Ontario

BUDGET DE L'ONTARIO

Investir dans les gens
Accroître les possibilités

Nouveau dynamisme économique de l'Ontario

L'honorable Greg Sorbara
Ministre des Finances

Documents budgétaires

Ontario

2007 BUDGET DE L'ONTARIO

Investir dans les gens
Accroître les possibilités

Nouveau dynamisme économique de l'Ontario

L'honorable Greg Sorbara
Ministre des Finances

Documents budgétaires

Pour de plus amples renseignements concernant le
Budget de l'Ontario 2007 – Documents budgétaires,
prière de s'adresser au :
Centre d'information du ministère des Finances
Demandes en français et en anglais : 1 800 337-7222
Téléimprimeur (ATS) : 1 800 263-7776

On peut prendre connaissance du présent document en consultant
notre site Web, à l'adresse suivante : www.ontariobudget.ca

On peut aussi se procurer des exemplaires gratuits du présent document à :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Sans frais : 1 800 668-9938
Téléimprimeur (ATS) sans frais : 1 800 268-7095
Site Web : www.publications.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2007
ISBN 978-1-4249-3554-3 (Imprimé)
ISBN 978-1-4249-3556-7 (PDF)
ISBN 978-1-4249-3555-0 (HTML)

This document is available in English under the title:
2007 Ontario Budget: Budget Papers

2007-04548/

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS xi

CHAPITRE 1 : INVESTIR DANS LES GENS ET ACCROÎTRE LES POSSIBILITÉS

SECTION A : ACCROÎTRE LES POSSIBILITÉS POUR LES ENFANTS ET LES FAMILLES

APERÇU 3
NOUVELLE PRESTATION ONTARIENNE POUR ENFANTS 5
Principales caractéristiques de la POE 6
AUTRES SOUTIENS À L'INTENTION DES ENFANTS ET DES JEUNES 8
Meilleur départ 8
Enfants ayant des besoins particuliers 9
Jeunes à risque 10
Bureau des obligations familiales 11
SOUTIEN ACCRU AUX FAMILLES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE 11
La POE mise sur les initiatives antérieures 12
SOUTIEN SUPPLÉMENTAIRE POUR LES PERSONNES VULNÉRABLES QUI TRAVAILLENT 12
Versement de la prestation fiscale pour le revenu gagné 13
Salaire minimum 13
Emploi Ontario 13
LOGEMENT ABORDABLE 13
Nouvelles initiatives dans le domaine du logement 14
Programmes permanents de logement 14
Prévention de l'itinérance 14
SOUTIENS POUR LES PERSONNES ÂGÉES 15
Comptes immobilisés 15
Crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes pour les personnes âgées de l'Ontario 15
Fractionnement du revenu de pension 16
AUTRES SOUTIENS POUR LES PERSONNES VULNÉRABLES EN ONTARIO 16
Améliorations à la sécurité professionnelle et à l'assurance contre les accidents du travail 16
Programme des normes d'emploi 17
Aide juridique Ontario 17
Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle 18
Investissements pour améliorer l'infrastructure sociale 18
Génération de l'innovation sociale 18

SECTION B : UN RÉGIME D'IMPÔTS FONCIERS ÉQUITABLE

APERÇU 19
INTRODUCTION 19
RÉDUCTION DE L'IMPÔT SCOLAIRE APPLICABLE AUX ENTREPRISES 20
Retombées économiques de la réduction des taux élevés de l'impôt scolaire applicable aux entreprises 20
Détails de la réduction proposée de 540 millions de dollars 21

Avantages à l'échelle de la province des réductions de l'impôt scolaire applicable aux entreprises 22
Élimination de la cotisation pour les programmes sociaux dans la région du grand Toronto 24
Impôts fonciers équitables et prévisibles 25
Moment des réévaluations – Un cycle de quatre ans 26
Application progressive obligatoire des augmentations de l'évaluation des biens résidentiels 26
Système d'appel des décisions d'évaluation 27

Section C : Accroître les possibilités pour les élèves
Aperçu 29
Des investissements pour appuyer un meilleur rendement scolaire 30
Les piliers d'un avenir meilleur 31
Amélioration de la littératie et de la numératie 32
Réduction de l'effectif des classes au primaire 33
Stratégie visant la réussite des élèves et apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans 33
Curriculum adapté et ciblé 33
Taux accru d'obtention du diplôme d'études secondaires 35
De meilleures écoles, gage d'un meilleur apprentissage 35
Lieux propices à l'apprentissage 35
Manuels et ressources d'apprentissage 36
Vers des résultats supérieurs en éducation postsecondaire 36
Investissement dans l'éducation postsecondaire 37
Nouveaux investissements dans l'éducation postsecondaire 37
Solides progrès sur le plan de l'aide financière aux étudiantes et aux étudiants 38

Section D : Accroître les possibilités d'améliorer la santé
Aperçu 40
Objectifs d'amélioration de la santé 41
Réduction des temps d'attente 42
Amélioration de l'accès au personnel infirmier, aux médecins et aux autres professionnels de la santé 43
Promotion du mieux-être et prévention des maladies 45
Amélioration de l'efficacité et de l'intégration du système pour répondre aux besoins des clients 47
Détails des investissements dans le secteur de la santé 49

Section E : Accroître les possibilités pour un Ontario plus vert
Aperçu 51
Fiducie pour la qualité de l'air et la lutte contre le changement climatique 52
Incitatifs en faveur d'une intervention immédiate 53
Innovation pour la création d'emplois et une économie écologique 54
Édifier des collectivités vertes 55
Intendance des richesses naturelles 59
Perspectives d'avenir 61

Section F : Accroître les possibilités de croissance économique

Aperçu 62
Un monde en mutation : favoriser un contexte commercial vigoureux 63
Compétitivité 63
Élimination de l'impôt sur le capital en 2010 64
Réduction de l'impôt scolaire applicable aux entreprises 64
Miser sur l'avantage de l'Ontario en matière d'innovation 64
Bâtir une économie novatrice grâce à une main-d'œuvre qualifiée 66
Moderniser et étoffer le système de formation 66
Supprimer les obstacles auxquels font face les néo-Canadiennes et néo-Canadiens 68
Réglementation moderne des entreprises et des services financiers 69
Investir dans des collectivités fortes 71
Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services 72
Soutien aux collectivités 72
Justice communautaire 74
Des collectivités rurales vigoureuses 75
Une économie vigoureuse dans le Nord 76
Autochtones 77
Une stratégie pour stimuler davantage l'emploi et le renouveau économique 78
Stimuler la croissance dans les secteurs industriels de l'Ontario 80
Soutenir les petites entreprises de l'Ontario 80
Secteur manufacturier 81
Industries primaires 84
Industries des services axées sur le savoir en Ontario 87

Section G : Investir dans l'infrastructure de l'Ontario

Aperçu 92
Investir dans l'infrastructure de l'Ontario pour accroître les possibilités 93
Infrastructure des transports 94
Infrastructure électrique de l'Ontario 100
Infrastructure sociale et communautaire 104
Infrastructure des communications 107
Investissements provinciaux-municipaux en matière d'infrastructure 108
Financement à long terme de l'infrastructure 108
Routes et ponts municipaux de l'Ontario 109
Infrastructure hydraulique municipale 109

Section H : Accroître les possibilités grâce à une administration publique moderne et efficiente

Aperçu 110
Améliorer les services – Les Ontariennes et Ontariens bénéficient des services publics tous les jours 112
Santé 112
Éducation 113
Affaires 114
Amélioration de l'accès et des délais d'exécution 115
Plus grande transparence et responsabilité 116

Gestion des ressources du gouvernement 117
Information et technologie de l'information 117
Ressources humaines 118

Chapitre II : Perspectives économiques et plan financier de l'Ontario

Section A : Aperçu

Perspectives économiques et financières de l'Ontario 123
Progrès économiques et financiers 124
Progrès économiques de l'Ontario 124
Équilibre budgétaire 125
Perspectives économiques et financières à moyen terme de l'Ontario 125
Perspectives de forte croissance économique pour l'Ontario 125
Perspectives financières à moyen terme de l'Ontario 126

Section B : Résultats financiers provisoires de 2006-2007

Revenus au cours de l'exercice 128
Évolution des revenus 129
Charges au cours de l'exercice 131
Évolution des charges 132

Section C : Perspectives économiques de l'Ontario

Prévisions économiques du secteur privé 136
Un environnement économique plus favorable 137
La baisse des prix du pétrole et du gaz donne du répit aux consommateurs et aux entreprises de l'Ontario 137
Renforcement de la croissance économique aux États-Unis 138
Stabilisation prévue du taux de change Canada–États-Unis 138
Remontée vigoureuse des exportations prévue 139
Les taux d'intérêt et d'inflation resteront bas 141
Répercussions de l'évolution de la conjoncture économique externe 142
Perspectives économiques de l'Ontario 143
270 000 emplois de plus prévus pour les trois prochaines années 143
Les dépenses des ménages resteront solides 144
Les investissements demeurent élevés 145
Détails des perspectives économiques de l'Ontario 147
Comparaison avec le budget de l'Ontario de 2006 147

Section D : Perspectives de revenus de l'Ontario

Perspectives de revenus à moyen terme 149
Respect des engagements au titre de l'Entente Canada-Ontario 152
Évolution des revenus à moyen terme depuis la publication du budget de 2006 153
Risques éventuels pour les revenus provinciaux 154

Section E : Perspectives financières de l'Ontario

Perspectives financières à moyen terme 158
Principaux éléments du plan financier à moyen terme de l'Ontario 159
Perspectives de charges à moyen terme 159
Détails des perspectives de charges 159
Risques pour les perspectives de charges 160
Risques possibles et indicateurs de coûts 161
Risques et sensibilités liés aux charges 161
Coûts de rémunération 163
Réserve 163
Maintien d'un rapport dette-PIB prudent 164
Principales variations depuis la publication du Budget de l'Ontario de 2006 165

Section F : Responsabilité, transparence et gestion financières

Rehausser la transparence dans la présentation de l'information financière 168
Accroître la responsabilité à l'égard du public 169
Rapport préélectoral 169
Modifications à la *Loi électorale* et à la *Loi sur le financement des élections* 169
Loi portant affectation anticipée de crédits 169
Modifications à la *Loi sur les services en français* 170
Améliorer la responsabilité du secteur parapublic 170
Modification à la *Loi sur le vérificateur général* 170
Consolidation des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges 170
Renforcer la gestion financière dans la fonction publique de l'Ontario 170

Section G : Détails des finances de l'Ontario

Tableaux et graphiques financiers 172
Soutien à la santé, à la Fondation Trillium de l'Ontario et aux collectivités découlant des activités de jeu 181
Recettes tirées des loteries, des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes 181
Profits des casinos commerciaux 182
Autres bénéficiaires des revenus générés par les casinos de bienfaisance et les machines à sous dans les hippodromes 182
Passif éventuel 183

Chapitre III : Le régime fiscal de l'Ontario favorise une prospérité accrue

Aperçu 187
Amélioration du climat d'investissement en Ontario 187
Élimination de l'impôt sur le capital en 2010 187
Harmonisation de l'impôt sur les sociétés 188
Hausse du crédit d'impôt pour dividendes 189

Soutien aux principales priorités 191
Allégement fiscal pour les Ontariennes et Ontariens à faible revenu 191
Soutien à l'environnement 192
Soutien à une économie novatrice fondée sur le savoir 192
Harmonisation et simplification de l'impôt sur les sociétés 193
Soutien à la recherche et au développement 194
Autres améliorations à l'harmonisation et à la simplification des impôts 196
Faire pendant aux mesures fiscales fédérales 197
Fractionnement du revenu de pension 198
Mesures administratives 198
Loi sur l'imposition des sociétés 198
Loi de 1998 sur l'électricité 198
Loi de la taxe sur les carburants 199
Loi sur la taxe de vente au détail 200
Loi de la taxe sur le tabac 200
Revenus non fiscaux 201
Redevance sur les diamants 201
Autres modifications de forme 201

Chapitre IV : Emprunt et gestion de la dette

Emprunt à long terme sur les marchés publics 205
Dette 207
Composition de la dette totale 208
Gestion de la dette 208
Dette arrivant à échéance 209
Coût de la dette 210
Rapport dette nette-PIB 210
Tableaux financiers consolidés 211
Instruments financiers dérivés 213

Glossaire 215

Liste des tableaux

Chapitre I : Investir dans les gens et accroître les possibilités

Tableau 1 : Paiement annuel maximal – Prestation ontarienne pour enfants 7
Tableau 2 : Taux plafonds annuels d'imposition scolaire applicable aux entreprises 21
Tableau 3 : Réductions de l'impôt scolaire applicable aux entreprises 22
Tableau 4 : Subventions pour les besoins des élèves 31
Tableau 5 : RLISS et fournisseurs de services de santé connexes 48
Tableau 6 : Accroître les possibilités d'améliorer la santé 50
Tableau 7 : Projets pour l'approvisionnement en électricité 101
Tableau 8 : Nouveaux projets en cours pour l'approvisionnement en électricité 102

Tableau 9 : Défis et solutions dans le domaine de l'éducation 105
Tableau 10 : Investissements visant les populations vulnérables dans le cadre des mesures de stimulation économique 106
Tableau 11 : Quelques investissements dans l'infrastructure communautaire locale dans le cadre des mesures de stimulation économique 107
Tableau 12 : Total des économies découlant de l'examen des programmes 110

Chapitre II : Perspectives économiques et plan financier de l'Ontario

Tableau 1 : Résultats financiers de l'exercice 2006-2007 128
Tableau 2 : Sommaire de l'évolution des revenus au cours de l'exercice 2006-2007 129
Tableau 3 : Sommaire de l'évolution des revenus au cours de l'exercice en 2006-2007 132
Tableau 4 : Perspectives économiques de l'Ontario 135
Tableau 5 : Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario 136
Tableau 6 : Prix du pétrole prévus 137
Tableau 7 : Prévisions concernant le dollar canadien 139
Tableau 8 : Perspectives d'évolution des taux d'intérêt et du taux d'inflation au Canada 142
Tableau 9 : Répercussions des changements aux principales hypothèses sur la croissance du PIB réel de l'Ontario 142
Tableau 10 : Économie de l'Ontario, de 2005 à 2009 147
Tableau 11 : Changements aux principales hypothèses économiques du budget de 2006 comparativement au budget de 2007 148
Tableau 12 : Perspectives de revenus à moyen terme 149
Tableau 13 : Revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers 150
Tableau 14 : Revenus tirés de l'impôt sur les sociétés 151
Tableau 15 : Revenus correspondant aux engagements en vertu de l'Entente Canada-Ontario, 2006-2007 à 2009-2010 152
Tableau 16 : Sources de l'évolution des revenus à moyen terme depuis la publication du budget de 2006 153
Tableau 17 : Certains risques et sensibilités – Économie et revenus 155
Tableau 18 : Plan financier et perspectives à moyen terme 158
Tableau 19 : Certains risques et sensibilités liés aux charges 162
Tableau 20 : Certains coûts de rémunération 163
Tableau 21 : Répercussions des principales variations sur les objectifs financiers à moyen terme 165
Tableau 22 : Plan et perspectives financières à moyen terme 172
Tableau 23 : Perspectives financières pour 2007-2008 173
Tableau 24 : Revenus 174
Tableau 25 : Charges totales 175
Tableau 26 : Dépenses liées à l'infrastructure 2007-2008 177
Tableau 27 : Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices .. 178
Tableau 28 : Soutien aux services de santé, aux organismes de bienfaisance et aux programmes de traitement du jeu problématique et aux programmes connexes 181
Tableau 29 : Soutien au secteur agricole et aux municipalités 182

Chapitre III : Le régime fiscal de l'Ontario favorise une prospérité accrue

Tableau 1 : Plan proposé par l'Ontario pour accélérer l'élimination de l'impôt sur le capital 188
Tableau 2 : Taux du crédit d'impôt pour dividendes de l'Ontario 190
Tableau 3 : Résumé des incidences du budget de 2007 202

Chapitre IV : Emprunt et gestion de la dette

Tableau 1 : Programme d'emprunt 2006-2007 : province et SFIEO 206
Tableau 2 : Perspectives du programme d'emprunt à moyen terme : province et SFIEO 206
Tableau 3 : Dette nette et déficit accumulé 211
Tableau 4 : Échéances de la dette 212
Tableau 5 : Perspectives à moyen terme 212
Tableau 6 : Valeur nominale du portefeuille des instruments financiers dérivés 213

Liste des graphiques

Chapitre I : Investir dans les gens et accroître les possibilités

Graphique 1 : Augmentation des dépenses pour les services sociaux et les services à l'enfance depuis 2003-2004 3
Graphique 2 : Charges de programmes en 2007-2008 3
Graphique 3 : Nombre de familles bénéficiaires ayant des enfants selon le programme de sécurité du revenu 5
Graphique 4 : Soutien aux familles bénéficiaires de l'aide sociale 8
Graphique 5 : Investissements cumulatifs depuis 2003-2004 29
Graphique 6 : Charges de programmes en 2007-2008 29
Graphique 7 : Subventions pour les besoins des élèves 30
Graphique 8 : Pourcentage d'élèves de 3e et 6e année qui satisfont aux normes provinciales 32
Graphique 9 : Ensemble des subventions de fonctionnement aux collèges et aux universités 37
Graphique 10 : Améliorations apportées à l'aide financière aux étudiantes et aux étudiants par le gouvernement McGuinty 38
Graphique 11 : Dépenses prioritaires dans le secteur de la santé : hausse des dépenses depuis 2003-2004 40
Graphique 12 : Charges de programmes pour 2007-2008 41
Graphique 13 : Changement cumulatif dans les revenus et les charges liés à la santé entre 2003-2004 et 2009-2010 49
Graphique 14 : Taux d'imposition des sociétés compétitifs en Ontario 64
Graphique 15 : Le soutien au titre des coûts permanents de fonctionnement des municipalités augmente 73
Graphique 16 : Taux ontariens d'imposition de plus en plus avantageux pour le secteur manufacturier 82

Chapitre II : Perspectives économiques et plan financier de l'Ontario

Graphique 1 : PIB réel de l'Ontario et emploi 124
Graphique 2 : Rendement financier de l'Ontario 125
Graphique 3 : Croissance du PIB réel de l'Ontario 125
Graphique 4 : Plan financier à moyen terme de l'Ontario 127
Graphique 5 : Prix du pétrole brut 137
Graphique 6 : Croissance du PIB réel des États-Unis 138
Graphique 7 : Dollar canadien 138
Graphique 8 : Commerce international et interprovincial réel de l'Ontario 139
Graphique 9 : Les six plus grands partenaires de l'Ontario sur le plan des exportations de marchandises 140
Graphique 10 : Part des exportations interprovinciales, 2003 140
Graphique 11 : Les six plus grands partenaires de l'Ontario sur le plan des importations de marchandises 141
Graphique 12 : Taux des obligations de 10 ans du gouvernement du Canada 141
Graphique 13 : Emplois en Ontario 143
Graphique 14 : Taux de chômage en Ontario 143
Graphique 15 : Frais d'intérêt sur la dette des ménages canadiens 144
Graphique 16 : Paiements d'hypothèque 145
Graphique 17 : Bilan positif des entreprises 145
Graphique 18 : Investissements réels des entreprises 146
Graphique 19 : Rapport dette-PIB prévu 164
Graphique 20 : Composition des revenus, 2007-2008 179
Graphique 21 : Composition des charges totales, 2007-2008 180
Graphique 22 : Composition des charges de programmes, 2007-2008 180

Chapitre IV : Emprunt et gestion de la dette

Graphique 1 : Emprunts – Marchés canadiens 205
Graphique 2 : Emprunts – Tous les marchés 205
Graphique 3 : Dette 207
Graphique 4 : Composition de la dette totale 208
Graphique 5 : Exposition aux risques associés aux changements des taux d'intérêt 209
Graphique 6 : Exposition aux risques de change 209
Graphique 7 : Dette arrivant à échéance 209
Graphique 8 : Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) de la dette 210
Graphique 9 : Rapport dette nette-PIB 210

AVANT-PROPOS

Accroître les possibilités de tous les membres de la population ontarienne est l'objectif premier du gouvernement McGuinty, dont le souhait est de donner à chacune et à chacun la chance de réussir. C'est ce qu'il convient de faire pour les familles de l'Ontario et ce qu'il est avisé de faire pour l'économie de la province.

Le gouvernement a fait des progrès importants, mais il y a encore beaucoup à faire. Pour que l'Ontario soit le plus performant possible, les 13 millions d'Ontariennes et d'Ontariens doivent être les plus instruits, les plus qualifiés, les plus en santé, les plus productifs et les plus innovateurs au monde. Le quatrième budget concrétise le plan du gouvernement McGuinty en mettant l'accent sur trois ressources précieuses : nos enfants, l'environnement et nos collectivités.

Le présent budget représente la prochaine étape du plan du gouvernement McGuinty pour renforcer l'Ontario en renforçant sa population. Le gouvernement est déterminé à rendre les possibilités plus accessibles et à encourager la réussite. En vertu de la nouvelle Prestation ontarienne pour enfants (POE) proposée, 2,1 milliards de dollars seraient distribués sur cinq ans à près de 1,3 million d'enfants vivant dans des familles à faible revenu. La POE donnerait aux familles les moyens de progresser au lieu de vivoter. Le gouvernement augmente les taux de l'aide sociale pour une troisième fois.

Dans le présent budget, le gouvernement propose d'augmenter, pour le porter à 35 000, le nombre de nouvelles allocations de logement, de hausser le soutien à l'organisme Aide juridique Ontario, de bonifier les prestations pour quelque 155 000 travailleurs blessés et d'augmenter progressivement le salaire minimum sur trois ans. Il propose aussi de donner plus de souplesse aux personnes âgées dans la gestion de leurs finances. Ces initiatives s'appuient sur les plans du gouvernement visant à améliorer la qualité de vie de tous les résidents de l'Ontario.

La protection de l'environnement que les Ontariennes et Ontariens partagent est également un impératif économique. Il est possible de concilier écologie et prospérité. Ceux qui font abstraction des changements climatiques verront leur économie s'affaiblir, mais ceux qui prennent des mesures proactives pourront retirer d'importants avantages économiques. Ce printemps, le gouvernement McGuinty annoncera un plan pour s'attaquer au problème de la qualité de l'air; entre-temps, fort des progrès réalisés jusqu'à maintenant, il propose dans le présent budget quelques initiatives de financement immédiates : soutien à la Fondation Arbres Ontario, remise pour vérification énergétique domiciliaire et fonds pour la recherche de pointe dans le domaine de la fabrication automobile comportant des matières d'origine biologique et dans celui des carburants de remplacement.

Les collectivités dans lesquelles les Ontariennes et Ontariens vivent sont le pivot de la création de nouvelles possibilités. Le présent budget propose une réduction des taux élevés de l'impôt scolaire applicable aux entreprises et des mesures pour créer un cadre d'impôt foncier équitable et prévisible pour la province. Une fois la mise en œuvre achevée, le nouveau régime d'impôt scolaire applicable aux entreprises réduira les taux sur sept années pour plus de 500 000 entreprises de l'Ontario, leur permettant d'économiser 540 millions de dollars par année.

Le budget de 2007 s'appuie sur les progrès que le gouvernement a faits pour éliminer les déficits que l'Ontario accusait. Le déficit budgétaire a été réglé. Un excédent de 310 millions de dollars est prévu en 2006-2007. Selon les perspectives financières à moyen terme, un excédent de 0,4 milliard de dollars devrait être enregistré en 2007-2008, si la réserve n'est pas utilisée, et la province devrait afficher des excédents de 1,3 milliard de dollars et de 1,6 milliard de dollars en 2008-2009 et en 2009-2010 respectivement.

Lorsque le gouvernement a pris le pouvoir en 2003, il a également hérité de déficits importants dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'infrastructure.

Les progrès ont été importants. Dans le domaine de la santé :

- plus de 500 000 Ontariennes et Ontariens qui n'avaient pas de médecin de famille en ont maintenant un;
- 8 000 infirmières et infirmiers de plus seront engagés d'ici la fin de 2007-2008;
- le nombre de places dans les écoles de médecine augmentera de 23 % pour les étudiantes et étudiants de 1re année entre 2004-2005 et 2009-2010;
- les temps d'attente ont diminué pour les interventions essentielles;
- le gouvernement réforme son mode de prestation des services de santé pour le rendre plus efficace.

Dans le domaine de l'éducation :

- le nombre d'élèves par classe au cycle primaire diminue et les résultats aux examens s'améliorent;
- le financement par élève aura augmenté de 22 % en moyenne d'ici 2008-2009;
- plus d'élèves terminent leurs études secondaires;
- près de 6 800 projets de réparation et de construction sont en cours ou terminés dans les écoles de l'Ontario;
- le nombre de journées de classe perdues à cause de conflits de travail a diminué de 95 % pendant le mandat du présent gouvernement.

Dans le domaine de l'éducation postsecondaire :

- les investissements faits dans le cadre du Plan pour des résultats supérieurs, doté de 6,2 milliards de dollars, ont été les plus importants en 40 ans;
- 86 000 étudiantes et étudiants de plus sont inscrits à plein temps dans les collèges et les universités;
- les fonds pour l'aide aux étudiantes et étudiants doublent;
- l'accès aux universités, aux collèges et aux programmes d'apprentissage de l'Ontario, tout comme la qualité de ces programmes, s'améliorent.

Dans le domaine de l'infrastructure :

- des investissements de plus de 30 milliards de dollars dans des projets d'infrastructure partout en Ontario dans le cadre du plan ReNouveau Ontario;

- le gouvernement investit dans le transport, y compris le transport en commun, par l'entremise de l'initiative Transports Action-Ontario (1,2 milliard de dollars), notamment dans le prolongement du métro de Toronto à la région de York;

- les collectivités rurales et du Nord ont développé leur infrastructure grâce à des fonds provenant de la taxe sur l'essence, de l'Initiative d'investissement dans l'infrastructure rurale et de prêts à faible taux d'intérêt.

Le gouvernement McGuinty est fier de ses réalisations. Cependant, il n'abandonnera pas tant qu'il n'aura pas relevé tous les défis, qu'il n'aura pas saisi toutes les occasions et que chaque Ontarienne et Ontarien n'aura pas une chance équitable de réussir.

CHAPITRE I

Investir dans les gens et accroître les possibilités

SECTION A : ACCROÎTRE LES POSSIBILITÉS POUR LES ENFANTS ET LES FAMILLES

APERÇU

L'accroissement des possibilités pour tous aide à construire un Ontario fort et prospère. Le gouvernement sait que le fait de donner à tous une juste chance de réussir est la chose à faire, pour la société et pour l'économie.

Si nous voulons que toutes les Ontariennes et tous les Ontariens puissent participer à la prospérité de la province, il faut mettre à leur disposition les possibilités et les soutiens appropriés. Cela veut dire donner un meilleur départ dans la vie aux enfants qui grandissent dans des familles à faible revenu en Ontario. Cela veut dire aider les familles à revenu peu élevé et les familles bénéficiaires de l'aide sociale. Cela veut dire construire un nombre accru de logements abordables pour les citoyens à faible revenu et offrir des soutiens accrus aux personnes âgées.

Augmentation des dépenses pour les services sociaux et les services à l'enfance depuis 2003-2004 **Graphique 1**

(en milliards de dollars)

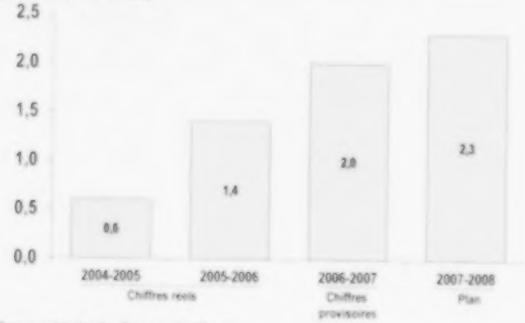

Source : ministère des Finances de l'Ontario

Le gouvernement propose de nouveaux programmes afin d'accroître les possibilités pour les familles et les Ontariennes et Ontariens vulnérables. Une fois leur mise en œuvre achevée, ces programmes se traduiraient par une augmentation du financement annuel de 1,2 milliard de dollars. La nouvelle Prestation ontarienne pour enfants (POE) vient au premier rang des initiatives prévues à cette fin. Elle fournirait cumulativement 2,1 milliards de plus en prestations au cours des cinq premières années. Cette nouvelle mesure profiterait chaque année à près de 1,3 million d'enfants. La nouvelle POE servirait à supprimer les obstacles auxquels font face les bénéficiaires de l'aide sociale lorsqu'ils retournent sur le marché du travail.

Charges de programmes en 2007-2008 **Graphique 2**

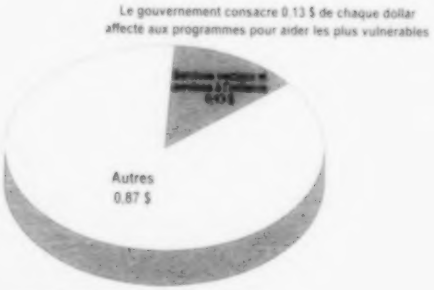

Note : Comprend le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et le ministère des Services sociaux et communautaires

Source : ministère des Finances de l'Ontario

Le gouvernement appuie encore plus l'apprentissage durant la petite enfance en affectant 25 millions de dollars de plus en 2007-2008 et 50 millions de dollars par année à partir de 2008-2009 aux programmes Meilleur départ, en plus du financement annuel de 63,5 millions de dollars annoncé dans le budget de l'Ontario de 2006. Le gouvernement versera 8 millions de dollars de plus par année pour combler les lacunes en matière de services au palier local auxquelles font face les enfants et les jeunes vulnérables ayant des problèmes de santé mentale.

Pour la troisième fois, le gouvernement majore le taux des prestations d'aide sociale. Grâce à la majoration de 2 % prévue cette année, plus de 420 000 familles ontariennes comptant plus de 196 000 enfants se partageront annuellement 83 millions de dollars de plus en prestations, y compris les familles qui reçoivent une aide pour soins temporaires et une aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave. En plus, le gouvernement propose de verser à titre permanent toutes les majorations à venir du Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE).

Depuis 2003, le gouvernement a majoré le salaire minimum de 17 % et l'a porté à 8 $ l'heure. Le présent budget propose de porter le salaire minimum horaire à 10,25 $ en 2010, au moyen de trois augmentations annuelles de 0,75 $ à partir du 31 mars 2008.

Les familles à faible revenu ont besoin de logements abordables. Le gouvernement propose trois nouvelles initiatives : 127 millions de dollars pour les municipalités afin de financer la construction de nouveaux logements abordables et la restauration de logements existants, 185 millions de dollars sur cinq ans en allocations de logement, ce qui porterait le nombre total de nouvelles allocations de logement aux familles à faible revenu à 35 000, et 80 millions de dollars au titre de la construction de logements abordables pour les Autochtones à l'extérieur des réserves.

Afin d'offrir une certaine sécurité aux personnes âgées, le gouvernement propose trois initiatives. Il propose tout d'abord de donner aux personnes âgées un accès amélioré à leur compte immobilisé dont les fonds proviennent de régimes de pension. Il bonifierait aussi pour la quatrième année consécutive les crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes pour les personnes âgées de l'Ontario. En 2007, quelque 745 000 ménages de personnes âgées se partageraient environ 104 millions de dollars de plus par suite des bonifications apportées à ces crédits d'impôt depuis 2003. Le présent budget propose aussi de faire pendant aux modifications fiscales que le gouvernement fédéral propose pour offrir aux couples de personnes âgées ayant un revenu de pension la possibilité de payer moins d'impôts en fractionnant certains types de revenu de pension à des fins fiscales.

Les autres mesures prévues dans la présente section comprennent notamment les modifications proposées à la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, comme une augmentation des indemnités pour environ 155 000 travailleurs blessés. Le gouvernement affectera aussi 51 millions de dollars de plus sur trois ans, à partir de 2007-2008, à l'amélioration de l'accès des personnes vulnérables aux services d'aide juridique.

Le gouvernement investira plus de 200 millions de dollars sur quatre ans pour améliorer les services et les soutiens communautaires destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle et à leur famille.

Nouvelle Prestation ontarienne pour enfants

L'accroissement des possibilités pour les enfants et les familles représente un investissement important dans l'avenir de l'Ontario. Tous les enfants doivent avoir le meilleur départ possible dans la vie s'ils veulent pouvoir saisir toutes les possibilités de succès qui s'offrent à eux. Quant à elles, les familles doivent avoir le soutien qu'elles méritent pour satisfaire leurs besoins les plus élémentaires et avoir en main les outils nécessaires pour participer à la prospérité économique de l'Ontario.

Nombre de familles bénéficiaires ayant des enfants selon le programme de sécurité du revenu **Graphique 3**

Nombre de familles et d'enfants (en milliers)

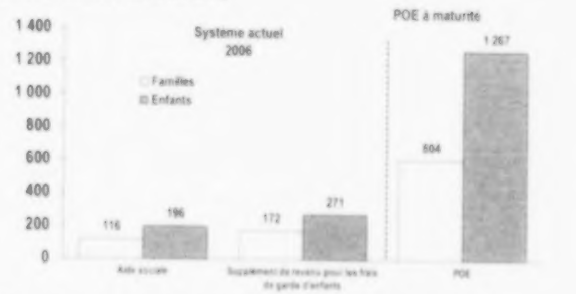

Note : Les prestations d'aide sociale excluent les prestations d'aide pour soins temporaires et les prestations d'aide à l'égard des enfants qui ont un handicap grave.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Le gouvernement reconnaît l'importance de faire des investissements pour aider les enfants et les familles. Les buts de ces investissements sont évidents : offrir une aide accrue aux enfants et aider les parents à faire la transition de l'aide sociale au marché du travail.

Le gouvernement entre dans une ère de transformation des politiques sociales et modifie fondamentalement les modes de versement des prestations aux enfants des familles à faible revenu.

Le système actuel ne répond pas aux besoins des enfants de l'Ontario.

- La plus grande partie du soutien du revenu destiné aux enfants est fourni par l'entremise du système d'aide sociale et exclut la majorité des familles travailleuses à faible revenu.

- L'offre de prestations à l'égard des enfants par l'intermédiaire du système d'aide sociale rend la transition des parents du système d'aide sociale au monde du travail plus difficile.

- Les prestations d'aide sociale traitent les enfants différemment; en effet, elles varient grandement en fonction de l'âge et du rang de naissance de l'enfant.

Le présent budget propose l'instauration de la Prestation ontarienne pour enfants (POE), qui se fonde sur une réforme en profondeur du mode de versement des prestations à toutes les familles à faible revenu qui ont des enfants.

La nouveau programme :

- aiderait chaque année près de 1,3 million d'enfants vivant dans des familles à faible revenu, soit beaucoup plus que les 196 000 enfants grandissant actuellement dans des familles bénéficiaires de l'aide sociale et les 271 000 enfants vivant dans des familles qui reçoivent actuellement le Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants;

- accorderait des prestations semblables à tous les enfants de moins de 18 ans vivant dans une famille à faible revenu, que leurs parents soient des travailleurs ou des bénéficiaires de l'aide sociale;

- aiderait les parents bénéficiaires de l'aide sociale à faire la transition au monde du travail, car ils continueraient de recevoir des prestations à l'égard de leurs enfants après le début d'un emploi.

La nouvelle POE fournirait cumulativement 2,1 milliards de plus en prestations au cours des cinq premières années de son existence.

Principales caractéristiques de la POE

L'initiative de la POE regrouperait les prestations d'aide sociale à l'égard des enfants et le Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants en une seule prestation qui serait versée à toutes les familles à faible revenu ayant des enfants. Contrairement aux prestations d'aide sociale, assujetties aux ressources, la POE serait subordonnée au revenu, ce qui veut dire qu'un nombre accru de familles y auraient droit. La POE serait fournie par l'intermédiaire du système de l'impôt sur le revenu des particuliers.

La POE aiderait toutes les familles à revenu peu élevé qui ont des enfants de moins de 18 ans. Cela veut dire qu'une fois sa mise en œuvre intégrale achevée, la POE serait versée à environ 800 000 enfants de plus en Ontario que le nombre d'enfants visés actuellement à la fois par les prestations d'aide sociale et le Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants. (Voir le graphique 3.)

Rapports avec les prestations du gouvernement fédéral à l'égard des enfants

Depuis son arrivée au pouvoir en 2003, le gouvernement a versé toutes les majorations graduelles du SPNE, soit 56 millions de dollars de plus en 2006-2007, aux familles bénéficiaires de l'aide sociale. Le gouvernement propose dans le présent budget de transférer à titre permanent toutes les majorations à venir au SPNE.

De plus, après la mise en œuvre de la POE, aucune fraction du SPNE ne serait retranchée de la POE ou des prestations d'aide sociale.

Mise en oeuvre graduelle sur cinq ans

Afin d'accélérer le versement des prestations, le gouvernement propose d'accorder un paiement forfaitaire au titre de la POE d'au plus 250 $ par enfant de moins de 18 ans en juillet 2007. Ainsi, 190 millions de dollars de plus seraient versés à près de un million d'enfants dans plus de 460 000 familles.

Amélioration de l'équité

Une fois sa mise en oeuvre achevée, la POE apporterait trois améliorations importantes au système de prestations à l'égard des enfants en vue d'en accroître l'équité :

- les bénéficiaires du programme Ontario au travail qui ont des enfants de moins de 13 ans recevraient les mêmes prestations que les bénéficiaires dont les enfants ont 13 ans et plus (à l'heure actuelle, les prestations à l'égard des enfants de moins de 13 ans sont moins élevées);
- les bénéficiaires du Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants continueraient de recevoir la POE jusqu'à ce que leur enfant ait 18 ans (à l'heure actuelle, les prestations au titre du Supplément prennent fin lorsque l'enfant atteint l'âge de 7 ans);
- tous les enfants grandissant dans des familles ayant un revenu semblable recevraient le même montant au titre de la POE, que leurs parents travaillent ou qu'ils soient bénéficiaires de l'aide sociale (à l'heure actuelle, les bénéficiaires de l'aide sociale reçoivent davantage de prestations à l'égard de leurs enfants).

Ce paiement forfaitaire serait versé en plus des prestations d'aide sociale et du Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants. Si le revenu net rajusté de la famille était supérieur à 20 000 $, le paiement forfaitaire serait réduit de 3,4 cents pour chaque dollar excédentaire.

À partir de juillet 2008, les paiements au titre de la POE seraient versés tous les mois. Les prestations d'aide sociale seraient restructurées et la plupart des paiements ayant trait aux enfants seraient fusionnés avec la POE. En juillet 2008, le niveau maximal annuel de la POE serait alors égal à 600 $ par enfant de moins de 18 ans. Ainsi, en 2008-2009, les familles à revenu peu élevé qui ont des enfants se partageraient 230 millions de dollars de plus.

Le niveau maximal des paiements au titre de la POE serait majoré chaque année jusqu'en 2011 (voir le tableau 1). Une fois la mise en œuvre de la POE achevée, les familles recevraient des paiements annuels au titre de la POE d'au plus 1 100 $ par enfant. Près de 1,3 million d'enfants se partageraient alors 765 millions de dollars de plus en prestations par année.

Les familles dont le revenu net rajusté est égal ou inférieur à 20 000 $ par année recevraient le montant intégral de la POE. Après le 1er juillet 2008, 8 % du revenu net rajusté de la famille supérieur à 20 000 $ serait retranché des paiements au titre de la POE.

PAIEMENT ANNUEL MAXIMAL – PRESTATION ONTARIENNE POUR ENFANTS — **TABLEAU 1**

(MONTANT EN $ PAR ENFANT ET PAR ANNÉE DU CALCUL DES PRESTATIONS[1])

	2007	2008	2009	2010	2011
Niveau de la prestation	250	600	805	900	1 100

[1] L'année du calcul des prestations s'étend du 1er juillet au 30 juin.

En juillet 2008, les paiements au titre du Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants seraient fusionnés avec la POE. Si le montant du Supplément auquel une famille a droit était supérieur à son paiement au titre de la POE, la famille continuerait de recevoir le montant excédentaire au titre du Supplément. Ainsi, tous les bénéficiaires du Supplément recevraient au moins autant d'argent en vertu du nouveau système qu'avant. Une fois la mise en œuvre intégrale de la POE achevée en juillet 2011, le Supplément serait progressivement éliminé sur sept ans.

POE – Exemple

Quand le nouveau système sera complètement instauré, le revenu total d'un chef de famille monoparentale ayant deux enfants de moins de 13 ans qui touche des prestations du programme Ontario au travail serait supérieur de 4 515 $ (26,8 %) à son revenu en 2003-2004. (Voir le graphique 4.)

La POE n'aurait aucune incidence sur les allocations de logement, les prestations d'aide pour soins temporaires et les prestations d'aide à l'égard des enfants qui ont un handicap grave.

Abaissement du « mur de l'aide sociale »

La nouvelle POE permettrait d'abaisser le mur de l'aide sociale en retranchant les prestations à l'égard des enfants du système d'aide sociale. Ainsi :

- les familles continueraient de recevoir des prestations à l'égard de leurs enfants une fois que les parents auraient quitté le système d'aide sociale pour occuper un emploi;
- les familles bénéficiaires de l'aide sociale pourraient conserver une fraction plus importante des prestations à l'égard de leurs enfants à mesure que leurs gains augmentent. En effet, seulement 8 % du revenu net rajusté de la famille supérieur à 20 000 $ serait retranché des paiements au titre de la POE. À titre de comparaison, les prestations d'aide sociale sont réduites de 50 % en ce qui concerne chaque dollar excédentaire.

Soutien aux familles bénéficiaires de l'aide sociale **Graphique 4**

Chef de famille monoparentale avec deux enfants (de moins de 13 ans)

Variation du revenu annuel depuis 2003-2004 (en dollars)

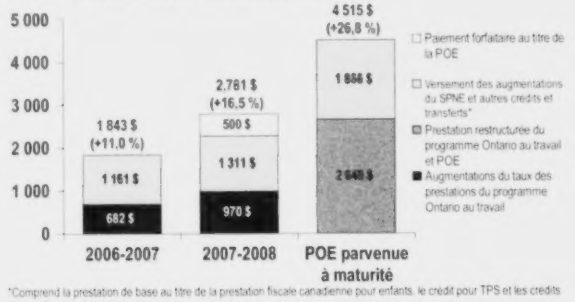

*Comprend la prestation de base au titre de la prestation fiscale canadienne pour enfants, le crédit pour TPS et les crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes.

Nota : Suppose un taux moyen d'indexation annuelle des prestations fédérales d'environ 2 %.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Transfert en amont du financement de la POE

Les municipalités profiteraient aussi de la POE, car le gouvernement provincial assumerait la totalité des coûts rattachés à cette initiative, y compris les frais d'administration. Ainsi, les municipalités économiseraient 15 millions de dollars par année en dépenses d'aide sociale une fois la mise en œuvre intégrale de la POE achevée en juillet 2011. De plus, les bonifications futures de la POE n'imposeraient pas de nouveaux coûts aux municipalités.

Autres soutiens à l'intention des enfants et des jeunes

Le gouvernement envisage un Ontario où les enfants et les jeunes jouissent des meilleures possibilités qui soient de réussir et d'atteindre tout leur potentiel. C'est pourquoi il procède à l'instauration d'initiatives supplémentaires pour appuyer les familles ayant des enfants, les enfants ayant des besoins particuliers et d'autres enfants vulnérables.

Meilleur départ

Le gouvernement provincial a conçu le programme Meilleur départ en collaboration avec le gouvernement du Canada dans la foulée de l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, qu'a résilié depuis le gouvernement fédéral. Le gouvernement de l'Ontario est déterminé à perpétuer les acquis à ce jour, notamment continuer d'accorder des fonds aux municipalités au titre de la création de près de 15 000 nouvelles places déjà annoncées dans des garderies titulaires d'un permis. Le gouvernement proposerait d'autres mesures dont le versement de 25 millions de dollars de plus au titre des programmes de garde d'enfants en 2007-2008. Cette bonification atteindrait 50 millions de dollars par année à partir de 2008-2009. Ces fonds s'ajouteraient aux 63,5 millions de dollars en financement annuel annoncés dans le budget de l'Ontario de 2006. Le gouvernement a aussi instauré un nouveau modèle d'admissibilité aux places subventionnées dans les services de garde d'enfants. Ce modèle, assujetti au revenu net rajusté de la famille, simplifie et uniformise l'admissibilité à ce type de places dans la province.

Programme « Bébés en santé, enfants en santé »

Le gouvernement propose d'étoffer le programme « Bébés en santé, enfants en santé » au moyen d'un investissement continu de plus de 5 millions de dollars pour satisfaire les besoins des familles à risque ayant des enfants. Le programme bonifié, qui mise sur Meilleur départ, répondrait aux besoins sur les plans social et de la santé de ces familles grâce à des initiatives de prévention précoce et de suivi intensif de sorte que leurs enfants arrivent à l'école avec les capacités et aptitudes nécessaires pour réussir.

Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

Le gouvernement provincial déposera un projet de loi visant la création d'un ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance pour améliorer les normes de qualité et les maintenir uniformément dans le système de garde d'enfants. L'ordre définirait les normes professionnelles de qualité, les titres de compétence et le type de perfectionnement professionnel permanent applicables aux éducatrices et éducateurs de la petite enfance.

Services d'alphabétisation en famille et d'éducation des parents

Les services d'alphabétisation en famille et d'éducation des parents sont des programmes gratuits à l'intention des parents, des grands-parents et des personnes qui s'occupent d'enfants, de la naissance jusqu'à l'âge de six ans. Ils aident à préparer les enfants à réussir leur entrée à l'école grâce à l'établissement de rapports positifs anticipés avec leur future école et à la création d'un partenariat dynamique entre la famille et l'école.

En 2007-2008, le gouvernement s'engage à affecter 6 millions de dollars par année à l'expansion de ces services partout en Ontario.

Enfants ayant des besoins particuliers

On entend par enfants ayant des besoins particuliers les enfants autistes, les enfants ayant des retards de développement, les enfants ayant des problèmes comportementaux et émotifs, et les enfants ayant une déficience intellectuelle ou physique. Le gouvernement appuie les enfants ayant des besoins particuliers grâce à un éventail de programmes, y compris les programmes dispensés par les centres de traitement pour enfants, les organismes offrant des services de santé mentale aux enfants et le Programme d'intervention en autisme.

Centre de traitement pour enfants

Les centres de traitement pour enfants sont des organismes communautaires qui fournissent chaque année des services de physiothérapie et d'orthophonie, entre autres, à quelque 40 000 enfants. Le total des fonds que le gouvernement alloue annuellement à ces centres aura augmenté de près de 30 millions de dollars entre 2003-2004 et 2007-2008, y compris les 10 millions de dollars annoncés dans le budget de l'Ontario de 2006 afin de fournir des services à près de 5 000 enfants et jeunes à l'échelle de la province, et 4 millions de dollars de plus à partir de 2007-2008.

Santé mentale des enfants

Le gouvernement provincial fait fond sur ses investissements antérieurs dans plus de 250 centres de santé mentale pour enfants et jeunes et 17 programmes de soins ambulatoires en milieu hospitalier en affectant 8 millions de dollars de plus par année à la satisfaction des besoins en matière de services au palier local et en réduisant les délais d'attente. En 2007-2008, le gouvernement aura majoré le financement destiné à ces services de près de 80 millions de dollars par rapport à 2003-2004, y compris les bonifications annoncées dans le budget de l'Ontario de 2004.

Autisme

Le gouvernement reste résolu à supprimer les obstacles qui isolent les enfants autistes du monde qui les entoure. Depuis 2003-2004, le gouvernement a pratiquement triplé le financement destiné aux enfants atteints de troubles du spectre autistique et à leur famille pour le porter à près de 130 millions de dollars en 2007-2008.

Les initiatives du gouvernement visant les enfants atteints de troubles du spectre autistique ont inclus notamment ce qui suit :

- augmentation du bassin de professionnels spécialisés dans les services aux enfants autistes grâce à la création d'un programme ontarien de certificat collégial supérieur en autisme et en science du comportement;

- versement d'une subvention de 6 millions de dollars au Geneva Centre for Autism pour répondre aux besoins uniques des enfants ayant des troubles du spectre autistique; ce financement a aidé jusqu'à 1 600 enseignants-ressources et visiteurs à domicile;

- affectation de un million de dollars pour aider l'organisme Autism Ontario à offrir des soutiens accrus aux familles d'enfants et de jeunes ayant des troubles du spectre autistique, y compris des réseaux d'appui aux parents, de la formation et des ressources documentaires.

Depuis juillet 2005, les enfants qui reçoivent des services par l'intermédiaire du programme d'intervention en autisme ont continué de bénéficier de ces services au-delà de l'âge de six ans. Auparavant, les enfants de six ans et plus n'étaient pas admissibles à ces services.

En 2007, le gouvernement prévoit des investissements pour accroître de plus de 100 % le nombre d'enfants bénéficiant de services d'intervention en autisme depuis 2003. Plus de 1 100 enfants recevront alors des services.

Jeunes à risque

L'Ontario est résolu à améliorer les possibilités pour les jeunes, notamment les adolescents à risque de se comporter de façon violente. En effet, les recherches révèlent que les jeunes sont plus aptes à faire des choix positifs s'ils bénéficient de possibilités appropriées et de soutiens adéquats dans leur communauté.

Dans le budget de l'Ontario de 2006, le gouvernement a annoncé des investissements considérables dans des programmes communautaires pour aider les jeunes à risque à prendre des décisions judicieuses et à devenir des adultes sains et productifs. Par exemple :

- il a affecté plus de 28 millions de dollars sur trois ans à la Stratégie Perspectives Jeunesse de l'Ontario en vue d'étoffer les programmes communautaires destinés à aider les jeunes à risque à choisir un meilleur avenir. La Stratégie comprend l'étoffement des programmes de mentorat et du développement du leadership chez les jeunes, de même que la promotion des programmes d'aptitude à l'emploi, des programmes d'emploi et des programmes de formation axée sur les compétences. À l'heure actuelle, le gouvernement étend la stratégie au-delà de Toronto, notamment à London, Ottawa, Thunder Bay, Windsor et Hamilton;

- il a instauré le Fonds Action Jeunesse pour appuyer des programmes en milieu communautaire à Toronto et offrir aux jeunes des solutions de remplacement positives à l'utilisation des armes à feu et aux bandes criminalisées, comme des activités sportives et communautaires. Le gouvernement affecte jusqu'à 30 millions de dollars sur trois ans à ce Fonds. Grâce aux contributions du secteur privé, les subventions visant les jeunes à risque pourraient atteindre jusqu'à 45 millions de dollars.

Sociétés d'aide à l'enfance

De 2003-2004 à 2007-2008, le gouvernement provincial a accru les investissements dans les services de protection de l'enfance de près de 260 millions de dollars, y compris un investissement additionnel de 34 millions de dollars en 2007-2008. En 2006, une loi a été sanctionnée pour, d'une part, aider un plus grand nombre d'enfants confiés au système de protection de l'enfance à grandir dans des foyers stables et bienveillants et, d'autre part, faire en sorte que les sociétés d'aide à l'enfance soient plus fortes et rendent davantage de comptes aux familles et aux collectivités qu'elles servent. Cette loi s'inscrivait dans le programme de vastes réformes gouvernementales visant à améliorer la vie des enfants vulnérables et à consolider le système de protection de l'enfance de l'Ontario en accroissant le nombre d'options en matière d'adoption et en rehaussant les mécanismes de protection visant les enfants et les jeunes dirigés vers une société d'aide à l'enfance.

Le gouvernement a aussi créé le Bureau de la responsabilisation pour renforcer le principe de la responsabilité en incluant des normes plus rigoureuses dans des ententes annuelles plus détaillées avec les sociétés d'aide à l'enfance et tous les autres organismes financés par l'État. Le Bureau s'assure aussi que les sociétés d'aide à l'enfance respectent les exigences prévues par la loi en ce qui concerne le bien-être et la protection des enfants et veille à ce que les mesures correctives soient prises au besoin. Le Bureau surveille aussi le rendement des sociétés d'aide à l'enfance grâce à des mécanismes d'évaluation et de reddition de comptes.

Bureau des obligations familiales

Le Bureau des obligations familiales aide les familles à recevoir le soutien financier auquel elles ont droit et qu'a ordonné un tribunal.

Depuis 2003-2004, le gouvernement a investi près de 5 millions de dollars pour améliorer, d'une part, l'exécution des ordonnances et la perception des pensions alimentaires versées aux enfants et aux conjoints et, d'autre part, le service à la clientèle. Le gouvernement a aussi lancé un nouveau site Web (www.lesbonsparentspayent.com) qui identifie les parents qui ne paient pas les ordonnances alimentaires fixées par le tribunal.

De plus, le gouvernement déposera un projet de loi pour améliorer l'efficacité des mécanismes d'exécution des ordonnances et de collecte des pensions alimentaires pour enfants et conjoints.

SOUTIEN ACCRU AUX FAMILLES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE

Le gouvernement propose d'accroître le soutien offert aux familles et aux personnes les plus vulnérables de l'Ontario en majorant de 2 % le taux des prestations d'aide sociale à partir de novembre 2007. En augmentant les prestations accordées dans le cadre du programme Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées en 2005, en 2006 et, maintenant, en 2007, le gouvernement aide les familles bénéficiaires de l'aide sociale à mieux faire face à l'augmentation du coût de la vie. En 2007-2008, la majoration proposée du taux des prestations d'aide sociale fournirait 83 millions de dollars de plus en prestations sur une année complète à

plus de 420 000 familles ontariennes comptant plus de 196 000 enfants. Elle profiterait aussi aux familles qui reçoivent des prestations d'aide pour soins temporaires et des prestations d'aide à l'égard des enfants qui ont un handicap grave. Les municipalités ne seraient tenues de contribuer à la majoration proposée du taux qu'à partir de janvier 2008.

La POE mise sur les initiatives antérieures

La nouvelle POE et les augmentations du taux des prestations d'aide sociale miseraient sur les initiatives que le gouvernement a mises en œuvre depuis 2003-2004 pour aider les familles et les personnes ayant un revenu peu élevé. Ces initiatives incluent notamment :

- la majoration des taux des prestations d'aide sociale de 3 % en 2005 et de 2 % en 2006. Quant à elles, les prestations de la rentrée des classes et pour les vêtements d'hiver à l'intention des bénéficiaires de l'aide sociale ont augmenté de 2 % en 2006. Grâce à toutes ces majorations, les bénéficiaires de l'aide sociale se partagent 137 millions de dollars de plus en 2006-2007;

- le transfert permanent des majorations apportées au SPNE en juillet 2004, 2005 et 2006. Grâce à cette mesure, 116 000 familles bénéficiaires de l'aide sociale en 2006-2007 se sont partagé 56 millions de dollars de plus.

Le gouvernement a aussi pris des mesures pour faire en sorte que l'aide sociale n'empêche pas les familles et les personnes les plus vulnérables de l'Ontario d'obtenir un emploi et de profiter pleinement de la prospérité de la province. Depuis 2003-2004, il a amélioré le système pour faciliter la transition des bénéficiaires de l'aide sociale au marché du travail en prenant les mesures suivantes :

- Il a instauré un taux d'exemption pur et simple de 50 % de tous les gains. Cela veut dire que seulement la moitié des gains d'emploi d'un bénéficiaire est déduite de sa prestation mensuelle d'aide sociale. Auparavant, une tranche d'au moins 75 % des gains d'un bénéficiaire au-delà d'un montant exonéré minimal était retranchée de ses prestations d'aide sociale, ce qui créait un obstacle important à l'emploi.

- Il a modifié les règles pour que la période de versement des prestations pour services de santé accordées aux bénéficiaires du programme Ontario au travail qui quittent ce programme pour occuper un emploi soit portée à six mois (un an dans les cas exceptionnels). Les bénéficiaires du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées qui quittent ce programme pour occuper un emploi continuent de recevoir des prestations pour services de santé indéfiniment ou jusqu'à ce que la protection prévue par le régime de l'employeur devienne disponible.

SOUTIEN SUPPLÉMENTAIRE POUR LES PERSONNES VULNÉRABLES QUI TRAVAILLENT

Le gouvernement croit qu'il a le devoir d'aider les travailleurs à faible revenu à obtenir un meilleur emploi et à améliorer leur qualité de vie. En conséquence, le gouvernement a investi dans un éventail de programmes pour aider les travailleurs à faible revenu à progresser dans la vie. Par exemple, il investit près de un milliard de dollars par année dans la formation et l'emploi, il collabore avec le gouvernement fédéral à l'égard de la prestation fiscale pour le revenu gagné et il a majoré le salaire minimum quatre années de suite depuis 2003.

Versement de la prestation fiscale pour le revenu gagné

La prestation fiscale pour le revenu gagné que propose le gouvernement fédéral majorerait le revenu des travailleurs ontariens à revenu peu élevé et encouragerait ces travailleurs à accroître leur salaire.

Le gouvernement de l'Ontario collabore avec le gouvernement fédéral pour veiller à ce que la prestation fiscale pour le revenu gagné que propose le gouvernement fédéral atteigne son objectif d'aider les personnes vulnérables en Ontario et dans le reste du pays. Étant donné que l'Ontario accorde des avantages aux personnes vulnérables par l'intermédiaire d'un éventail de programmes, il est essentiel que la prestation que propose le gouvernement fédéral soit correctement intégrée aux systèmes actuels d'imposition et de transferts des gouvernements provinciaux et territoriaux. Après la mise en œuvre de cette prestation, le gouvernement de l'Ontario aiderait les familles et les personnes qui exercent un travail mal rémunéré en versant le montant intégral de la prestation aux personnes bénéficiaires de l'aide sociale.

Salaire minimum

Le gouvernement reconnaît que des majorations périodiques du salaire minimum sont nécessaires pour venir en aide aux personnes à faible revenu. Depuis son arrivée au pouvoir en 2003, le gouvernement est venu en aide aux familles et aux personnes qui travaillent et qui gagnent peu en augmentant le salaire minimum chaque année. En effet, le salaire minimum a été majoré de 17 %, passant de 6,85 $ l'heure en 2003 à 8,00 $ l'heure, le taux actuellement en vigueur. Ces augmentations faisaient suite à un gel du taux du salaire minimum en Ontario pendant neuf ans, de 1995 à 2003. Le taux du salaire minimum en Ontario figure aujourd'hui parmi les plus élevés au Canada.

Le gouvernement propose de porter le taux horaire du salaire minimum à 10,25 $ d'ici 2010 au moyen de trois augmentations annuelles de 0,75 $ à partir du 31 mars 2008.

Emploi Ontario

Le salaire minimum est une façon d'aider les travailleurs à faible revenu. D'autres mesures comme des programmes de formation et des mesures incitatives à l'emploi peuvent aussi les cibler plus efficacement.

Les programmes de formation et les autres programmes de soutien à l'emploi permettent aux personnes vulnérables d'acquérir les compétences et l'expérience dont elles ont besoin pour profiter des possibilités économiques existantes. Grâce à sa nouvelle stratégie annuelle de formation, Emploi Ontario, dotée de près de un milliard de dollars, le gouvernement fournit des services indispensables axés sur le marché du travail aux chômeurs, aux personnes sous-employées, aux néo-Canadiennes et néo-Canadiens, aux travailleurs à faible revenu et aux bénéficiaires de l'aide sociale. Pour des précisions supplémentaires, consulter la section F, *Accroître les possibilités de croissance économique*.

LOGEMENT ABORDABLE

Le gouvernement reconnaît que nombre d'Ontariennes et d'Ontariens à faible revenu ont besoin d'un logement abordable. Voilà pourquoi il propose de créer des soutiens supplémentaires au logement, y compris de nouveaux logements sociaux, et de verser des aides financières accrues aux personnes admissibles aux allocations de logement.

Nouvelles initiatives dans le domaine du logement

Grâce aux 392 millions de dollars de la Fiducie du logement abordable et de la Fiducie pour le logement des Autochtones hors réserve du gouvernement fédéral, le gouvernement de l'Ontario propose de mettre sur pied trois nouvelles initiatives dans le domaine du logement pour aider les familles à faible revenu en Ontario. La première initiative affectera immédiatement 127 millions de dollars aux municipalités au titre de la construction de nouveaux logements abordables ou de la restauration des logements existants.

Afin d'aider les familles à faible revenu qui travaillent et qui ont des enfants à payer leur loyer, la deuxième nouvelle initiative du gouvernement viserait la création d'un programme provincial d'allocations de logement qui accorderait jusqu'à 100 $ par mois, pendant au plus cinq ans, aux familles admissibles.

Ce programme quinquennal, doté de 185 millions de dollars, serait instauré en janvier 2008 et permettrait le versement de plus de 27 000 nouvelles allocations de logement aux familles travailleuses à revenu peu élevé. Le nombre total de nouvelles allocations de logement atteindrait 35 000.

Le ministre des Affaires municipales et du Logement fournira plus tard ce printemps des précisions détaillées, y compris des renseignements sur le processus de demande.

La troisième nouvelle initiative dans le domaine du logement affecterait 80 millions de dollars au financement d'au plus 1 100 logements hors des réserves à l'intention des familles autochtones. Le gouvernement répartirait ces fonds en collaboration avec les communautés autochtones. Ainsi, les Autochtones pourraient, d'une part, participer à la détermination des modes d'offre de logements abordables dans leurs collectivités et, d'autre part, se bâtir un avenir durable et améliorer leur qualité de vie.

Programmes permanents de logement

Le gouvernement de l'Ontario continue de collaborer avec le gouvernement fédéral et les administrations municipales pour fournir des logements adéquats aux familles à faible revenu dans le cadre du Programme de logement abordable. Le programme fournira 15 000 nouveaux logements abordables et 5 000 allocations de logement d'ici 2011-2012. Jusqu'à présent, plus de 7 400 logements ont été approuvés et le gouvernement provincial s'est engagé à verser près de 4 500 nouvelles allocations de logement. Le gouvernement provincial appuie aussi le versement d'au plus 6 600 allocations au titre d'un loyer abordable et adapté au revenu par le biais du Programme de supplément au loyer pour l'épanouissement communautaire.

En outre, le gouvernement accroît la protection accordée aux locataires tout en maintenant le dynamisme du marché du logement locatif de l'Ontario grâce à la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation*, qui est entrée en vigueur le 31 janvier 2007.

Prévention de l'itinérance

Afin d'aider les locataires à revenu peu élevé à ne pas perdre leur logement, le gouvernement a affecté près de 19 millions de dollars au soutien des banques de loyers municipales. Ces banques sont des mécanismes de financement à court terme par l'intermédiaire desquels les locataires à faible revenu des diverses régions de la province peuvent demander un soutien en cas d'arriérés de loyer. Il s'agit d'une composante importante de la stratégie gouvernementale de lutte contre l'itinérance. En effet, elle a permis d'empêcher près de 8 000 expulsions.

SOUTIENS POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Comptes immobilisés

Le gouvernement propose d'instaurer un nouveau fonds de revenu viager qui augmenterait le revenu des personnes âgées à la retraite et autoriserait la libération d'au plus 25 % des fonds. Le nouveau fonds de revenu viager et les autres modifications des règles régissant les comptes immobilisés donneraient aux personnes âgées une marge de manœuvre accrue pour ce qui est de gérer un revenu de retraite constitué de fonds immobilisés transférés des régimes de retraite d'un employeur.

Le nouveau fonds de revenu viager remplacerait tous les fonds de revenu viager actuels et les fonds de revenu de retraite immobilisés. Il offrirait ainsi aux personnes âgées une marge de manœuvre accrue en éliminant les exigences applicables à la constitution obligatoire d'une rente et il instaurerait :

- le droit à la libération facultative et unique d'au plus 25 % des fonds immobilisés au plus tôt à la date de retraite anticipée prévue par le régime de pension à partir duquel les fonds ont été transférés (dans la plupart des cas, à l'âge de 55 ans);

- un calendrier modifié de paiements annuels qui accroîtrait le revenu de retraite et autoriserait le retrait de l'intégralité du solde du compte quand le titulaire du fonds de revenu viager atteint 90 ans;

- la possibilité de retirer un revenu supplémentaire en fonction du rendement du capital investi l'année précédente.

Des modifications supplémentaires autoriseraient le transfert direct de petites sommes d'argent libérées dans des comptes non immobilisés et la libération des comptes dans le cas de non-résidents du pays. Les modifications instaureraient aussi des règles uniformes applicables aux renonciations du conjoint à l'égard des comptes immobilisés. Des consultations auront lieu sur le processus de mise en œuvre du nouveau fonds de revenu viager et sur les autres modifications des règles applicables aux comptes immobilisés. Il est prévu que la mise en œuvre de ces propositions commence dès janvier 2008.

Crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes pour les personnes âgées de l'Ontario

Les crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes pour les personnes âgées de l'Ontario ont été instaurés en 1992 pour aider les personnes âgées ayant un revenu modeste. Ces crédits remboursables sont restés inchangés jusqu'en 2004, année où le gouvernement les a bonifiés en majorant de 25 % le crédit d'impôt foncier sous-jacent pour les personnes âgées, le faisant passer de 500 $ à 625 $. Le gouvernement a aussi majoré le seuil du revenu auquel les avantages consentis à un couple de personnes âgées commencent à être réduits pour le porter à 22 250 $ en 2005 et à 23 090 $ en 2006.

Le niveau de revenu minimal garanti en 2007 par les gouvernements ontarien et fédéral à l'intention des couples de personnes âgées admissibles augmente par suite des majorations des prestations de la sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti. Cette année, le gouvernement propose de majorer le seuil du revenu en 2007 pour les couples de personnes âgées de sorte que ceux qui reçoivent le niveau de revenu minimal garanti par les deux ordres de

gouvernement continuent de recevoir l'intégralité des crédits prévus. Le nouveau seuil serait établi lorsque le gouvernement fédéral fixera le montant de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti pour 2007.

Fractionnement du revenu de pension

À partir de l'année d'imposition 2007, les couples seraient autorisés à fractionner certains types de revenu de pension pour les besoins de l'impôt sur le revenu de l'Ontario si les propositions pertinentes du gouvernement fédéral reçoivent la sanction royale. Cette mesure reconnaîtrait les défis particuliers associés à la planification et à la gestion du revenu de pension et aiderait les retraités en accordant un avantage important à nombre de couples touchant un revenu de pension.

Le fait d'autoriser une personne à partager son revenu de pension avec un conjoint ou un partenaire de fait à des fins fiscales permettrait aux couples ontariens ayant un revenu de pension admissible en 2007 de réaliser des économies d'impôt d'environ 170 000 millions de dollars sur le revenu payable à l'Ontario.

Autres soutiens pour les personnes vulnérables en Ontario

Améliorations à la sécurité professionnelle et à l'assurance contre les accidents du travail

La santé et la sécurité des travailleurs de l'Ontario est une priorité. La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT), un organisme sans lien de dépendance avec le gouvernement, est responsable de l'indemnisation des travailleurs blessés, de la facilitation de leur retour au travail et de la promotion de la santé et de la sécurité. Dans le présent budget, le gouvernement propose un certain nombre d'améliorations importantes des indemnités prévues à l'intention des travailleurs blessés dans la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*. Ces indemnités bonifiées seraient prélevées sur le Fonds de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

- Nombre de travailleurs blessés touchent des indemnités partiellement indexées sur l'inflation. Les modifications législatives, si elles sont adoptées, permettraient à la CSPAAT de bonifier les indemnités de quelque 155 000 travailleurs blessés. Ces derniers verraient le montant de leurs indemnités augmenter de 2,5 % le 1er juillet de 2007 et le 1er janvier de 2008 et de 2009.

- Le gouvernement propose aussi de donner à la CSPAAT une plus grande latitude pour ce qui est d'examiner et de déterminer les indemnités auxquelles ont droit les travailleurs blessés une fois que les indemnités ont été immobilisées au bout de 72 mois. À l'heure actuelle, si l'état de santé d'un travailleur se dégrade considérablement, la Loi n'autorise pas l'examen de la situation du travailleur plus de 72 mois après la date de sa blessure. Cette modification toucherait environ 750 personnes chaque année.

- Une autre modification proposée exigerait que les gains soient fondés sur ce qu'un travailleur gagnerait s'il exerçait un emploi à la fois approprié et disponible, et non sur la norme actuelle, plus restrictive.

- Le gouvernement propose de majorer le seuil sous lequel une indemnité forfaitaire, et non mensuelle, serait versée au titre du paiement d'une rente de retraite, et de le faire passer de 1 166,41 $ à 3 000 $. La *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* fixait un seuil de

1 145,63 $, lequel a été partiellement rajusté en fonction de l'inflation et porte au niveau actuel de 1 166,41 $.

Une évaluation indépendante de la CSPAAT réalisée en 2004 par le cabinet Grant Thornton LLP a recommandé l'élargissement du conseil d'administration afin d'améliorer son efficacité. Pour faire suite à cette recommandation, le gouvernement propose de nommer jusqu'à quatre administrateurs de plus au conseil.

Si l'Assemblée législative approuve les modifications proposées ci-dessus, la date de leur mise en œuvre, à l'exception de la modification relative à l'élargissement du conseil d'administration, sera le 1er juillet 2007. La modification relative au conseil d'administration entrerait en vigueur à la date de sa proclamation.

Le Bureau des conseillers des travailleurs, un organisme indépendant du gouvernement, aide les travailleurs blessés non syndiqués à faire face aux nombreuses complexités du système d'indemnisation des travailleurs blessés et aux différents mécanismes d'appel. Le gouvernement accroît le financement accordé au Bureau des conseillers des travailleurs de 1,4 million de dollars en 2007-2008 pour améliorer et étoffer ses services. Ce montant serait entièrement recouvrable de la CSPAAT.

Programme des normes d'emploi

Le gouvernement est résolu à protéger les droits en matière d'emploi prévus par la loi des travailleurs les plus vulnérables de l'Ontario en s'attaquant à l'accumulation des demandes d'indemnité qu'ils ont déposées aux termes de la *Loi sur les normes d'emploi*. Le présent budget affecte 3,6 millions de dollars de plus par année pour régler le problème de l'accumulation de plaintes n'ayant pas fait l'objet d'une enquête. On pourra ainsi améliorer le service de première ligne et réduire les délais de résolution des demandes de règlement.

Aide juridique Ontario

Un système juridique vigoureux et accessible constitue l'une des pierres angulaires du système de justice de l'Ontario. Afin de veiller à ce que toute la population ontarienne ait accès au système juridique de la province, le gouvernement affecterait 51 millions de dollars de plus, sur trois ans, à partir de 2007-2008 à Aide juridique Ontario. Cet organisme indépendant administre le programme d'aide juridique de l'Ontario. Il délivre des certificats aux clients qui respectent les exigences d'admissibilité financière, ce qui leur permet ensuite de retenir les services d'un avocat du secteur privé qui les représentera devant un tribunal.

Le nouveau financement permettrait ce qui suit :

- améliorer l'accès des citoyens vulnérables de la province à des services dans le domaine du droit de la famille. Sans ce soutien, les femmes, y compris celles qui sont victimes de violence conjugale, engagées dans des poursuites complexes portant sur les obligations alimentaires, la garde des enfants et le droit de visite, peuvent être forcées de faire face à l'appareil judiciaire sans avocat. Grâce au financement supplémentaire prévu, un plus grand nombre de personnes pourraient bénéficier d'une aide juridique;

- majorer le tarif horaire prévu pour l'aide juridique, à savoir le tarif horaire versé aux avocats qui acceptent des dossiers de l'aide juridique, favorisant ainsi l'accroissement du nombre d'avocats disponibles pour prendre en charge des dossiers de l'aide juridique. La dernière augmentation du tarif (5 %) remonte à 2003. Le tarif horaire augmenterait de 5 % pour atteindre environ 94,50 $ l'heure;

- veiller à ce qu'Aide juridique Ontario dispose des fonds nécessaires pour aider les personnes à faible revenu, y compris les familles et les enfants, à avoir accès à des services de première ligne en matière de droit de la famille.

Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

Le gouvernement étoffe les services et les soutiens destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle et à leur famille à l'échelle de la province. Le programme des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle aide les adultes ayant une telle déficience à vivre, à travailler et à participer à un vaste éventail d'activités dans leur collectivité.

Le gouvernement affectera plus de 200 millions de dollars sur quatre ans aux dépenses de fonctionnement supplémentaires du secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle pour renforcer leur capacité. Ces fonds aideront les organismes à maintenir et à étoffer les services communautaires et en établissement, et à augmenter les soutiens offerts aux personnes qui s'occupent de membres de leur famille ayant une déficience intellectuelle à la maison. En outre, le gouvernement annonce dans le présent budget le versement de 7 millions de dollars en nouveaux fonds pour les dépenses de capital aux organismes communautaires offrant des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Grâce à ces nouveaux fonds, le gouvernement aura investi plus de 500 millions de dollars depuis 2003 dans les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Investissements pour améliorer l'infrastructure sociale

Le présent budget prévoit 48 millions de dollars en 2006-2007 pour appuyer les améliorations de l'infrastructure sociale et communautaire et accroître ainsi la capacité du secteur des services sociaux d'offrir des services de qualité. Ces fonds appuieront les centres de soins palliatifs, les centres venant en aide aux nouveaux citoyens du pays, les centres de loisirs communautaires et les organismes offrant des services sociaux, y compris les établissements offrant des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Voir la section G : *Investir dans l'infrastructure de l'Ontario*.

Amélioration de l'infrastructure sociale

- 10 millions de dollars pour les centres de soins palliatifs
- 5 millions de dollars pour les centres d'affaires civiques en milieu communautaire
- 15 millions de dollars pour les centres de loisirs communautaires
- 18 millions de dollars pour les populations vulnérables, y compris les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

Génération de l'innovation sociale

La prospérité de l'économie et de la société se fonde sur la concrétisation de grandes idées en grands succès tant dans le secteur privé que dans le secteur social de l'économie. Le gouvernement affecte 6 millions de dollars sur quatre ans à la création de la société Génération de l'innovation sociale, située au Centre MaRS (SIG*@* MaRS). Cette société permettra aux personnes ayant des idées pour améliorer ou offrir des services communautaires d'avoir accès à des mentors et à des programmes qui les aideront à transformer leurs idées en réalisations positives pour la société. Elle fait partie d'une initiative de collaboration plus importante qui réunit le projet MaRS, la fondation de la famille J. W. McConnell et l'université de Waterloo.

SECTION B : UN RÉGIME D'IMPÔTS FONCIERS ÉQUITABLE

APERÇU

Pour les propriétaires de biens résidentiels et commerciaux de l'Ontario, les impôts fonciers doivent être équitables et prévisibles. Les propriétaires de biens résidentiels doivent avoir l'assurance que leurs impôts fonciers n'augmenteront pas excessivement d'une année à l'autre, tandis que les propriétaires de biens commerciaux veulent un régime qui les traite équitablement et n'entrave pas la compétitivité.

Le gouvernement McGuinty s'est engagé à rendre le régime d'impôts fonciers équitable, transparent, prévisible et durable.

Dans le présent budget, on propose un certain nombre de mesures visant à accroître l'équité et la prévisibilité du régime d'impôts fonciers actuel, notamment les suivantes :

- réduction des taux élevés de l'impôt scolaire applicable aux entreprises;
- modification du système d'évaluation foncière en vue d'établir un cycle de réévaluation de quatre ans et application progressive obligatoire des augmentations de l'évaluation;
- amélioration de l'équité et de l'efficacité du système d'appel des décisions d'évaluation.

Outre ces mesures, il est également proposé d'éliminer la cotisation pour les programmes sociaux dans la région du grand Toronto.

INTRODUCTION

Les impôts fonciers contribuent au financement de programmes et services clés dispensés aux résidents et aux entreprises de l'Ontario. Ils représentent la principale source de revenus pour les municipalités et les conseils scolaires.

Ils se composent de deux éléments :

- une part municipale (fondée sur les taux d'imposition établis par les municipalités);
- une part provinciale servant au financement de l'éducation (fondée sur les taux d'imposition établis par la province).

Les impôts fonciers représentent plus de 19 milliards de dollars par année en Ontario. La part municipale des impôts perçus est d'environ 13 milliards de dollars tandis que la part scolaire est de quelque 6 milliards de dollars.

Les municipalités sont chargées de l'administration du régime, dont l'établissement des politiques fiscales locales (à l'intérieur d'un cadre provincial), la facturation et la perception.

La Société d'évaluation foncière des municipalités (MPAC) est responsable de l'administration du système d'évaluation foncière (à l'intérieur d'un cadre provincial), y compris l'établissement de la valeur imposable de tous les biens-fonds de la province. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif qui offre des services d'évaluation au nom de toutes les municipalités de l'Ontario.

Le gouvernement a pris note des préoccupations concernant différents aspects du régime d'impôt foncier qui ont été soulevés par des propriétaires de biens résidentiels et commerciaux.

Les principales préoccupations soulevées par les propriétaires de biens commerciaux ont trait à l'équité et à la compétitivité. Ces propriétaires s'inquiètent notamment du niveau élevé des impôts et des différences importantes entre les taux de l'impôt scolaire à l'échelle de la province.

Quant aux propriétaires de biens résidentiels, ce sont les questions de stabilité et de prévisibilité qui les préoccupent le plus. Ils veulent notamment être sûrs de ne pas avoir à subir de soudaines hausses d'impôts ingérables d'année en année. Ils se sont dits inquiets également du manque d'équité du processus d'appel des décisions d'évaluation.

RÉDUCTION DE L'IMPÔT SCOLAIRE APPLICABLE AUX ENTREPRISES

Dans le cadre du présent budget, le gouvernement annonce un plan visant à réduire considérablement les écarts importants dans les taux de l'impôt scolaire applicable aux entreprises. En vertu du plan du gouvernement, la province réduira de 540 millions de dollars les taux élevés de l'impôt scolaire applicable aux entreprises au cours des sept prochaines années. Cette mesure fera baisser le taux de l'impôt scolaire applicable aux entreprises dans 321 municipalités partout en Ontario et profitera à plus de 500 000 entreprises de toutes tailles.

Cette initiative est un élément clé de la stratégie globale du gouvernement visant à créer un climat plus propice aux investissements en Ontario et se greffe à la proposition du présent budget d'éliminer l'impôt sur le capital plus tôt que prévu, soit le 1er juillet 2010. Les réductions de l'impôt scolaire applicable aux entreprises amélioreront la position concurrentielle des entreprises de la province, créeront des emplois et consolideront l'économie provinciale.

L'impôt scolaire applicable aux entreprises représente actuellement un montant de 3,5 milliards de dollars affecté au financement de l'enseignement élémentaire et secondaire en Ontario. La province augmente ses transferts directs aux conseils scolaires afin que les réductions des taux de l'impôt scolaire applicable aux entreprises ne touchent pas les augmentations prévues du financement global de l'éducation. Voir la section C du chapitre I, *Accroître les possibilités pour les élèves*, pour de plus amples détails.

Retombées économiques de la réduction des taux élevés de l'impôt scolaire applicable aux entreprises

L'impôt scolaire représente habituellement 50 % environ de l'impôt foncier total perçu sur les biens d'entreprises.

Lorsque la province a commencé à établir les taux d'imposition scolaire en 1998, des centaines de taux d'imposition différents ont été fixés à l'échelle de la province. Ces taux s'appliquaient aux catégories de biens commerciaux et industriels dans chaque municipalité de palier supérieur et de palier inférieur en fonction des niveaux d'imposition scolaire de 1997.

Par conséquent, il existe actuellement un large éventail de taux de l'impôt scolaire applicable aux entreprises, faisant ressortir les inégalités historiques en matière d'évaluation. En fait, les taux les plus élevés de l'Ontario sont quatre fois supérieurs au taux provincial moyen de 1,85 %.

Des représentants du milieu des affaires, notamment de la chambre de commerce de l'Ontario et de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, ont critiqué les taux élevés de l'impôt scolaire applicable aux entreprises, les qualifiant d'injustes et d'obstacles à la concurrence. Les différences dans les taux faussent les décisions quant au choix d'un bon emplacement pour les entreprises, ce qui défavorise de nombreuses régions de la province et nuit à l'économie provinciale dans son ensemble.

> À quelques exceptions près, l'imposition des biens commerciaux en Ontario est une grossière injustice... Au chapitre de l'impôt foncier applicable aux entreprises, l'impôt scolaire est particulièrement inéquitable.
>
> Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
> Octobre 2006

La réduction des taux élevés de l'impôt scolaire applicable aux entreprises aura des retombées économiques positives pour la province, car elle permet d'augmenter les emplois, les investissements, la productivité et la production. Les avantages économiques de cette initiative seront généralisés. En fait, les entreprises du Nord de l'Ontario bénéficieront le plus des réductions de l'impôt scolaire applicable aux entreprises, qui seront en moyenne de 32 %.

Détails de la réduction proposée de 540 millions de dollars

Au cours des sept prochaines années, le gouvernement réduira de 540 millions de dollars l'impôt scolaire applicable aux entreprises et ramènera les taux élevés à un taux d'imposition maximal cible de 1,60 %, ce qui est bien inférieur au taux moyen actuel de 1,85 %.

Les taux de l'impôt scolaire applicable aux entreprises qui sont actuellement inférieurs à 1,60 % ne seront pas augmentés en vertu du plan.

À compter de 2008, le gouvernement établira un premier taux plafond annuel de 2,50 % pour les biens commerciaux et de 3,00 % pour les biens industriels. Chaque année, ces taux seront réduits jusqu'à ce qu'ils soient ramenés au taux d'imposition maximal cible de 1,60 % le 1er janvier 2014.

Toutes les entreprises dont les taux sont supérieurs au taux maximal cible de 1,60 % profiteront des réductions des taux chaque année, même celles dont les

TAUX PLAFONDS ANNUELS D'IMPOSITION SCOLAIRE APPLICABLE AUX ENTREPRISES — **TABLEAU 2**

Année	Taux plafond annuel Biens commerciaux (%)	Taux plafond annuel Biens industriels (%)	Réduction estimative de l'imposition des entreprises (millions $)
2008	2,50	3,00	15
2009	2,35	2,75	35
2010	2,20	2,50	65
2011	2,05	2,25	105
2012	1,90	2,00	180
2013	1,75	1,75	350
2014	1,60	1,60	540

Note : Il se peut que les taux d'imposition scolaire applicable aux entreprises doivent être recalculés en 2009 et par la suite pour tenir compte de l'incidence des changements liés à la réévaluation. Il se peut également que les taux plafonds annuels et maximaux cibles doivent être gérés en fonction de ces changements.

taux sont inférieurs au plafond annuel. Chaque année, les taux qui sont inférieurs au plafond annuel seront réduits de 2 % de la tranche dépassant 1,60 %.

En outre, toute nouvelle construction entreprise après le 22 mars 2007 sera immédiatement assujettie au taux maximal de 1,60 %. Cette mesure maximisera les retombées économiques de cette initiative en stimulant de nouveaux investissements. Elle permettra aussi d'établir sur-le-champ des règles plus uniformes pour les entreprises devant prendre des décisions au sujet de l'endroit où construire de nouvelles installations de fabrication ou d'autres complexes commerciaux.

Avantages à l'échelle de la province des réductions de l'impôt scolaire applicable aux entreprises

Le tableau 3 présente les réductions prévues de l'impôt scolaire applicable aux biens commerciaux et industriels dans chaque région de la province et montre que les retombées seront réparties dans l'ensemble de la province. En fait, plus de la moitié de la réduction totale de 540 millions de dollars profitera aux entreprises situées à l'extérieur de la région du grand Toronto (RGT).

Ces projections concernent l'année 2014 lorsque la mise en oeuvre des réductions de l'impôt scolaire applicable aux entreprises sera achevée.

RÉDUCTIONS DE L'IMPÔT SCOLAIRE APPLICABLE AUX ENTREPRISES — **TABLEAU 3**

Région	Municipalités (comprenant les municipalités de palier inférieur et de palier supérieur)	Catégorie de biens	Mise en oeuvre complète — Réduction prévue en 2014 ($)	Mise en oeuvre complète — Réduction prévue en 2014 (%)
NORD :				
	Thunder Bay	Industriels	5 499 000	55
		Commerciaux	8 491 000	38
	Sault Ste. Marie	Industriels	2 303 000	46
		Commerciaux	2 451 000	23
	Timmins	Industriels	2 104 000	46
		Commerciaux	738 000	15
	Grand Sudbury	Industriels	3 930 000	43
		Commerciaux	4 402 000	19
	North Bay	Industriels	177 000	14
		Commerciaux	2 967 000	30
	Région du Nord	**Industriels**	**6 571 000**	**42**
	80 autres municipalités bénéficiaires	**Commerciaux**	**4 882 000**	**25**
EST :				
	Cornwall	Industriels	1 035 000	46
		Commerciaux	3 329 000	34
	Kingston	Industriels	1 228 000	40
		Commerciaux	4 610 000	19
	Belleville	Industriels	700 000	33
		Commerciaux	3 359 000	25

RÉDUCTIONS DE L'IMPÔT SCOLAIRE APPLICABLE AUX ENTREPRISES — **TABLEAU 3**

Région	Municipalités (comprenant les municipalités de palier inférieur et de palier supérieur)	Catégorie de biens	Mise en oeuvre complète — Réduction prévue en 2014 ($)	Mise en oeuvre complète — Réduction prévue en 2014 (%)
EST : (suite)				
	Brockville	Industriels	384 000	30
		Commerciaux	1 565 000	29
	Ottawa	Industriels	7 884 000	26
		Commerciaux	25 753 000	12
	Région de l'Est	**Industriels**	**6 427 000**	**43**
	63 autres municipalités bénéficiaires	**Commerciaux**	**4 894 000**	**13**
CENTRE :				
	Guelph	Industriels	4 995 000	39
		Commerciaux	3 417 000	17
	Région de Waterloo	Industriels	16 371 000	39
		Commerciaux	19 586 000	22
	Toronto	Industriels	26 428 000	22
		Commerciaux	205 069 000	19
	Hamilton	Industriels	1 690 000	10
		Commerciaux	6 978 000	10
	Région de Peel	Industriels	12 096 000	10
	Région du Centre	**Industriels**	**38 649 000**	**18**
	86 autres municipalités bénéficiaires	**Commerciaux**	**8 345 000**	**17**
SUD-OUEST :				
	Comté d'Oxford	Industriels	5 036 000	45
		Commerciaux	3 002 000	22
	Comté de Lambton	Industriels	4 432 000	45
		Commerciaux	2 877 000	16
	Windsor	Industriels	9 719 000	45
		Commerciaux	4 740 000	11
	London	Industriels	5 657 000	44
		Commerciaux	28 012 000	34
	Comté d'Essex	Industriels	5 445 000	36
	Région du Sud-Ouest	**Industriels**	**10 891 000**	**41**
	41 autres municipalités bénéficiaires	**Commerciaux**	**7 570 000**	**17**
AUTRES MUNICIPALITÉS RURALES :				
	Comté de Northumberland	Industriels	1 897 000	52
		Commerciaux	1 647 000	19
	Comté d'Elgin	Industriels	1 722 000	50
	Comté de Lennox et Addington	Industriels	1 254 000	49
		Commerciaux	492 000	17
	Comté de Stormont, Dundas et Glengarry	Industriels	765 000	45
		Commerciaux	1 023 000	21

RÉDUCTIONS DE L'IMPÔT SCOLAIRE APPLICABLE AUX ENTREPRISES — **TABLEAU 3**

Région	Municipalités (comprenant les municipalités de palier inférieur et de palier supérieur)	Catégorie de biens	Mise en oeuvre complète	
			Réduction prévue en 2014 ($)	Réduction prévue en 2014 (%)
AUTRES MUNICIPALITÉS RURALES : (suite)				
	Comté de Renfrew	Industriels	967 000	45
		Commerciaux	694 000	11
	Chatham-Kent	Industriels	2 475 000	44
		Commerciaux	2 400 000	18
	Comté de Grey	Industriels	1 158 000	40
		Commerciaux	1 528 000	14
	Norfolk	Industriels	642 000	39
		Commerciaux	975 000	17
	Haldimand	Industriels	1 613 000	38
		Commerciaux	384 000	12
	Comté de Simcoe	Industriels	3 996 000	35
	Municipalités rurales	**Industriels**	**31 087 000**	**39**
	173 autres municipalités bénéficiaires	**Commerciaux**	**13 143 000**	**16**

Nota : Les projections reposent sur les taux de l'impôt scolaire applicable aux entreprises de 2007 et les évaluations selon la valeur actuelle de 2005. Il faudra peut-être rajuster ces taux pour tenir compte de l'incidence des changements liés aux réévaluations. Par conséquent, lorsque l'initiative aura été entièrement mise en oeuvre, les réductions réelles pourraient différer légèrement de ces projections.

Les municipalités rurales sont également représentées dans la section régionale pertinente du tableau. Par exemple, les comtés d'Oxford, de Lambton et d'Essex figurent dans la région du Sud-Ouest et sont inclus dans les sommaires ruraux.

ÉLIMINATION DE LA COTISATION POUR LES PROGRAMMES SOCIAUX DANS LA RÉGION DU GRAND TORONTO

Le gouvernement annonce un plan visant à supprimer progressivement sur sept ans, à partir de 2007, la cotisation pour les programmes sociaux dans la région du grand Toronto (RGT).

Ce programme a été instauré en 1998 par le gouvernement précédent dans le but de partager les coûts de l'aide sociale et du logement social dans la RGT. Il se traduit par un transfert d'environ 200 millions de dollars en aide, fournie principalement à la cité de Toronto. Cependant, ce transfert contribue à faire augmenter l'impôt foncier des municipalités cotisantes, notamment les régions de York, de Peel et de Halton.

Pour 2007, les contributions au programme de cotisation seront ramenées au niveau de 2004. Chaque année par la suite, des réductions de coût s'établissant à un sixième des niveaux de 2004 seront appliquées, jusqu'à ce que le programme soit totalement éliminé en 2013.

Le gouvernement prendra également des dispositions pour assurer un soutien financier continu aux municipalités qui reçoivent actuellement de l'aide par l'entremise de la cotisation. Par exemple, toute hausse des coûts des programmes sociaux dans la cité de Toronto découlant de l'élimination de la cotisation pourra être assumée par l'entremise d'une aide provinciale disponible en vertu du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario.

Par conséquent, à mesure que la cotisation pour les programmes sociaux dans la RGT est supprimée, la province assumera les coûts de l'aide sociale et du logement social actuellement financés en vertu du programme, éliminant un fardeau de 200 millions de dollars de l'assiette de l'impôt foncier des municipalités cotisantes sans que soit abolie l'aide financière aux municipalités bénéficiaires.

Impôts fonciers équitables et prévisibles

Les impôts fonciers reposent sur la valeur marchande actuelle des biens-fonds déterminée par une évaluation foncière. C'est ce qu'on appelle l'évaluation selon la valeur actuelle (EVA). L'utilisation des évaluations fondées sur la valeur marchande pour l'imposition foncière est une formule très répandue en Amérique du Nord. Les évaluations fondées sur la valeur actuelle sont claires et transparentes et permettent une répartition équitable de l'impôt foncier entre tous les propriétaires de biens-fonds.

Lorsque l'EVA a été instaurée en Ontario en 1998, on avait prévu d'effectuer annuellement des réévaluations pour faire en sorte que les valeurs soient tenues à jour et que les biens-fonds de valeur égale dans une même collectivité soient assujettis à des impôts de valeur égale. Cependant, les réévaluations annuelles peuvent se faire au détriment de la prévisibilité et de la stabilité pour de nombreux contribuables dans un marché de l'immobilier en effervescence où les valeurs des biens-fonds fluctuent inopinément d'une année à l'autre. Depuis quelques années, les valeurs des biens-fonds changent rapidement, ce qui a donné lieu à des préoccupations concernant les fluctuations de l'impôt foncier pour de nombreux propriétaires. Le gouvernement comprend que le manque de certitude qui entoure la réévaluation soit source d'inquiétude pour les familles ontariennes.

Une variété de mécanismes est mise à la disposition des municipalités pour les aider à rendre les changements aux évaluations plus faciles à gérer pour les propriétaires fonciers. Ainsi :

- les municipalités peuvent réduire leurs taux d'imposition pour compenser l'incidence moyenne de la réévaluation;
- le gouvernement a donné aux municipalités la marge de manœuvre nécessaire pour éviter les changements d'impôts liés aux réévaluations entre les catégories de biens-fonds, ce qui atténue le fardeau de l'impôt foncier pour les contribuables propriétaires de biens résidentiels;
- les municipalités doivent offrir un allégement en cas de hausse de l'impôt foncier découlant d'une réévaluation aux propriétaires fonciers qui sont des personnes âgées ou des personnes handicapées à faible revenu.

En outre, la province fournit un allégement au titre de l'impôt foncier aux particuliers et aux familles à faible revenu et à revenu modeste en vertu des crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes remboursables. Ces crédits sont offerts annuellement par l'entremise du régime de l'impôt sur le revenu des particuliers. Pour 2007, ce programme devrait fournir un allégement au titre de l'impôt foncier estimé à 740 millions de dollars aux Ontariennes et aux Ontariens qui sont propriétaires ou locataires de leur résidence principale. Cet allégement tient compte de la bonification des crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes de l'Ontario pour les couples de personnes âgées proposée dans le présent budget. En 2007, les personnes âgées admissibles profiteraient d'un allégement de l'impôt foncier estimé à 97 millions de dollars à la suite des améliorations apportées à ces crédits

depuis 2003. Voir la section A du chapitre I, *Accroître les possibilités pour les enfants et les familles*, pour de plus amples renseignements.

Le gouvernement propose d'apporter trois modifications importantes au système d'évaluation afin d'accroître l'équité et la prévisibilité des évaluations pour les propriétaires fonciers, tout en continuant de réévaluer les biens-fonds régulièrement pour que les municipalités puissent continuer de compter sur une source de revenus stable pour financer des services publics importants. Ces modifications sont les suivantes :

- réévaluation tous les quatre ans;
- application progressive obligatoire des augmentations d'évaluation;
- accroissement de l'équité et de l'efficacité du système d'appel des décisions d'évaluation.

La mise en œuvre des mesures proposées sera soumise à des consultations menées auprès des municipalités, de la Société d'évaluation foncière des municipalités (MPAC) et de la Commission de révision de l'évaluation foncière (CREF).

Moment des réévaluations – Un cycle de quatre ans

À l'heure actuelle, il est prévu que la prochaine réévaluation se fera pour l'année d'imposition 2009 et reposera sur la valeur des biens-fonds au 1er janvier 2008.

Le gouvernement propose que les réévaluations subséquentes soient faites tous les quatre ans et qu'elles s'accompagnent de la mise en œuvre d'un programme d'application progressive obligatoire.

Le cycle de réévaluation quadriennal fonctionnerait comme suit :

- Pour la prochaine réévaluation, qui portera sur l'année d'imposition 2009, la valeur des biens-fonds sera celle établie au 1er janvier 2008. Cette date servirait pour 2009, 2010, 2011 et 2012.

- Le cycle se poursuivrait ainsi tous les quatre ans.

Conjugué au programme proposé d'application progressive obligatoire, le cycle quadriennal :

- assurerait plus de stabilité et de prévisibilité pour les contribuables et les municipalités;
- contribuerait à assurer l'équité entre les biens-fonds (mises à jour des évaluations assez fréquentes pour que des biens-fonds semblables ayant une valeur semblable soient assujettis à des impôts fonciers semblables);
- faciliterait l'administration précise, efficace et économique du système d'évaluation.

Application progressive obligatoire des augmentations de l'évaluation des biens résidentiels

Pour accroître encore davantage la stabilité et la prévisibilité de l'impôt foncier pour les propriétaires fonciers de l'Ontario, le gouvernement propose un programme d'application progressive obligatoire sur quatre ans des futures augmentations de l'évaluation des biens résidentiels.

Ce programme serait mis en œuvre à l'échelle de la province en 2009 après la prochaine réévaluation. Il se grefferait au cycle d'évaluation quadriennal proposé.

Bien qu'une évaluation plus élevée ne se traduise pas nécessairement par une hausse de l'impôt foncier, la mesure proposée donnerait aux propriétaires fonciers plus de certitude puisque les augmentations seront appliquées progressivement sur une période de quatre ans. Par exemple, une augmentation de l'évaluation de 20 % serait appliquée progressivement à raison de 5 % par année pendant quatre ans.

Même avec ce système progressif obligatoire, les municipalités pourraient continuer de diminuer leur taux d'imposition foncière pour compenser la hausse moyenne des évaluations de sorte que, en moyenne, les propriétaires fonciers ne voient pas leur facture d'impôt foncier augmenter à la suite d'une réévaluation.

Le programme d'application progressive toucherait les catégories de biens résidentiels et agricoles ainsi que la catégorie des forêts aménagées. Cependant, il ne s'appliquerait pas aux baisses de l'évaluation foncière afin d'éviter que des propriétaires aient à payer des impôts calculés en vertu d'une évaluation plus élevée que la valeur réelle de leur bien-fonds.

Le gouvernement a l'intention de consulter les municipalités et la MPAC pour déterminer si le programme proposé d'application progressive obligatoire pourrait s'appliquer à d'autres catégories de biens, comme les catégories de biens commerciaux et industriels ou les immeubles à logements multiples.

Système d'appel des décisions d'évaluation

Le gouvernement a pris note des préoccupations concernant la structure du système d'appel des évaluations soulevées par des propriétaires fonciers et des représentants municipaux.

À l'heure actuelle, les propriétaires fonciers qui contestent l'exactitude de l'évaluation ou qui ne sont pas d'accord avec le classement de leur bien-fonds que la MPAC a établi pour les besoins de l'impôt foncier peuvent, soit demander à la MPAC de réexaminer leur évaluation par un processus non officiel appelé « demande de réexamen », soit déposer un appel devant la Commission de révision de l'évaluation foncière (CREF).

La date limite de présentation des demandes de réexamen à la MPAC est le 31 décembre de l'année d'imposition; pour les appels déposés à la CREF, c'est le 31 mars de l'année d'imposition, soit neuf mois plus tôt que la date de présentation des demandes de réexamen. La MPAC n'est pas obligée de répondre aux demandes de réexamen avant la date limite de dépôt des appels à la CREF, ce qui fait que de nombreuses personnes déposent à la CREF des appels de protection qui sont en suspens jusqu'à ce que la MPAC réponde à leur demande de réexamen. Le processus d'évaluation actuel est souvent une source de confusion, crée des doubles emplois et représente une utilisation inefficace des ressources.

Une autre préoccupation au sujet du processus d'appel a trait à l'échange de renseignements entre la MPAC et les propriétaires fonciers. Il n'existe aucune règle claire ou uniforme qui régit l'échange de renseignements dans le cas des demandes de réexamen ou des appels. À cause de ce manque de clarté, les différents participants au processus d'appel ignorent quels renseignements ils devraient demander ou divulguer aux autres parties. Cette lacune accroît la confusion et la contrariété que de nombreuses personnes ressentent lorsqu'elles contestent leur évaluation.

Pour examiner ces préoccupations, le gouvernement a demandé l'avis de différentes parties concernées, a étudié les processus d'appel dans d'autres territoires et a pris en considération les conseils sur le système d'appel donnés par l'ombudsman de l'Ontario dans un rapport daté du 28 mars 2006.

Le gouvernement propose d'instaurer les mesures suivantes pour améliorer l'équité et l'efficacité du système d'appel des décisions d'évaluation :

- faire du programme de demande de réexamen, actuellement facultatif, la première étape obligatoire du processus d'appel;
- changer le délai de dépôt des appels à la CREF pour que la date de présentation tombe après le processus de demande de réexamen;
- établir des exigences normalisées de divulgation des renseignements aux stades de l'appel et du réexamen.

L'établissement d'un processus d'appel en deux étapes assorti de délais de dépôt successifs et de protocoles normalisés de divulgation de l'information contribuerait :

- à simplifier le processus d'appel puisqu'une seule filière d'examen serait utilisée à la fois;
- à faire en sorte que le processus de réexamen soit utilisé efficacement pour l'échange de renseignements;
- à réduire le nombre d'appels en réglant les questions de fait par l'échange de renseignements au stade du réexamen;
- à donner aux parties accès à des renseignements uniformes dans des délais uniformes.

Le gouvernement propose d'implanter ces mesures pour qu'elles concordent avec la prochaine réévaluation pour l'année d'imposition 2009.

Il a l'intention de consulter les représentants des municipalités, de la CREF et de la MPAC concernant la mise en œuvre des initiatives décrites précédemment ainsi que d'autres améliorations qui permettraient d'accroître la souplesse et la transparence du régime d'impôt foncier.

SECTION C : ACCROÎTRE LES POSSIBILITÉS POUR LES ÉLÈVES

APERÇU

Pour livrer une concurrence efficace sur les marchés mondiaux, les Ontariennes et Ontariens doivent être parmi les populations les mieux instruites, les plus compétentes, les plus productives et les plus innovatrices au monde. Le gouvernement McGuinty est déterminé à accroître les possibilités de succès pour tous les élèves de l'Ontario, depuis le primaire jusqu'aux études supérieures.

Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement a fait d'importants investissements pour veiller à ce que les enfants dans les classes du primaire, les plus cruciales, apprennent à lire, à écrire et à faire des mathématiques, que les adolescents et adolescentes restent à l'école et aient à leur disposition les ressources leur permettant d'obtenir leur diplôme, et que les étudiantes et étudiants du palier postsecondaire aient un meilleur accès à une éducation de qualité.

Investissements cumulatifs depuis 2003-2004 **Graphique 5**

(en milliards de dollars)

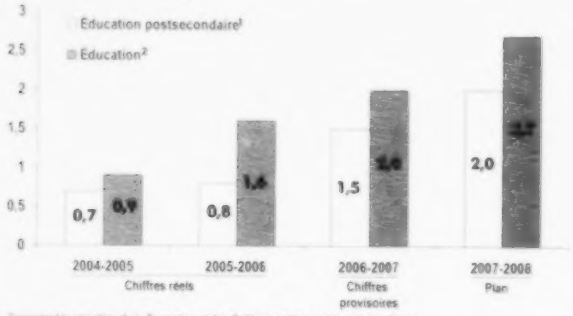

² Comprend le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, et les collèges.
³ Comprend le ministère de l'Éducation et les conseils scolaires, mais non le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ni les revenus tirés des impôts fonciers scolaires.

Pour tirer parti des réalisations du gouvernement à ce jour, le présent budget prévoit une augmentation de 781 millions de dollars des Subventions pour les besoins des élèves (SBE) (de la maternelle à la 12e année) pour l'année scolaire 2007-2008, ce qui porte le total à 18,3 milliards de dollars, soit une hausse de plus de 17 % par rapport au financement de 2003-2004.

Charges de programmes en 2007-2008 **Graphique 6**

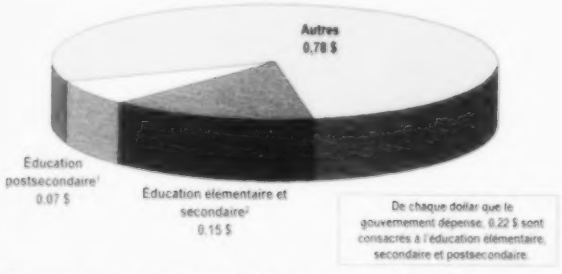

¹ Comprend le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, et les collèges.
² Comprend le ministère de l'Éducation, et les charges nettes des conseils scolaires, mais non les charges nettes du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, ni les revenus tirés des impôts fonciers scolaires.

Dans le cadre du Plan pour des résultats supérieurs, le gouvernement provincial aura investi en tout 6,2 milliards de dollars dans le secteur de l'éducation postsecondaire en 2009-2010. Dans le présent budget, le gouvernement annonce l'affectation d'une somme additionnelle de 390 millions de dollars à l'éducation postsecondaire en vue d'améliorer l'infrastructure et de faire face à des effectifs croissants.

Lorsque le gouvernement McGuinty est arrivé au pouvoir en 2003, les élèves du primaire étudiaient dans des locaux surpeuplés, seulement 54 % des élèves de 3e et de 6e année satisfaisaient aux normes provinciales en lecture et en mathématiques, à peine 68 % des élèves du secondaire obtenaient leur diplôme, les bâtiments scolaires étaient en mauvais état et les collèges, les universités et les programmes d'apprentissage professionnel étaient négligés depuis longtemps.

Le plan du gouvernement porte ses fruits :

- Les résultats des tests se sont améliorés – près des deux tiers des élèves de 3e et de 6e année atteignent ou dépassent aujourd'hui les normes provinciales en lecture, en écriture et en mathématiques.
- L'effectif des classes a diminué – 65 % des classes du primaire en Ontario comptent 20 élèves ou moins et 93 % en comptent 23 ou moins.
- Le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires a augmenté pour atteindre 73 %.
- Il existe un climat de paix et de stabilité dans les relations de travail dans le domaine de l'éducation.
- Grâce au programme Lieux propices à l'apprentissage, près de 6 800 projets d'amélioration des bâtiments scolaires ont été réalisés ou sont en voie de l'être.

Le Plan d'action pour des résultats supérieurs, qui a trait à l'éducation postsecondaire, apporte des changements positifs en améliorant la qualité, l'accès et la responsabilité. Cette initiative a déjà donné des résultats :

- On compte 86 000 étudiantes et étudiants à temps plein de plus au palier postsecondaire.
- En 2006-2007, 145 000 étudiantes et étudiants ont bénéficié des améliorations apportées au régime d'aide financière.
- Le nombre de places dans les programmes de 2e et de 3e cycle aura augmenté de 12 000 en 2007-2008.
- Après un gel de deux ans, l'augmentation des droits de scolarité a été plafonnée à une moyenne de 5 %, ou 100 $ pour 90 % de l'effectif étudiant des collèges et 200 $ pour 70 % de l'effectif étudiant des universités.

DES INVESTISSEMENTS POUR APPUYER UN MEILLEUR RENDEMENT SCOLAIRE

Le gouvernement comprend qu'une éducation publique de grande qualité est essentielle pour assurer la prospérité de l'Ontario dans l'économie actuelle où la concurrence s'exerce à l'échelle mondiale. Depuis son arrivée au pouvoir en 2003, le gouvernement s'efforce d'édifier un système d'éducation publique fort, stable et dynamique qui donne aux élèves de l'Ontario la possibilité de devenir la main-d'œuvre la plus instruite et la plus compétente qui soit.

Subventions pour les besoins des élèves (selon l'année scolaire) **Graphique 7**

(en milliards de dollars)

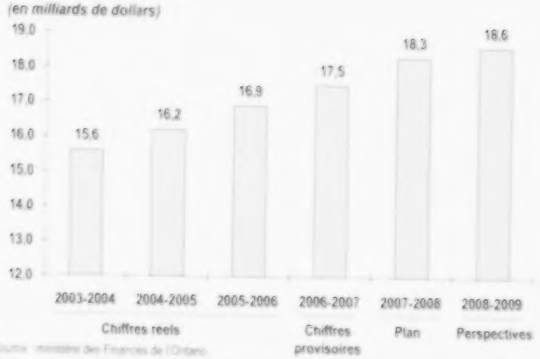

Source : ministère des Finances de l'Ontario

Alimentés à la fois par des revenus tirés des impôts fonciers scolaires et des paiements de transfert venant directement de la province, les fonds versés annuellement aux conseils scolaires pour l'éducation élémentaire et secondaire sont calculés selon la formule de financement fondé sur les Subventions pour les besoins des élèves (SBE).

SUBVENTIONS POUR LES BESOINS DES ÉLÈVES
FINANCEMENT PAR ÉLÈVE **TABLEAU 4**

Année scolaire	Financement par élève
2003-2004	7 920 $
2004-2005	8 249 $
2005-2006	8 623 $
2006-2007	8 970 $
2007-2008	9 432 $[1]
2008-2009	9 669 $[1]

[1] Fondé sur l'effectif prévu.

Avant 2003, les contraintes exercées sur le financement de l'éducation publique ont forcé les conseils scolaires à faire de pénibles choix entre des priorités concurrentes. Le gouvernement a établi un plan visant la réussite des élèves qui fournit un financement pluriannuel prévisible; les conseils scolaires disposent ainsi de ressources suffisantes pour réduire le nombre d'élèves par classe, embaucher plus d'enseignantes et d'enseignants, faire face à la hausse des coûts de fonctionnement, assurer l'entretien des installations scolaires, fournir les manuels scolaires les plus récents et offrir des services spécialisés à un plus grand nombre d'élèves à risque. Dans son plan, le gouvernement a également établi un partenariat efficace avec les intervenants du monde de l'éducation publique en ramenant la stabilité dans les relations de travail de ce secteur. Le nombre de jours d'école perdus par les élèves en raison de conflits de travail a diminué de 95 % depuis que le gouvernement est au pouvoir.

Au cours de l'année scolaire 2007-2008, le gouvernement continuera de faire des investissements substantiels dans l'éducation qui s'élèveront à 18,3 milliards de dollars, une augmentation de 781 millions de dollars par rapport à l'an dernier, ou de plus de 17 % par rapport à 2003-2004. En 2008-2009, les SBE auront atteint 18,6 milliards de dollars, une hausse de 3,0 milliards de dollars, comparativement au niveau de 2003-2004. Le financement moyen par élève atteindra un montant estimatif de 9 669 $ en 2008-2009, une progression de 1 749 $, ou 22 %, par rapport à 2003-2004.

Investissements pour un meilleur rendement scolaire

- Les sommes versées aux conseils scolaires au titre des SBE en 2007-2008 augmenteront de 2,7 milliards de dollars par rapport à 2003-2004, pour atteindre 18,3 milliards de dollars.
- Le financement moyen par élève se sera accru de 1 749 $, ou 22 %, entre 2003-2004 et 2008-2009, passant de 7 920 $ à 9 669 $.
- Les conseils scolaires de langue française recevront plus de 1 milliard de dollars en 2007-2008, une hausse de 73,5 millions de dollars, ou 7,2 %, par rapport à 2006-2007.

Ces augmentations prévues des SBE ne seront pas touchées par le plan du gouvernement visant à réduire les taux élevés d'impôt scolaire applicable aux entreprises. Les transferts directs de la province aux conseils scolaires sont augmentés de façon à compenser la baisse de revenus tirés des impôts scolaires.

LES PILIERS D'UN AVENIR MEILLEUR

Pour s'assurer de donner aux 1,25 million d'élèves des cycles primaire et moyen la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel, le gouvernement a lancé la Stratégie ontarienne de littératie et de numératie. Lancé en 2005, ce programme est fondé sur divers postulats – le plus important étant que chaque enfant de la province devrait être capable de lire, d'écrire, de faire des mathématiques et avoir atteint un niveau élevé de compréhension

à l'âge de 12 ans. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel que tous les enfants arrivent à l'école prêts à apprendre. Voir la section A, *Accroître les possibilités pour les enfants et les familles*, pour de plus amples renseignements sur les services de soutien à l'enfance et à la jeunesse.

Amélioration de la littératie et de la numératie

Plus que jamais, la capacité de fonctionner au sein de la société, d'y contribuer et d'y prospérer exige une éducation de qualité, laquelle repose sur des bases solides en littératie et en numératie. Les personnes qui possèdent de bonnes compétences en littératie et en numératie sont plus aptes à obtenir de bons emplois et à avoir une meilleure productivité et des revenus plus élevés, et elles sont moins susceptibles de subir de longues périodes de chômage.

Le gouvernement reconnaît que chaque enfant apprend différemment et que les écoles ont besoin de ressources spécialisées pour aider tous les élèves à réaliser pleinement leur potentiel. Pour veiller à ce que chaque enfant puisse réussir, le gouvernement investit 28 millions de dollars en 2007-2008 pour l'embauche de personnel enseignant spécialisé au palier élémentaire; 1 900 enseignants additionnels auront ainsi été embauchés depuis trois ans. Ces éducateurs travaillent dans des secteurs clés comme la littératie et la numératie, la musique, les arts et l'éducation physique, ce qui donne plus de temps au personnel enseignant du palier élémentaire pour préparer des leçons, corriger des devoirs et communiquer avec les parents.

S'étant engagé à fournir aux écoles de l'Ontario des ressources et des outils éprouvés qui aident les élèves à exceller en lecture, en écriture et en mathématiques, le gouvernement a mis en œuvre le Partenariat d'interventions ciblées de l'Ontario (PICO). En collaboration avec les conseils scolaires, le PICO cible les écoles élémentaires où au moins les deux tiers des élèves ont obtenu des résultats inférieurs aux normes provinciales aux tests de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) au cours des trois dernières années. Des équipes de spécialistes des programmes d'études et de leaders pédagogiques se rendent dans ces écoles pour fournir une aide pratique au personnel de l'école et du conseil scolaire afin d'améliorer le rendement des élèves. Le gouvernement a investi environ 25 millions de dollars pour appuyer l'initiative PICO.

Depuis la mise en œuvre de ces stratégies, qui assurent aux élèves l'aide spécialisée et individualisée dont ils ont besoin, les résultats aux tests de l'OQRE se sont considérablement améliorés pour la troisième année d'affilée. Les résultats des tests provinciaux, lesquels sont affichés sur le site Web de l'OQRE (www.EQAO.com), indiquent que pour l'année scolaire 2005-2006, 64 % des élèves de 3e et de 6e année ont atteint ou dépassé les normes provinciales en lecture, en écriture et en mathématiques, comparativement à 54 % en 2002-2003. Les résultats des élèves de l'Ontario montrent bien que les stratégies et les investissements ciblés du gouvernement portent leurs fruits.

Pourcentage d'élèves de 3e et 6e année qui satisfont aux normes provinciales (selon l'année scolaire) Graphique 6

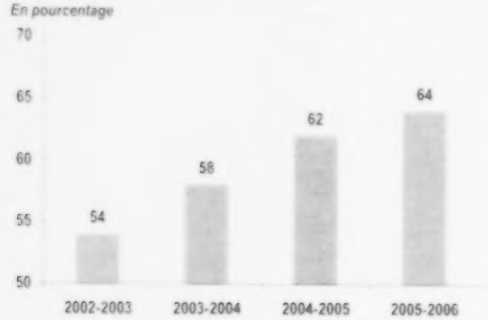

Source : Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

Réduction de l'effectif des classes au primaire

Une excellente façon d'optimiser l'interaction avec chaque élève est de réduire l'effectif des classes au primaire (de la maternelle à la 3e année).

En octobre 2003, le gouvernement a commencé à verser aux conseils scolaires les fonds nécessaires pour ajouter 4 800 membres du personnel enseignant au palier élémentaire avant l'année scolaire 2007-2008, ce qui a permis de réduire l'effectif des classes au primaire dans chacune des 4 000 écoles élémentaires de l'Ontario. Selon les dernières données disponibles, 65 % des classes au cycle primaire en 2006-2007 comptaient 20 élèves ou moins, comparativement à 31 % en 2003-2004. De toutes les classes au primaire, 93 % comptaient 23 élèves ou moins.

L'effectif des classes a été réduit

La réduction de l'effectif des classes au primaire permet d'accorder davantage d'attention individuelle aux élèves les plus jeunes, ce qui améliore leur rendement. À cette fin, le gouvernement a :

- versé des fonds pour embaucher environ 1 200 enseignantes et enseignants de plus dans les écoles élémentaires pour l'année scolaire en cours, ce qui porte à 4 800 le nombre d'enseignantes et d'enseignants additionnels embauchés dans ces écoles depuis octobre 2003;
- versé des fonds qui permettent la mise en oeuvre de projets d'immobilisations de 700 millions de dollars visant à réduire l'effectif des classes au primaire;
- a fait en sorte que 65 % des classes primaires dans la province ont un effectif de 20 élèves ou moins au cours de l'année scolaire 2006-2007, comparativement à 31 % en 2003-2004.

Puisque les classes sont plus petites, les élèves du primaire en Ontario reçoivent davantage d'attention individuelle, condition essentielle pour améliorer les compétences en lecture, en écriture et en mathématiques. Les élèves qui réussissent bien dans les premières années d'études sont plus susceptibles de terminer leurs études secondaires et de s'inscrire au collège, à l'université, dans un programme d'apprentissage ou de formation professionnelle.

STRATÉGIE VISANT LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES ET APPRENTISSAGE JUSQU'À L'ÂGE DE 18 ANS

Pour que l'Ontario soit en mesure de relever les défis de l'économie d'aujourd'hui fondée sur le savoir, le gouvernement a fait des investissements et établi des programmes dans les écoles secondaires de l'Ontario pour tenir compte des styles d'apprentissage et des intérêts professionnels propres à chaque élève. En répondant à ces besoins, le gouvernement donne à la main-d'oeuvre de demain les avantages concurrentiels qu'il lui faut pour réussir.

Curriculum adapté et ciblé

En 2004, le gouvernement a annoncé qu'il affectait 1,3 milliard de dollars à une stratégie pluriannelle pour la réussite des élèves dans le but d'accroître le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires, de réduire le nombre d'abandons scolaires et d'augmenter le nombre d'élèves qui poursuivent des études postsecondaires. Cette stratégie offre aux élèves des écoles secondaires de nouvelles façons d'obtenir des crédits en vue de l'obtention du diplôme, ainsi qu'un plus grand nombre de possibilités adaptées aux différents styles d'apprentissage et intérêts professionnels.

Dans le cadre de la Stratégie visant la réussite des élèves, le gouvernement a intégré au curriculum des écoles secondaires de l'Ontario de nombreux programmes novateurs qui permettent aux élèves de mettre l'accent sur les cheminements de carrière correspondant à leurs aptitudes et intérêts. Les élèves peuvent accumuler des crédits lorsqu'ils suivent un programme de formation en apprentissage et des cours du palier postsecondaire, avoir accès à des stages d'éducation coopérative ayant des liens étroits avec les matières étudiées en classe et profiter d'un soutien accru, de services supplémentaires d'orientation et de possibilités d'apprentissage uniques. Cette stratégie globale a permis de financer l'embauche de 1 900 nouveaux enseignants et enseignantes au secondaire depuis trois ans, pour appuyer les initiatives de la stratégie et fournir à toutes les écoles secondaires une enseignante ou un enseignant pour la réussite des élèves afin que ceux qui ont du mal à réussir aient accès au soutien dont ils ont besoin. Les résultats montrent bien que depuis la mise en œuvre de cette stratégie dans les écoles secondaires de l'Ontario, la réussite des élèves s'améliore de façon constante.

- Le taux de réussite aux tests de littératie de 10e année a augmenté; il est passé de 72 % en 2002-2003 à 84 % en 2005-2006 pour les élèves de langue anglaise.

- En 2004-2005, 93 000 crédits ont été obtenus dans le cadre de programmes d'éducation coopérative, ce qui représente une augmentation de 22 % par rapport aux 76 200 crédits obtenus en 2003-2004.

- En 2005-2006, 12 000 élèves ont pris part à des projets phares (initiatives locales novatrices inspirées de la Stratégie visant la réussite des élèves) et ont obtenu 21 000 des 27 000 crédits visés, ce qui représente un taux de réussite de plus de 75 %.

Transformer les écoles secondaires de l'Ontario

Au coeur de la Stratégie visant la réussite des élèves, six programmes novateurs donnent aux élèves des écoles secondaires de l'Ontario plus de façons d'accumuler des crédits en vue de l'obtention du diplôme :

- *Équipes responsables de la réussite des élèves* – Tous les élèves du palier secondaire ont maintenant accès à une équipe spécialisée composée de la directrice ou du directeur d'école, d'une enseignante ou d'un enseignant pour la réussite des élèves et d'une enseignante conseillère ou d'un enseignant conseiller en orientation, qui leur accorde l'attention et le soutien supplémentaires dont ils ont besoin.
- *Majeure haute spécialisation* – Ce programme permet aux élèves de regrouper de six à douze cours dans un domaine particulier, comme l'hôtellerie et le tourisme, ou la construction, dans le but de se préparer à des études postsecondaires ou à des métiers spécialisés.
- *Programme élargi d'éducation coopérative* – Les élèves peuvent compter deux crédits d'éducation coopérative obtenus dans le cadre d'un stage en milieu de travail parmi leurs 18 crédits obligatoires.
- *Programme à double reconnaissance de crédit* – Les élèves peuvent acquérir des crédits qui compteront à la fois pour leur diplôme d'études secondaires ou postsecondaires ou pour leur certificat d'apprentissage.
- *Projets phares* – Des programmes locaux novateurs aident les élèves à rester à l'école en leur offrant des conseils, du soutien ainsi que d'autres types de milieux d'apprentissage.
- *Transition de la 8e à la 9e année* – Les élèves de 8e et de 9e année sont plus susceptibles de décrocher durant la transition difficile de l'élémentaire au secondaire. Cette initiative prévoit un personnel enseignant plus nombreux, un perfectionnement professionnel intensif et un meilleur suivi des progrès des élèves ayant du mal à réussir.

Taux accru d'obtention du diplôme d'études secondaires

En Ontario, le taux d'abandon scolaire commence à baisser grâce au plan ambitieux du gouvernement qui vise à aider les élèves à réaliser pleinement leur potentiel. En 2003-2004, seulement 68 % des élèves obtenaient leur diplôme d'études secondaires, une situation clairement inacceptable. La Stratégie visant la réussite des élèves renverse cette tendance à l'abandon scolaire et elle aide un plus grand nombre d'élèves à se construire un avenir meilleur, comme l'indique l'augmentation du taux d'obtention du diplôme, qui est passé à 73 % en 2005-2006. Le gouvernement a fixé à 85 % le taux cible d'obtention du diplôme pour 2010-2011. Les écoles secondaires de l'Ontario sont en bonne voie d'atteindre cette cible, ce qui représentera une hausse de plus de 90 000 diplômés entre 2006-2007 et 2010-2011.

La *Loi de 2006 modifiant la Loi sur l'éducation (apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans)*, qui porte à 18 ans l'âge de fréquentation scolaire obligatoire, a été adoptée dans le but d'accroître le taux d'obtention du diplôme. Cette mesure législative élargit l'éventail des possibilités d'apprentissage afin de répondre aux besoins et aux intérêts des élèves, et d'encourager ainsi plus de jeunes à poursuivre leur éducation, que ce soit à l'école, dans un programme d'apprentissage ou dans un programme de formation en milieu de travail, jusqu'à ce qu'ils aient 18 ans ou qu'ils obtiennent leur diplôme. Adoptée au cours de l'année scolaire 2006-2007, cette initiative législative propose de nouvelles mesures favorisant les partenariats entre les écoles secondaires, la collectivité et les programmes de palier postsecondaire afin d'aider les élèves à réussir. Ainsi, un plus grand nombre d'élèves obtiendront leur diplôme d'études secondaires et auront en main les outils nécessaires pour réussir sur le marché du travail.

Investissements ciblés en 2007

Le gouvernement prend des mesures destinées aux élèves des écoles élémentaires et secondaires au sujet de questions importantes pour la population ontarienne :

- amélioration des services offerts dans les écoles aux élèves ayant des troubles du spectre autistique;
- investissement de 4,5 millions de dollars pour former près de 25 000 membres du personnel enseignant et de 1,2 million de dollars pour former les directions d'école et leurs adjoints afin de s'attaquer à l'intimidation;
- lancement de la Stratégie d'éducation des Autochtones et investissement de 13 millions de dollars pour améliorer le rendement scolaire des élèves inuits, métis et des Premières nations;
- renforcement du financement des programmes de français, langue seconde, dans le cadre de l'Entente Canada-Ontario sur les langues officielles dans l'enseignement;
- affectation de plus de 4 millions de dollars aux conseils scolaires pour l'acquisition de matériel d'artiste et d'instruments de musique.

DE MEILLEURES ÉCOLES, GAGE D'UN MEILLEUR APPRENTISSAGE

Lieux propices à l'apprentissage

En gardant les écoles de l'Ontario en bon état, le gouvernement favorise la réussite des élèves et aide tous les enfants à réaliser pleinement leur potentiel. En 2004, le gouvernement a lancé l'initiative Lieux propices à l'apprentissage, un programme doté d'une enveloppe de 4 milliards de dollars pour contribuer au financement des

travaux pressants de réparation, de rénovation et de construction d'écoles dans la province. Voir la section G, *Investir dans l'infrastructure de l'Ontario*, pour de plus amples renseignements.

Ce programme a permis d'améliorer considérablement l'état des écoles en répondant aux besoins les plus pressants définis à l'issue d'une évaluation indépendante de chacune des écoles de la province. Cette évaluation a révélé que l'état des installations scolaires de l'Ontario nuisait à l'enseignement qui y était dispensé. Les travaux financés dans le cadre de cette initiative peuvent viser les toits, les systèmes électriques et de plomberie, les ateliers et laboratoires de technologie, les systèmes de chauffage et de climatisation, les bibliothèques et les gymnases.

Les investissements faits dans le programme Lieux propices à l'apprentissage servent à financer des projets essentiels de réparation et de réfection dans les écoles de l'Ontario. Actuellement, près de 6 800 projets subventionnés grâce à ce programme ont été réalisés ou sont en voie de réalisation dans les écoles des quatre coins de la province.

Manuels et ressources d'apprentissage

Le gouvernement de l'Ontario a pris des mesures pour s'assurer que les élèves ont les ressources dont ils ont besoin pour accroître leur rendement et enrichir leur expérience d'apprentissage. En leur offrant des ressources didactiques comme de nouveaux manuels, logiciels, revues et ressources multimédias (comme des CD-ROM et des DVD) et en enrichissant le fonds documentaire des bibliothèques, le gouvernement procure aux élèves les outils nécessaires pour réussir. En plus du financement annuel fourni dans le cadre des SBE, le gouvernement verse plus de 50 millions de dollars aux écoles pour des manuels et des ressources didactiques. En outre, le gouvernement renforce et élargit les ressources d'enseignement en ligne qui offrent aux élèves des possibilités de vidéo-enseignement sur le Web et une aide en ligne comme le tutorat et des conseils sur les cours. Cet investissement s'inscrit dans l'engagement du gouvernement d'améliorer les résultats en littératie et en numératie tout en fournissant les ressources d'apprentissage dont les élèves de l'Ontario ont besoin pour réaliser pleinement leur potentiel.

Vers des résultats supérieurs en éducation postsecondaire

Le progrès de l'Ontario repose sur les compétences et les connaissances de sa population. L'Ontario n'atteindra le sommet de l'excellence et ne sera en mesure d'attirer les meilleurs emplois que lorsque tous les Ontariens et Ontariennes auront la chance de réaliser pleinement leur potentiel.

Les collèges et les universités de l'Ontario jouent un rôle crucial pour donner aux gens les moyens de réussir et pour les préparer à innover et créer les produits et les emplois qui assureront la prospérité future, prospérité qui permettra de financer les progrès sociaux et de maintenir un niveau de vie élevé.

Dans le budget 2005, le gouvernement de l'Ontario a annoncé son Plan d'action pour des résultats supérieurs, un investissement historique pluriannuel de 6,2 milliards de dollars destiné à l'éducation postsecondaire jusqu'en 2009-2010.

Le Plan d'action pour des résultats supérieurs a trois grands objectifs :

- **accès** – amélioration de l'aide financière aux étudiantes et aux étudiants, augmentation des effectifs étudiants, élargissement des possibilités pour les francophones, ainsi que pour les Autochtones,

les néo-Canadiens, les personnes handicapées et les étudiantes et étudiants « de la première génération », c'est-à-dire des jeunes dont les parents n'ont pas fait d'études postsecondaires;

- **qualité** – adhésion aux normes les plus élevées en ce qui concerne l'enseignement, la recherche et l'expérience des étudiantes et des étudiants, afin de favoriser les compétences et l'innovation qui soutiennent la croissance économique;

- **obligation reddditionnelle** – renforcement de l'obligation redditionnelle et du rendement au moyen d'objectifs et de mesures d'évaluation définis à l'avance.

Le programme du gouvernement en matière d'éducation comprend également des mesures sur la formation professionnelle et l'éducation permanente. Pour de plus amples renseignements, voir la section F, *Accroître les possibilités de croissance économique.*

Investissement dans l'éducation postsecondaire

En 2009-2010, l'Ontario aura consacré au total 6,2 milliards de dollars en nouveaux investissements pour l'éducation postsecondaire et la formation dans le cadre du Plan d'action pour des résultats supérieurs.

Les subventions de fonctionnement des collèges et des universités en 2007-2008 atteindront 4,0 milliards de dollars, et augmenteront encore pour atteindre 4,2 milliards de dollars en 2009-2010, ce qui assurera de meilleurs milieux d'apprentissage.

Ensemble des subventions de fonctionnement aux collèges et aux universités[1] **Graphique 9**

(en milliards de dollars)

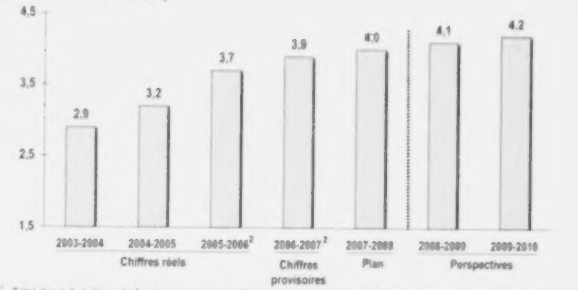

[1] Total des subventions de fonctionnement aux collèges et des subventions de fonctionnement aux universités.
[2] Les subventions de fonctionnement de 2005-2006 et de 2006-2007 sont rajustées pour tenir compte du redressement du financement destiné au Renouvellement de l'éducation postsecondaire.
Nota : Ne comprend pas les nouveaux investissements de 390 millions de dollars annoncés dans le présent budget pour l'éducation postsecondaire.

L'éducation supérieure continuera également à croître, grâce à des fonds additionnels s'élevant à 170 millions de dollars en 2007-2008, qui seront portés à 220 millions annuellement d'ici 2009-2010. Grâce à cette mesure, il y aura 14 000 étudiantes et étudiants de plus aux 2e et 3e cycles en 2009-2010.

Nouveaux investissements dans l'éducation postsecondaire

Dans le présent budget, le gouvernement annonce une enveloppe additionnelle de 390 millions de dollars pour appuyer l'amélioration de la qualité de l'éducation postsecondaire, dont une partie pourrait être affectée à l'infrastructure et au matériel des universités et des collèges. Ce financement fédéral d'une durée limitée s'ajoute aux investissements continus qu'effectue le gouvernement provincial dans le cadre du Plan d'action pour des résultats supérieurs, lesquels ont été entrepris en attendant que se concrétise un partenariat intégral et efficace avec le gouvernement fédéral.

Ce financement additionnel comprend 210 millions de dollars pour les universités afin d'atténuer les pressions immédiates découlant de la hausse des coûts. Il comprend également 105 millions de dollars pour la réfection des installations des collèges, y compris les frais d'entretien des bâtiments existants, 15 millions de dollars pour les

projets d'immobilisations des universités et 35 millions de dollars pour les projets d'immobilisations des collèges. Ce financement additionnel comprend également 25 millions de dollars destinés à l'acquisition ou à la modernisation du matériel dans les centres de formation syndicat-employeur afin de fournir les programmes d'apprentissage et de formation professionnelle nécessaires pour appuyer l'économie. Ces fonds permettront aux centres de suivre le rythme de l'évolution des exigences technologiques, d'encourager la collaboration et d'aller chercher des ressources de formation additionnelles auprès des partenaires de l'industrie.

Solides progrès sur le plan de l'aide financière aux étudiantes et aux étudiants

Le Plan d'action pour des résultats supérieurs a, entre autres, permis d'améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire grâce au renforcement de l'aide financière aux étudiantes et aux étudiants. Au cours des trois dernières années, le gouvernement a apporté des changements fondamentaux aux dispositions concernant les subventions et les prêts dont profitent 145 000 étudiantes et étudiants cette année. En 2006-2007, près de 60 000 étudiantes et étudiants ont bénéficié des nouvelles subventions immédiates réinstaurées dans le budget de l'Ontario de 2005. En 2007-2008, le gouvernement versera plus de 580 millions de dollars à la population étudiante dans le cadre du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO).

Le gouvernement travaille également avec les collèges et les universités à établir la nouvelle Garantie d'accès aux études qui veille à ce que l'insuffisance du soutien financier n'empêche aucune étudiante ou aucun étudiant de l'Ontario possédant les qualifications requises de poursuivre ses études. Dans le cadre de cette initiative, le nouveau site Web Fenêtre d'accès (http://accesswindow.osap.gov.on.ca) offre aux étudiantes et aux étudiants des renseignements sur les coûts approximatifs des programmes d'éducation envisagés et sur les prêts et les subventions du RAFEO auxquels ils pourraient éventuellement avoir droit pour financer leurs études.

Améliorations apportées à l'aide financière aux étudiantes et aux étudiants par le gouvernement McGuinty **Graphique 10**

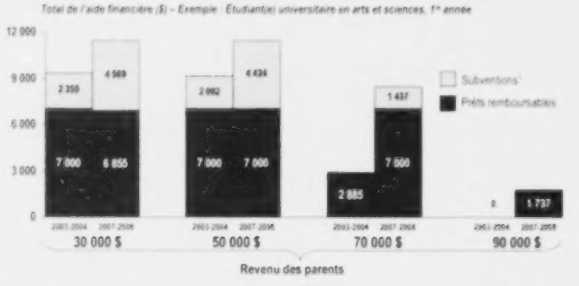

Les subventions comprennent les nouvelles subventions immédiates et les prêts non remboursables dépassant 7 000 $. Les exemples se fondent sur une étudiante ou un étudiant universitaire à charge qui n'habite pas chez ses parents et qui commence la première année d'un programme en arts et sciences. On suppose que les parents ont deux enfants, dont un fait des études postsecondaires, et que les droits de scolarité augmentent d'au plus 4,5 % en 2007-2008.
Source : ministère de la Formation et des Collèges et Universités

De plus, le gouvernement proposera des modifications à la *Ryerson University Act, 1977*, pour mettre à jour les structures administratives de cette université.

Changements positifs dans l'éducation postsecondaire

Amélioration de l'accès

- L'effectif étudiant à temps plein a augmenté de 86 000 depuis 2002-2003, soit une hausse de 22 %.
- L'aide financière aux étudiantes et aux étudiants doublera d'ici 2009-2010; près de 200 000 étudiants en profitent cette année, une augmentation de 25 % par rapport à 2002-2003.
- Les subventions immédiates sont réinstaurées, au profit de près de 60 000 étudiantes et étudiants; la dette sera limitée à 7 000 $ par année d'études achevée.
- Après un gel de deux ans, l'augmentation moyenne des droits de scolarité sera limitée à une moyenne de 5 % par année, ou 100 $ pour 90 % de l'effectif étudiant des collèges et 200 $ pour 70 % de l'effectif étudiant des universités.
- Une somme de 55 millions de dollars aura été engagée en 2009-2010 en vue de créer de nouvelles possibilités éducatives pour les francophones et les populations traditionnellement sous-représentées, y compris les personnes handicapées, les Autochtones et les étudiantes et étudiants « de la première génération ».
- Une subvention particulière de 20 millions de dollars pour favoriser l'accès a été versée en 2006-2007 aux petits collèges et aux collèges du Nord et des régions rurales, ce qui porte le financement total à ce chapitre à 65 millions de dollars.
- Le nombre d'étudiantes et d'étudiants admis au premier cycle du programme de médecine aura augmenté de 23 % en 2009-2010 par rapport à l'effectif de 2004-2005.

Amélioration de la qualité et de la responsabilité

- Les subventions de fonctionnement auront augmenté de 35 % entre 2004-2005 et 2009-2010, comme le prévoit le Plan d'action pour des résultats supérieurs, pour permettre d'embaucher de nouveaux professeurs, d'intensifier l'interaction étudiants-professeurs et d'améliorer les services aux étudiants, les bibliothèques, les laboratoires et le matériel.
- L'augmentation du nombre de places dans les programmes d'études de 2e et 3e cycle s'élèvera à 12 000 en 2007-2008 et à 14 000 en 2009-2010.
- On appuiera la recherche novatrice dans les domaines de pointe comme les biomatériaux et l'innovation minière.
- On assurera un contrôle de la qualité par l'intermédiaire du nouveau Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.
- Des ententes triennales seront conclues avec les collèges et les universités afin de déterminer les améliorations nécessaires et de mesurer les améliorations apportées pour assurer la qualité de l'éducation.
- Les mesures visant à stimuler l'économie annoncées dans le document *Perspectives économiques et revue financières de l'Ontario de 2006* comprennent 30 millions de dollars visant des projets d'infrastructure dans 15 collèges.

SECTION D : ACCROÎTRE LES POSSIBILITÉS D'AMÉLIORER LA SANTÉ

APERÇU

L'une des plus grandes priorités du gouvernement McGuinty est d'accroître les possibilités d'améliorer la santé des Ontariennes et des Ontariens. Depuis que le gouvernement a accédé au pouvoir, son plan en vue d'améliorer les soins de santé a été axé sur quatre stratégies clés : réduire les temps d'attente à l'égard des interventions essentielles; accroître l'accès aux professionnels de la santé; promouvoir le mieux-être et la prévention des maladies; intensifier l'efficience et la responsabilisation.

Dépenses prioritaires dans le secteur de la santé : hausse des dépenses depuis 2003-2004 **Graphique 11**

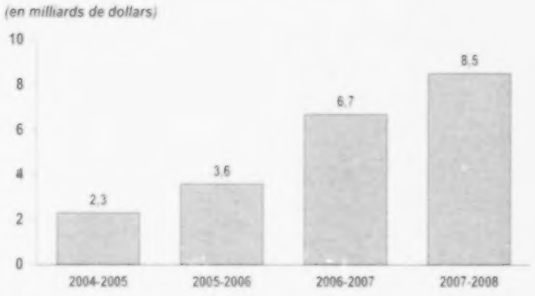

Source : ministère des Finances

Dans la foulée des investissements effectués jusqu'ici, le présent budget propose d'affecter 37,9 milliards de dollars au secteur de la santé en 2007-2008. Il s'agit d'une hausse de 29 %, qui représente 8,5 milliards de dollars, par rapport à l'enveloppe de la santé de 29,4 milliards de dollars en 2003-2004. (Voir le graphique 11.)

En 2007-2008, le présent budget prévoit le financement supplémentaire suivant :

- 135 millions de dollars afin de réduire davantage les temps d'attente, y compris pour les chirurgies pédiatriques;
- 43 millions de dollars afin de donner la chance à la nouvelle cohorte de diplômés en sciences infirmières de l'Ontario d'obtenir un emploi à temps plein, et un autre montant de 14 millions de dollars afin d'accroître les effectifs infirmiers dans les foyers de soins de longue durée, ce qui portera à plus de 8 000, d'ici la fin de 2007-2008, le nombre total d'infirmières et d'infirmiers embauchés depuis 2003;
- 34 millions de dollars pour améliorer l'accès aux professionnels de la santé;
- 143 millions de dollars pour améliorer l'accès aux soins d'urgence;
- 2,5 millions de dollars au Fonds Collectivités actives afin d'encourager les Ontariennes et Ontariens à pratiquer des sports et d'autres activités physiques, ce qui porte l'investissement total à 7,5 millions de dollars par année;
- 64 millions de dollars destinés aux initiatives de cybersanté;
- 7 millions de dollars pour élargir les programmes de traitement des toxicomanies;

- un montant d'environ 20 millions de dollars par année, qui augmentera pour atteindre quelque 40 millions de dollars, pour le nouveau Programme de dépistage du cancer colorectal à l'intention de l'ensemble des Ontariennes et des Ontariens de 50 ans et plus.

Ces nouveaux investissements misent sur les résultats obtenus jusqu'ici, notamment :

- la réduction des temps d'attente et l'augmentation du nombre d'actes médicaux – par exemple, les personnes devant subir une chirurgie de la cataracte obtiennent une consultation 128 jours plus tôt qu'en 2005, et la stratégie du gouvernement a permis de réaliser environ 58 000 chirurgies de la cataracte de plus depuis 2003;

- l'amélioration de l'accès aux services de soins primaires – plus de 500 000 personnes qui n'avaient pas de médecin de famille sont dorénavant prises en charge, et on prévoit que 150 équipes Santé familiale seront pleinement opérationnelles d'ici la fin de 2007-2008. On s'attend à ce que ces équipes offrent des services à plus de 2,5 millions de patients;

- la création du tout premier ministère de la Promotion de la santé de l'Ontario qui, entre autres, a mis en œuvre la stratégie Ontario sans fumée;

- la prévention des maladies grâce à la vaccination gratuite contre trois maladies infantiles de plus et à l'amélioration du Programme ontarien de dépistage du cancer du sein, afin d'offrir plus de 600 000 examens par année d'ici 2010-2011;

- le financement des pompes à insuline et des fournitures connexes pour les enfants atteints du diabète de type I et la création ou l'expansion de 77 Équipes de formation à l'intention des diabétiques en milieu communautaire;

- l'établissement de 14 réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) qui travaillent en collaboration avec les fournisseurs de services de santé et les membres de la collectivité afin de donner suite aux priorités locales.

Objectifs d'amélioration de la santé

Le gouvernement de l'Ontario a fait des investissements considérables en vue de transformer le système de la santé pour qu'il réponde aux besoins des patients et soit durable. Ces investissements visent quatre principales stratégies pour l'amélioration de la santé :

- réduction des temps d'attente à l'égard des interventions essentielles;
- amélioration de l'accès aux professionnels de la santé;

Charges de programmes pour 2007-2008 **Graphique 12**

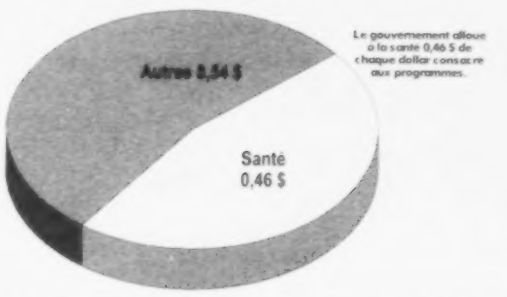

Note : Les charges de programmes dans ce secteur comprennent les hôpitaux ainsi que le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le ministère de la Promotion de la santé.

- promotion du mieux-être et prévention des maladies;
- intensification de l'efficience et de la responsabilisation.

Le gouvernement a réalisé des progrès appréciables pour ce qui est de donner suite à ses priorités, et il continuera à faire des investissements considérables dans la santé. Les dépenses du secteur de la santé s'élèveront à 37,9 milliards de dollars en 2007-2008. Elles atteindront 39,8 milliards de dollars en 2008-2009 et 41,5 milliards de dollars en 2009-2010. On trouvera ci-dessous des détails sur les progrès réalisés jusqu'à maintenant ainsi que sur les nouveaux investissements proposés en 2007-2008.

Réduction des temps d'attente

La Stratégie de réduction des temps d'attente de l'Ontario améliore l'accès aux soins de santé et réduit les temps d'attente des patients dans cinq catégories de soins de santé : chirurgies en oncologie; interventions en cardiologie; chirurgies de la cataracte; arthroplasties de la hanche ou du genou; examens effectués à l'aide d'appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM) et tomodensitogrammes. Dans le présent budget, le gouvernement annonce son intention d'ajouter la catégorie des chirurgies pédiatriques à la stratégie.

De 2003-2004 à 2006-2007, le gouvernement de l'Ontario a investi près de 1 milliard de dollars dans sa Stratégie de réduction des temps d'attente, principalement pour offrir un plus grand nombre d'interventions, améliorer l'efficience chirurgicale et mettre sur pied un système de renseignements exhaustifs pour le suivi des temps d'attente. Le gouvernement a également investi dans la création et l'expansion d'installations hospitalières. On trouvera plus de détails dans la section G, *Investir dans l'infrastructure de l'Ontario*.

La Stratégie de réduction des temps d'attente est efficace. Les temps d'attente ont diminué pour tous les actes médicaux qu'elle vise. Voici les principales réductions des temps d'attente depuis 2005 :

- chirurgies de la cataracte : réduction de 128 jours, soit 41 %;
- arthroplasties du genou : réduction de 133 jours, soit 30 %;
- chirurgies en oncologie : réduction de 13 jours, soit 16 %.

Un plus grand nombre d'actes médicaux pour réduire les temps d'attente

Le nombre d'actes médicaux a considérablement augmenté depuis 2003-2004 :

- examens IRM : hausse de 78 %
- arthroplasties de la hanche ou du genou : hausse de 50 %
- chirurgies de la cataracte : hausse de 39 %
- chirurgies en cardiologie : hausse de 27 %
- tomodensitogrammes : hausse de 15 %
- chirurgies en oncologie : hausse de 11 %

Dans le présent budget, le gouvernement propose ce qui suit afin de poursuivre la Stratégie de réduction des temps d'attente :

- réaliser chaque année environ 11 900 arthroplasties de la hanche ou du genou, 31 900 chirurgies de la cataracte, 6 300 chirurgies en oncologie, 151 000 examens IRM et 71 800 tomodensitogrammes;

- accroître les services de réadaptation afin d'appuyer les patients ayant subi une arthroplastie de la hanche ou du genou;

- affecter des fonds afin de réduire les temps d'attente pour les chirurgies pédiatriques; plus de 10 000 interventions chirurgicales seraient réalisées sur quatre ans;

- étoffer le Système d'information sur les temps d'attente pour qu'il s'applique finalement à toutes les interventions chirurgicales pratiquées dans les hôpitaux qui reçoivent actuellement des fonds pour la réduction des temps d'attente. La population ontarienne peut accéder aux données sur les temps d'attente dans les cinq domaines prioritaires en consultant le site www.ontariowaittimes.com.

Amélioration de l'accès au personnel infirmier, aux médecins et aux autres professionnels de la santé

Les Ontariennes et Ontariens comptent sur les soins que prodiguent le personnel infirmier, les médecins et les autres professionnels de la santé de toute la province. ProfessionsSantéOntario, la stratégie novatrice des ressources humaines dans le domaine de la santé élaborée par le gouvernement, contribue à équilibrer judicieusement la multidisciplinarité, le nombre et la répartition des effectifs de santé dans la province. Les éléments clés de la stratégie comprennent les moyens suivants :

- embaucher plus de 8 000 infirmières et infirmiers supplémentaires depuis 2003. Dans le présent budget, le gouvernement concrétise son engagement à cet égard grâce, d'une part, à un montant supplémentaire de 43 millions de dollars, pour une affectation totale de 89 millions de dollars, afin de donner à tous les nouveaux diplômés en sciences infirmières de l'Ontario la possibilité d'obtenir un emploi à temps plein et, d'autre part, à un montant supplémentaire de 14 millions de dollars pour embaucher plus d'effectifs infirmiers dans les foyers de soins de longue durée;

- former un plus grand nombre de médecins. Le nombre d'inscriptions en première année dans les écoles de médecine de l'Ontario augmentera de 23 % entre 2004-2005 et 2009-2010. Le nombre de postes pour l'évaluation des diplômés internationaux en médecine sera plus que doublé pour atteindre 200 par année, comparativement à 90 en 2002;

- reconnaître d'autres professions de la santé. Le gouvernement a appuyé une gamme variée de services de santé en réglementant la médecine traditionnelle chinoise et en déposant un projet de loi pour encadrer la naturopathie, l'homéopathie, la kinésiologie et la psychothérapie;

- attirer des professionnels de la santé qualifiés. Le Centre de recrutement ProfessionsSantéOntario vise cet objectif et des listes de postes à pourvoir sont consultables sur le site www.professionssanteontario.ca.

Revitalisation des effectifs en soins infirmiers grâce aux initiatives suivantes :

Embauche d'un plus grand nombre d'infirmières et d'infirmiers

- Augmentation du nombre d'infirmières et d'infirmiers embauchés depuis 2003, pour le porter à plus de 8 000.
- Affectation d'un montant supplémentaire de 43 millions de dollars, pour un total de 89 millions de dollars, afin de donner aux infirmières et aux infirmiers diplômés en 2007 la possibilité d'obtenir un emploi à temps plein en Ontario.

Création d'un meilleur milieu de travail

- Augmentation du pourcentage d'infirmières et d'infirmiers qui travaillent à temps plein, pour le faire passer de 50 % en 2004 à 60 % en 2006.
- Appui au personnel infirmier en fin de carrière afin de permettre aux recrues de bénéficier de ses connaissances, de ses compétences et de son expérience.
- Affectation de 103 millions de dollars à l'achat d'équipement de sécurité tel que des lève-malades, des lits électriques et des avertisseurs de sécurité.

Étoffement de l'éducation et de la formation

- Hausse du nombre de places pour les infirmières praticiennes, qui est passé de 75 en 2004 à 150 depuis 2006.
- Formation en soins intensifs offerte à 450 infirmières par année.
- Affectation de 20 millions de dollars pour l'achat de matériel de simulation clinique.

Amélioration de l'accès aux soins d'urgence

Les services des urgences constituent des points d'accès cruciaux au système de santé. Le gouvernement améliore l'accès aux soins d'urgence en investissant un montant supplémentaire de 143 millions de dollars en 2007-2008 dans le cadre du Plan d'action pour les services des urgences. Ce plan permet ce qui suit :

- augmenter le nombre de médecins intervenant dans les urgences et accroître l'efficience des services des urgences dans tout l'Ontario;
- intensifier les soins au sein de la collectivité en investissant 35 millions de dollars afin de fournir davantage de services de soins à domicile et de mesures de soutien pour que les personnes dont la santé le leur permet puissent rester à la maison;
- appuyer l'aménagement de 1 750 lits de soins de longue durée et le remplacement de 662 lits de cette catégorie afin de faciliter la mise en congé des patients hospitalisés.

Amélioration de l'accès aux soins primaires

Les soins primaires constituent souvent le premier point de contact entre les patients et le système de santé. Le gouvernement transforme et améliore la prestation des soins primaires grâce aux équipes Santé familiale (ESF). Ces équipes se composent de médecins, d'infirmières praticiennes, d'infirmières, de diététistes, de pharmaciens, de travailleurs sociaux et d'autres professionnels de la santé qui dispensent des soins complets, sept jours sur sept.

- Il est prévu que d'ici la fin de 2007-2008, 150 ESF seront entièrement opérationnelles dans toute la province, tant en milieu urbain que rural.

- Les équipes Santé familiale dispenseront des soins à plus de 2,5 millions de personnes dans 112 collectivités.

- D'ici 2007-2008, le nombre de centres de santé communautaire (CSC) passera de 54 à 76, et le nombre de CSC satellites passera de 10 à 27. Ces nouveaux CSC et CSC satellites offriront des services à 200 000 personnes de plus.

Promotion du mieux-être et prévention des maladies

L'élément central du plan du gouvernement en matière de soins de santé consiste à prévenir les maladies au sein de la population ontarienne. C'est la raison pour laquelle le gouvernement met l'accent sur une vie saine et active, la prévention des maladies et la promotion de la santé. À long terme, ces investissements aideront à contenir les coûts des soins de santé.

Modes de vie sains et actifs

Le gouvernement a créé le ministère de la Promotion de la santé, une première dans l'histoire de l'Ontario, afin d'élaborer des programmes axés sur des modes de vie sains et actifs. Le ministère a mis en œuvre plusieurs initiatives, notamment :

- *Loi favorisant un Ontario sans fumée*, qui interdit l'usage du tabac dans tous les lieux de travail et lieux publics fermés. Cette loi renforce également les restrictions sur la vente de cigarettes et élimine graduellement l'étalage des produits du tabac. D'ici le 31 mai 2008, l'étalage de ces produits sera strictement interdit. Depuis 2003, le pourcentage de personnes de 25 ans et plus qui fument a diminué en Ontario, passant de 19 % à 16 %;

- Plan d'action pour la promotion de la saine alimentation et de la vie active, qui repose sur un ensemble complet de moyens visant à promouvoir des modes de vie sains;

- Vie active 2010, une stratégie qui vise à multiplier les possibilités d'activité physique afin que 55 % des Ontariennes et des Ontariens soient actifs sur le plan physique d'ici 2010.

Avec le présent budget, le gouvernement continue à donner la priorité à la promotion de la santé par les moyens suivants :

- affectation d'un montant supplémentaire de 2,5 millions de dollars au Fonds Collectivités actives, pour porter à 7,5 millions de dollars le financement total annuel de ce fonds, qui encourage la population à pratiquer des sports et d'autres activités physiques;

- maintien de la loterie Quest for Gold, qui fournit quelque 10 millions de dollars aux athlètes amateurs afin de contribuer à leur entraînement de haute performance et à la prestation de services plus suivis d'entraîneurs, ce qui permettra aux athlètes ontariens d'exceller à des compétitions telles que les Jeux olympiques d'été de 2008 et les Jeux olympiques d'hiver de 2010;

- soutien financier s'élevant à 2 millions de dollars au championnat mondial de hockey junior de 2009, qui se tiendra à Ottawa;

- investissement de 41 millions de dollars dans l'infrastructure communautaire et les installations polyvalentes pour promouvoir l'activité physique, le sport et le mieux-être dans diverses collectivités de l'Ontario, y compris ce qui suit :

  - 3 millions de dollars pour le complexe sportif polyvalent de Port Colborne;
  - 3 millions de dollars pour le centre communautaire Hunt Club-Riverside à Ottawa;
  - 1,3 million de dollars pour la patinoire de Cobourg;
  - 1,3 million de dollars pour les installations polyvalentes de Moosonee.

Investir dans la santé publique

Un système de santé publique bien conçu joue un rôle important dans la prévention des maladies et la promotion de la santé. Les initiatives suivantes illustrent l'engagement du gouvernement à l'égard du système de santé publique :

- accroissement de la part provinciale du financement des services de santé publique, qui est passée de 50 % en 2004 à 75 % le 1er janvier 2007;

- ajout de trois nouveaux vaccins gratuits au programme d'immunisation recommandée pour les enfants, ce qui permet aux familles d'économiser environ 600 $ par enfant;

- élargissement du Programme de dépistage des maladies chez les nouveau-nés de l'Ontario, qui comporte 28 tests de dépistage de maladies génétiques;

- intensification du soutien au Programme ontarien de dépistage du cancer du sein, en vue de réaliser plus de 600 000 examens par année d'ici 2010-2011.

Dans le présent budget, le gouvernement prévoit les initiatives suivantes :

- affectation d'environ 20 millions de dollars par année, montant qui augmentera pour atteindre approximativement 40 millions de dollars, au Programme de dépistage du cancer colorectal à l'intention des personnes de 50 ans et plus, premier programme du genre au Canada;

- financement accordé à l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé, un centre d'excellence indépendant qui fournirait du soutien durant toute urgence future en matière de santé publique;

- affectation de 1,5 million de dollars en 2008-2009, montant qui augmentera pour atteindre 2,5 millions de dollars d'ici 2010-2011, afin d'accroître la capacité régionale des collectivités de prendre des mesures à l'égard du VIH/sida. Les fonds seront accordés à des organismes communautaires offrant des services liés au sida ou des services cliniques aux personnes vivant avec le VIH. Ce financement permettra d'élargir les programmes et les services destinés aux groupes à risques élevés;

- subvention de 3 millions de dollars à la Fondation des maladies du cœur de l'Ontario, un organisme qui préconise l'utilisation de défibrillateurs automatisés dans les centres communautaires et les arénas afin de sauver des vies;

- investissement d'un montant approximatif de 7 millions de dollars afin d'élargir les programmes de traitement des toxicomanies. Le gouvernement investit également 1 million de dollars dans un projet pilote d'un an à Stratford pour cibler les producteurs et les trafiquants de méthamphétamine et démanteler leurs laboratoires.

Amélioration de l'efficacité et de l'intégration du système pour répondre aux besoins des clients

Le gouvernement de l'Ontario met en œuvre des stratégies novatrices afin de fournir des services de santé et d'améliorer les soins aux patients, maintenant et pour l'avenir. L'innovation sous-entend une utilisation optimale de la technologie de l'information et des meilleures pratiques en matière de responsabilité et de gouvernance.

Renouvellement de la Stratégie de cybersanté de l'Ontario

La cybersanté comporte l'application de la technologie de l'information moderne afin de mieux relier toutes les composantes de l'ensemble du système de santé et d'améliorer la responsabilité. La communication de renseignements pertinents au bon moment et au bon endroit améliore les résultats, accroît la sécurité des patients et utilise à meilleur escient les ressources existantes du système de santé.

La télémédecine illustre la manière dont la technologie vient en aide aux patients. Elle donne la capacité de mettre un patient d'une localité rurale ou éloignée en rapport avec un spécialiste de la santé dans une autre ville située à des centaines de kilomètres. À l'heure actuelle, ce service est offert à plus de 23 000 patients, dans 359 endroits.

Dans le présent budget, le gouvernement prévoit un montant supplémentaire de 64 millions de dollars en 2007-2008, afin de promouvoir sa stratégie complète de cybersanté, y compris les initiatives suivantes :

- continuer à faire progresser le projet de dossier médical électronique sécurisé pour tous les Ontariens et Ontariennes, qui permettra aux fournisseurs de soins de disposer des renseignements voulus pour prendre soin des patients de façon sécuritaire, quel que soit l'endroit où ils les soignent;

- élargir la portée des systèmes qui fournissent des renseignements sur la médication, les résultats des analyses de laboratoire et des images diagnostiques, tout en protégeant la sécurité et la confidentialité des renseignements sur les patients.

Soins de santé axés sur les patients

L'amélioration des modes de planification, d'intégration et de prestation des services de santé rehaussera la qualité des soins aux patients et permettra une gestion plus efficace et durable à long terme du coût des services.

En 2005, le gouvernement a créé 14 réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) et leur a donné la mission de collaborer avec les fournisseurs de services de santé et les membres de la collectivité afin d'offrir un système de soins de santé intégrés et axés sur les patients et les besoins locaux. Les RLISS facilitent l'accès des patients aux services de santé dont ils ont besoin, car ces services seront coordonnés localement, dans leur

collectivité, avec tous les avantages résultant de la sensibilisation locale. Une intégration et une coordination améliorées des services sur une base communautaire se traduisent par une meilleure allocation des ressources.

Le gouvernement continuera à collaborer avec les RLISS à mesure qu'ils poursuivront leurs activités de planification et assumeront leur rôle en matière de financement et d'intégration des services de santé locaux. Le gouvernement collaborera avec les RLISS afin de donner suite aux priorités locales que ceux-ci ont énumérées dans leur plan stratégique pour la santé locale grâce à leurs efforts de mobilisation communautaire. Il travaillera également avec les RLISS à la préparation de leurs plans financiers et il surveillera et révisera ces plans dans le cadre du processus budgétaire annuel du gouvernement. En outre, des ententes sur la responsabilisation conclues, d'une part, entre les fournisseurs de services de santé et les RLISS et, d'autre part, entre ces derniers et le gouvernement, assureront une utilisation responsable des ressources dans le domaine des soins de santé.

RLISS ET FOURNISSEURS DE SERVICES DE SANTÉ CONNEXES **TABLEAU 5**

Secteur	Part du financement total au moyen de paiements de transfert aux RLISS en 2007-2008
Hôpitaux	71 %
Foyers de soins de longue durée	13 %
Centres d'accès aux soins communautaires	9 %
Services communautaires de santé mentale	3 %
Autres	4 %

Source : ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario.

Créer un secteur hospitalier durable

Cette année, le gouvernement a collaboré avec les hôpitaux afin de placer le secteur hospitalier sur des assises financières solides avant le transfert du pouvoir de financement aux RLISS. À cette fin, le gouvernement a fourni un montant supplémentaire de 115 millions de dollars pour aider les hôpitaux à réaliser de meilleurs gains d'efficience et à faire face aux pressions opérationnelles. De plus, le plan ReNouveau Ontario comprend des affectations en vue de l'instauration de nouveaux programmes de traitement du cancer à Barrie, à Newmarket, à St. Catharines et à Sault Ste. Marie, et de la rénovation et de l'agrandissement des centres à Ottawa et à Kingston.

La création d'un secteur hospitalier durable va au-delà du financement. Le gouvernement a présenté et mis en œuvre des ententes sur la responsabilisation des hôpitaux qui définissent des attentes claires quant au rendement et établissent le financement pour deux exercices. L'entente sur la responsabilisation de chaque hôpital fournit :

- des objectifs de rendement négociés pour le volume des services;
- des objectifs de financement de fonctionnement pluriannuel qui facilitent une planification meilleure et à plus long terme.

Veiller à l'optimisation des ressources

Le gouvernement a aussi mis en application la stratégie provinciale relative aux médicaments, y compris la proclamation de la *Loi de 2006 sur un régime de médicaments transparent pour les patients*, afin de réformer le système provincial de médicaments et d'optimiser les ressources pour les contribuables ontariens. Cette loi améliore l'accès aux médicaments pour les patients au moyen de nouveaux processus d'examen des nouveaux médicaments. Par ailleurs, elle reconnaît l'importance de l'intervention des pharmaciens, qui donnent des conseils détaillés aux patients.

DÉTAILS DES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ

Depuis son accession au pouvoir, le gouvernement a fait des investissements stratégiques et il a obtenu des résultats tangibles. L'établissement de la Contribution-santé de l'Ontario (CSO) a contribué à donner au gouvernement la capacité de maintenir les services de santé. Tout l'argent provenant de la CSO est affecté à l'amélioration du système de santé de l'Ontario. En 2006-2007, les revenus générés par la CSO s'élèvent à 2,6 milliards de dollars, ce qui représente 7,2 % du total des dépenses du ministère de la Santé et des Soins de longue durée et du ministère de la Promotion de la santé.

Changement cumulatif dans les revenus et les charges liés à la santé entre 2003-2004 et 2009-2010 **Graphique 13**

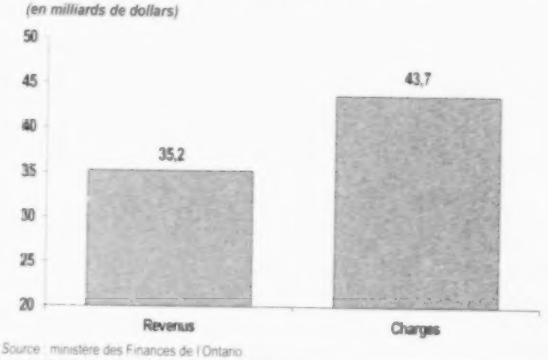

Source : ministère des Finances de l'Ontario

Selon les prévisions, les revenus liés à la santé, qui comprennent les paiements de transfert du gouvernement fédéral, l'impôt-santé des employeurs, la CSO et certains produits nets de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, augmenteront de 667 millions de dollars pour passer à 17,4 milliards de dollars en 2007-2008. Il faut préciser que l'ensemble des revenus liés à la santé ne couvre qu'en partie le total des dépenses consacrées à ce secteur. En 2007-2008, les revenus liés à la santé devraient représenter 46 % des 37,9 milliards de dollars dont ont besoin le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le ministère de la Promotion de la santé.

ACCROÎTRE LES POSSIBILITÉS D'AMÉLIORER LA SANTÉ[1]

TABLEAU 6

(EN MILLIARDS DE DOLLARS)

	CHANGEMENT DE 2003-2004 À 2007-2008
Hôpitaux – hausse des paiements au titre des activités hospitalières directes, y compris le financement d'interventions chirurgicales et d'examens diagnostiques supplémentaires liés à la Stratégie de réduction des temps d'attente de l'Ontario.	2,7
Services en vertu de l'Assurance-santé de l'Ontario – pour financer les services dispensés par les médecins et d'autres praticiens de la santé, y compris la mise en oeuvre de 150 nouvelles équipes Santé familiale.	2,5
Programmes de médicaments de l'Ontario – principalement en raison d'une utilisation accrue.	0,8
Soins de longue durée – pour améliorer la qualité des soins offerts à plus de 75 000 pensionnaires d'établissements de soins de longue durée et accroître la capacité de ces établissements.	0,8
Services communautaires – pour offrir des soins à domicile, des services de soutien communautaire et des logements avec services de soutien.	0,6
Santé publique, y compris la promotion de la santé – pour accroître le financement des programmes de santé publique, notamment ceux qui sont offerts par les bureaux de santé publique, pour les programmes de vaccination et les activités de promotion de la santé et de prévention des maladies.	0,5
Autres – y compris Action Cancer Ontario et les programmes de santé mentale, de services de santé d'urgence et autres[2].	0,6
Augmentation totale du financement	8,5

[1] Les chiffres tiennent compte des paiements de transfert majeurs au titre du fonctionnement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée et du ministère de la Promotion de la santé de l'Ontario.

[2] Comprend les écarts en ce qui concerne les charges d'immobilisations ainsi que l'incidence de l'intégration des hôpitaux et d'autres entités.

Sources : ministère de la Santé et des Soins de longue durée et ministère des Finances de l'Ontario.

Section E : Accroître les possibilités pour un Ontario plus vert

Aperçu

Le bien-être futur de l'Ontario et sa prospérité à long terme dépendent à la fois d'une économie vigoureuse et d'un environnement sain et viable. Le gouvernement McGuinty est déterminé à accroître les possibilités pour un Ontario plus vert.

Ce printemps, le gouvernement présentera un plan pour établir une économie plus écologique en Ontario, notamment en s'attaquant aux problèmes de la qualité de l'air et du changement climatique de manière à renforcer également l'économie ontarienne.

Afin de continuer les efforts soutenus du gouvernement visant à améliorer l'environnement et l'économie, le présent budget propose d'affecter près de 125 millions de dollars à des initiatives immédiates pour continuer à établir les assises de son action environnementale.

Pour encourager les particuliers à appuyer l'efficacité énergétique, le gouvernement entend investir 24 millions de dollars pour fournir aux propriétaires d'un logement des remises pouvant aller jusqu'à 150 $ pour l'évaluation énergétique de leur domicile. Le gouvernement affectera également 1,5 million de dollars au projet Porchlight, qui distribue des ampoules éconergétiques dans les résidences de l'Ontario.

Les arbres contribuent à l'assainissement de l'air en absorbant le dioxyde de carbone. Dans le présent budget, le gouvernement entend verser 2 millions de dollars à la Fondation Arbres Ontario, un organisme de reboisement qui oeuvre partout en Ontario.

L'innovation est la clé d'une économie plus verte. Le gouvernement entend verser 6 millions de dollars à l'Ontario BioAuto Council, une initiative multisectorielle visant à faire de l'Ontario un leader mondial dans la fabrication de pièces automobiles et d'autres matériaux à partir de matières premières d'origine agricole et forestière. Le gouvernement investit également 15 millions de dollars dans les Centres d'excellence de l'Ontario. Les investissements dans les matériaux légers d'origine biologique et le développement de carburants de rechange peuvent ouvrir la voie aux technologies de la voiture non polluante de demain.

Le gouvernement de l'Ontario affecte 21 millions de dollars à l'Université Queen's qui, en collaboration avec le secteur privé, établira un centre de convergence pour les produits et matériaux biologiques. Il versera 6 millions de dollars à l'Université Lakehead afin qu'elle renforce sa capacité de contribuer au développement concurrentiel et viable de la forêt boréale de l'Ontario. Il versera également 3 millions de dollars à l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario pour renforcer ses capacités en matière de recherche sur la technologie de l'hydrogène.

Les collectivités écologiques rehaussent la qualité de vie de la population ontarienne. Conformément aux priorités de Transports-Action Ontario annoncées dans le budget de 2006, les travaux de construction commenceront sur la ligne de métro Toronto-York et les voies rapides AcceleRide, à Brampton, et Transitway, à Mississauga, afin de réduire la circulation et, par conséquent, les émissions de gaz à effet de serre. Les revenus provinciaux tirés de la taxe sur l'essence se chiffreront à 313 millions de dollars en 2007 et atteindront un total de 1,6 milliard de dollars en 2010. Le présent budget prévoit également doubler les crédits affectés à l'Initiative d'investissement dans

l'infrastructure rurale, qui passeront à 140 millions de dollars. Cette initiative appuie l'infrastructure des réseaux municipaux d'aqueducs et de traitement des eaux usées.

Le gouvernement reconnaît que plusieurs collectivités de l'Ontario ont un grand nombre de friches contaminées pouvant entraver l'aménagement de certains lieux stratégiques qui pourraient redevenir productives. Le gouvernement affecte 11 millions de dollars pour le réaménagement des friches contaminées aux villes de Hamilton, Cornwall, Brantford et St. Catharines, ainsi qu'à l'Université d'Ottawa.

Dans le présent budget, le gouvernement entend également augmenter ses investissements dans les précieuses richesses naturelles de l'Ontario, notamment l'affectation de 28 millions de dollars en quatre ans pour appuyer le Programme ontarien d'intendance de l'eau potable, qui vise à protéger les sources d'eau de la contamination.

Depuis son arrivée au pouvoir en 2003, le gouvernement McGuinty a pris un certain nombre de mesures importantes pour améliorer la qualité de l'air, protéger l'eau et le sol, gérer les déchets et encourager une culture de conservation. Au cours des trois dernières années, la production d'électricité des centrales au charbon a baissé de 30 %, ce qui a entraîné une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre. Lorsque les centrales électriques au charbon seront toutes fermées conformément au plan du gouvernement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre pourra atteindre 30 millions de tonnes, la plus importante mesure de réduction d'émissions au Canada.

Des progrès considérables ont été accomplis, mais il reste beaucoup à faire. Le gouvernement entend dévoiler dès le printemps un plan d'envergure pour protéger l'environnement et établir une économie plus écologique.

Fiducie pour la qualité de l'air et la lutte contre le changement climatique

Le gouvernement fédéral a annoncé l'établissement d'une fiducie pour la qualité de l'air et la lutte contre le changement climatique. Cette fiducie, d'une valeur de 1,5 milliard de dollars, reconnaît le principe du traitement équitable à l'échelle du Canada et affecte à l'Ontario la somme de 586 millions de dollars.

La fiducie fédérale est un investissement important qui aidera la province à réaliser ses initiatives en matière de changement climatique. Les fonds devraient servir à financer des projets et des programmes ontariens, nouveaux et existants, qui appuient l'assainissement de l'air.

Jusqu'à présent, le gouvernement de l'Ontario a proposé d'importantes initiatives de lutte contre le changement climatique, notamment l'affectation de plus de 84 millions de dollars sur les trois prochaines années pour élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à surveiller et à analyser le smog et les substances toxiques dans l'air; près de 380 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour élargir le Réseau GO dans les principaux couloirs de circulation; 3,9 millions de dollars pour établir un centre de recherche bioénergétique associé à la centrale d'Atikokan. En plus des mesures annoncées dans le présent budget qui sont dotées de près de 125 millions de dollars, le gouvernement disposera de plus de 200 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour financer d'autres initiatives de lutte contre le changement climatique.

INCITATIFS EN FAVEUR D'UNE INTERVENTION IMMÉDIATE

En plus des mesures qu'il a instaurées depuis 2003, le gouvernement annonce dans le présent budget plusieurs nouvelles initiatives pour améliorer la qualité de l'air et s'attaquer au problème du changement climatique. Ces initiatives prévoient une intervention immédiate en attendant que soit annoncé au cours du printemps un plan d'envergure pour établir une économie plus écologique en Ontario et pour s'attaquer aux problèmes de la qualité de l'air et du changement climatique.

Le gouvernement entend verser 2 millions de dollars à la Fondation Arbres Ontario pour appuyer ses efforts de reboisement accéléré. Les arbres contribuent à l'assainissement de l'air en absorbant le dioxyde de carbone.

Remplacer une ampoule électrique est le geste le plus simple que les gens peuvent poser pour conserver de l'énergie. En raison des brillants résultats obtenus à Guelph, à Thunder Bay, à Ottawa et au Yukon, le gouvernement affectera 1,5 million de dollars au projet Porchlight pour permettre à des bénévoles de distribuer une ampoule écoénergique à plus de 500 000 résidences ontariennes de leur collectivité au cours de l'été. À elle seule, cette initiative entraînera des économies énergétiques permettant d'alimenter en électricité plus de 5 200 foyers par année.

Pour encourager les propriétaires à procéder à une vérification énergétique, le gouvernement annonce qu'il affectera 24 millions de dollars sur quatre ans pour aider à réduire d'un maximum de 150 $ le coût d'une vérification énergétique domiciliaire. Cette nouvelle initiative s'ajoute au récent programme fédéral écoÉNERGIE Rénovation qui offre un soutien financier et de l'information pour promouvoir l'efficacité énergétique des domiciles, des petits immeubles et des industries.

En février 2007, le gouvernement a lancé l'initiative « L'affaire est dans le sac », un nouveau programme de consignation favorisant le recyclage des contenants de bière, de vin et de spiritueux qui invite la population ontarienne à retourner les

Initiatives fiscales

Le gouvernement de l'Ontario a adopté un certain nombre d'initiatives fiscales pour appuyer la conservation énergétique dans la province.

- Pour favoriser l'utilisation de véhicules hybrides à faible consommation de carburant en Ontario et pour appuyer les efforts déployés par l'industrie de l'automobile pour améliorer cette technologie, le gouvernement offre une remise de la taxe de vente au détail (TVD) pour les véhicules hybrides admissibles, jusqu'à concurrence de 2 000 $.
- La remise accordée pour l'achat de véhicules hybrides fait partie du Programme de remboursement pour les véhicules fonctionnant avec carburants de substitution. La TVD payée pour les véhicules utilisant des carburants de substitution est remboursée jusqu'à concurrence de 750 $ pour les véhicules fonctionnant au propane et jusqu'à 1 000 $ pour les véhicules alimentés par tout autre carburant de substitution.
- Une remise de la TVD est également offerte à titre temporaire pour les systèmes d'énergie solaire, éolienne et géothermique, et les microsystèmes hydro-électriques installés dans des locaux d'habitation. Voir le chapitre III, *Le régime fiscal de l'Ontario favorise une prospérité accrue* pour de plus amples renseignements.

Le régime fiscal ontarien fournit également un appui pour la conservation de terres écosensibles attestées en vertu du Programme des dons écologiques. Tout gain découlant du don admissible d'un tel bien fait après le 1er mai 2006 est exonéré de l'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers et de l'impôt minimum sur le revenu des sociétés.

contenants vides pour obtenir le remboursement de la consigne, ce qui réduit la quantité de déchets destinés à la décharge. Ce programme contribuera à éviter que soient jetées à la décharge entre 25 000 et 30 000 tonnes additionnelles de verre, ce qui équivaut à environ 80 millions de bouteilles. Le nouveau programme de retour de contenants libérera aussi de l'espace dans les boîtes bleues, ce qui permettra aux municipalités d'élargir leurs programmes de recyclage.

Innovation pour la création d'emplois et une économie écologique

C'est un fait reconnu que pour lutter contre le changement climatique il faut investir dans la création de nouvelles technologies environnementales.

Dans le présent budget, le gouvernement accorde 6 millions de dollars à l'Ontario BioAuto Council, une initiative multisectorielle visant à faire de l'Ontario un leader mondial dans la fabrication de pièces automobiles et d'autres matériaux à partir de matières premières d'origine agricole et forestière. Cette mesure fait suite à la décision annoncée par le premier ministre le 8 mars 2007 d'investir 5,9 millions de dollars pour l'Initiative de recherche sur l'utilisation de matières renouvelables par l'industrie automobile, un projet de recherche visant à explorer l'utilisation des récoltes ontariennes dans l'industrie automobile.

Le gouvernement investit aussi 15 millions de dollars dans les Centres d'excellence de l'Ontario, ce qui favorise la liaison entre le monde scientifique et les entreprises en vue de mettre en marché les innovations énergétiques. L'Ontario est bien placé pour tirer parti des nouveaux marchés pour les technologies énergétiques à faible dépendance sur le carbone, notamment les carburants de remplacement comme l'hydrogène. Les investissements dans les matériaux légers d'origine biologique et le développement de carburants de rechange peuvent ouvrir la voie aux technologies de la voiture non polluante de demain.

Le gouvernement de l'Ontario affecte 21 millions de dollars à l'Université Queen's qui, en collaboration avec le secteur privé, établira un centre de convergence pour les produits et matériaux biologiques qui aidera à faire de l'Ontario un chef de file mondial dans le domaine de la fabrication à forte valeur ajoutée et viable sur le plan environnemental.

Le gouvernement fournit 6 millions de dollars à l'Université Lakehead afin qu'elle renforce sa capacité de contribuer au développement concurrentiel et viable de la forêt boréale de l'Ontario.

Le gouvernement accorde 3 millions de dollars à l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario pour renforcer ses capacités en matière de recherche sur la technologie de l'hydrogène.

Le gouvernement affecte aussi 400 000 $ à la Durham Strategic Energy Alliance, un organisme réunissant des représentants de l'industrie, des milieux scientifiques et des administrations locales et régionales de Durham qui cherche des solutions énergétiques viables pour l'Ontario.

Depuis le 1er janvier 2007, l'essence vendue en Ontario doit avoir une teneur moyenne de 5 % d'éthanol. La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ainsi obtenue est la même que si on retirait de la circulation 200 000 voitures par année. Le Fonds ontarien de développement de la production d'éthanol, auquel le gouvernement a affecté 520 millions de dollars, s'ajoute à cette mesure en encourageant la production d'éthanol en Ontario.

Investissements dans l'éco-énergie renouvelable et la conservation

Le gouvernement s'est donné pour objectif de doubler la production d'énergie renouvelable, y compris l'énergie éolienne, solaire et hydraulique, pour atteindre une production de 15 700 mégawatts (MW) en 2025, ce qui fera de l'Ontario un chef de file dans la production d'énergie propre.

Parmi les nouveaux projets d'approvisionnement à bon rendement énergétique mis en oeuvre, on compte sept projets de cogénération alliant chaleur et électricité représentant un total de 414 MW, notamment une usine de papier à Thorold, une usine de Ford à Windsor et une usine pour alimenter une aciérie à Sault Ste. Marie.

Afin d'encourager la production d'électricité distribuée à petite échelle en Ontario, le gouvernement a adopté un règlement sur la facturation nette qui permet aux propriétaires de résidences, d'exploitations agricoles et d'entreprises qui produisent de l'électricité à partir de source renouvelable d'obtenir un crédit pour l'électricité qu'ils produisent en excédent de celle qu'ils consomment. En outre, l'Office de l'électricité de l'Ontario a mis sur pied un programme d'offre standard destiné aux petits producteurs qui seront reliés au réseau de distribution sous basse tension, ce qui augmente la disponibilité d'énergie renouvelable et favorise le développement économique au sein des collectivités. Au 27 février 2007, 22 projets produisant plus de 140 MW avaient été acceptés dans ce programme. Il s'agit du plus important programme de ce genre en Amérique du Nord et on prévoit qu'il permettra un apport de 1 000 MW d'énergie propre au réseau de distribution au cours des dix prochaines années.

Le gouvernement a également exigé qu'une cible ambitieuse en matière de conservation et de gestion de la demande soit intégrée au plan de l'Office de l'électricité de l'Ontario, prévoyant une réduction de l'utilisation de l'électricité en période de pointe de 1 350 MW dans tout l'Ontario en 2007, de 1 350 MW de plus d'ici 2010, et de 3 600 MW de plus d'ici 2025, soit un total de 6 300 MW d'ici 2025.

- Jusqu'à présent, le gouvernement a donné le coup d'envoi à des initiatives et des programmes pluriannuels de conservation d'une valeur de plus de 2 milliards de dollars.
- Pour promouvoir la conservation, le gouvernement a également décidé de procéder à l'installation de quelque 800 000 compteurs intelligents dans les résidences et entreprises de l'Ontario avant la fin de 2007, et dans toutes les résidences et entreprises avant la fin de 2010, afin de permettre aux consommateurs de réduire et de gérer leur utilisation d'électricité en fonction des prix de l'électricité, et de contribuer ainsi à l'effort collectif pour atteindre la cible de conservation du gouvernement.

ÉDIFIER DES COLLECTIVITÉS VERTES

Transports viables

De nouveaux investissements dans les transports en commun effectués dans toute la province grâce à l'initiative Transports-Action Ontario aideront à réduire l'engorgement des routes, la pollution de l'air et les émissions de GES en offrant d'autres moyens que la voiture pour se déplacer. Par exemple, la ligne de métro Toronto-York aidera à réduire les émissions de GES de 250 000 tonnes chaque année et à éliminer 30 millions de déplacements en voiture par année.

Dans l'ensemble, les projets de transports en commun de Transports-Action Ontario pourraient permettre 42 millions de déplacements de plus en transports en commun dans la RGT, soit 35 millions de déplacements en voiture de moins par année sur les routes et les autoroutes de l'Ontario. Ces projets pourraient également créer 27 000 emplois. Voir la section G, *Investir dans l'infrastructure de l'Ontario*, pour de plus amples renseignements.

Réforme relative aux friches contaminées

Le nettoyage des friches contaminées entraîne des avantages environnementaux et sociaux, et est important pour la vitalité économique et la croissance des collectivités de l'Ontario.

Plusieurs collectivités de l'Ontario ont un grand nombre de friches contaminées pouvant entraver l'aménagement de certains lieux stratégiques qui pourraient redevenir productives. Le gouvernement affecte donc 11 millions de dollars pour le réaménagement de friches contaminées aux villes de Hamilton, Cornwall, Brantford et St. Catharines, ainsi qu'à l'Université d'Ottawa.

Le gouvernement annonce un ensemble exhaustif de réformes qui, si elles sont adoptées, s'attaqueront aux obstacles au réaménagement des friches contaminées, en particulier les obstacles relatifs aux règlements et à la responsabilité environnementale, tout en veillant à la protection de l'intérêt public. Les réformes comprennent notamment :

- des propositions de modification législative portant sur les obstacles relatifs à la responsabilité qui entravent le réaménagement des friches contaminées pour la Couronne, les municipalités, les acheteurs-promoteurs et toute entreprise fournissant des services de nettoyage des lieux;

- une meilleure surveillance provinciale pour appuyer les mesures de protection anciennes et récentes en matière de responsabilité, qui comprend la mise à jour des normes environnementales, l'agrément des personnes qualifiées au sens de la Loi (p. ex., des ingénieurs) et des modifications techniques au cadre réglementaire actuel.

Le gouvernement est déterminé à changer les modèles d'aménagement du territoire pour appuyer le réaménagement des friches contaminées. Jusqu'à présent, les initiatives pour appuyer le réaménagement des friches contaminées comprennent le retrait des privilèges de la Couronne sur les biens-fonds qui sont des friches contaminées; un allégement fiscal dans le cadre du Programme d'encouragement fiscal et financier pour le nettoyage des friches contaminées; l'établissement de Friches contaminées Ontario; le versement de fonds aux Centres d'excellence de l'Ontario afin de mettre à l'essai et d'évaluer de nouvelles technologies de nettoyage des friches contaminées.

Infrastructure des réseaux d'aqueducs et de traitement des eaux usées

Les investissements dans les réseaux d'eau potable et d'eaux usées sont essentiels au maintien de collectivités saines et viables pour l'avenir. Le gouvernement fournit un appui aux municipalités pour les aider à faire face à leurs besoins en matière d'aqueducs et de traitement des eaux usées au moyen d'initiatives comme le programme de prêts de l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique d'Infrastructure Ontario, le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Ontario (FIMRCO) et l'Initiative d'investissement dans l'infrastructure rurale.

Le gouvernement travaille également avec les municipalités et d'autres intervenants pour assurer la viabilité financière à long terme des réseaux d'aqueducs et de traitement des eaux usées. Voir la section G, *Investir dans l'infrastructure de l'Ontario*, pour de plus amples renseignements.

Énergie et changement climatique

Fidèle à son engagement, l'Ontario entend mettre fin graduellement à la production d'électricité au moyen de centrales au charbon et faire appel plutôt à des sources d'énergie plus propres. Le plan énergétique global de l'Ontario réalisera un juste équilibre en abandonnant les centrales au charbon en faveur de la conservation et de formes plus écologiques d'énergie. Lorsque le plan sera achevé, la fermeture graduelle des centrales au charbon entraînera une réduction des émissions de GES pouvant aller jusqu'à 30 millions de tonnes, la plus importante réduction unique d'émissions au Canada.

Le gouvernement provincial collabore avec les États frontaliers pour réduire la pollution de l'air transfrontalière. Plus de la moitié de la pollution de l'air dans la province provient de sources situées de l'autre côté de la frontière.

Le gouvernement s'est également donné pour cible de doubler la capacité établie de production d'électricité renouvelable d'ici 2025.

La *Loi de 2006 sur la responsabilité en matière de conservation de l'énergie*, adoptée en février 2006, facilite la mise en œuvre de l'initiative des compteurs intelligents pour les résidences et les petites entreprises à l'échelle de la province, ce qui aide les consommateurs à mieux gérer leurs dépenses énergétiques.

Le Bureau des économies d'énergie de l'Ontario dirige les efforts déjà entrepris par la province pour continuer de bâtir une culture axée sur la conservation et l'économie de l'énergie. Six des plus grandes sociétés locales de distribution d'électricité en Ontario collaborent avec le gouvernement pour mettre en œuvre la campagne powerWISE, une initiative pluriannuelle conçue pour promouvoir la conservation de l'énergie auprès des consommateurs et pour réduire la demande en électricité.

L'Ontario continue à explorer la possibilité d'investir pour construire une interconnexion est-ouest des lignes de transport d'électricité avec le Manitoba pour permettre l'importation d'énergie hydroélectrique propre.

Progrès relatifs à la qualité de l'air et au changement climatique

L'Ontario fait des progrès en ce qui concerne les émissions de GES. Au cours des trois dernières années, la production d'électricité venant de centrales au charbon a baissé d'environ 30 %, ce qui a entraîné une importante réduction des émissions de GES. Cette réduction équivaut aux émissions provenant de plus de deux millions de voitures.

En outre, le nouveau *Code du bâtiment de l'Ontario*, entré en vigueur le 31 décembre 2006, met en place les normes de construction les plus efficientes au Canada sur le plan de l'énergie.

Le gouvernement accorde 3 millions de dollars à l'Ontario Sustainable Energy Association, une association sans but lucratif d'organismes locaux voués à l'élaboration de projets visant la production locale d'énergie renouvelable répondant aux besoins de la collectivité.

Le gouvernement fournit aussi 150 000 $ à l'Ontario School Bus Association, qui entreprendra un programme pilote visant à explorer des façons de former et de sensibiliser ses membres et de trouver des moyens techniques pour réduire les émissions provenant des autobus scolaires en Ontario.

Réacheminement des déchets

Le gouvernement a adopté plusieurs mesures pour accroître le réacheminement des déchets, notamment en donnant à Réacheminement des déchets Ontario la directive d'élaborer et de financer des programmes de réacheminement de déchets ménagers dangereux et spéciaux, et en rationalisant les exigences d'approbation permettant de convertir certains types de déchets en carburants de remplacement afin de les détourner des décharges et d'en faire un produit utile. Le gouvernement a également rationalisé le processus d'approbation pour des projets pilotes et de démonstration visant à encourager des technologies novatrices de gestion des déchets, comme des installations de production d'énergie à partir des déchets.

Les municipalités de Toronto, Windsor, Hamilton, London et Quinte West et la région de Peel entreprennent des projets pilotes de recyclage dans les appartements. Le gouvernement entend verser 305 000 $ à ces six municipalités.

Le Recycling Council of Ontario prépare actuellement une trousse d'information sur le principe « zéro déchet » pour les activités d'information communautaire à venir, et il encourage l'emploi des sacs de plastique réutilisables. Le gouvernement accorde 325 000 $ au Recycling Council.

Place à la croissance

On prévoit que la population de la région élargie du Golden Horseshoe, dans le Sud de l'Ontario, augmentera d'environ quatre millions de personnes au cours des prochaines décennies. Grâce à l'initiative Place à la croissance, le gouvernement veut s'assurer que cette croissance contribuera à la prospérité de collectivités saines et diversifiées qui profiteront à toutes les régions de la province.

Place à la croissance, le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe, est une stratégie globale échelonnée sur 25 ans qui a été élaborée par le gouvernement pour optimiser les avantages de la croissance et préserver le niveau élevé de qualité de vie en Ontario. Ce plan prévoit une croissance plus intégrée, afin que les collectivités puissent offrir une meilleure combinaison de logements, de lieux de travail, de commerces et d'installations de loisirs. C'est une stratégie de croissance qui crée des collectivités où il est plus facile de se déplacer à pied, en vélo ou en transport en commun.

Le Plan de croissance établit des normes claires de croissance et de développement, tout en donnant aux administrations locales la souplesse nécessaire pour tenir compte des réalités du milieu.

Guider par l'exemple

Le gouvernement de l'Ontario réduit sa propre consommation d'électricité de 10 % au moyen d'innovations comme le refroidissement par captage de l'eau profonde des lacs, de travaux d'amélioration du rendement énergétique dans tout le parc immobilier du gouvernement et de la participation des fonctionnaires provinciaux à des initiatives de conservation de l'énergie.

Le gouvernement a également demandé à l'astronaute et scientifique canadienne Roberta B dar de présider un groupe de travail chargé d'examiner comment les questions touchant l'environnement et la conservation sont enseignées aux paliers élémentaire et secondaire.

Le 19 décembre 2006, l'American Planning Association (APA) a annoncé qu'elle décernait le prix Daniel Burnham au Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe, le premier plan élaboré à l'extérieur des États-Unis à remporter ce prix de prestige, qui est décerné au plan qui témoigne le mieux des progrès accomplis, des avantages pour la collectivité et de l'avancement de la profession d'urbaniste. L'APA, la plus importante organisation d'urbanisme aux États-Unis, représente plus de 39 000 urbanistes professionnels, dirigeants et citoyens.

INTENDANCE DES RICHESSES NATURELLES

Protection des ressources en eau de l'Ontario

Le réseau étendu d'eaux souterraines et superficielles de l'Ontario a une incidence importante sur la qualité de vie des Ontariennes et des Ontariens, et sur la prospérité économique de la province.

Une eau potable propre et salubre est essentielle à la vie quotidienne. En assurer la protection est donc une importante priorité pour le gouvernement. Sa détermination à assurer la salubrité de l'eau potable pour la population ontarienne est fondée sur les principes énoncés dans les recommandations du juge Dennis O'Connor dans le *Rapport de la Commission d'enquête sur Walkerton*. Grâce aux mesures prises depuis la publication de ce rapport, un processus rigoureux a été établi pour assurer la protection de l'eau potable, un processus auquel les Ontariennes et Ontariens peuvent se fier.

Le gouvernement est déterminé à appliquer chacune des recommandations du juge O'Connor découlant de la Commission d'enquête sur Walkerton, et il est en bonne voie d'y arriver, puisque jusqu'à présent, 87 des 121 recommandations formulées ont déjà été mises oeuvre et que toutes les autres sont en voie de réalisation.

Les Grands Lacs

Le gouvernement a été un chef de file de la protection des Grands Lacs. En décembre 2005, le premier ministre McGuinty a signé l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent afin d'empêcher les dérivations et les prélèvements importants d'eau du bassin des Grands Lacs.

Conformément au projet de renouvellement de l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs conclu avec le gouvernement fédéral, l'Ontario investirait plus de 30 millions de dollars pour contribuer à la restauration et à la viabilité des Grands Lacs. Le gouvernement se préparera également à faire face aux nouveaux défis qui surgiront dans sa lutte contre le changement climatique, les espèces envahissantes et la destruction de l'habitat dans les écosystèmes aquatiques des Grands Lacs.

Programme ontarien d'intendance de l'eau potable

L'Ontario investira 7 millions de dollars cette année dans le nouveau Programme ontarien d'intendance de l'eau potable établi en vertu de la *Loi de 2006 sur l'eau saine*. Ce programme offrira des incitatifs favorisant des mesures immédiates pour protéger l'eau potable dans toute la province, ainsi que des programmes de sensibilisation et de liaison pour aider tous les Ontariens et Ontariennes à faire leur part pour protéger les sources d'eau potable de la contamination. Le gouvernement investira une autre somme de 21 millions de dollars au cours des trois prochaines années dans le Programme ontarien d'intendance de l'eau potable.

L'Ontario, au premier rang pour la protection de l'eau potable

Le Sierra Legal Defence Fund a classé l'Ontario au premier rang des provinces et territoires canadiens pour ce qui est de la protection de l'eau potable en raison de ses normes élevées de traitement et de confinement et des mécanismes d'accréditation des laboratoires analysant la qualité de l'eau, d'agrément des organismes d'exploitation et de reddition des comptes au public.

Le gouvernement s'est également engagé à verser 120 millions de dollars de 2004 à 2008 pour financer la planification de la protection des sources d'eau pour assurer la salubrité de l'eau potable partout dans la province.

Le gouvernement appuie le droit du public à l'information concernant les réseaux d'eau potable. Le portail convivial, Eau potable Ontario, offre pour la première fois un point d'accès unique à tous les renseignements importants concernant l'eau potable.

Richesses et espaces naturels

L'Ontario a la chance inouïe de jouir de richesses naturelles, de forêts, de terres agricoles et d'espaces verts les plus enviables en Amérique du Nord. Le gouvernement entend bien collaborer avec les municipalités et d'autres partenaires pour protéger ce riche patrimoine naturel et ces ressources économiques.

Le gouvernement propose de verser 2 millions de dollars à la Rouge Park Alliance, un organisme qui protège, restaure et met en valeur les caractéristiques naturelles, pittoresques et culturelles du parc dans le contexte de son écosystème, et qui fait connaître ce riche patrimoine afin que le public en assume la responsabilité, qu'il le comprenne, l'apprécie et puisse en jouir.

Le gouvernement proposera des modifications à la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara* qui permettront une meilleure mise à exécution des restrictions prescrites, afin de veiller à ce que tous les projets d'aménagement prévus sur l'escarpement du Niagara soient compatibles avec le milieu naturel.

En 2005, le gouvernement a également lancé le programme Espaces naturels, qui reconnaît la nécessité de restaurer et de protéger les zones naturelles dans tout le Sud de l'Ontario.

Biodiversité

Au cours du dernier exercice, le gouvernement a pris des mesures en matière de biodiversité en réglementant de nouveaux parcs et réserves de conservation, en appuyant la protection du patrimoine naturel, en entamant une mise à jour des lois provinciales touchant les espèces en péril et en s'efforçant de protéger et de restaurer de nombreuses espèces de poissons et d'animaux sauvages.

Ceinture de verdure

La *Loi de 2005 sur la ceinture de verdure* a permis l'élaboration du Plan de la ceinture de verdure qui protège de l'étalement urbain environ 1,8 million d'acres de terres agricoles et vulnérables sur le plan environnemental dans la région élargie du Golden Horseshoe. La ceinture de verdure s'étend sur 325 kilomètres depuis la partie est de la moraine d'Oak Ridges, près du lac Rice, à l'est, jusqu'à la rivière Niagara, à l'ouest. Elle comprend 800 000 acres de terres protégées en vertu du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara et du Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges.

La ceinture de verdure est un aspect clé de l'engagement du gouvernement à l'égard de la protection de l'environnement. Elle contribue à protéger à perpétuité l'eau que nous buvons et l'air que nous respirons, en plus de protéger certains des espaces verts, des terres agricoles, des forêts, des marécages et des bassins hydrologiques les plus importants de l'Ontario. Elle nous fournit aussi des produits agricoles provenant d'exploitations locales. Les Ontariennes et Ontariens, tout comme les touristes qui visitent notre province, peuvent bénéficier des activités récréatives qui abondent dans la ceinture de verdure, notamment les sentiers pédestres et les parcs.

Le gouvernement provincial a également fourni 25 millions de dollars à la Fondation des amis de la ceinture de verdure, un organisme sans but lucratif qui coordonne et finance des activités comme la promotion de l'agriculture et de la viniculture, la recherche, l'information du public, l'intendance et l'acquisition de terres dans la ceinture de verdure.

Progrès réalisés pour la protection du patrimoine naturel de l'Ontario

De nos jours, le vaste réseau de parcs et de zones protégées compte en tout 9,5 millions d'hectares, et comprend de magnifiques forêts anciennes, des zones habitées par les caribous des bois, des rivières pures dans des régions sauvages, des marécages et des zones où vivent des espèces animales et végétales rares et en péril.

En 2005, environ 3,0 millions de tonnes de déchets municipaux et de déchets industriels, commerciaux et institutionnels ont été réacheminées grâce au programme 3R, Réduction-Réutilisation-Recyclage.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Des progrès considérables ont été réalisés en matière d'environnement, mais le gouvernement reconnaît qu'il doit continuer à déployer tous ses efforts pour maintenir le niveau élevé de qualité de vie de la population ontarienne. À cette fin, le gouvernement entend présenter dès le printemps un plan qui s'attaquera aux problèmes de la qualité de l'air et du changement climatique pour établir une économie plus écologique en Ontario.

Section F : Accroître les possibilités de croissance économique

Aperçu

Une économie vigoureuse est le fondement même de la qualité de vie en Ontario. Des emplois bien rémunérés sont essentiels à la prospérité et à la santé des familles et des collectivités de la province.

En 2003, l'Ontario avait besoin d'améliorer sa compétitivité à l'échelle mondiale et n'investissait pas dans les compétences et les connaissances de sa population.

Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement McGuinty s'emploie à mettre en oeuvre un plan économique équilibré, faisant des investissements stratégiques pour que la main-d'oeuvre et les entreprises de l'Ontario soient davantage capables de se mesurer à la concurrence sur la scène internationale. En gérant ses propres ressources avec prudence et en procédant aux investissements nécessaires dans les services de santé, l'éducation et l'infrastructure, le gouvernement a su marquer l'économie de l'Ontario au sceau de l'innovation.

Les initiatives mises de l'avant dans le présent budget permettent de faire fond sur les réalisations du gouvernement :

- **en favorisant un contexte commercial positif**, car le gouvernement propose d'avancer au 1er juillet 2010 l'élimination de l'impôt sur le capital et de réduire les taux élevés de l'impôt scolaire applicable aux entreprises, et il continue à moderniser la réglementation commerciale et financière;

- **en valorisant la recherche et l'innovation**, grâce au soutien des centres d'innovation dans la région de Durham, à Kingston, à Sudbury, à Thunder Bay et à Toronto;

- **en formant une main-d'oeuvre qualifiée**, grâce à l'injection de 390 millions de dollars supplémentaires pour favoriser la qualité de l'éducation postsecondaire, au renforcement de la récente stratégie Emploi Ontario, dotée d'un budget annuel de près de 1 milliard de dollars, à la bonification proposée du crédit d'impôt pour la formation en apprentissage, et à l'augmentation du financement pour l'intégration des nouveaux arrivants;

- **en investissant dans les collectivités**, grâce à l'engagement que le gouvernement continue à témoigner envers l'Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services, à la bonification de 100 % de l'Initiative d'investissement dans l'infrastructure rurale, aux investissements dans l'infrastructure des transports et le logement abordable, et au soutien de la mise en valeur des friches contaminées;

- **en consolidant les secteurs clés**, grâce à un financement plus accessible pour le secteur de la fabrication de pointe, à la création du Conseil ontarien du secteur de la fabrication, au soutien continu des secteurs forestier et agricole, à la hausse du financement accordé à des initiatives clés dans les domaines de la culture et du tourisme, et à l'augmentation des fonds au titre de la formation pour les petites entreprises.

Ces initiatives s'appuient sur les progrès réalisés par le gouvernement, dont les suivants :

- élimination graduelle de l'impôt sur le capital;
- engagement de 1,7 milliard de dollars pour stimuler l'innovation et la commercialisation;
- augmentation de 22 % des effectifs des établissements d'enseignement postsecondaire depuis 2002-2003;
- création d'Emploi Ontario, un investissement annuel de près de 1 milliard de dollars visant à fournir des services intégrés et coordonnés de formation, d'apprentissage et d'emploi;
- investissement annuel de 146 millions de dollars pour aider les néo-Canadiennes et néo-Canadiens à s'établir et à s'intégrer au marché du travail;
- conception d'une stratégie automobile ayant attiré de nouveaux investissements totalisant plus de 7 milliards de dollars dans le secteur automobile;
- mobilisation d'investissements de 350 millions de dollars du secteur privé dans le secteur de la fabrication de pointe;
- soutien continu des secteurs clés tels que la foresterie et l'agriculture.

UN MONDE EN MUTATION : FAVORISER UN CONTEXTE COMMERCIAL VIGOUREUX

Le maintien d'un niveau de vie élevé dans un monde où la concurrence est de plus en plus vive représente un défi constant qui demande des efforts soutenus du secteur privé et l'apport du gouvernement pour la création d'un contexte commercial concurrentiel.

Compétitivité

Pour accroître la compétitivité de l'Ontario, le gouvernement doit créer un climat propice à la croissance des investissements des entreprises, tout en s'assurant qu'il a les ressources nécessaires pour investir dans la population et dans l'avenir de la province. Il en coûte moins de faire des affaires en Ontario, même en comptant les taxes et impôts auxquels sont assujetties les entreprises, que dans la plupart des grands centres d'Amérique du Nord et des pays industrialisés[1].

La compétitivite de l'Ontario découle des compétences et de l'éducation de sa population active, de la qualité de l'infrastructure publique et des soins de santé, de la qualité de vie en général, et de la santé de l'environnement.

[1] *Choix concurrentiels - Le guide de KPMG sur les coûts des entreprises à l'échelle internationale, 2006*, www.choixconcurrentiels.com.

Accroître les possibilités commerciales

Pour aider à promouvoir le commerce et la compétitivité, le gouvernement de l'Ontario a entrepris un certain nombre d'initiatives importantes, notamment l'augmentation du nombre de centres ontariens de marketing à l'étranger. Le premier ministre Dalton McGuinty a dirigé une mission commerciale en Inde et au Pakistan en janvier 2007, qui a entraîné la signature de nombreuses ententes de coopération, dont plusieurs engageaient des universités, des collèges et des organismes de recherche.

Les missions commerciales ontariennes en Alberta donnent l'occasion aux manufacturiers ontariens d'établir des relations d'affaires avec le secteur des sables bitumineux.

Élimination de l'impôt sur le capital en 2010

Le gouvernement prend des mesures pour accroître davantage la compétitivité du régime fiscal de l'Ontario. En 2004, il a établi par voie législative un plan visant à éliminer graduellement l'impôt sur le capital d'ici 2012. Reconnaissant l'importance d'attirer de nouveaux investissements dans la province, le gouvernement propose dans le présent budget une loi qui éliminerait l'impôt sur le capital plus tôt que prévu, soit le 1er juillet 2010. Voir le chapitre III, *Le régime fiscal de l'Ontario favorise une prospérité accrue*.

Taux d'imposition des sociétés compétitifs en Ontario **Graphique 14**

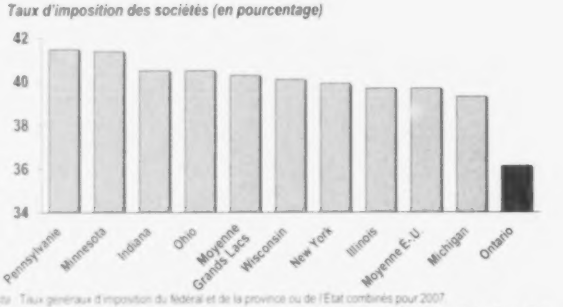

Note : Taux généraux d'imposition du fédéral et de la province ou de l'État combinés pour 2007. Moyennes pondérées en fonction de la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier. Équivalent au taux d'imposition des sociétés du Michigan.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Réduction de l'impôt scolaire applicable aux entreprises

Le gouvernement annonce une réduction de 540 millions de dollars des taux élevés de l'impôt scolaire applicable aux entreprises au cours des sept prochaines années. Cette initiative améliorera grandement la position concurrentielle de nombreuses entreprises ontariennes et renforcera l'économie provinciale dans son ensemble. Voir la section B, *Un régime d'impôts fonciers équitable*, pour de plus amples détails.

Miser sur l'avantage de l'Ontario en matière d'innovation

La prospérité future de l'Ontario dépend plus que jamais d'investissements dans la recherche et l'innovation. Que les nouvelles idées novatrices soient engendrées par des établissements publics ou le secteur privé, il est crucial qu'elles atteignent leur potentiel commercial d'une façon bénéfique pour l'économie ontarienne.

Le gouvernement a pris un engagement ferme envers la recherche et la commercialisation en investissant 1,7 milliard de dollars sur cinq ans jusqu'en 2009-2010, dont 527 millions de dollars dans le Fonds pour la recherche en Ontario et 279 millions de dollars dans l'Institut ontarien de recherche sur le cancer.

Voici certains points saillants des nouvelles initiatives annoncées dans le présent budget :

- 21 millions de dollars pour l'Université Queen's, qui travaille de concert avec le secteur privé à la création d'un centre de recherche et d'innovation avancées spécialisé dans la biotransformation et les biomatériaux;

- 18 millions de dollars pour l'Institut canadien de recherches avancées, ce qui confirme la réputation du Canada et de l'Ontario dans le domaine de la recherche internationale concertée;

- 15 millions de dollars pour les Centres d'excellence de l'Ontario, dont le centre d'excellence en énergie aide les entreprises et le milieu universitaire à collaborer pour commercialiser des innovations en matière d'énergie afin d'assainir l'environnement;

- 15 millions de dollars pour l'Université de Toronto, où sont menées des recherches poussées dans le domaine de la génomique structurale, à savoir l'étude des protéines humaines à des fins thérapeutiques, entre autres contre le cancer;

- 6 millions de dollars pour l'Université Lakehead de Thunder Bay, qui développe sa capacité de contribuer à l'innovation future pour la nouvelle économie du Nord et à la mise en valeur des forêts boréales de la province de façon concurrentielle et durable;

- 3 millions de dollars pour l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario, qui rehausse sa capacité d'explorer les possibilités qu'offre la technologie de l'hydrogène;

- 2 millions de dollars pour le Northern Centre for Advanced Technology à Sudbury, qui a fait ses preuves en prêtant main-forte à des entreprises du Nord de l'Ontario afin de mettre en marché des produits novateurs.

Les universités et hôpitaux de recherche de l'Ontario continuent de mener des recherches de pointe. Les 24 collèges d'arts appliqués et de technologie de la province exercent aussi de plus en plus des activités de recherche appliquée et de technologie. Même si leur rôle principal est l'enseignement technique et appliqué pour répondre aux besoins de l'industrie, les collèges ont continué à étendre leurs activités de recherche-développement (R.-D.) appliquée de concert avec les partenaires de l'industrie et de la collectivité.

Le gouvernement est déterminé à renforcer les conditions qui soutiennent et récompensent l'innovation. Grâce à la Stratégie de commercialisation des idées innovatrices, dotée de 160 millions de dollars et annoncée dans le budget de 2006, le gouvernement aide les entreprises novatrices à élaborer et à mettre en oeuvre des technologies de pointe qui consolideront l'avantage économique de l'Ontario.

Le gouvernement accorde, en 2006-2007, 20 millions de dollars à l'Université de Toronto, qui s'efforce de développer sa capacité de recherche interdisciplinaire sur la création d'avantages économiques territoriaux. L'université bénéficiera d'un financement additionnel de 6 millions de dollars annuellement au cours des cinq prochaines années pour appuyer ses efforts.

Le Conseil ontarien de la recherche et de l'innovation (CORI), un groupe de chefs de file du monde des affaires et des milieux universitaires, a été mis sur pied pour conseiller le premier ministre sur le programme de l'Ontario en matière d'innovation. Compte tenu des recommandations du CORI et des avis exprimés par les représentants du

milieu de la recherche en général, le ministère de la Recherche et de l'Innovation a publié aux fins de consultation un plan stratégique provisoire visant à renforcer l'innovation en Ontario. Le gouvernement entend rendre publique au printemps l'issue de cette consultation, qui prendra la forme d'une stratégie ontarienne d'innovation.

BÂTIR UNE ÉCONOMIE NOVATRICE GRÂCE À UNE MAIN-D'OEUVRE QUALIFIÉE

L'un des avantages concurrentiels les plus importants de l'Ontario est le haut niveau de compétence et d'instruction de sa main-d'oeuvre. On estime que 70 % des emplois futurs exigeront des études postsecondaires. Le plan économique du gouvernement vise donc à renforcer l'avantage de l'Ontario en matière de connaissances et de compétences.

Le marché du travail de l'Ontario devra relever des défis de taille au cours des prochaines années. L'évolution rapide de la technologie transforme les emplois dans tous les secteurs de l'économie à un rythme sans précédent. Par ailleurs, un grand nombre de travailleurs plus âgés s'apprêtent à prendre leur retraite et la croissance de la main-d'oeuvre ralentira.

L'Ontario relève ces défis et aide ses citoyens à réaliser leur plein potentiel grâce à une éducation postsecondaire efficace, à des initiatives créatives d'intégration à l'emploi des néo-Canadiennes et des néo-Canadiens, et à une stratégie d'emploi et de formation adaptée.

Parmi les investissements faits par l'Ontario jusqu'ici, mentionnons les suivants :

- un investissement historique de 6,2 milliards de dollars dans l'éducation postsecondaire par l'entremise du Plan d'action pour des résultats supérieurs. La section C, *Accroître les possibilités pour les élèves*, donne de plus amples détails sur l'éducation postsecondaire;

- la négociation d'ententes fédérales-provinciales phares et l'octroi de nouveaux fonds pour les services d'emploi et de formation et d'autres services, dont des services pour les néo-Canadiennes et néo-Canadiens;

- la modernisation et l'élargissement du système de formation et le lancement d'Emploi Ontario afin de faciliter l'accès aux emplois et d'accroître les débouchés;

- de meilleures possibilités d'emploi et de formation pour les néo-Canadiennes et néo-Canadiens afin de les aider à mettre à profit leurs compétences sur le marché du travail;

- la création de débouchés pour les jeunes à risque, les bénéficiaires de l'aide sociale et les travailleurs à faible revenu au moyen de programmes de formation et d'emploi.

Moderniser et étoffer le système de formation

Une économie prospère axée sur le savoir a besoin de travailleurs qualifiés et nécessite une stratégie de formation professionnelle et d'autres services d'emploi efficaces et pertinents. Le gouvernement vise aussi, par sa stratégie de formation et d'emploi, à améliorer les possibilités économiques des Ontariennes et des Ontariens vulnérables, notamment les personnes au chômage ou sous-employées, les néo-Canadiennes et néo-Canadiens, les travailleurs à faible revenu et les bénéficiaires de l'aide sociale.

Pour ce faire, l'Ontario a lancé en janvier 2007 le nouveau réseau pivot Emploi Ontario. Ce réseau fournira des services intégrés et coordonnés de formation, d'apprentissage et d'emploi. La province a accru le financement destiné à ces services, qui totalise près de 1 milliard de dollars annuellement, grâce au transfert de 525 millions de dollars en ressources dans le cadre de l'Entente Canada-Ontario sur le développement du marché du travail.

Par l'entremise d'Emploi Ontario, le nombre de personnes et d'entreprises bénéficiant de services passera cette année de 500 000 à 900 000, et le nombre de fournisseurs de services à l'échelle de la province, de 470 à 1 200. Les personnes qui perdent leur emploi ou qui risquent de le perdre auront accès à des services mieux coordonnés par l'entremise de Services de formation pour un réemploi rapide. Les travailleurs, les néo-Canadiennes et néo-Canadiens et les jeunes pourront eux aussi bénéficier de programmes plus souples qui appuient l'acquisition continue du savoir afin de satisfaire aux exigences changeantes du marché du travail. Les employeurs auront accès à des services élargis qui les aideront à trouver les travailleurs dont ils ont besoin et qui les inciteront à investir dans la formation professionnelle.

Même si le gouvernement fédéral a tardé à verser le montant intégral du financement qu'il s'était antérieurement engagé à fournir au titre de la formation pour le marché du travail, l'Ontario est allé de l'avant pour offrir ses services à de nouvelles clientèles et a fait un certain nombre d'investissements innovateurs dans des secteurs prioritaires. Le gouvernement a notamment instauré et étoffé un crédit d'impôt pour l'embauche d'apprentis; il a fait des investissements substantiels dans la formation relai et la prestation d'autres services d'intégration au marché du travail à l'intention des nouveaux arrivants, et il a pris des mesures pour aider les jeunes à risque, les peuples autochtones et de nombreux autres Ontariennes et Ontariens qui se heurtent à des difficultés mais qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi.

Expansion des stages d'apprentissage

- Financement annuel de 100 millions de dollars pour les stages d'apprentissage; l'objectif annuel de 26 000 nouveaux apprentis inscrits d'ici 2007-2008 est en voie d'être atteint.
- Affectation de 4,5 millions de dollars à l'octroi de 1 500 bourses d'études de 1 000 $ et d'une prime à la signature de 2 000 $ à l'intention des employeurs pour aider les jeunes à risque à se trouver des stages d'apprentissage.
- Versement de 8,25 millions de dollars au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario afin d'offrir des possibilités à 24 000 étudiantes et étudiants en 2006-2007, comparativement à 12 700 étudiantes et étudiants en 2002-2003.
- Bonification proposée du crédit d'impôt pour la formation en apprentissage et ajout des nouveaux métiers spécialisés suivants : technicien en électricité pour l'industrie du spectacle; opérateur de procédés industriels (secteur de l'énergie); conducteur de semi-remorques commerciales; technicien de parements extérieurs isolants; vendeur sédentaire, centre d'appels de services informatiques; agent de service à la clientèle, centre d'appels de services informatiques.

L'apprentissage contribue à faire en sorte que l'Ontario dispose de travailleurs qualifiés et fournisse un plus grand nombre de possibilités aux jeunes. Plusieurs initiatives gouvernementales accroissent l'accès à la formation en apprentissage, notamment un crédit d'impôt pour la formation en apprentissage (CIFA) remboursable de 25 à 30 % pour inciter les entreprises à embaucher et à former des apprentis. Le présent budget propose d'appliquer ce crédit d'impôt, instauré en 2004, aux apprentis admissibles qui commencent leur emploi avant le 1er janvier 2012 et ajoute six métiers spécialisés à la liste des métiers admissibles. Voir le chapitre III, *Le régime fiscal de l'Ontario favorise une prospérité accrue*, pour de plus amples détails.

Dans *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2006*, le gouvernement avait annoncé un train de mesures ciblées visant à stimuler l'économie afin d'aider les travailleurs et les collectivités les plus touchés par le ralentissement économique. Cela comprend entre autres l'injection de plus de 20 millions de dollars en 2006-2007 pour offrir aux travailleurs mis à pied des services de formation, de placement et d'autres services d'emploi. Les services de réemploi rapide aident déjà des travailleurs dans différentes collectivités comme London, Windsor, Smiths Falls et Nipigon.

Par l'entremise de programmes qui améliorent les compétences et offrent des services de soutien à l'emploi, l'Ontario aide aussi les bénéficiaires de l'aide sociale à trouver un emploi et à bénéficier pleinement de la prospérité de la province. Pour obtenir des précisions, voir la section A, *Accroître les possibilités pour les enfants et les familles*.

La Stratégie visant la réussite des élèves, une politique clé en matière d'éducation, fera en sorte que plus de jeunes terminent leurs études secondaires avec de meilleures chances de trouver un emploi et d'accroître leurs revenus. Voir la section C, *Accroître les possibilités pour les élèves*, pour de plus amples détails. En outre, le gouvernement propose des initiatives communautaires d'emploi et de sécurité pour les jeunes à risque. Ces initiatives sont analysées dans la section A, *Accroître les possibilités pour les enfants et les familles*.

Supprimer les obstacles auxquels font face les néo-Canadiennes et néo-Canadiens

Les néo-Canadiennes et néo-Canadiens forment 29 % de la population active de l'Ontario. Il est de plus en plus important de bien les intégrer au marché du travail puisqu'ils possèdent des compétences ainsi que des contacts internationaux recherchés.

L'Ontario investit 146 millions de dollars annuellement en services et nouveaux programmes pour aider les nouveaux arrivants à s'établir et à accélérer leur intégration réussie au marché du travail.

En novembre 2005, l'Ontario a négocié le tout premier Accord Canada-Ontario sur l'immigration, qui prévoit 920 millions de dollars sur cinq ans pour l'établissement et l'acquisition de compétences linguistiques. En 2006-2007, le gouvernement fédéral s'est engagé à consacrer 182 millions de dollars à la prestation de services planifiés de façon concertée en Ontario.

Le gouvernement mettra à l'essai un Programme de désignation des candidats par la province en vertu duquel des résidents permanents seraient désignés en fonction des besoins prioritaires du marché du travail en Ontario. Il proposera des mesures législatives pour mettre en oeuvre ce programme pilote. La province est également en train de négocier avec le gouvernement fédéral une annexe concernant les travailleurs étrangers temporaires pour identifier les travailleurs dont elle a besoin à court terme afin de répondre aux besoins de son économie.

Supprimer les obstacles : Mesures de soutien de l'Ontario pour les néo-Canadiennes et néo-Canadiens

Amélioration de l'information et de l'aide à l'établissement

- Expérience Globale Ontario, un nouveau centre de ressources pour aider les nouveaux arrivants à accéder aux professions réglementées.
- Nouveau portail Web : www.ontarioimmigration.ca.
- Trois nouveaux emplacements offrant les services d'Emploi Ontario à Brampton, Markham et Toronto.
- Campagne permanente de sensibilisation pour promouvoir les services aux nouveaux arrivants.
- Hausse de 29 % du financement, qui atteint 5,3 millions de dollars, pour le Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants, administré par l'entremise de 81 organismes communautaires d'établissement.

Formation et emploi

- Adoption de la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées.*
- Création du Bureau du commissaire à l'équité et nomination de Jean Augustine, qui sera la première personne à occuper le poste de commissaire.
- Octroi de 53 millions de dollars au titre de plus de 90 programmes de formation relais innovateurs.
- Financement annuel de 53 millions de dollars pour les cours d'anglais ou de français langue seconde.
- Expansion des programmes de rapprochement des employeurs et des nouveaux arrivants.
- Investissement de 53 millions de dollars pour le programme des diplômés internationaux en médecine (DIM) en 2006-2007, comparativement à 16 millions de dollars en 2003.
- Nouveau programme de stages de six mois au sein de la fonction publique de l'Ontario et des organismes de la Couronne.
- Nouveaux prêts pouvant atteindre 5 000 $ pour couvrir le coût des livres et les frais de formation, d'évaluation et d'examen.

RÉGLEMENTATION MODERNE DES ENTREPRISES ET DES SERVICES FINANCIERS

L'Ontario modernise sa réglementation des entreprises et des services financiers afin de créer un contexte commercial attrayant, de devancer les marchés mondiaux et d'accroître l'avantage économique de la province. Un cadre réglementaire concurrentiel protège les consommateurs et les investisseurs, et favorise la création d'un contexte commercial positif ainsi que l'expansion de l'économie.

Pour favoriser un contexte commercial orienté sur la croissance, le gouvernement de l'Ontario :

- a adopté la *Loi de 2006 sur les maisons de courtage d'hypothèques, les prêteurs hypothécaires et les administrateurs d'hypothèques*, qui remplace la *Loi sur les courtiers en hypothèques*, et il a demandé à la Commission des services financiers de l'Ontario d'élaborer de nouvelles exigences de formation, en consultation avec les parties intéressées;

- propose des modifications à la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* pour moderniser le cadre de réglementation et faire en sorte que le secteur puisse demeurer concurrentiel sur le marché des services financiers. Des modifications corrélatives seront aussi proposées à d'autres lois;

- propose des modifications à la *Loi sur les régimes de retraite* afin de permettre l'établissement de régimes de retraite interentreprises en vue notamment de faire pendant à certaines catégories de régimes de retraite prévues dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada;

- a mis sur pied une Commission d'experts en régimes de retraite pour revoir les exigences de financement des régimes de retraite, consulter la population ontarienne et faire des recommandations pour assurer la pérennité des régimes de retraite d'employeur de la province;

- a adopté une loi permettant aux mutuelles agricoles et à d'autres compagnies d'assurance constituées en vertu d'une loi de l'Ontario d'être régies par des règles de gouvernance d'investissement et d'entreprise semblables à celles qui existent au palier fédéral, et il propose de mettre ces changements en œuvre cette année. En raison des modifications apportées à la *Loi sur les assurances*, des modifications corrélatives et techniques sont proposées à plusieurs lois;

- investit 0,5 million de dollars par année à compter de 2007-2008, par l'entremise du ministère du Développement économique et du Commerce, afin de simplifier les processus d'approbation et de moderniser le cadre réglementaire dans lequel évoluent les entreprises pour le rendre plus efficient et plus efficace;

- a mis en application la *Loi de 2006 sur le transfert des valeurs mobilières* pour actualiser les mesures législatives sur le transfert des valeurs mobilières détenues sous forme électronique;

- a signé un protocole d'entente avec le gouvernement fédéral prévoyant le transfert de l'administration de l'impôt des sociétés et de l'impôt sur le capital de l'Ontario à l'Agence du revenu du Canada à compter des années d'imposition se terminant après 2008. Les mesures législatives habilitantes, si elles sont adoptées, établiraient une seule série de règles fiscales, une seule déclaration de revenus à remplir et une seule entité administrative. Les sociétés économiseraient 90 millions de dollars par année au titre de l'impôt ontarien sur les sociétés et jusqu'à 100 millions de dollars supplémentaires par année en coûts d'observation. Voir le chapitre III, *Le régime fiscal de l'Ontario favorise une prospérité accrue*, pour plus de précisions.

- collabore avec ses partenaires pour offrir un large éventail de renseignements aux entreprises par l'entremise de ServiceOntario en améliorant l'accès à des renseignements importants, aux formulaires et aux services gouvernementaux, notamment en ce qui a trait à l'enregistrement, à la recherche et à la mise à jour des renseignements. Voir la section H, *Accroître les possibilités grâce à une administration publique moderne et efficiente*, pour plus de précisions;

- incite les autres territoires de compétence à envisager la création d'un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières;

- simplifie la réglementation des valeurs mobilières en s'employant à harmoniser davantage les approches dans l'ensemble des territoires de compétence, d'ici à ce qu'un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières soit mis sur pied; le gouvernement propose des réformes mesurées de la *Loi sur les valeurs mobilières* relativement à la réglementation des offres publiques d'achat et des offres publiques de rachat, aux exigences concernant les prospectus de présentation de l'information financière et à d'autres questions techniques;

- protège les investisseurs par l'application de la responsabilité civile quant aux obligations d'information sur le marché secondaire, une gouvernance plus rigoureuse des fonds de placement et d'entreprise, et une meilleure présentation de l'information financière;

- a approuvé des nouvelles règles sur les valeurs mobilières de façon que les opérations sur titres soient traitées plus promptement sur les marchés financiers intérieurs. La réalisation des opérations dans des délais plus brefs aura pour effet d'accroître l'efficience des marchés et de diminuer le risque au sein du système financier.

Augmenter l'avantage concurrentiel du Canada grâce à un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières

Des marchés financiers efficients sont essentiels au maintien d'une solide performance sur la scène économique mondiale actuelle.

Au sein du marché boursier relativement petit du Canada, seulement 16 % des sociétés ouvertes ont accès aux investisseurs de toutes les provinces. En raison de la réglementation fragmentée, il est très difficile et coûteux pour les autres entreprises, y compris nombre de petites sociétés, de mobiliser des capitaux.

Le cadre en vigueur au Canada, composé de 13 organes de réglementation provinciaux et territoriaux mettant en application 13 lois différentes sur les valeurs mobilières, donne lieu au double emploi, à l'incohérence et à la lourdeur administrative.

De récents rapports ont fait mention du succès de la réglementation fondée sur des principes au Royaume-Uni. Les appels lancés en faveur de l'adoption d'une approche réglementaire similaire sur les marchés financiers américains fait ressortir la nécessité pour le Canada de se donner un cadre de réglementation adapté aux réalités de la concurrence sur le marché mondial. Un organe commun de réglementation favoriserait le changement et la mise en place d'un système canadien cohérent visant à protéger les investisseurs tout en facilitant la mobilisation de capitaux.

Le Canada a besoin d'une commission unique des valeurs mobilières afin de pouvoir tirer pleinement avantage de son potentiel de croissance économique. Gerry Phillips, à titre de ministre responsable de la réglementation des valeurs mobilières, continuera à guider le rôle de premier plan que joue l'Ontario en vue de mettre sur pied un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières.

Le gouvernement est déterminé à renforcer l'union économique du Canada en éliminant les obstacles à l'activité économique interprovinciale, et il étudie les mérites de l'entente sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'oeuvre conclue en 2006 par l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Investir dans des collectivités fortes

La capacité de l'Ontario d'offrir une bonne qualité de vie et de saisir les occasions de prospérité qui se présentent dépend des différentes économies locales où les particuliers, les entreprises et les gouvernements interagissent. Le gouvernement favorise le dynamisme et la capacité d'adaptation des collectivités en investissant dans des projets

d'infrastructure stratégique, en améliorant les ressources en éducation et en santé, en créant un contexte commercial positif, et en collaborant avec les collectivités pour relever les défis locaux.

Le gouvernement continuera de faire des investissements dans les collectivités et les régions de la province, et de collaborer avec ses partenaires municipaux pour déterminer la meilleure façon de financer et d'offrir des programmes et des services de grande qualité aux citoyens.

Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services

La province et les municipalités entreprennent un examen des relations provinciales-municipales afin d'établir un nouveau partenariat de financement et de prestation des services pour le XXIe siècle.

Un rapport fondé sur l'examen sera rendu public au printemps 2008 et comprendra des recommandations visant les prochaines étapes et la mise en oeuvre. Le gouvernement est déterminé à procéder à cet examen qui jettera les bases d'une approche durable pour les deux ordres de gouvernement en matière de prestation et de financement des services en Ontario au XXIe siècle.

Un site Web présentant l'évolution de l'examen et sollicitant l'opinion du public est accessible par l'entremise du site du ministère des Affaires municipales et du Logement, à l'adresse www.mah.gov.on.ca.

Soutien aux collectivités

Le gouvernement annonce un plan visant à réduire de 540 millions de dollars les taux élevés de l'impôt scolaire applicable aux entreprises. Cette réduction aura d'importantes retombées économiques et donnera lieu à l'accroissement des investissements, des emplois et de la productivité. Voir la section B, *Un régime d'impôts fonciers équitable*, pour plus de précisions.

Le gouvernement annonce également un plan visant à éliminer progressivement la cotisation pour les programmes sociaux dans la région du grand Toronto de façon à supprimer ce fardeau de 200 millions de dollars sur les assiettes foncières des municipalités cotisantes. Pour de plus amples renseignements, voir la section B, *Un régime d'impôts fonciers équitable*.

En 2006-2007, l'Ontario consacrera 277 millions de dollars au titre de l'infrastructure des transports en commun, somme qui sera répartie entre les municipalités en fonction du nombre d'usagers. Il accordera également aux municipalités 75 millions de dollars, qui seront aussi répartis en fonction du nombre d'usagers, au titre des dépenses en immobilisations dans les transports en commun.

Dans le but d'aider les familles à faible revenu, le gouvernement propose d'affecter immédiatement aux municipalités 127 millions de dollars pour créer de nouveaux logements abordables ou restaurer les logements existants.

Les municipalités bénéficieront également de la Prestation ontarienne pour enfants (POE) proposée. La province assumera la totalité des coûts de la POE, y compris ses frais d'administration. Les municipalités économiseront donc 15 millions de dollars par année au titre des coûts des services sociaux lorsque la POE sera intégralement mise

en oeuvre en juillet 2011. Qui plus est, les bonifications futures de la POE n'entraîneraient pas d'autres coûts pour les municipalités.

Le gouvernement annonce un programme global de réformes qui, s'il est adopté, s'attaquera aux obstacles que posent la réglementation et la responsabilité civile en ce qui a trait au réaménagement des friches contaminées et contribuera à protéger l'intérêt du public. Il alloue 11 millions de dollars à Hamilton, à Cornwall, à Brantford, à St. Catharines et à l'Université d'Ottawa. Voir la section E, *Accroître les possibilités pour un Ontario plus vert*, pour plus de précisions.

En 2007, le gouvernement investit plus de 1,9 milliard de dollars au titre des coûts de fonctionnement permanents des municipalités, notamment par l'entremise des initiatives suivantes :

Le soutien au titre des coûts permanents de fonctionnement des municipalités augmente **Graphique 15**

En millions de dollars

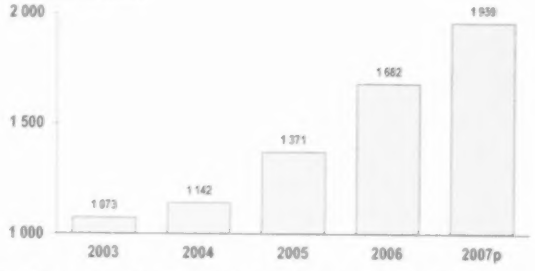

Inclut le financement octroyé aux municipalités dans le cadre des programmes suivants : FPMO/FRC, taxe provinciale sur l'essence, ambulances terrestres et santé publique.
p = projection.
Sources : ministère des Finances, ministère des Transports et ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario.

- le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO), qui transférera 843 millions de dollars en 2007, soit une hausse de 225 millions de dollars comparativement aux paiements faits en 2004 par son prédécesseur, le Fonds de réinvestissement communautaire;

- l'allocation de deux cents par litre de la taxe provinciale sur l'essence au chapitre des transports en commun. En 2007, 313 millions de dollars sont affectés à 86 réseaux de transports en commun desservant 104 collectivités dans la province; ces fonds s'élèveront à plus de 1,6 milliard de dollars d'ici 2010;

- l'augmentation de la part du financement de la santé publique assumée par la province, qui est portée à 75 % en 2007; cette part s'établissait à 50 % en 2004;

- le rapprochement de l'objectif du partage à parts égales des coûts des services municipaux d'ambulances terrestres d'ici 2008.

En outre, le gouvernement provincial s'est engagé à créer des collectivités solides grâce à de nouveaux partenariats plus efficaces avec les municipalités, comme en témoignent les initiatives suivantes mises en oeuvre depuis 2003 :

- investissement de 1,2 milliard de dollars dans le transport en commun, les routes et les ponts, par l'entremise de l'initiative Transports-Action Ontario, dont 400 millions de dollars en 2006 pour les routes et les ponts municipaux, particulièrement dans les collectivités rurales et du Nord; voir la section G, *Investir dans l'infrastructure de l'Ontario*;

- établissement d'une source de financement prévisible pour le renouvellement des parcs d'autobus municipaux;

- versement de 298 millions de dollars au chapitre du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Ontario (FIMRCO), doté de 900 millions de dollars; voir la section G, *Investir dans l'infrastructure de l'Ontario*;

- *Loi de 2006 sur la cité de Toronto*, qui établit un cadre législatif global et habilitant pour Toronto;

- *Loi de 2006 modifiant des lois concernant les municipalités*, qui accorde aux administrations locales de nouveaux pouvoirs habilitants étendus et une importante autonomie législative qui leur permet de mieux offrir des services;

- *Loi de 2006 modifiant des lois en ce qui a trait à l'aménagement du territoire et aux terres protégées*, qui modifie la Commission des affaires municipales de l'Ontario et accroît la participation des collectivités au processus d'aménagement du territoire au niveau local.

Des secteurs urbains dynamiques et en santé sont essentiels à la compétitivité mondiale de la province et, de plus en plus, c'est là que la plupart des Ontariennes et des Ontariens vivent et travaillent. Ces secteurs offrent de grands marchés et des populations importantes ainsi que des institutions, des établissements et une infrastructure qui soutiennent la diversification, les transferts efficaces de connaissances et une main-d'oeuvre importante et diversifiée.

Justice communautaire

Le gouvernement est résolu à rendre les collectivités de l'Ontario plus sûres et affecte plus de 3 milliards de dollars par année au secteur de la justice, principalement au titre des poursuites criminelles, des services judiciaires, de l'aide juridique, des services policiers et des établissements correctionnels. Grâce à ces fonds, le gouvernement continuera à renforcer les collectivités, à améliorer l'accès aux services de première ligne et à accroître la sécurité dans les collectivités.

Dans le présent budget, le gouvernement annonce également l'octroi de 27 millions de dollars additionnels, à compter de 2007-2008, pour d'importantes initiatives, dont les suivantes :

- 15 millions de dollars pour l'organisme Aide juridique Ontario, qui serviront principalement à offrir des services juridiques supplémentaires aux personnes vulnérables, y compris les femmes et les enfants, à augmenter le tarif d'aide juridique et à composer avec l'incidence des cas liés aux armes à feu et aux bandes criminalisées;

- 4 millions de dollars pour la promotion de lieux de travail plus sains et plus diversifiés dans les établissements correctionnels;

- 4 millions de dollars pour l'embauche de 30 juges de paix qui aideront les municipalités à rattraper les retards relativement aux affaires découlant de *la Loi sur les infractions provinciales*;

- 3 millions de dollars pour moderniser le système des droits de la personne, y compris des fonds supplémentaires au chapitre des services juridiques offerts dans le cadre du nouveau Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne, et le financement de l'éducation publique, de la défense d'intérêts publics et de la recherche;

- 1 million de dollars pour un projet pilote d'une année à Stratford qui cible les producteurs et les trafiquants de méthamphétamines et vise à démanteler leurs laboratoires.

Les dépenses dans le secteur de la justice continueront à renforcer les collectivités, à améliorer les services de première ligne et à bâtir des collectivités plus fortes et plus sûres.

Ce nouveau financement s'ajoute aux 51 millions de dollars annoncés en 2006 pour la Stratégie améliorée de lutte contre les armes à feu et la violence des bandes criminalisées, qui comprenait des fonds pour aider les policiers et les procureurs à mener des enquêtes et à entreprendre des poursuites dans les affaires mettant en cause des armes à feu.

Des collectivités rurales vigoureuses

Le gouvernement fait des investissements stratégiques qui aideront les collectivités rurales à établir des partenariats et à trouver des solutions novatrices pour relever les défis et saisir les occasions qui se présentent. Ces investissements favorisent le dynamisme des collectivités rurales en améliorant les services de santé, en assainissant l'environnement, en encourageant la réussite des élèves, en restaurant l'infrastructure et en soutenant les secteurs clés. Par exemple, l'Ontario reconnaît le rôle important du secteur agricole et alimentaire en investissant dans le développement des marchés, la formation professionnelle et la stabilisation du revenu agricole.

Durant l'exercice 2007-2008, les dépenses de base du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) atteindront un niveau record de 876 millions de dollars.

Parmi les nouvelles initiatives annoncées dans le présent budget, mentionnons les suivantes :

- des investissements dans l'infrastructure rurale, tels que les 70 millions de dollars additionnels au titre de l'Initiative d'investissement dans l'infrastructure rurale, qui s'ajoutent aux 70 millions de dollars annoncés en septembre 2006, ainsi que 10 millions de dollars pour élargir les services à large bande dans le milieu rural du Sud en stimulant les investissement communautaires et du secteur privé. Voir la section G, *Investir dans l'infrastructure de l'Ontario*;

- un plan de 540 millions de dollars pour réduire les taux élevés de l'impôt scolaire applicable aux entreprises. Les entreprises dans les municipalités rurales verront leur impôt scolaire provincial diminuer d'en moyenne 26 % d'ici 2014.

En 2007, les municipalités rurales recevront 472 millions de dollars dans le cadre du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO).

Publié pour la première fois en 2004, le Plan rural intitulé *Des collectivités rurales fortes – Travailler ensemble pour réussir* décrit sommairement le cadre qui permet au gouvernement provincial et aux municipalités rurales de se concerter pour appuyer des économies rurales durables. Le 26 février 2007, l'Ontario a publié son deuxième rapport d'étape sur le Plan rural, qui comprend les exemples suivants d'investissements récents :

- investissements dans les jeunes vivant en milieu rural par l'entremise du Programme d'emplois d'été en milieu rural; en 2006, plus de 3 600 jeunes âgés de 14 à 24 ans ont acquis une expérience inestimable et des compétences professionnelles chez des employeurs locaux grâce à ce programme;

- 28,2 millions de dollars, depuis 2004, par l'entremise du Programme de développement économique des collectivités rurales afin d'aider les collectivités à réaliser des projets de développement économique à l'échelle locale;

- investissements importants dans l'infrastructure rurale en 2006 : 188 millions de dollars dans le cadre de l'initiative Transports-Action Ontario pour les routes et les ponts; 85 millions de dollars pour des travaux de réfection et de rénovation dans les écoles dans le cadre de l'initiative Lieux propices à l'apprentissage.

Une économie vigoureuse dans le Nord

Le gouvernement travaille avec les résidents du Nord pour créer un avenir dynamique dans cette région en investissant dans des initiatives mettant en valeur ses richesses naturelles ainsi que dans la santé, l'éducation, la jeunesse, l'infrastructure et les entreprises du Nord.

Hausse de l'emploi dans le Nord

Au cours de la dernière année (février 2007 comparativement à février 2006), 12 900 emplois ont été créés dans le Nord de l'Ontario malgré les effets défavorables de l'appréciation du dollar et de la restructuration du secteur des produits forestiers.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Les collectivités et les entreprises du Nord sont résolues à transformer l'économie de la région et à l'aider à réaliser son potentiel. Le présent budget prévoit des investissements stratégiques pour soutenir ces efforts et jeter les bases de la nouvelle économie de la région, notamment ce qui suit :

- 2 millions de dollars au Northern Centre for Advanced Technology à Sudbury;

- 6 millions de dollars à l'Université Lakehead, qui bâtit une expertise en bioéconomie touchant la forêt boréale et est en mesure de faire des contributions encore plus importantes à la nouvelle économie du Nord; voir la section E, *Accroître les possibilités pour un Ontario plus vert*;

- octroi de 3,6 millions de dollars additionnels en 2007-2008 afin de porter à 19,7 millions de dollars la subvention de fonctionnement de la Commission de transport Ontario Northland (CTON), ce qui permettra à cette dernière d'améliorer son service ferroviaire;

- plan de 540 millions de dollars pour réduire les taux élevés de l'impôt scolaire applicable aux entreprises. Les entreprises dans les municipalités du Nord verront leur impôt scolaire provincial diminuer d'en moyenne 32 % d'ici 2014.

En outre, l'Ontario continuera de collaborer avec le gouvernement fédéral, la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) et d'autres partenaires pour établir le Centre de recherche en médecine moléculaire à Thunder Bay.

Les organismes commerciaux et communautaires du Nord-Ouest de l'Ontario travaillent ensemble pour bâtir un avenir prospère dans la foulée de la restructuration des secteurs clés. Le gouvernement nommera un facilitateur économique pour amorcer les discussions avec les parties intéressées à l'échelon local et tous les ordres de gouvernement afin de trouver des solutions à ces défis et de bâtir un avenir florissant dans cette région.

Ces investissements sont fondés sur les initiatives actuelles du gouvernement dans le Nord de l'Ontario, dont celles-ci :

- 1,8 milliard de dollars, par l'entremise du plan ReNouveau Ontario, pour le renouvellement et l'expansion du réseau routier dans le Nord de l'Ontario; les principaux projets comprennent l'élargissement des routes 11 et 69 menant à North Bay et à Sudbury respectivement, l'aménagement d'un nouveau corridor pour les routes 11 et 17 à l'ouest de Thunder Bay, et l'élargissement à quatre voies de la route 17 à l'est de Sault Ste. Marie;

- 283 millions de dollars au Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO) en 2007 pour soutenir les collectivités du Nord;

- investissements continus dans la SGFPNO, qui travaille avec les entrepreneurs et les entreprises du Nord pour favoriser la création d'emplois dans le secteur privé;

  - en janvier 2007, la SGFPNO annonçait la réorientation de son Programme de technologies émergentes pour encourager des investissements dans des projets visant à implanter Internet haute vitesse et le service cellulaire dans la majeure partie du Nord au cours des trois prochaines années;

- inauguration de l'École de médecine du Nord de l'Ontario, qui a ouvert ses portes en 2005 et qui est la première école de médecine à voir le jour au Canada en plus de 30 ans;

- 15 millions de dollars à l'appui de la cartographie géologique, qui contribuera à ouvrir le Grand Nord à la prospection minière;

- 10 millions de dollars pour soutenir le lancement du nouveau Centre d'excellence en innovation minière à l'Université Laurentienne de Sudbury;

- 4 millions de dollars pour l'établissement du centre de recherche en bioénergie à Atikokan;

- 2,2 millions de dollars, par l'entremise de la SGFPNO, pour la création du Centre de recherche sur le cancer et les maladies cardiaques de Thunder Bay;

- en vertu du Programme de réceptivité des collectivités du Nord à l'investissement, qui s'inscrit dans l'initiative InvestiNord GO, 31 initiatives ont reçu des fonds pour l'élaboration d'outils communautaires visant à attirer des investisseurs. Les municipalités participantes sont les suivantes : North Bay, Timmins, Sault Ste. Marie, Thunder Bay et Sudbury.

Autochtones

Le gouvernement est en train de concevoir des initiatives pour supprimer l'écart socioéconomique entre les Autochtones et les autres membres de la population ontarienne.

- En juin 2006, le gouvernement a publié des lignes directrices provisoires à l'intention des ministères de concert avec les Autochtones concernant les droits et le traité. Le présent budget prévoit 7 millions de dollars pour aider le gouvernement à entreprendre des consultations productives avec les Autochtones.

- Le gouvernement a lancé la Stratégie d'éducation des Autochtones, qui prévoit l'investissement de 13 millions de dollars pour améliorer les résultats scolaires des élèves des Premières nations, métis et inuits.

- Le gouvernement alloue 80 millions de dollars au titre du logement pour les Autochtones qui vivent à l'extérieur d'une réserve. Voir la section A, *Accroître les possibilités pour les enfants et les familles*.

- La province investit 2 millions de dollars au titre de la mise en œuvre de la stratégie Conserver les terres pour l'aménagement de la forêt Whitefeather dans le Grand Nord de la province, en collaboration avec la Première nation Pikangikum. Cette stratégie est le fruit d'une concertation sincère entre le gouvernement de l'Ontario et la communauté Pikangikum. Fondée sur le respect mutuel, elle vise à répondre aux aspirations des deux partenaires en donnant des lignes directrices concernant les futures activités d'aménagement du territoire dans la forêt Whitefeather et les régions adjacentes.

La communauté de la Première nation d'Attawapiskat bénéficiera de la construction de la première mine de diamants en Ontario ainsi que des 375 emplois à temps plein qui seront créés lorsque la mine commencera ses activités d'exploitation au printemps de 2008.

UNE STRATÉGIE POUR STIMULER DAVANTAGE L'EMPLOI ET LE RENOUVEAU ÉCONOMIQUE

Le ralentissement de la croissance économique durant le deuxième semestre de 2006 a poussé le gouvernement à fournir une aide accrue aux travailleurs mis à pied et à accélérer ses investissements dans l'infrastructure afin de stimuler la création d'emplois dans les régions de la province les plus touchées. Dans son document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2006*, le gouvernement a consenti un nouveau financement de plus de 190 millions de dollars afin de renforcer l'économie dans quatre secteurs.

Mesures de stimulation économique dans *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2006*

Prestation de services ciblés de formation et d'emploi – plus de 20 millions de dollars investis

- Envoi d'équipes spéciales de réemploi rapide dans les collectivités où des usines ont été fermées afin de concevoir des plans de réemploi pour les travailleurs touchés.
- Services de formation personnalisés, de perfectionnement des compétences, de placement et de réinstallation.
- Programmes de littératie en milieu de travail pour aider les travailleurs à apprendre de nouveaux procédés et technologies.
- Aide aux apprentis mis à pied pour trouver un autre stage et accélérer leur apprentissage en classe.
- Financement de programmes supplémentaires de formation relais à l'intention des néo-Canadiennes et néo-Canadiens.

Accélération de la réalisation d'investissements dans l'infrastructure – près de 150 millions de dollars investis

- Réalisation accélérée d'un certain nombre d'investissements d'infrastructure pour stimuler immédiatement l'activité économique et la création d'emplois.

Promotion du tourisme en Ontario – 22 millions dollars investis

- Appui aux congrès, festivals et événements se déroulant dans la province et lancement d'une nouvelle campagne pour encourager la population à voyager et à prendre des vacances en Ontario afin de stimuler l'activité économique et la création d'emplois dans le secteur du tourisme.

Renforcement du commerce interprovincial

- Consolidation des relations commerciales interprovinciales afin de rapprocher les besoins de l'Alberta sur le plan industriel avec la capacité de l'Ontario dans ce secteur; examen des mérites de l'entente sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'oeuvre entre l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Si ces investissements visaient surtout à aider les familles et les collectivités touchées, les initiatives ont stimulé la performance économique globale de la province et favorisé la mise en oeuvre accélérée des investissements dans des projets communautaires, sociaux et d'immobilisation qui ont permis de créer des emplois immédiats et de construire des éléments vitaux d'infrastructure.

Cette stratégie a permis au gouvernement de financer plus de 3 000 projets d'infrastructure sociale au profit des populations vulnérables. Dans le cadre de ces investissements, un financement a été accordé à plus de 20 palais de justice et bureaux de coroners, à plus de 10 organismes oeuvrant dans le domaine des affaires civiques, et à près de 35 organismes municipaux, tels que des installations récréatives communautaires, des établissements patrimoniaux, des galeries d'art, des musées, des bibliothèques et des installations d'adduction d'eau et de traitement des eaux usées. Quinze collèges, dont neuf situés dans le Nord et l'Est de la province, ont reçu des fonds pour améliorer leurs installations et fournir par le fait même des emplois dans la localité. Des équipes d'aide au réemploi rapide ont été déployées pour prêter main-forte aux travailleurs mis à pied dans diverses collectivités, dont London, Windsor, Smith Falls et Nipigon.

On a également injecté de nouveaux fonds pour soutenir des festivals et événements en Ontario et pour lancer une vaste campagne visant à faire valoir la province comme destination-vacances auprès des Ontariennes et des Ontariens.

Dans le présent budget, le gouvernement continue à répondre aux besoins de la province en matière d'infrastructure. Il accélère les investissements dans les immobilisations, mise sur les forces économiques de l'Ontario et s'attaque aux priorités qu'il a établies. Pour plus de détails à ce sujet, voir la section G, *Investir dans l'infrastructure de l'Ontario*. Voir la section A, *Accroître les possibilités pour les enfants et les familles*, pour des précisions sur les investissements profitant aux populations vulnérables.

Stimuler la croissance dans les secteurs industriels de l'Ontario

La composition de l'économie de l'Ontario continue d'évoluer, de s'adapter aux changements sur le plan de la technologie, de la demande et de la concurrence, et de suivre les tendances à long terme constatées dans les autres économies développées. Même si la croissance de l'emploi et de la production a progressé dans le secteur de la fabrication, c'est le secteur des services qui a connu la croissance la plus marquée et qui a donc davantage contribué à la hausse de l'emploi et de la production à l'échelle provinciale.

Les investissements de l'Ontario dans l'infrastructure, l'éducation postsecondaire et la formation, et l'innovation constituent les fondations indispensables sur lesquelles tous les secteurs peuvent s'appuyer pour accroître leur capacité de créer de la valeur et d'améliorer leur compétitivité. Le gouvernement a aussi entrepris des initiatives stratégiques pour aider les secteurs dans leur transition vers la production de produits à plus grande valeur ajoutée et l'amélioration de leur compétitivité.

Soutenir les petites entreprises de l'Ontario

Les petites et moyennes entreprises forment une partie importante de l'économie de la province et fournissent près de 60 % de l'emploi en Ontario. Le gouvernement est déterminé à encourager un secteur des petites entreprises dynamique qui fait preuve d'initiative.

Plus de 500 000 entreprises des quatre coins de la province bénéficieront des réductions de l'impôt scolaire élevé applicable aux entreprises. De ce nombre, 97 % sont des petites entreprises.

D'ici 2008, 14 000 petites et moyennes entreprises supplémentaires verront leur impôt sur le capital complètement éliminé.

En 2006-2007, le gouvernement verse 2,2 millions de dollars à la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs, un organisme qui aide les jeunes de 18 à 34 ans à créer leur propre entreprise en leur fournissant un encadrement, un financement et des ressources.

Pour abaisser les coûts d'observation fiscale que doivent assumer les entreprises, les gouvernements de l'Ontario et du Canada ont signé un accord prévoyant le transfert de l'administration de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le capital de l'Ontario à l'Agence du revenu du Canada. Voir le chapitre III, *Le régime fiscal de l'Ontario favorise une prospérité accrue*, pour plus de précisions.

La province a mis au point un éventail de programmes d'apprentissage et de formation professionnelle pour combler les pénuries éventuelles de main-d'oeuvre et elle adopte d'autres mesures pour élargir le bassin de personnel spécialisé en Ontario. Le nouveau ministère des Petites Entreprises et de l'Entrepreneuriat, créé en mai 2006, favorise l'essor des petites et moyennes entreprises de l'Ontario. En outre, il favorisera l'esprit d'entreprise et les compétences qui sont indispensables à la prospérité future de la province.

Mesures fiscales en faveur des petites entreprises

- Plan de 540 millions de dollars pour réduire les taux élevés d'impôt scolaire applicable aux entreprises.
- Déduction applicable aux petites entreprises, qui réduit le taux d'imposition général des petites sociétés du secteur privé sous contrôle canadien (2006) : 900 millions de dollars.
- Exonération de l'impôt-santé des employeurs pour les entreprises de moins de 50 employés (2006) : 590 millions de dollars.
- Déduction aux fins de l'impôt ontarien sur le capital et exonération de l'impôt sur le capital pour les credit unions, les caisses populaires, les exploitations agricoles familiales et les sociétés de pêche familiales (2006) : 300 millions de dollars.
- Crédit d'impôt remboursable de 10 % pour les petites sociétés qui effectuent des activités de R.-D. en Ontario (2006) : 180 millions de dollars.

Secteur manufacturier

Le secteur manufacturier de l'Ontario est le deuxième en importance en Amérique du Nord, après celui de la Californie. Certaines industries ontariennes de ce secteur font actuellement face à une concurrence féroce en raison des coûts plus bas de la main-d'oeuvre dans d'autres territoires de compétence. Elles doivent aussi s'adapter à l'appréciation du dollar canadien et aux coûts plus élevés de l'énergie.

Dans le but d'accroître les retombées économiques que procure la Stratégie d'investissement dans le secteur de la fabrication de pointe (SISFP) et de permettre à un plus grand nombre de petites et moyennes entreprises manufacturières de participer, le gouvernement ontarien ramènera la valeur minimale des projets exigée pour les demandes de prêts à 25 millions de dollars ou 100 emplois créés ou préservés.

Le gouvernement comprend que des tarifs d'électricité stables et prévisibles rehaussent la compétitivité du secteur manufacturier ontarien ainsi que des autres secteurs. Il a donc pris des initiatives pour assurer l'approvisionnement en électricité de la province et applique des mesures tarifaires, telles que la réglementation des tarifs des grosses installations nucléaires et hydroélectriques de Ontario Power Generation (OPG) et l'imposition d'une limite transitionnelle sur les revenus tirés de la majeure partie de l'électricité produite par le reste de ses centrales. Voir la section G, *Investir dans l'infrastructure de l'Ontario*, pour plus de précisions.

Le gouvernement est conscient des défis auxquels font face les fabricants et des difficultés que connaissent les employés qui ont perdu leur travail ou qui vivent dans l'incertitude. Il fournit donc du soutien aux travailleurs

touchés, notamment des services de recyclage professionnel, d'aide à la recherche d'emploi et d'orientation professionnelle.

Stratégie d'investissement dans le secteur de fabrication de pointe : appui à la modernisation, à l'innovation et à l'efficacité énergétique

Dans le cadre de la Stratégie d'investissement dans le secteur de fabrication de pointe (SISFP), des prêts totalisant 500 millions de dollars sont accordés pour encourager les fabricants à investir dans des technologies et procédés de pointe qui attireront des investissements, réduiront le gaspillage, la consommation d'énergie et les émissions dans l'environnement, et créeront des emplois.

Jusqu'ici, des prêts d'environ 34 millions de dollars consentis dans le cadre de la SISFP ont permis de mobiliser des investissements du secteur privé totalisant près de 350 millions de dollars et de créer ou de conserver 2 700 emplois.

Les entreprises manufacturières qui ont bénéficié de prêts dans le cadre de la SISFP jusqu'à présent évoluent dans diverses sphères d'activités et différentes régions de la province :

- Diamond Aircraft Industries à London, Messier-Dowty à Ajax, Procter and Gamble Inc. à Brockville, FAG Aerospace Inc. à Stratford, Flakeboard à Sault Ste. Marie, Koolatron à Brantford, et Roxul à Milton.

La date de clôture de la troisième demande de propositions dans le cadre de la SISFP est le 12 avril 2007.

Taux ontariens d'imposition de plus en plus avantageux pour le secteur manufacturier — **Graphique 16**

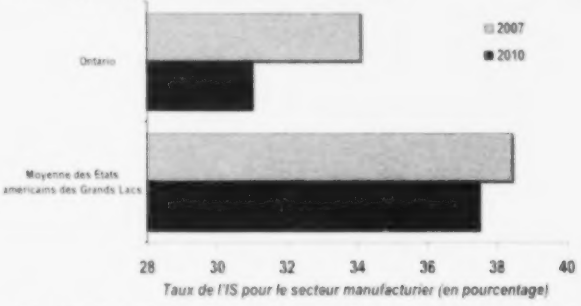

Nota : Il s'agit des taux d'impôt combiné fédéral-provinciaux des États américains sur les sociétés prévus par la loi. Les moyennes sont pondérées en fonction de la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Le faible taux d'imposition des entreprises manufacturières constitue une autre forme de soutien qui permet à l'Ontario de concurrencer les territoires voisins. Le taux d'imposition combiné fédéral-provincial applicable aux entreprises manufacturières est actuellement inférieur de plus de quatre points de pourcentage au taux combiné moyen du gouvernement fédéral américain et des États des Grands Lacs. Qui plus est, lorsque toutes les réductions prévues du taux d'impôt fédéral seront pleinement en vigueur tant au Canada qu'aux États-Unis, le taux d'impôt moyen combiné applicable au secteur manufacturier de l'Ontario sera inférieur de plus de six points de pourcentage à celui des États américains des Grands Lacs. Conjuguée à l'élimination accélérée de l'impôt sur le capital proposée et à la réduction de 540 millions de dollars de l'impôt scolaire applicable aux entreprises, cette mesure créerait un système fiscal favorisant un climat d'investissement positif dans le secteur manufacturier. Ce dernier bénéficierait également de l'entente concernant le transfert de l'administration de l'impôt ontarien sur les sociétés et de l'impôt ontarien sur le capital à l'Agence du revenu du Canada. Voir le chapitre III, *Le régime fiscal de l'Ontario favorise la prospérité*, pour plus de précisions.

Le présent budget annonce la création du Conseil ontarien du secteur de la fabrication, qui fournira régulièrement au ministre du Développement économique et du Commerce des comptes rendus sur la situation de ce secteur clé.

Mesures fiscales avantageuses pour le secteur manufacturier de l'Ontario

- Plan de 540 millions de dollars pour réduire les taux élevés de l'impôt scolaire applicable aux entreprises.
- Réduction de 5 % du taux de l'impôt ontarien sur le capital à compter de 2007.
- Proposition d'accélérer l'élimination de l'impôt sur le capital pour qu'elle soit complétée le 1er juillet 2010.
- Doublement de la période de report des pertes autres que des pertes en capital, qui passera de 10 à 20 ans.
- Taux d'impôt des sociétés de deux points de pourcentage inférieur au taux général de l'impôt des sociétés.
- Crédit d'impôt remboursable de 25 % pour l'embauche d'apprentis; ce crédit est de 30 % pour les petites entreprises.
- Incitatifs fiscaux pour la recherche-développement (R.-D.), y compris le crédit d'impôt non remboursable de 4,5 % proposé pour les années d'imposition se terminant après 2008.
- Exonération de la taxe de vente au détail (TVD) sur le matériel et l'outillage de production, le béton armé servant à fabriquer du matériel et de l'outillage de production, et les matériaux intégrés aux biens destinés à la vente.

Le besoin de mesures d'innovation et d'investissements dans la fabrication de pointe est particulièrement important dans le secteur automobile. La province sait à quel point il est important de collaborer avec les principaux acteurs de ce secteur pour créer les produits automobiles de demain.

Stratégie ontarienne d'investissement dans l'industrie automobile

Les investissements stratégiques de l'Ontario dans le secteur automobile, incluant la Stratégie ontarienne d'investissement dans l'industrie automobile dotée de 500 millions de dollars, ont mobilisé plus de 7 milliards de dollars en investissements qui soutiennent des emplois bien rémunérés et exigeant des compétences spécialisées :

- General Motors : Oshawa, St. Catharines, Ingersoll – 2,5 milliards de dollars
- Linamar : Guelph – 1,1 milliard de dollars
- Toyota : Woodstock – 1,1 milliard de dollars (première usine automobile entièrement nouvelle en près de 20 ans en Ontario)
- Ford : Oakville – 1 milliard de dollars
- DaimlerChrysler : Windsor, Brampton – 768 millions de dollars
- Navistar : Chatham, Windsor – 270 millions de dollars
- Honda : Alliston – 154 millions de dollars
- Nemak : Windsor – 100 millions de dollars
- Valiant : Windsor – 93 millions de dollars

Industries primaires

Mines

L'Ontario jouit d'une industrie minière dynamique qui est reconnue aux quatre coins du globe. Certains des gisements de nickel, d'or, de cuivre et d'argent les plus riches au monde ont été découverts ici. Récemment, De Beers Canada a amorcé la construction de la toute première mine de diamant de la province, près d'Attawapiskat, ce qui devrait représenter un investissement total de 982 millions de dollars.

Le présent budget propose d'appliquer des redevances sur la production des diamants qui serait concurrentielles avec celles perçues par les autres provinces et territoires canadiens. Voir le chapitre III, *Le régime fiscal de l'Ontario favorise une prospérité accrue*.

Le régime fiscal concurrentiel appuie le secteur minier de l'Ontario

- Exonération de l'impôt minier pendant trois ans sur la première tranche de 10 millions de dollars en profits que réalise une nouvelle mine ou un projet d'expansion majeure d'une mine existante.
- Exonération de l'impôt minier pendant dix ans sur la première tranche de 10 millions de dollars en profits d'une nouvelle mine ouverte dans une région éloignée de l'Ontario.
- Réduction du taux de l'impôt minier en Ontario pour le faire passer de 10 à 5 % en ce qui concerne les nouvelles mines dans les régions éloignées de l'Ontario.
- Déduction relative aux ressources de 25 % pour les besoins de l'impôt sur les sociétés.
- Déduction de 100 % des actions accréditives pour les besoins de l'impôt des particuliers afin d'aider les sociétés d'exploration minière à mobiliser des capitaux.
- Crédit d'impôt ontarien remboursable de 5 % pour les dépenses d'exploration minière admissibles.

L'industrie minière connaît actuellement un essor exceptionnel et a un bel avenir devant elle, en raison d'une forte demande à l'échelle mondiale. En 2006, la valeur des métaux, des minéraux non métalliques et des agrégats exploités en Ontario s'est élevée à environ 9,4 milliards de dollars. En outre, Toronto fait partie des principaux centres financiers du secteur minier au monde, et plus de 1 200 sociétés minières sont cotées sur les marchés boursiers du Groupe TSX établis à Toronto.

Les activités d'exploration minière en Ontario ont plus ou moins triplé entre 2001 et 2006, et elles ont permis de découvrir de nouvelles réserves de minerai et de prolonger la vie de mines existantes.

Depuis 2003, le gouvernement de l'Ontario s'efforce de soutenir le secteur minier grâce à des initiatives visant à attirer des investissements dans l'exploration et l'exploitation minières. Il a notamment :

- lancé la Stratégie ontarienne d'exploitation des minéraux afin d'accroître la compétitivité du secteur à l'échelle internationale et de créer de nouveaux débouchés pour la population ontarienne;
- investi 60 millions de dollars sur six ans pour assurer le nettoyage des mines abandonnées afin de protéger la population et l'environnement;
- affecté 15 millions de dollars sur trois ans à la réalisation de travaux de cartographie géologique dans le Grand Nord;

- investi 10 millions de dollars pour appuyer la mise sur pied du Centre d'excellence en innovation minière à l'Université Laurentienne de Sudbury;

- soutenu la création du Conseil d'orientation pour la grappe industrielle minière de l'Ontario.

Produits forestiers

Le secteur des produits forestiers de l'Ontario joue un rôle crucial dans l'économie de la province, notamment dans le Nord, où il fournit de l'emploi à quelque 25 000 personnes et représente le pilier de nombre de collectivités.

La demande mondiale de produits du bois et de papier continue de croître à un rythme soutenu et l'Ontario compte sur des travailleurs expérimentés, la proximité des principaux marchés et des ressources abondantes. Néanmoins, l'industrie des produits forestiers est en voie de restructuration en raison d'un certain nombre de défis : appréciation du dollar canadien, quantités de plus en plus importantes de fibre à papier à faible coût provenant de plantations situées à l'étranger, ralentissement du marché de l'habitation aux États-Unis, et diminution de la demande de papier journal et de papier de bureau en Amérique du Nord.

Depuis 2005, le gouvernement a annoncé le versement de plus de 1 milliard de dollars pour aider le secteur des produits forestiers à attirer des investissements et à accroître sa compétitivité.

De plus, le remboursement des droits de douane prévu aux termes de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis devrait améliorer la situation des scieries qui ont été victimes du différend sur le bois d'œuvre.

L'Ontario a annoncé l'octroi de plus de 1 milliard de dollars pour soutenir le secteur des produits forestiers

- 350 millions de dollars en garanties de prêts pour stimuler de nouveaux investissements dans la fabrication de produits à valeur ajoutée et la conservation et la cogénération d'énergie
- 150 millions de dollars pour l'octroi de subventions dans le cadre du Fonds de la prospérité pour le secteur forestier afin d'encourager de nouveaux investissements dans diverses sphères d'activité
- 140 millions de dollars pour réduire les coûts d'électricité des usines de pâtes et papier du Nord de l'Ontario qui achètent plus de 50 000 mégawatts-heure annuellement et s'engagent à accroître leur conservation énergétique
- 75 millions de dollars par année au titre des coûts de construction et d'entretien des routes forestières principales et secondaires
- 70 millions de dollars pour le remboursement ponctuel des droits de coupe en 2005-2006
- 10 millions de dollars par année d'ici 2007-2008 pour enrichir l'Inventaire des ressources forestières
- 3 millions de dollars par année sur trois ans pour réduire les droits de coupe prélevés sur le bouleau blanc et le peuplier apte à être transformé en bois de placage
- 1 million de dollars annuellement, à compter de 2006-2007, aux fins d'un programme ontarien de promotion du bois visant à encourager la fabrication de produits à valeur ajoutée

Agriculture

Le secteur agricole de l'Ontario est le plus important au pays. Il occupait environ 100 000 personnes en 2006. Ce secteur est hautement diversifié et tire profit de la proximité des marchés, d'un climat favorable et de sols de qualité.

À l'instar d'autres secteurs, celui de l'agriculture s'adapte aux défis que pose la concurrence dans un marché mondial en mutation rapide.

La province s'applique par conséquent à préserver le dynamisme et la viabilité du secteur de l'agriculture. En 2007-2008, les dépenses de base du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) atteindront un niveau record de 876 millions de dollars.

L'Ontario aide les agriculteurs à ouvrir de nouveaux marchés et à accroître leur présence sur les marchés existants.

L'utilisation des produits fermiers et forestiers dans le secteur automobile est un nouveau secteur émergent de la bioéconomie. Le gouvernement consacre 6 millions de dollars en 2006-2007 au Ontario BioAuto Council, une initiative multisectorielle qui vise à faire de l'Ontario un chef de file mondial dans la fabrication des pièces automobiles et d'autres matériaux à partir de produits agricoles et forestiers. Ce montant s'ajoute à l'investissement de plus de 5,9 millions de dollars annoncé par le premier ministre le 8 mars 2007 au profit de l'initiative ontarienne de recherche sur l'utilisation de matières renouvelables par l'industrie automobile.

Le gouvernement octroie également 2,5 millions de dollars à un certain nombre d'organismes agroalimentaires de la province pour financer la commercialisation de produits agricoles ontariens, et 200 000 $ au Organic Council of Ontario, qui fait la promotion des activités de développement de l'industrie. L'Ontario va de l'avant et affectera 10 millions de dollars à l'élaboration d'une stratégie visant à sensibiliser les consommateurs et à les encourager à consommer les produits alimentaires de la province.

L'investissement de 185 millions de dollars dans les régions rurales de l'Ontario annoncé par le premier ministre en 2006 comprenait de nouveaux fonds pour le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, ce qui portera les dépenses totales du MAAARO au titre des programmes de stabilisation et de soutien du revenu agricole à plus de 1 milliard de dollars entre 2003-2004 et 2006-2007. Les exploitants agricoles de l'Ontario bénéficient aussi d'un traitement favorable au regard d'un certain nombre d'impôts et de taxes.

Il existe également d'autres programmes gouvernementaux qui profitent à l'ensemble du milieu rural, y compris le secteur agricole. Les efforts de l'Ontario pour encourager la production d'éthanol en sont un exemple. Le 1er janvier 2007, la norme ontarienne sur les carburants renouvelables est entrée en vigueur. Elle exige que l'essence ait une teneur en éthanol d'en moyenne 5 %. À cela s'ajoute l'aide à l'immobilisation et à l'exploitation de 520 millions de dollars que le gouvernement versera sur 12 ans afin d'encourager la production accrue d'éthanol en Ontario.

Un autre exemple est l'engagement du gouvernement d'appuyer le développement d'autres sources renouvelables de production d'électricité et les efforts en ce sens, notamment grâce à des programmes tels que la facturation nette et le Programme d'offre standard. Voir la section E, *Accroître les possibilités pour un Ontario plus vert*, pour plus de précisions.

Les premiers récipiendaires du Prix du premier ministre pour l'excellence en innovation agroalimentaire ont été annoncés le 8 mars 2007 lors du Sommet agroalimentaire du premier ministre. Ce programme de prix de 2,5 millions de dollars sur cinq ans avait été présenté dans le budget de l'Ontario de 2006 pour reconnaître l'innovation dans le domaine agricole.

- Le Prix du premier ministre pour l'excellence en innovation agroalimentaire (100 000 $) a été décerné à David VanderDussen, qui a mis au point un produit écologique appelé Mite-Away II pour protéger les abeilles contre les infestations par des acariens. Son invention est exportée partout dans le monde.

- Le Prix de la ministre (50 000 $) a été remis à Fritz et Paul Klaesi, qui ont été parmi les premières personnes à utiliser une technique permettant de produire de l'électricité à partir du fumier.

Points saillants du soutien accordé aux agriculteurs par l'Ontario

- Dépenses du MAAARO au titre de la stabilisation et du soutien du revenu agricole[1] (2003-2004 à 2006-2007) : 1,12 milliard de dollars
- Réduction du taux d'imposition des biens-fonds dans la catégorie des biens agricoles[2] (2006) : 300 millions de dollars
- Exonération de la taxe de vente au détail sur les marchandises agricoles (2006) : 250 millions de dollars
- Exonération de la taxe sur le carburant coloré utilisé dans les véhicules agricoles (2004) : 43 millions de dollars
- Exonération cumulative des gains en capital – 500 000 $ (2006) : 45 millions de dollars
- Valeur du taux d'imposition des petites entreprises pour les sociétés agricoles (2006) : 27 millions de dollars
- Dépenses prévues du MAAARO au titre de l'aide à la gestion de l'infrastructure de drainage agricole (2006-2007) : 6,5 millions de dollars
- Dépenses prévues du MAAARO au titre de l'aide à la gestion des éléments nutritifs (2006-2007) : 5,6 millions de dollars
- Exonération des droits de cession immobilière en ce qui concerne la cession de terres agricoles entre membres d'une même famille (2006) : 5 millions de dollars

[1] Total sur quatre ans pour les exercices 2003-2004 à 2006-2007 avec les dépenses prévues pour 2006-2007.
[2] Comprend les parties municipales et scolaires de l'impôt foncier.
Sources : Comptes publics de l'Ontario de 2003-2004 à 2005-2006; *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2005 : Documents d'information*; *Dépenses fiscales et évaluations 2005*, ministère des Finances du Canada; données de Statistique Canada et prévisions du ministère des Finances de l'Ontario.

Industries des services axées sur le savoir en Ontario

L'importance du secteur tertiaire dans la création d'emplois à forte valeur ajoutée continue de croître et à faire de l'Ontario une économie axée sur le savoir. Les industries des services représentent plus de la moitié de tous les emplois dans le secteur privé. Un bon nombre des emplois tertiaires dans le secteur privé sont mieux rémunérés que ceux du secteur manufacturier, plus particulièrement dans les domaines à forte valeur ajoutée que sont les services professionnels aux entreprises, les services financiers, les services de technologie de l'information et des communications (TIC), et les industries du secteur du divertissement et de la création.

Services commerciaux et financiers

Les services commerciaux et financiers sont les deux plus importants secteurs de l'économie ontarienne sur les marchés internationaux pour ce qui est de l'emploi, suivis de celui de la construction automobile, selon l'Institute for Competitiveness and Prosperity. Ces secteurs en plein essor emploient près de un million d'Ontariennes et d'Ontariens.

- Toronto est la ville nord-américaine où a été créé le plus grand nombre d'emplois dans le secteur financier ces cinq dernières années, à un rythme annuel moyen de plus de 5 %. Toronto est le troisième centre financier en importance en Amérique du Nord, après New York et Chicago, sur le plan de l'emploi.

- Près de un millier d'entreprises ont leur siège social dans la région de Toronto, soit presque le double de Montréal et presque trois fois plus qu'à Calgary. La position de Toronto à titre de capitale commerciale et financière du pays soutient la forte croissance de l'emploi dans ces secteurs.

- Le secteur des services professionnels aux entreprises, comme la publicité et la comptabilité, a connu une forte hausse de l'emploi en 2006, accompagnée de salaires élevés.

L'Ontario continue de soutenir la croissance des services commerciaux et financiers de plusieurs façons, entre autres, en investissant dans l'acquisition de compétences, l'éducation et une infrastructure moderne, et en créant un climat fiscal et réglementaire concurrentiel.

Technologies de l'information et des communications

Le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC), dominé par les logiciels et les télécommunications, joue un rôle important dans l'émergence d'une nouvelle ère de croissance économique. Il constitue une source considérable d'innovation et de nouvelles technologies d'information pour d'autres secteurs, et de nombreuses entreprises de technologie de pointe y évoluent.

Pour que les entreprises ontariennes puissent devenir plus efficientes, pénétrer de nouveaux marchés et transformer leurs activités afin de passer à un niveau supérieur, elles doivent nécessairement avoir accès à des services à large bande et à d'autres services de télécommunications. Les citoyens doivent aussi pouvoir bénéficier de services à large bande pour accéder aux services du gouvernement, acheter des biens et des services de façon efficace, faire leurs opérations bancaires en ligne ou simplement communiquer avec les membres de leur famille et leurs amis. Le secteur des TIC permet déjà à 93 % des résidents de la province d'accéder au service Internet à haute vitesse.

Le gouvernement investit pour qu'un plus grand nombre de localités rurales et du Nord aient accès à des services à large bande. Il injecte 10 millions de dollars en 2007-2008 dans le but de stimuler des investissements de la part des collectivités et du secteur privé pour accroître l'accès aux services à large bande dans le milieu rural du Sud de la province. En janvier 2007, la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) a annoncé qu'elle encouragera des investissements dans des projets visant à mettre en place des services Internet à large bande et de téléphonie cellulaire dans la majeure partie du Nord au cours des trois prochaines années.

L'Ontario continue d'appuyer le secteur des TIC au moyen d'un large éventail de politiques et d'investissements publics visant à développer davantage l'économie du savoir. Il mise entre autres sur la formation et l'éducation postsecondaires, le soutien à la recherche-développement (R.-D.) et à l'innovation, et la création d'un cadre réglementaire, fiscal et commercial moderne et compétitif.

Secteur du divertissement et de la création

Le secteur du divertissement et de la création de l'Ontario a lui aussi connu une importante croissance de l'emploi. Entre 1996 et 2006, il a généré près de 76 200 emplois nets en Ontario, soit une augmentation de 38 %, alors que la croissance de l'emploi dans l'ensemble de l'économie ontarienne pendant cette période s'est chiffrée à 25,7 %. Le secteur comprend les industries de la production cinématographique et télévisuelle, de l'enregistrement sonore, de l'édition, des nouveaux médias (p. ex., les effets spéciaux numériques et les produits interactifs comme les jeux

vidéo et sur ordinateur), ainsi que les artistes indépendants, les auteurs, les musiciens et les cinéastes. Le dynamisme et la santé économique de ces industries et artistes contribuent à faire de la province un endroit où il fait bon vivre, travailler et investir.

Pour aider les industries du divertissement et de la création en Ontario à tirer profit des possibilités dans ces marchés en expansion, le gouvernement offre divers incitatifs fiscaux et investit dans plusieurs initiatives.

Souhaitant reconnaître l'apport des artistes à l'économie et à la qualité de vie de la province, le gouvernement propose de présenter le projet de loi intitulé *Loi de 2007 sur le statut des artistes ontariens*. Cela représentera un pas important en vue d'accorder aux artistes la reconnaissance et le statut qu'ils méritent à l'échelle provinciale et locale. Cette loi contribuera à retenir les artistes compétents et talentueux, et à leur donner les moyens de continuer à transformer nos industries culturelles, notre économie et notre société pour faire de l'Ontario un chef de file mondial de l'innovation.

Incitatifs fiscaux pour le secteur du divertissement et de la création de l'Ontario

- Crédit d'impôt de 30 % pour les productions cinématographiques et télévisuelles ontariennes.
- Crédit d'impôt de 18 % pour les productions cinématographiques et télévisuelles étrangères et ontariennes non certifiées.
- Crédit d'impôt de 20 % pour la création d'animation et d'effets spéciaux par ordinateur pour les productions cinématographiques et télévisuelles.
- Bonification du crédit d'impôt de 20 à 30 % pour la création, la commercialisation et la distribution de produits multimédias numériques interactifs.
- Crédit d'impôt de 30 % pour la publication et la promotion d'oeuvres littéraires par de nouveaux auteurs canadiens.
- Crédit d'impôt de 20 % pour la production et la commercialisation d'enregistrements sonores par des artistes ou groupes canadiens émergents.

Le gouvernement accroîtra le financement annuel de la Fondation Trillium de l'Ontario de 20 millions de dollars d'ici 2009-2010, ce qui représente une hausse de près de 20 %. La Fondation finance des initiatives communautaires dans les domaines des arts et de la culture, de l'environnement, des services sociaux et à la personne, ainsi que des sports et des loisirs.

Le gouvernement augmentera le financement annuel du Conseil des arts de l'Ontario de 15 millions de dollars d'ici 2009-2010, ce qui constitue une majoration de près de 38 %. Depuis 1963, le Conseil fait la promotion des arts et aide les artistes pour le plus grand profit de l'ensemble de la population ontarienne. En 2005-2006, il a versé 35,7 millions de dollars à près de 1 300 artistes et à 836 organismes dans 253 collectivités de la province.

Le gouvernement fait un investissement ponctuel de 10 millions de dollars en 2006-2007 pour enrichir le Fonds de dotation des arts, qui fournit un financement régulier à environ 260 organismes afin de soutenir leurs activités.

La Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario (SODIMO) appuie, favorise et stimule les investissements ainsi que la création d'emplois et d'oeuvres originales pour le compte du groupe des médias culturels de la province, qui comprend notamment l'industrie du cinéma et de la télévision. L'aide fournie au titre de la phase de création et du fonds de roulement est une importante mesure de soutien pour les industries du cinéma et de la télévision. Le gouvernement verse 5 millions de dollars additionnels à la SODIMO en 2006-2007.

Les bibliothèques publiques jouent un rôle clé dans la promotion de la littératie et de l'apprentissage ainsi que dans l'appréciation de la littérature et de la culture. Elles sont également une importante source d'information pour les nouveaux arrivants, les chercheurs d'emploi, les petites entreprises et les entrepreneurs. Le gouvernement accorde 5 millions de dollars aux bibliothèques publiques de l'Ontario en 2006-2007.

Investissements publics dans le secteur de la culture en Ontario

Le secteur de la culture en Ontario bénéficie de plusieurs des investissements faits par le gouvernement dans le cadre des mesures de stimulation économique annoncées dans *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2006*. En voici quelques exemples :

- subventions d'immobilisations de 2,4 millions de dollars aux bibliothèques publiques de Lincoln Ouest, Fort Frances, Sault Ste. Marie, Nipigon et Perth Ouest;
- subventions d'immobilisations de 1,9 million de dollars au Cobalt Mining Museum, au Musée Bonnechere (Eganville), au Iron Bridge Museum (Huron Shores), au Paipoonge Museum (Oliver-Paipoonge), au Oil Springs Museum (Petrolia), au Red Lake Museum, au Battlefield House Museum Park (Stoney Creek), à la Thunder Bay Historical Museum Society, au Musée de Timmins et au Musée du Régiment royal du Canada (London);
- fonds supplémentaires de 2,6 millions de dollars pour des projets d'immobilisations dans le domaine culturel, y compris le secteur des arts et du patrimoine, à Bracebridge, Cornwall, Guelph, Hamilton, Minto, Napanee, Sault Ste. Marie et Thunder Bay.

Le 30 janvier 2007, le gouvernement a annoncé un investissement de 3 millions de dollars dans Artscape Green Arts Barns, où seront aménagés des studios vie-travail pour les artistes et des bureaux pour des organismes sans but lucratif oeuvrant dans le domaine des arts et de l'environnement.

Ces investissements s'ajoutent à ceux annoncés dans le budget de 2006, notamment :

- 49 millions de dollars pour soutenir les principaux organismes et attractions culturels, soit le Musée royal de l'Ontario, le Musée des beaux-arts de l'Ontario, la Canadian Opera Company, l'École nationale de ballet, le Royal Conservatory of Music et le Musée de l'art céramique George R. Gardiner;
- 10 millions de dollars pour la Fiducie du patrimoine ontarien;
- 7,5 millions de dollars pour le Fonds de partenariats pour le secteur du divertissement et de la création (lancé en septembre 2006);
- 1 million de dollars pour soutenir Luminato, le festival des arts et de la créativité de Toronto.

Afin de soutenir le patrimoine culturel de la province, le gouvernement augmentera de 2,3 millions de dollars le financement annuel du programme de Subvention de fonctionnement aux musées communautaires à compter de 2007-2008. Cette initiative s'inscrit également dans les efforts déployés par le gouvernement pour appuyer le tourisme dans la province. Elle aidera des musées un peu partout en Ontario à composer avec les récentes compressions faites dans le Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien.

Toujours dans le but de soutenir le patrimoine culturel de la province, le gouvernement verse 1,2 million de dollars à la Collection McMichael d'art canadien en 2006-2007.

Le premier festival des arts et de la créativité Luminato se déroulera du 1er au 10 juin 2007 et mettra en vedette des artistes locaux, régionaux et internationaux. Les dirigeants du festival font actuellement la promotion de cette nouvelle manifestation culturelle et planifient en vue des prochaines années. En 2006-2007, le gouvernement octroie la somme de 5,5 millions de dollars à Luminato, qui s'ajoute aux 2 millions de dollars alloués précédemment.

Le gouvernement investit également 12,5 millions de dollars en 2006-2007 pour soutenir le Festival international du film de Toronto, s'acquittant ainsi de l'engagement qu'il avait pris. Chaque année, le Festival présente en première mondiale de nombreux films canadiens et étrangers, et sert de lieu de rencontre pour les metteurs en scène, producteurs, investisseurs, distributeurs, acteurs et journalistes. Le Festival aura un nouveau toit grâce à la construction du centre du Festival.

Dans le but de soutenir davantage la diversité culturelle en Ontario, le gouvernement investit 4,9 millions de dollars dans 25 projets de centres culturels et civiques un peu partout dans la province en 2006-2007. Ces projets profiteront à un large éventail de groupes ethniques dans la province.

Tourisme

Le tourisme est lui aussi un important volet de l'économie ontarienne. Sa contribution au PIB réel de la province s'élevait à 6,3 milliards de dollars (dollars de 1997) en 2005. En 2006, le tourisme employait 170 500 personnes en Ontario, ce qui représentait 2,6 % du marché de l'emploi.

Il est crucial pour l'industrie du tourisme que les Ontariennes et Ontariens prennent leurs vacances dans leur province. En 2005, ils ont effectué plus de 90 millions de visites et dépensé près de 9,2 milliards de dollars dans la province. La même année, l'Ontario a reçu 27,4 millions de touristes venant d'autres provinces, des États-Unis et d'outre-mer qui ont dépensé presque 8,2 milliards de dollars[1].

Depuis 2003, le gouvernement a démontré à maintes reprises son engagement envers l'industrie du tourisme. Il a entre autres injecté 49 millions de dollars en 2006-2007 pour appuyer les principaux organismes et attractions culturels de l'Ontario, 5 millions de dollars en 2005-2006 pour la campagne de promotion du tourisme culturel, et 30 millions de dollars en 2004 pour revitaliser le tourisme dans la province.

Le gouvernement accorde également 17,5 millions de dollars en 2006-2007 et un montant équivalent en 2007-2008 à la ville de Niagara Falls. Cette dernière entend construire un palais des congrès d'une superficie de 230 000 pieds carrés, afin de pallier le problème du caractère saisonnier de l'activité touristique dans la région de Niagara.

Dès 2007-2008, la province s'engage à verser 2 millions de dollars additionnels par année à la Commission des parcs du Saint-Laurent pour soutenir l'industrie du tourisme et préserver Fort Henry et Upper Canada Village, d'importants sites patrimoniaux.

Le gouvernement propose de prolonger d'un an l'exonération de la taxe de vente au détail (TVD) pour les frais de marketing de destinations, soit jusqu'au 30 juin 2008. Cette mesure continuerait à soutenir l'industrie du tourisme ainsi que l'initiative de financement de la commercialisation du tourisme mise en œuvre par l'industrie hôtelière.

Dans le cadre des mesures de stimulation économique d'une valeur de 190 millions de dollars annoncées par le gouvernement en décembre 2006, le ministère du Tourisme a reçu plus de 22 millions de dollars pour mettre de l'avant des initiatives visant à encourager l'activité économique et l'emploi dans le secteur du tourisme. Cela comprend entre autres une vaste campagne pour faire valoir la province comme destination-vacances auprès des Ontariennes et des Ontariens et le soutien aux congrès, festivals et événements dans la province.

---

[1] Rapport sur les tendances touristiques globales préparé pour le ministère du Tourisme, *Perspectives touristiques en Ontario 2006-2010 – Prévisions du mois de mai 2006*, mai 2006.

SECTION G : INVESTIR DANS L'INFRASTRUCTURE DE L'ONTARIO

APERÇU

L'infrastructure publique est vitale à la prospérité économique et à la qualité de vie en Ontario. Le gouvernement McGuinty est résolu à accroître les possibilités pour tous les membres de la population ontarienne en investissant dans l'infrastructure des transports, de l'électricité, de la santé, de l'éducation, des communications, et des réseaux d'aqueducs et d'égouts. Ces investissements profiteront à toutes les collectivités de l'Ontario, grandes et petites.

Le présent budget appuie les investissements actuels du gouvernement dans l'infrastructure en y injectant 5,9 milliards de dollars en 2007-2008.

Les investissements que fait le gouvernement dans l'infrastructure visent à répondre aux besoins et aux priorités des Ontariennes et des Ontariens, soit :

- reconstruire les hôpitaux de l'Ontario grâce à plus de 100 projets d'envergure visant à renouveler et à agrandir les installations de santé aux quatre coins de la province;
- renouveler les écoles et les établissements d'enseignement postsecondaire;
- faire des investissements importants pour que les transports en commun deviennent une solution de transport verte et attrayante pour un plus grand nombre de personnes – entre autres, en affectant des fonds à la construction du métro entre Toronto et York, au soutien du réseau AcceleRide à Brampton et du réseau Transitway à Mississauga, et à l'amélioration des services du Réseau GO – et consacrer des revenus tirés de la taxe sur l'essence aux transports en commun municipaux;
- améliorer et développer le réseau routier dans le Sud et le Nord de la province, ainsi que les postes frontaliers;
- soutenir les collectivités rurales et du Nord au moyen de programmes visant l'infrastructure locale tels que le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Ontario (FIMRCO) et l'Initiative d'investissement dans l'infrastructure rurale (IIIR).

ReNouveau Ontario, le plan quinquennal du gouvernement doté de 30 milliards de dollars, vise à revitaliser, à moderniser et à développer l'infrastructure publique de l'Ontario. Transports-Action Ontario est une initiative d'investissements ponctuels de 1,2 milliard de dollars au titre des transports en commun, des routes et des ponts municipaux. Ensemble, ces deux initiatives créeront près de 400 000 emplois dans la province.

Le gouvernement assure également l'approvisionnement futur en électricité de l'Ontario en augmentant la capacité de production de près de 12 000 mégawatts (MW), y compris des initiatives de conservation de l'énergie de près de 2 milliards de dollars.

Ces investissements dans l'infrastructure de l'Ontario appuieront les centres urbains en expansion, les collectivités rurales et du Nord, les entreprises qui évoluent sur les marchés internationaux ainsi que les citoyens qui accordent de l'importance à une économie et un environnement reposant sur le développement durable.

Investir dans l'infrastructure de l'Ontario pour accroître les possibilités

Si nous voulons que l'Ontario reste concurrentiel au sein d'une économie mondiale et réalise tout son potentiel, le gouvernement doit appuyer vigoureusement et efficacement l'infrastructure publique.

Entre 1955 et 1980, le taux de croissance de l'infrastructure publique de l'Ontario dépassait celui du reste du Canada ainsi que le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) de l'Ontario. Depuis 1980-1981, cependant, la croissance de l'infrastructure publique en Ontario accuse du retard par rapport à celle du PIB.

Pour atténuer ce déficit en matière d'infrastructure, le gouvernement a fait et continuera de faire des investissements stratégiques dans l'infrastructure de l'Ontario. Durant l'exercice 2007-2008, la valeur brute de ces investissements totalisera 5,9 milliards de dollars. Ces investissements visent à mettre à niveau et à transformer l'infrastructure de l'Ontario, qui date du XX^e^ siècle, pour répondre aux exigences du XXI^e^ siècle.

En mai 2005, le gouvernement a instauré un plan quinquennal d'investissement dans l'infrastructure. Le plan d'action ReNouveau Ontario vise, en effet, à répondre aux besoins de la province dans le domaine de l'infrastructure. Il prévoit des investissements de plus de 30 milliards de dollars dans l'infrastructure. ReNouveau Ontario prévoit la revitalisation, la modernisation et l'expansion de l'infrastructure publique de la province et de nouveaux investissements considérables dans les domaines d'importance capitale pour la population ontarienne. Les points saillants de ce plan sont les suivants :

Nouveaux investissements dans l'infrastructure : quelques points saillants

- Octroi immédiat de 70 millions de dollars de plus à l'Initiative d'investissement dans l'infrastructure rurale (IIIR) pour financer des projets dont la valeur totalise 140 millions de dollars dans des collectivités rurales et du Nord.
- Nouveaux engagements envers les transports en commun dans la région du grand Toronto et les priorités dans le domaine du transport, y compris le système de transport en commun VIVA de la région de York, le système de transport régional de Durham, et le prolongement de la route 7 et des autoroutes 404 et 407 vers l'est.
- Octroi immédiat aux municipalités de plus de 350 millions de dollars au titre d'investissements dans le transport en commun.
- Investissements stratégiques dans le développement de la région de Niagara.

- plus de 11 milliards de dollars dans les initiatives visant l'infrastructure des transports, y compris 6,5 milliards de dollars pour améliorer le réseau routier de la province et les postes frontaliers entre l'Ontario et les États-Unis, et 4,5 milliards de dollars pour l'expansion et le renouvellement des transports publics en Ontario;

- près de 1 milliard de dollars dans des initiatives pour les infrastructures visant à assurer la salubrité de l'eau et de l'environnement;

- 5 milliards de dollars dans la mise à niveau, l'expansion et la modernisation des établissements de soins de santé;
- plus de 10 milliards de dollars pour les écoles élémentaires et secondaires, les collèges et les universités;
- 300 millions de dollars pour bonifier le Programme Canada-Ontario de logement abordable, facilitant ainsi la construction de plus de 15 000 nouveaux logements abordables. Voir la section A, *Accroître les possibilités pour les enfants et les familles*, pour des précisions supplémentaires;
- 1 milliard de dollars dans l'infrastructure du secteur de la justice pour améliorer la sécurité publique et réduire le taux de criminalité;
- transformation du secteur culturel en Ontario grâce à des investissements considérables dans les grandes institutions culturelles. Voir la section F, *Accroître les possibilités de croissance économique*, pour plus de précisions.

Infrastructure de l'Ontario

L'infrastructure contribue à la qualité de vie en Ontario sur plusieurs plans :

- une économie prospère – les réseaux de transport sont essentiels à la productivité;
- des soins de santé de qualité – des hôpitaux modernes dotés de la technologie de pointe réduisent les temps d'attente;
- une culture de responsabilité environnementale – la hausse du nombre d'usagers des transports en commun rapides réduira les émissions de gaz à effet de serre;
- une société humaine – la qualité des installations à l'intention des enfants ayant des besoins particuliers, des femmes victimes de violence et des personnes handicapées devrait être le reflet de la compassion que la société a à leur endroit;
- des collectivités intégrées – l'infrastructure est un élément fondamental de la culture, du cachet et de la compétitivité des collectivités.

Infrastructure des transports

Routes, autoroutes et ponts

L'Ontario vient d'annoncer la réalisation de progrès en ce qui concerne l'infrastructure routière, dont les suivants :

- 55 millions de dollars pour élargir la route 7 dans la région de Durham;
- 250 millions de dollars pour prolonger de 13 kilomètres l'autoroute 404;
- évaluation environnementale relativement au prolongement de l'autoroute 407 en direction est.

Cette année, le gouvernement prévoit le lancement d'autres projets dans le cadre de ce plan pour améliorer la circulation et la sécurité sur les routes et autoroutes de la province. Fort du succès remporté par l'aménagement de voies réservées aux véhicules à occupation multiple (VOM) sur les autoroutes 403 et 404 dans la région du grand Toronto (RGT), le gouvernement donnera suite aux projets visant à aménager d'autres voies réservées aux VOM sur des tronçons des autoroutes 400 et 427. Ces projets s'ajoutent aux initiatives de voies réservées aux VOM déjà

annoncées sur l'autoroute 417 et le Queen Elizabeth Way (QEW), et ils s'inscrivent dans le plan du gouvernement visant à élaborer un réseau de voies réservées aux VOM *pour améliorer les déplacements à l'échelle de la* province.

Parmi les autres nouveaux projets, mentionnons l'élargissement de la route 10 à Caledon, de l'autoroute 401 à Kingston et de l'autoroute 417 à Ottawa. De nouvelles améliorations sur le plan opérationnel et de la sécurité sont prévues à l'égard de la route 17 entre Thunder Bay et Kenora. Le gouvernement va aussi de l'avant en ce qui concerne un nouveau tracé pour la route 26 entre Collingwood et Wasaga Beach afin d'améliorer la circulation et la sécurité dans cette région.

Le gouvernement aide les municipalités à investir dans l'infrastructure routière grâce au Programme des routes de raccordement aux routes principales. En 2006-2007, le programme a affecté 15,7 millions de dollars au financement de 37 projets. Dans le présent budget, le gouvernement annonce un autre investissement ponctuel de 25 millions de dollars. Les municipalités de la province pourront se servir de ces fonds aux fins des routes relevant de leur compétence.

Améliorations aux autoroutes, routes et ponts en Ontario

Selon le ministère des Transports, les initiatives lancées dans le cadre du plan ReNouveau Ontario devraient donner, entre autres, les résultats suivants :

- réfection de 602 km de voie publique et aménagement de nouvelles voies sur 82 km dans le Sud de la province;
- réfection ou construction de 87 ponts dans le Sud de la province;
- aménagement de nouvelles voies réservées aux VOM sur les autoroutes 403 et 404;
- réfection de 803 km de voie publique et construction de 6 km de nouvelles routes dans le Nord de l'Ontario;
- réfection ou construction de 69 ponts dans le Nord de la province.

Ces mesures s'ajoutent aux investissements stratégiques dans le réseau routier que la province effectue dans le cadre du plan ReNouveau Ontario. Ce réseau fait plus de 16 500 kilomètres et inclut plus de 2 800 ponts. Il sert à l'acheminement, vers les marchés nationaux et internationaux, de biens dont la valeur est supérieure à 1,2 billion de dollars par année. Malheureusement, l'augmentation constante de la circulation sur ce réseau ralentit le transport des biens et nuit à la productivité. Les investissements dans l'infrastructure routière de l'Ontario non seulement réduiront la congestion, mais ils accroîtront aussi la sécurité des routes et aideront la province à rester un endroit propice aux investissements, contribuant du coup à la croissance économique de demain et à la création d'emplois.

Dans le cadre de ReNouveau Ontario, la province a mis sur pied le Programme des routes du Sud de l'Ontario qui prévoit des investissements de 3,4 milliards de dollars pour développer et améliorer le réseau routier dans cette région de la province. Ces fonds serviront à la construction de 130 kilomètres de nouvelles voies publiques, au remplacement de 64 ponts et à la réfection de 1 600 kilomètres de voie publique et de 200 ponts. En 2007-2008, le gouvernement investira 899 millions de dollars dans le réseau routier du Sud de la province.

Le plan ReNouveau Ontario a aussi donné lieu à l'instauration du Programme des routes du Nord de l'Ontario, qui prévoit des investissements totalisant 1,8 milliard de dollars pour la réfection et l'expansion du réseau routier dans le Nord de la province. Ces fonds serviront à prolonger le réseau routier dans cette région de 64 kilomètres, à construire 54 ponts et à réparer 2 000 kilomètres de voie publique et 200 ponts. En 2007-2008, le gouvernement investira 468 millions de dollars dans le réseau routier du Nord de la province.

Frontières, portes d'entrée et corridors commerciaux

Les investissements dans l'infrastructure frontalière sont un autre élément clé du plan *ReNouveau Ontario*. Dans le cadre de cette initiative, le gouvernement a affecté plus de 800 millions de dollars à l'amélioration de l'efficacité et de la capacité des postes frontaliers en territoire ontarien. La première priorité consiste à augmenter la capacité du corridor de Windsor. Cet investissement comprend la stratégie « Il faut que ça bouge à Windsor-Essex », dotée de 300 millions de dollars, qui prévoit l'amélioration de l'infrastructure à la porte d'entrée Windsor-Detroit. Le Groupe de mise en œuvre des initiatives frontalières de Windsor est responsable de l'exécution des phases I et II de la stratégie. De plus, on prévoit investir plus de 200 millions de dollars pour élargir l'autoroute 401 entre Windsor et Tilbury afin d'améliorer la circulation dans la porte d'entrée de Windsor.

L'Ontario collabore également avec le gouvernement fédéral et le Québec à l'élaboration de la stratégie de la porte d'entrée de l'Amérique du Nord, à savoir un système d'infrastructure de transport englobant l'Ontario et le Québec. Il faut mettre au point un ensemble intégré d'investissements et de mesures politiques pour faciliter la circulation des biens et des personnes entre le Canada et les États-Unis, entre l'Est du Canada et la région du Pacifique, et entre le Canada et ses partenaires commerciaux des quatre coins du globe. À cette fin, il est indispensable de faire de la porte d'entrée de l'Amérique du Nord le meilleur réseau de transport qui soit pour les chaînes d'approvisionnement entre le Canada et le reste du monde. Étant donné son importance sur le plan national, cette stratégie doit être un élément clé de la nouvelle stratégie de la porte d'entrée du gouvernement fédéral et être fermement rattachée à l'initiative de la Porte d'entrée et du Corridor de l'Asie-Pacifique du gouvernement fédéral. Pour que la stratégie de la porte d'entrée de l'Amérique du Nord atteigne tout son potentiel, l'aide financière à long terme du gouvernement fédéral est nécessaire.

Renseignements sur les frontières

Les questions touchant les frontières font partie intégrante des principaux enjeux auxquels fait face l'Ontario, car le commerce international est une des principales composantes de l'économie de la province et les postes frontaliers de l'Ontario revêtent une grande importance pour le commerce d'exportation du pays.

- En 2005, 45 millions de véhicules, dont près de neuf millions de camions, ont utilisé les 14 passages frontaliers entre l'Ontario et les États-Unis.
- Des marchandises d'une valeur d'environ 420 milliards de dollars transitent chaque année dans les deux sens par les ponts binationaux qui se trouvent en Ontario.
- Chaque année, des biens d'une valeur de 140 milliards de dollars circulent entre le Canada et les États-Unis par la porte d'entrée Windsor-Detroit.
- Quarante pour cent des exportations du Québec expédiées par camion vers les États-Unis empruntent les autoroutes de l'Ontario.

Le gouvernement va aussi de l'avant avec l'évaluation environnementale du corridor de transport entre Niagara et la RGT dans le cadre de ses efforts visant à accroître la capacité du corridor qui relie Niagara à la RGT.

La sécurité des frontières revêt une grande importance pour le Canada et les États-Unis. Le gouvernement prend des mesures pour protéger cette frontière commune. Par exemple, l'Ontario instaurera un nouveau permis de conduire doté de diverses caractéristiques technologiques et de sécurité pour, d'une part, protéger les titulaires contre tout acte d'usurpation et, d'autre part, gêner les tentatives de falsification ou de contrefaçon. Ce nouveau permis de conduire est un élément important de l'ensemble de mesures que prend le gouvernement ontarien pour sécuriser la frontière entre l'Ontario et les États-Unis tout en favorisant la libre circulation des biens et des personnes.

Amélioration des postes frontaliers

Réalisations

- Inauguration d'une nouvelle route pour camions à Sault Ste. Marie
- Ouverture de voies supplémentaires sur le pont Queenston-Lewiston et l'autoroute 405
- Améliorations à l'avenue Brookdale à Cornwall près de la frontière

Travaux en cours

- Travaux d'une valeur de 300 millions de dollars pour l'amélioration du réseau routier local et de l'esplanade du tunnel Windsor-Detroit dans le cadre de la stratégie « Il faut que ça bouge à Windsor-Essex », annoncée en mars 2004
- Améliorations des autoroutes 401 et 402 et du QEW
- Évaluations environnementales et consultation communautaire relativement à un nouveau passage à la rivière Detroit et aux options sur le plan de l'accès routier
- Élargissement de l'autoroute 401 entre Windsor et Tilbury – ces travaux, totalisant plus de 200 millions de dollars, sont réalisés en partenariat avec le gouvernement fédéral
- Amélioration de l'accès aux postes frontaliers le long de la frontière à Niagara grâce à un partenariat de 207 millions de dollars avec le gouvernement fédéral
- Amélioration du pont Blue Water à Sarnia et des autoroutes 401 et 402, grâce à un partenariat de 115 millions de dollars avec le gouvernement fédéral

Plans futurs

- Achèvement de la construction d'un nouveau poste frontalier entre Windsor et Detroit d'ici 2013
- Achèvement du corridor entre Niagara et la région du grand Toronto
- Aménagement de la porte d'entrée de l'Amérique du Nord

Transports en commun et transports régionaux

Dans le budget de 2006, le gouvernement avait annoncé l'instauration de l'initiative Transports-Action Ontario, un investissement ponctuel de 1,2 milliard de dollars dans des projets d'infrastructure visant le transport en commun, les routes et les ponts municipaux. Grâce à cette initiative, les investissements du gouvernement dans les transports en commun pourraient donner lieu à des projets totalisant près de 2,5 milliards de dollars. Cette initiative devrait aussi créer jusqu'à 27 000 emplois en Ontario. En voici les principaux points saillants :

- 838 millions de dollars pour la région du grand Toronto, dont :
  - 670 millions de dollars à Toronto et à la région de York pour financer la construction du nouveau métro;
  - 95 millions de dollars à la ville de Brampton pour l'expansion du réseau de transport en commun; Brampton pourra affecter ces fonds à son projet AcceleRide de 285 millions de dollars;
  - 65 millions de dollars à la ville de Mississauga pour l'expansion du réseau de transport en commun; Mississauga pourra affecter ces fonds à son projet Transitway de 259 millions de dollars. Le gouvernement provincial finance aussi le projet Transitway au moyen d'investissements supplémentaires de 25 millions de dollars dans le Réseau GO;

- 7 millions de dollars à la région de York pour la planification détaillée de la phase II de son projet VIVA, un service d'autobus express.

Le 6 mars 2007, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il octroierait près de 1 milliard de dollars au soutien de l'initiative provinciale Transports-Action Ontario ainsi qu'au soutien de la phase II du projet VIVA et du plan de la région de Durham en matière de transport rapide le long des corridors les plus achalandés. Le gouvernement de l'Ontario affecte aussi 85 millions de dollars à la phase II du projet VIVA et 2,5 millions de dollars au plan de la région de Durham.

La région de Waterloo compte parmi les collectivités les plus novatrices et dont la croissance est la plus rapide en Ontario. Le gouvernement est résolu à collaborer avec les pouvoirs publics locaux et régionaux et le gouvernement fédéral en ce qui concerne la réalisation des études techniques et de l'évaluation environnementale rattachées au projet de train léger sur rail à Kitchener-Waterloo et à financer un tiers du projet.

En 2006-2007, l'Ontario consacrera 277 millions de dollars au titre de l'infrastructure des transports en commun, somme qui sera répartie entre les municipalités en fonction du nombre d'usagers. L'Ontario accordera également aux municipalités 75 millions de dollars, qui seront aussi répartis en fonction du nombre d'usagers, au titre des dépenses en immobilisations dans les transports en commun.

Le gouvernement de l'Ontario soutient aussi l'infrastructure des transports en commun dans le cadre de ReNouveau Ontario. À cet effet, il fournit aux municipalités de la province une aide financière correspondant à deux cents par litre de la taxe provinciale sur l'essence, ce qui constitue une source de financement durable et à long terme. Entre le 1er octobre 2006 et le 30 septembre 2007, grâce à ce transfert, le gouvernement aura injecté quelque 313 millions de dollars dans 86 réseaux de transport en commun desservant 104 collectivités de la province. D'ici 2010, le gouvernement aura versé un montant estimatif supérieur à 1,6 milliard de dollars, à partir de la taxe provinciale sur l'essence, aux municipalités ontariennes au titre de leurs priorités dans le domaine du transport collectif. Ce programme représente pour les municipalités une source de financement stable et fiable à l'égard de leurs initiatives de transport en commun.

Le gouvernement provincial a aussi fait des investissements importants dans la Commission de transport de Toronto. Par exemple, il a fait une contribution de 33 % dans le cadre du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique, doté de 1 milliard de dollars, pour moderniser et accroître les services de transport par autobus, tramway et métro à Toronto. Dans le présent budget, le gouvernement alloue 200 millions de dollars au titre de ces mesures.

Le gouvernement provincial appuie le transport en commun et reste déterminé à apporter des modifications au système de transport en commun de la ville d'Ottawa en collaboration avec ses partenaires municipaux et fédéral.

Le nombre d'usagers du Réseau GO a augmenté de plus de 7,2 % ces deux dernières années. Dans le cadre de sa stratégie de transport à l'échelle régionale, le gouvernement a fait des investissements ciblés et importants dans le Réseau GO. Ces investissements donnent des résultats pour les navetteurs de la région élargie du Golden Horseshoe. Mentionnons, à titre d'exemple :

- l'ouverture de quatre nouvelles stations du Réseau GO;
- l'achat de 27 locomotives et de 12 autobus à impériale plus écoénergétiques;

- l'ajout de 500 nouveaux déplacements par autobus chaque jour dans la RGT;
- l'ajout de 50 nouvelles voitures à double niveau pouvant transporter cinq millions de passagers de plus par année;
- l'ajout de 6 000 nouvelles places de stationnement dans les parcs de stationnement du Réseau GO.

Régie des transports du grand Toronto

En complément des investissements au titre des transports en commun et des transports dans la RGT, le gouvernement de l'Ontario a mis sur pied en 2006 la Régie des transports du grand Toronto (RTGT) afin d'assurer une meilleure coordination entre les dix systèmes de transport en commun de la région du grand Toronto et de Hamilton. La RTGT veille à ce que le réseau de transport soit intégré et plus fonctionnel afin de répondre aux besoins grandissants des habitants dans ces régions.

Voici un aperçu du mandat de la RTGT :

- mise en oeuvre du système de carte de transport en commun, qui permettra aux navetteurs de se déplacer entre la région de Durham et Hamilton au moyen d'une seule carte;
- intégration de la planification du transport municipal et régional et coordination des tarifs et des services de transport pour en augmenter la commodité pour les usagers;
- coordination de l'achat des véhicules de transport en commun pour le compte des municipalités;
- gestion du fonctionnement futur du Réseau GO;
- élaboration et présentation d'un plan d'immobilisations et d'une stratégie d'investissements annuels.

Résultats dans le cadre de Transports-Action Ontario

- Le prolongement du métro de Toronto à York entraînera 36 millions de déplacements en métro de plus chaque année, éliminera 30 millions de déplacements en voiture par année et supprimera 250 000 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre chaque année. Le Transitway de Mississauga transportera entre 5 000 et 10 000 personnes à l'heure aux heures de pointe d'ici 2011.
- Le système AcceleRide de Brampton utilisera des autobus hybrides alimentés par des carburants diesels à très faible teneur en soufre qui peuvent réduire jusqu'à 60 % la consommation d'essence et jusqu'à 50 % les gaz à effet de serre.

La RTGT cherchera à réduire la congestion routière en attirant un plus grand nombre d'usagers vers les systèmes de transport régional et en assurant la circulation des biens et des personnes, ce qui aura pour effet d'accroître la productivité, de réduire les coûts des entreprises et de favoriser une croissance économique durable.

Le gouvernement examinera, en collaboration avec la RTGT, les possibilités de doter cet organisme de sources de revenus à long terme.

La création de la RTGT vient étoffer le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe et le Plan de la ceinture de verdure du gouvernement. Ces deux plans jettent, en partie, les fondements de la croissance future dans la région du grand Toronto et les environs.

Infrastructure électrique de l'Ontario

Investissements dans de nouvelles sources d'approvisionnement en électricité

Les investissements dans l'infrastructure électrique de l'Ontario sont indispensables pour appuyer et accroître la capacité concurrentielle de l'Ontario et rehausser la qualité de vie dans la province. Le gouvernement a ordonné à l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) de mettre au point un Plan pour le réseau d'électricité intégré en vue d'assurer un approvisionnement électrique suffisant à long terme. Ce plan, qui sera présenté à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) pour examen et approbation, aura un horizon temporel de 20 ans et intégrera des investissements dans de nouvelles sources d'énergie renouvelable, des mesures de conservation et de gestion de la demande (CGD), et la construction ou la remise à neuf de centrales nucléaires. Il comprendra aussi des investissements dans l'infrastructure de transmission en Ontario.

De plus, le gouvernement reste résolu à remplacer les centrales ontariennes alimentées au charbon. Le ministre de l'Énergie a demandé à l'OEO d'élaborer un plan pour remplacer ces centrales le plus tôt possible, sans compromettre la fiabilité du réseau.

À court terme, le gouvernement a déjà amorcé l'un des plus ambitieux programmes de construction en Amérique du Nord pour accroître la production d'électricité.

- Depuis octobre 2003, le réseau d'électricité de l'Ontario dispose d'environ 3 500 mégawatts (MW) de plus, grâce notamment à une capacité accrue du réseau et à des mesures de CGD, ce qui a permis d'améliorer l'approvisionnement en Ontario et d'alimenter quelque 1,9 million de foyers.

- Des projets d'approvisionnement de quelque 7 300 MW sont en cours. On pourra ainsi alimenter environ 3,3 millions de foyers au cours des quatre prochaines années.

- De plus, l'OEO dispose de quelque 1 000 MW de plus grâce à des mesures, en cours ou planifiées, de CGD et d'approvisionnement en énergie renouvelable.

PROJETS POUR L'APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ — **TABLEAU 7**

Type	Capacité (MW)	Nombre approximatif de logements alimentés[1] (en milliers)
Projets en réseau		
Renouvelable	412	108
CGD[2]	195	–
Gaz	800	315
Nucléaire	2 055	1 440
Total partiel	**3 462**	**1 863**
Installations en voie de réalisation		
Renouvelable[3]	1 102	399
CGD	474	–
Gaz	4 267	1 809
Nucléaire[4]	1 500	1 051
Total partiel	**7 343**	**3 260**
Mesures d'approvisionnement en cours et planifiées		
Renouvelable	359	94
CGD	631	–
Total partiel	**990**	**94**
Total – Installations en voie de réalisation et mesures d'approvisionnement	**8 333**	**3 354**
Total global	**11 795**	**5 217**

[1] Hypothèse quant à la consommation annuelle des ménages : 10 000 kWh. Nombre évalué de logements en fonction des hypothèses suivantes quant aux facteurs de capacité : centrales nucléaires à 80 %, centrales au gaz à 45 %, mesures d'approvisionnement en énergie renouvelable à 30 %, cogénération à 80 %.

[2] Conservation et gestion de la demande. Le nombre de logements alimentés exclut toute estimation quant à la part provenant de la CGD.

[3] Comprend une quantité nominale de 200 MW pour le projet de tunnel du Niagara, qui permet de produire plus d'électricité par rapport à la capacité existante – 200 MW illustre la production supplémentaire annuelle moyenne estimée à 1,6 TWh.

[4] L'accord de remise à neuf de Bruce Power inclut aussi des investissements dans les groupes électrogènes 3 et 4 de la centrale Bruce A qui fonctionnent déjà. Ces investissements visent à prolonger la durée de vie de ces groupes.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Des investissements totalisant environ 11,5 milliards de dollars sont faits dans la construction et la remise en état d'installations. Au plus fort des activités de construction, plus de 5 000 travailleurs seront directement employés. Durant la période de construction, ces projets fourniront en moyenne 20 000 emplois par année en Ontario, en comptant les emplois indirects dans les usines fournissant de l'équipement et des matériaux.

Le gouvernement a également demandé à Ontario Power Generation (OPG) de faire des études de faisabilité sur la remise en état des centrales nucléaires existantes et d'amorcer la procédure d'approbation au niveau fédéral relativement à de nouveaux réacteurs dans une centrale nucléaire existante.

NOUVEAUX PROJETS EN COURS POUR L'APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ — **TABLEAU 8**

	Investissements (en milliards de dollars)
Approvisionnement en énergie renouvelable	1,9
Nouvelles centrales au gaz	3,6
Cogénération	0,8
Tunnel du Niagara	1,0
Accord de remise à neuf – Bruce Power	4,25
Total	**11,5**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Sources : ministère des Finances et ministère de l'Énergie de l'Ontario.

Le 22 septembre 2006, OPG a amorcé la procédure d'approbation au niveau fédéral en déposant une demande auprès de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) relativement à un permis de préparation d'emplacement applicable aux nouveaux réacteurs nucléaires à la centrale nucléaire de Darlington. De plus, le 17 août 2006, la société Bruce Power Limited Partnership a déposé une demande auprès de la CCSN à l'égard de la préparation d'un emplacement en vue de la construction éventuelle de nouveaux réacteurs.

Les critères suivants orienteront la construction des nouvelles centrales nucléaires :

- collectivité disposée à accueillir les installations et site approprié;
- prix fixe et garanties d'exécution;
- contrat clés en main pour limiter les risques de dépassement de coûts;
- rapport coût-efficacité de la construction par rapport à la remise à neuf.

Le gouvernement a aussi ordonné à l'OEO de faire des prévisions en matière de capacité nucléaire pour répondre aux besoins de production de base en électricité dans le cadre de son plan intégré, limitant la capacité en service à 14 000 MW pendant la durée de vie du plan. L'énergie nucléaire produite par OPG et Bruce Power permet de répondre à environ 50 % des besoins en électricité de l'Ontario à l'heure actuelle et ne produit aucune émission atmosphérique. Comparativement à une centrale électrique de même taille alimentée au charbon et produisant la même quantité d'électricité, une centrale nucléaire d'une capacité de 1 000 MW permet d'éviter de relâcher dans l'atmosphère chaque année entre six et sept millions de tonnes de dioxyde de carbone, une importante source de gaz à effet de serre.

Afin d'assurer la transmission fiable de l'électricité, Hydro One planifie d'affecter plus de 4 milliards de dollars entre 2007 et 2009 au maintien, à l'agrandissement et au renforcement de ses systèmes de transmission et de distribution, soit beaucoup plus par année que les 823 millions de dollars que la société a engagés au titre de ses dépenses d'immobilisations en 2006.

Le gouvernement fait aussi la promotion des gains d'efficience obtenus au moyen de la consolidation dans des services publics municipaux, grâce à une exonération de deux ans de l'impôt sur les transferts d'électricité lors de la vente d'éléments d'actif à d'autres services publics d'électricité. Les exonérations précédentes sur les transferts avaient favorisé la consolidation et donné lieu à des économies attribuables aux gains d'efficience de 10 à 30 % que l'on pouvait constater dans les frais de fonctionnement, d'entretien et d'administration.

Investissements dans l'énergie verte renouvelable et la conservation

Le gouvernement reconnaît l'importance des investissements dans une énergie durable et plus propre, notamment au moyen d'un nombre accru d'initiatives pour améliorer la capacité en matière d'énergie renouvelable ainsi que la conservation et la gestion de la demande (CGD). Dans sa directive donnée à l'OEO en vue de la préparation de son plan, le gouvernement demande de doubler les sources d'énergie renouvelable dans la province d'ici 2025, et de faire passer à 15 700 MW leur production, faisant de l'Ontario un chef de file dans le domaine de l'énergie propre.

Sept nouveaux projets de cogénération écoénergétique combinant chaleur et électricité et totalisant 414 MW sont actuellement en cours, notamment dans une usine de papier de Thorold, une usine de Ford à Windsor et une aciérie à Sault Ste. Marie.

En outre, le gouvernement a mis sur pied un programme d'offre standard administré par l'OEO et destiné aux projets à petite échelle, soit de moins de 10 MW chacun, de façon à augmenter l'approvisionnement en énergie renouvelable et à promouvoir le développement économique au sein des collectivités. Au 27 février 2007, 22 projets représentant plus de 140 MW avaient bénéficié de ce programme.

Le gouvernement a aussi ordonné que le plan de l'OEO fixe un objectif de conservation plus audacieux, soit une réduction de la consommation prévue aux heures de pointe de 1 350 MW dans la province d'ici la fin de 2007, et de 1 350 MW et 3 600 MW additionnels d'ici 2010 et 2025 respectivement, ce qui représente une réduction totale de 6 300 MW d'ici 2025.

Jusqu'ici, le gouvernement a mis en branle des programmes et des initiatives de conservation représentant plus de 2 milliards de dollars dans le but de réduire la consommation d'électricité en Ontario.

Stabilité des tarifs d'électricité pour les consommateurs et les entreprises de l'Ontario

La stabilité des tarifs d'électricité accroît la compétitivité de l'économie et favorise une plus grande prospérité dans la province.

Le gouvernement a établi à l'intention des consommateurs et des petites entreprises une Grille tarifaire réglementée (GTR), où les tarifs sont fixés périodiquement par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO). Pour refléter l'amélioration de la situation en ce qui a trait à l'approvisionnement de l'électricité dans la province ainsi que les prix plus bas de l'électricité sur le marché au comptant, la CEO a baissé la GTR de 0,3 cent le kilowatt/heure (kWh) le 1er novembre 2006.

Stabilisation des tarifs d'électricité

Le gouvernement a prolongé et rajusté la limite transitionnelle sur les revenus tirés de la majeure partie de l'électricité produite par les installations de OPG dont les tarifs ne sont pas réglementés :

- 4,6 cents/kWh du 1er mai 2006 au 30 avril 2007;
- 4,7 cents/kWh du 1er mai 2007 au 30 avril 2008;
- 4,8 cents/kWh du 1er mai 2008 au 30 avril 2009.

La limite transitionnelle sur les revenus s'applique à environ 20 % de l'électricité produite dans la province.

Les consommateurs bénéficient de prix plus stables en raison de la réglementation des grosses installations nucléaires et hydroélectriques de Ontario Power Generation (OPG) et d'un rajustement de la limite transitionnelle sur les revenus tirés de la majeure partie de l'électricité produite par le reste des installations de OPG. Le 1er avril 2005 entrait en vigueur la réglementation des tarifs des grosses centrales nucléaires et électriques de OPG, et le gouvernement a établi un prix initial moyen de

4,5 cents/kWh pour l'électricité produite par ces installations. L'établissement des tarifs réglementés de OPG deviendra la responsabilité de la CEO à compter du 31 mars 2008.

Infrastructure sociale et communautaire

Santé

Le gouvernement prend des mesures pour moderniser et améliorer les installations et le matériel dans le secteur de la santé et accroître la capacité hospitalière. Dans le cadre de ReNouveau Ontario, le gouvernement investira plus de 5 milliards de dollars dans l'infrastructure de la santé d'ici 2010.

Cet investissement comprend le financement de plus de 100 projets d'envergure pour construire de nouveaux hôpitaux, moderniser les plus anciens et réduire les temps d'attente. Le plan prévoit également un investissement de plus de 200 millions de dollars pour mettre à niveau et renouveler l'équipement diagnostique et médical. Ces investissements permettent de réduire les temps d'attente et de mettre en place des méthodes de traitement plus modernes et plus complexes, ce qui se traduira par des soins améliorés et plus sûrs pour la population.

Cette année, le gouvernement étoffe le plan ReNouveau Ontario en finançant la construction de deux nouveaux hôpitaux. L'établissement Oak Ridge du Centre de santé mentale de Penetanguishene sera remplacé, et un nouvel hôpital ultramoderne sera construit à Smiths Falls. Le nouvel Hôpital du district de Perth et de Smiths Falls veillera à ce que les résidents de l'Est de la province continuent d'avoir accès à des soins de qualité.

Renouvellement de l'infrastructure de la santé en Ontario

- Le projet de réaménagement de l'Hôpital Montfort à Ottawa, qui a été mis en branle en juin 2006, doublera la taille des installations, dont la capacité passera à 417 lits.
- En date du mois de mars 2007, on a arrêté le choix des équipes chargées de grands projets hospitaliers au moyen du modèle de diversification des modes de financement et d'approvisionnement (DMFA) à Belleville, à Sudbury et à North Bay. De plus, les soumissions en réponse à trois demandes de propositions sont à l'étude pour d'importants projets hospitaliers à Mississauga, à London et à Toronto. Des demandes de propositions ou demandes de qualification ont été lancées pour dix autres projets selon le modèle de DMFA.
- Le gouvernement a amélioré l'accès aux examens diagnostiques en ajoutant sept nouveaux services d'imagerie par résonance magnétique (IRM) dans les hôpitaux ontariens depuis mai 2004, en subventionnant la prolongation de l'exploitation de l'appareil IRM de huit à 12 heures par jour, cinq jours par semaine, au centre hospitalier Halton Health Care, et en débutant la construction d'un nouveau service d'IRM à l'Hôpital Soldier's Memorial à Orillia. En outre, sept vieux appareils d'IRM ont été remplacés dans les hôpitaux par des appareils plus modernes et efficients.
- Depuis 2005, 31 vieux tomodensitogrammes ont été remplacés par des appareils de pointe dans les hôpitaux.
- Depuis 2005, 39 projets ont été achevés dans le secteur des soins de longue durée, 931 lits ont été ajoutés et plus de 4 000 lits existants ont été réaménagés.
- Le gouvernement a investi 50 millions de dollars pour augmenter le nombre de places dans les écoles de médecine, ce qui aura pour effet d'accroître le nombre de diplômés de 15 % par année à compter de 2011-2012.

Éducation

Dans le cadre des mesures de stimulation économique annoncées dans *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2006*, le gouvernement a investi 30 millions de dollars au chapitre de projets de rénovation, de construction et d'amélioration de l'efficacité énergétique dans les collèges. Faisant fond sur ces investissements, le présent budget confirme l'investissement additionnel de 390 millions de dollars pour améliorer la qualité dans le domaine de l'éducation postsecondaire. Voir la section C, *Accroître les possibilités pour les élèves*, pour plus de précisions.

Ces investissements s'inscrivent dans le plan ReNouveau Ontario, qui prévoit des investissements de plus de 10 milliards de dollars pour rénover et agrandir les écoles et les établissements postsecondaires d'ici 2010.

Principaux éléments de la stratégie :

- lancement de l'initiative Lieux propices à l'apprentissage, qui allouera approximativement 4 milliards de dollars aux conseils scolaires pour des travaux de réparation nécessaires depuis déjà quelque temps et la construction de nouvelles écoles;
- investissement d'environ 1,4 milliard de dollars aux fins de la construction d'écoles déjà planifiée et de l'augmentation prévue des inscriptions;
- allocation de 1,5 milliard de dollars aux conseils scolaires pour le renouvellement continu des écoles;
- investissement de 1,8 milliard de dollars pour soutenir les écoles dont la construction a été achevée;
- investissement de 540 millions de dollars pour le renouvellement des installations collégiales et universitaires et l'acquisition de matériel;
- investissement de 550 millions de dollars pour créer 14 000 nouvelles places dans les programmes d'études supérieures.

DÉFIS ET SOLUTIONS DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION — **TABLEAU 9**

Défi	Solution
Vieillissement des installations scolaires (l'âge moyen des écoles est de 42 ans).	Près de 6 800 projets urgents de réparation et de construction sont terminés ou en cours de réalisation dans le cadre de l'initiative Lieux propices à l'apprentissage.
Nécessité de continuellement mettre à niveau le matériel et d'entretenir les installations.	Investissement de 380 millions de dollars, depuis le lancement de ReNouveau Ontario, pour acheter et moderniser le matériel dans les collèges et les universités de la province et pour entretenir les bâtiments.
Nécessité d'augmenter le nombre de places dans les programmes d'études supérieures.	Création de 12 000 places dans les programmes de 2e et 3e cycle dans la province d'ici 2007-2008 et de 2 000 places additionnelles d'ici 2009-2010.

Infrastructure pour les populations vulnérables

Les mesures de stimulation économique annoncées dans *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2006* prévoyaient le financement de plus de 3 000 projets d'infrastructure sociale. Ces projets feront en sorte que les organismes qui offrent des services aux populations vulnérables sont en mesure d'accomplir leur mandat dans des conditions de sécurité matérielle et physique.

INVESTISSEMENTS VISANT LES POPULATIONS VULNÉRABLES DANS LE CADRE DES MESURES DE STIMULATION ÉCONOMIQUE — **TABLEAU 10**

	Nombre approximatif de projets	Investissements (en millions de dollars)
Organismes de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et foyers pour les femmes victimes de violence	2 150	36,4
Installations destinées aux enfants ayant un handicap	950	37,2

Nouveaux investissements d'infrastructure pour aider les populations vulnérables

Outre les investissements prévus dans le cadre des mesures de stimulation économique, le gouvernement fait, entre autres, en 2006-2007, les investissements suivants pour aider les populations vulnérables :

- 7 millions de dollars à l'intention des organismes de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, y compris les foyers de groupe;
- plus de 2 millions de dollars aux foyers pour les femmes et les enfants voulant échapper à la violence familiale;
- 9 millions de dollars pour les organismes venant en aide aux enfants et aux jeunes vulnérables.

Exemples d'organismes bénéficiant de fonds :

- Ottawa Rotary Home Respite Centre : ce centre, qui offre des soins de relève pour les enfants et les jeunes adultes ayant un handicap, obtient 2 millions de dollars;
- Kinark Child and Family Services : cet organisme de Newmarket, qui accueille des clients ayant des besoins complexes et leur offre des programmes, obtient plus de 1 million de dollars;
- Catholic Family Counselling Centre : ce centre de la région de Waterloo, qui offre du soutien aux victimes de violence conjugale, obtient 1 million de dollars.

Infrastructure communautaire locale

L'Ontario jouit d'une riche infrastructure communautaire : arénas, bibliothèques, musées, installations riveraines publiques. Ces biens aident non seulement à améliorer la qualité de vie mais font de l'Ontario une destination de tourisme culturel et récréatif de choix, ce qui contribue de façon importante à la prospérité de notre province.

QUELQUES INVESTISSEMENTS DANS L'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE LOCALE DANS LE CADRE DES MESURES DE STIMULATION ÉCONOMIQUE **TABLEAU 11**

Type de projet	Investissements (en millions de dollars)
Installations sportives et récréatives	26,4
Centres civiques et culturels	2,1
Projets dans le domaine de la justice dans les petites collectivités	4,2
Installations historiques	1,9
Bibliothèques	2,4
Musées	1,9
Autres municipalités	3,7
Total	**42,6**

Le gouvernement a pris des mesures pour veiller à l'entretien et à la restauration de ces importantes installations. Les mesures de stimulation économique annoncées dans *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2006* prévoyaient l'octroi de 42,6 millions de dollars au titre de projets d'infrastructure communautaire aux quatre coins de la province, notamment dans des installations récréatives, centres multiculturels, installations pour personnes âgées, musées et bibliothèques.

Dans le cadre de ReNouveau Ontario, le gouvernement a aussi pris des mesures pour revitaliser de grandes institutions culturelles à Toronto et Ottawa, qui sont les deux plus importants centres urbains de la province. Au nombre de ces institutions, on compte le Musée royal de l'Ontario, le Musée des Beaux-arts de l'Ontario, le Royal Conservatory of Music, le Festival international du film de Toronto et la nouvelle salle de concert de la Société de musique de chambre d'Ottawa. Grâce à ces investissements, ces nouvelles installations de calibre international enrichiront la vie culturelle de l'Ontario tout en rehaussant sa réputation à titre de destination culturelle, ce qui contribuera à accroître sa prospérité économique.

Quelques investissements dans l'infrastructure communautaire locale

- Des fonds totalisant 4,9 millions de dollars seront alloués à 25 centres civiques et culturels, y compris le centre de la culture arabe St. George.
- Un montant de 9,9 millions de dollars servira à améliorer les installations de soins palliatifs, notamment Dr. Bob Kemp House à Hamilton, Hospice Windsor, Hospice Niagara, Bethel House à Caledon, Dorothy Ley Hospice à Etobicoke, et Yee Hong Hospice à Toronto.
- Des fonds de près de 15 millions de dollars seront investis dans des installations sportives et récréatives communautaires, telles que le complexe sportif polyvalent à Port Colbourne et la patinoire de Cobourg.

Infrastructure des communications

Un système de communications pour le XXIe siècle

Le gouvernement investit dans une infrastructure publique des communications moderne et efficace, qui apporte d'importants avantages économiques et sociaux à la province. Voir la section F, *Accroître les possibilités de croissance économique*, pour plus de précisions. Voici quelques-uns de ces investissements :

- La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) facilite la prestation de services à large bande et de téléphonie cellulaire dans les régions nordiques éloignées de la province. Son Programme de technologies émergentes encouragera les investissements dans les projets d'infrastructure des télécommunications qui pourraient améliorer les services Internet à large bande et de téléphonie cellulaire; il vise à brancher la plus grande partie du Nord de l'Ontario d'ici trois ans.

- Le gouvernement fait des investissements pour qu'un plus grand nombre de collectivités rurales du Sud de la province aient accès aux services à large bande. Il injectera 10 millions de dollars en 2007-2008 pour mobiliser à cette fin des investissements de la part des collectivités et du secteur privé.

- Le gouvernement est en train de se transformer en gouvernement en direct et se concentre plus particulièrement sur la prestation de services électroniques à la population et aux entreprises. Voir la section H, *Accroître les possibilités grâce à une administration publique moderne et efficiente*, pour plus de précisions.

INVESTISSEMENTS PROVINCIAUX-MUNICIPAUX EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURE

Financement à long terme de l'infrastructure

Le gouvernement a lancé plusieurs initiatives pour aider les municipalités à financer leurs projets d'infrastructure.

Infrastructure Ontario consent des prêts innovateurs à long terme et à faibles taux d'intérêt aux municipalités et à d'autres partenaires du secteur public pour qu'ils puissent financer des projets d'infrastructure locaux. Ces prêts sont contractés dans le cadre du programme de prêts de l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA). En date de décembre 2006, ce programme s'était engagé à consentir des prêts à long terme et à faibles taux d'intérêt de plus de 2,8 milliards de dollars à plus de 200 municipalités et universités. Ces prêts ont permis d'entreprendre plus de 1 200 projets d'infrastructure.

En partenariat avec le gouvernement fédéral, le gouvernement de l'Ontario a créé le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Ontario (FIMRCO). Les deux gouvernements ont chacun versé jusqu'à 298 millions de dollars au FIMRCO. Conjointement aux investissements municipaux, ce programme devrait stimuler des investissements dans l'infrastructure pouvant aller jusqu'à 900 millions de dollars au cours des cinq prochaines années afin de répondre aux priorités locales.

Le programme provincial de transfert des revenus provenant de la taxe sur l'essence fournit une source de financement stable et fiable pour les projets municipaux au titre des transports en commun. D'ici 2010, le gouvernement aura fourni aux municipalités un financement tiré de la taxe sur l'essence supérieur à 1,6 milliard de dollars. Dans le cadre du Plan pour la prospérité du Nord, la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario accorde une aide financière aux municipalités de cette région pour leurs projets d'infrastructure.

Le gouvernement ontarien a aussi mis sur pied l'Initiative d'investissement dans l'infrastructure rurale (IIIR). Il a doublé le budget de 70 millions de dollars initialement prévu au titre de cette initiative pour le porter à 140 millions de dollars dans le but d'aider les petites municipalités rurales à établir une infrastructure locale fiable et sûre. Les municipalités admissibles peuvent obtenir du financement pour les projets prêts à être mis en chantier dans cinq secteurs prioritaires : routes et ponts locaux, approvisionnement en eau potable et traitement des eaux

usées, gestion des déchets solides, installations sportives, récréatives et culturelles, et projets énergétiques communautaires.

Outre ces investissements, la province continuera de travailler avec le gouvernement fédéral et ses partenaires municipaux afin d'obtenir des investissements à long terme dans l'infrastructure, notamment au chapitre de la porte d'entrée de l'Amérique du Nord, des réseaux de transport en commun et de transport régional dans la région du grand Toronto et de l'infrastructure visant à renforcer les collectivités rurales et du Nord.

Routes et ponts municipaux de l'Ontario

Dans le cadre de l'initiative Transports-Action Ontario, le gouvernement a versé 400 millions de dollars pour financer des projets de routes et de ponts municipaux. Ces investissements servent surtout à aider les municipalités situées à l'extérieur de la région du grand Toronto, particulièrement les collectivités rurales et du Nord. Ils permettent de recharger presque 3 000 kilomètres de routes municipales à deux voies ou de réparer jusqu'à 800 ponts, ce qui devrait créer jusqu'à 4 000 emplois.

Le gouvernement a aussi fourni du financement, par la voie du FIRMCO et du programme de prêts de l'OSIFA d'Infrastructure Ontario, pour aider les municipalités à répondre à leurs besoins locaux d'infrastructure au chapitre des routes et des ponts. Jusqu'ici, les gouvernements fédéral et provincial se sont engagés à verser près de 190 millions de dollars dans le cadre du FIRMCO pour la réalisation de 197 projets de routes et de ponts. Depuis 2003, l'OSIFA a accordé, dans le cadre de son programme de prêts, plus de 465 millions de dollars à des municipalités pour financer plus de 310 projets de routes et de ponts.

Infrastructure hydraulique municipale

Le plan ReNouveau Ontario prévoit des investissements de presque 1 milliard de dollars d'ici 2010 dans des initiatives qui visent à assurer un approvisionnement en eau salubre et à soutenir l'environnement. Durant les trois périodes de réception des demandes du FIRMCO, les gouvernements provincial et fédéral se sont engagés à verser au total près de 380 millions de dollars pour aider 60 petites municipalités et localités rurales à améliorer leurs réseaux de traitement des eaux potables et usées. Le gouvernement soutient également les municipalités dans le cadre du programme de prêts de l'OSIFA d'Infrastructure Ontario pour qu'elles puissent répondre à leurs besoins d'infrastructure hydraulique. Depuis 2003, ce programme s'est engagé à consentir un financement de plus de 1,2 milliard de dollars au titre de projets d'aqueducs et d'égouts municipaux.

La province prépare également une réglementation de la planification financière, en vertu de la *Loi sur la salubrité de l'eau potable*, ainsi qu'un document d'orientation, pour aider les municipalités à assurer la viabilité financière de leur infrastructure hydraulique. Le gouvernement élabore en outre une série de guides des pratiques exemplaires, notamment en ce qui a trait à la gestion des biens et à la planification des activités, pour favoriser l'apport d'améliorations continues. Ces guides visent à aider les municipalités à faire la transition vers une comptabilité d'exercice et, éventuellement, à assurer la viabilité financière de leurs réseaux d'aqueducs et d'égouts.

SECTION H : ACCROÎTRE LES POSSIBILITÉS GRÂCE À UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE MODERNE ET EFFICIENTE

APERÇU

Le gouvernement offre des services publics dynamiques, modernes et efficients, axés sur les priorités et les résultats. Il parvient à dispenser ces services bien qu'il ait hérité d'un déficit budgétaire de 5,5 milliards de dollars et de déficits en matière de santé, d'éducation et d'infrastructure. Le gouvernement McGuinty s'est attaqué avec succès à un double défi : rétablir les finances de l'Ontario, tout en faisant des investissements dans les services et les priorités qui comptent le plus pour la population et qui visent à améliorer la santé, à favoriser la réussite des élèves, à renforcer l'économie et à accroître les possibilités offertes aux Ontariennes et aux Ontariens.

Le gouvernement a accru l'efficience dans toutes ses activités et réinvesti dans les services indispensables à la population. Il libère des ressources en regroupant des services administratifs, en faisant un meilleur usage de la technologie de l'information et en rationalisant les processus d'achat. En réaffectant les économies réalisées à des domaines prioritaires, comme la santé, l'éducation, l'économie et des collectivités fortes et sûres, le gouvernement a été en mesure d'améliorer les résultats et les services dispensés à la population dans ces domaines essentiels.

TOTAL DES ÉCONOMIES DÉCOULANT DE L'EXAMEN DES PROGRAMMES **TABLEAU 12**
(en millions de dollars)

	2007-2008
Chaîne d'approvisionnement et services transactionnels	200
La rationalisation du processus d'achat, les rabais accordés par les fournisseurs et l'ajout de nouveaux fournisseurs se traduisent par une baisse des coûts d'approvisionnement	
Information et technologie de l'information	100
Regroupement des services de gestion de bureau et rationalisation des applications et des services communs à l'échelle de la fonction publique; réduction des frais d'appels sans frais entrants et des frais d'appels interurbains sortants	
Examen des économies liées à la gestion des locaux	50
Réduction des coûts associés à la gestion des locaux en alignant mieux les besoins immobiliers et en réaménageant les édifices gouvernementaux afin qu'ils consomment moins d'énergie	
Économies liées à la gestion des revenus	57
Amélioration du processus de recouvrement des comptes débiteurs du gouvernement et utilisation accrue des virements électroniques de fonds, qui se traduisent par une meilleure gestion des revenus du gouvernement	
Pression exercée en matière de salaire et de rémunération	366
Les ministères ont réalisé suffisamment d'économies dans leurs programmes pour éponger les coûts	
Économies des ministères au titre des pressions inflationnistes	18
Pressions inflationnistes telles la hausse des coûts du carburant et de l'électricité	
Examen et intégration des organismes centraux	15
Intégration des organismes centraux et rationalisation de la prise de décision grâce à des systèmes et des processus intégrés	
Total	**806**

Depuis 2004, les ministères contiennent les dépenses en absorbant des centaines de millions de dollars en coûts accrus, notamment au chapitre de l'inflation, des salaires et des dépenses administratives.

Grâce aux gains d'efficience ainsi réalisés, depuis 2004, les frais d'administration de la fonction publique sont passés de 15 % à 14 % de l'ensemble des dépenses gouvernementales[1]. En fait, selon Statistique Canada, le montant que l'Ontario a consacré en 2005-2006 aux services publics généraux, y compris les frais administratifs de nature générale, s'est établi à 119 $ par personne, ce qui le place en deuxième position parmi les gouvernements provinciaux dont les dépenses sont les plus faibles; en outre, ce montant est de 34 % inférieur à la moyenne de 181 $ que d'autres gouvernements provinciaux et territoriaux dépensent par personne[2].

En réduisant ses frais administratifs et en épongeant des millions de dollars en coûts accrus, l'Ontario a pu investir dans les services publics prioritaires.

Des économies annuelles considérables ont déjà été réalisées. Le gouvernement est déterminé à toujours rechercher des moyens de réduire les coûts administratifs et d'améliorer les services. En conséquence, l'objectif de réaliser en fin d'exercice des économies annuelles d'environ 1 % du total des dépenses est désormais inclus dans les perspectives financières à moyen terme de la province.

L'Ontario s'efforce continuellement de trouver des moyens de collaborer avec les autres paliers de gouvernement. Les citoyens attendent des divers gouvernements qu'ils coopèrent entre eux de manière à optimiser les deniers publics. L'Ontario est un chef de file national en matière de coordination des services publics, puisqu'il a réuni des services fédéraux, municipaux et provinciaux sous le même toit, comme, par exemple, le Centre de service du gouvernement à Ottawa. L'Ontario a également réussi à négocier des ententes avec d'autres paliers de gouvernement pour harmoniser ou rationaliser la façon dont les services sont dispensés à la population, notamment au niveau de l'administration de l'impôt sur les sociétés, de la formation de la main-d'oeuvre et des services d'emploi, et déploie des efforts pour parvenir à une entente sur l'inspection des viandes. Ces partenariats et d'autres exemples d'initiatives intergouvernementales sont décrits ci-après. On peut consulter également la section G, *Investir dans l'infrastructure de l'Ontario*, pour plus de détails.

---

1 Budget des dépenses de la province de l'Ontario, 2003-2004 et 2006-2007.

2 Statistique Canada, Statistiques sur le secteur public, Système de gestion financière 2005-2006. Recettes et dépenses consolidées des administrations publiques provinciales et territoriales.

AMÉLIORER LES SERVICES — LES ONTARIENNES ET ONTARIENS BÉNÉFICIENT DES SERVICES PUBLICS TOUS LES JOURS

Voulant s'assurer que les services publics répondent aux besoins de la population ontarienne et qu'ils sont efficients, le gouvernement s'emploie à moderniser ses activités. En outre, il travaille de concert avec ses partenaires du secteur parapublic dans les domaines de la santé et de l'éducation pour les aider à améliorer les services publics en optimisant la façon dont la technologie de l'information est utilisée et en rationalisant les processus opérationnels.

Les investissements dans les services publics prioritaires portent leurs fruits

- Le programme AchatsOntario, annoncé en 2004, aide les hôpitaux, les universités, les collèges et d'autres organismes à regrouper et à rationaliser leurs processus d'achat.
- AchatsOntario a investi 38 millions de dollars dans 25 projets bénéficiant à plus de 100 établissements de soins de santé et d'enseignement, y compris des établissements postsecondaires, dans la province.
- On s'attend à ce que ces secteurs réaffectent 100 millions de dollars par an d'ici 2009-2010 afin d'appuyer les priorités en matière de services au public. Il en résulte que le personnel infirmier peut passer plus de temps avec les patients et que le personnel enseignant peut consacrer davantage de temps aux élèves.

Santé

Le gouvernement met en œuvre des stratégies et des investissements clés afin de transformer la prestation des services de santé, comme il est expliqué à la section D, *Accroître les possibilités d'améliorer la santé*. Dans le présent budget, le gouvernement consent un montant supplémentaire de 64 millions de dollars en 2007-2008 afin de poursuivre sa Stratégie de cybersanté, qui comprend la mise en place de dossiers de santé électroniques sécurisés.

De plus, le gouvernement améliore l'efficience des services de soutien nécessaires à la prestation des soins de santé. Afin de cibler les ressources sur les soins directs aux patients, le gouvernement a procédé, par le truchement d'AchatsOntario, à un investissement ponctuel de 13,1 millions de dollars dans six projets de gestion électronique de la chaîne d'approvisionnement, auxquels participeront 46 hôpitaux et établissements de soins de santé. Ces projets se sont déjà traduits par des économies de coûts administratifs, qui devraient atteindre 7 millions de dollars par an d'ici l'an prochain, et par des économies ponctuelles supplémentaires qui seront réinvesties dans les soins aux patients. Les économies annuelles résultant de la modernisation de la chaîne d'approvisionnement à l'échelle du secteur de la santé devraient atteindre 50 millions de dollars d'ici 2009-2010.

Voici les points saillants des initiatives entreprises :

- Un financement ponctuel de 1,4 million de dollars, alloué dans le cadre du programme AchatsOntario, a permis à L'Hôpital d'Ottawa de remplacer ses méthodes manuelles d'approvisionnement par des processus électroniques efficients et, en conséquence, d'éliminer

immédiatement 11 000 chèques et 10 000 factures sur papier par année. Ces mesures se sont traduites par des économies annuelles de 1,2 million de dollars, qui sont réinvesties dans les soins de santé.

- Un investissement de 1,7 million de dollars dans le cadre d'AchatsOntario a permis au Hospital for Sick Children de Toronto de se doter d'un système de réapprovisionnement automatisé qui rehausse la fiabilité de la chaîne d'approvisionnement et rationalise le processus de commande. Grâce à ce système, le personnel de première ligne dispose de plus de temps pour faire son travail; ainsi, le personnel infirmier, par exemple, peut désormais consacrer quelque 300 heures de plus par semaine aux soins directs aux patients.

- Grâce à une initiative entreprise de concert avec le London Health Sciences Centre et St. Joseph's Health Care, les frais d'entreposage et d'inventaire ont diminué de 5 millions de dollars, et les coûts administratifs ont été réduits de 1,7 million de dollars. Cette initiative a permis, en outre, de libérer un espace de 40 000 pieds carrés, soit l'équivalent de deux patinoires olympiques, par suite de l'aménagement d'un entrepôt que se partagent plusieurs hôpitaux de la région de London.

Éducation

L'Ontario a fait des investissements considérables dans un système d'éducation solide, en partie en réalisant des économies et en réaffectant les ressources aux domaines prioritaires. Les initiatives comprennent :

- la mise en place d'un financement à long terme, à moindre coût, totalisant 758 millions de dollars versé aux conseils scolaires;

- l'intégration de systèmes technologiques à l'échelle du gouvernement et avec les conseils scolaires afin de permettre une meilleure gestion financière et une prestation de services plus économique;

- le lancement d'une stratégie d'apprentissage électronique, qui a permis à 55 conseils scolaires de faire des économies en permettant l'accès en ligne à des cours, à une bibliothèque numérique et à une formation technique;

- le versement de fonds de démarrage à neuf collèges, universités et conseils scolaires par l'entremise d'AchatsOntario, afin d'appuyer la formation du Marché éducationnel collaboratif de l'Ontario (MECO), qui est une initiative d'approvisionnement par voie électronique. Ces premiers établissements participants achètent des biens et des services d'une valeur de plus de 1 milliard de dollars chaque année. Les économies annuelles prévues à l'échelle du secteur de l'éducation atteindront 50 millions de dollars d'ici 2009-2010 et 70 millions de dollars d'ici 2010-2011;

- un investissement afin de permettre aux étudiantes et aux étudiants des 20 universités de la province d'accéder à plus de 50 000 ouvrages en ligne, 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

Affaires

Le gouvernement a mis en œuvre de nombreuses mesures d'efficience afin d'améliorer le climat des affaires en Ontario en allégeant le fardeau administratif, en rationalisant les processus fiscaux et en modernisant le cadre législatif relatif aux entreprises. Il y parvient grâce à ces initiatives, ainsi qu'en collaborant avec d'autres paliers de gouvernement et en instaurant de nouveaux mécanismes de prestation plus efficients.

- Il est désormais possible pour les entreprises de la province de s'enregistrer en ligne en 20 minutes seulement, comparativement à six semaines par la poste. Un registre réglementaire à guichet unique pour les petites entreprises, ainsi que l'amélioration du service d'enregistrement et de mise à jour info-entreprises permettent aux entreprises d'informer simultanément la province et l'Agence du revenu du Canada de tout changement les concernant, y compris leur adresse et leur situation.

- À compter de 2007-2008, le gouvernement investira, par l'entremise du ministère du Développement économique et du Commerce, 500 000 $ par an afin de moderniser le cadre réglementaire relatif aux entreprises et de rationaliser les processus d'approbation.

- Afin qu'il soit plus facile et plus pratique pour les entreprises de se conformer aux lois ontariennes en matière d'impôt, le gouvernement a lancé l'Innovation pour l'administration des taxes et des impôts en Ontario (INNOVATION), un de ses projets de transformation les plus ambitieux. INNOVATION améliorera les services en permettant aux entreprises d'accéder aux renseignements sur le régime fiscal, de déposer leurs déclarations de revenus et de payer leurs impôts par voie électronique. Cette initiative se traduira par un meilleur service à la clientèle, assurera l'équité du système d'imposition et renforcera la source de revenus fiscaux de la province.

- Récemment, la province et le gouvernement fédéral ont conclu un mémoire d'entente relatif à l'administration de l'impôt sur les sociétés. Si la loi habilitante est promulguée, elle déléguera l'administration de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le capital de l'Ontario à l'Agence du revenu du Canada à compter des années d'imposition se terminant après 2008. L'harmonisation de l'impôt sur les sociétés, avec un seul formulaire de déclaration, un seul service d'administration et une seule réglementation fiscale, devrait permettre aux sociétés d'économiser 90 millions de dollars par an en impôts sur le revenu de l'Ontario, et jusqu'à 100 millions de dollars de plus par an en coûts d'observation. Voir le chapitre III, *Le régime fiscal de l'Ontario favorise une prospérité accrue*, pour plus de détails.

- PerLe est un projet pilote en ligne (www.bizpal.ca) qui simplifie et accélère les formalités d'obtention des permis et des licences d'affaires puisqu'il constitue un point d'accès unique à l'information sur les permis et les licences à tous les paliers de gouvernement.

- Le gouvernement continue de moderniser le cadre législatif relatif aux sociétés et au secteur des affaires afin de réduire les fardeaux qui pèsent inutilement sur les entreprises de la province en

remaniant les lois sur les sociétés et en mettant à jour les mesures législatives relatives au transfert de valeurs mobilières détenues sous forme électronique.

- L'Ontario dirige l'initiative visant l'établissement d'un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières pour l'ensemble du Canada.

- Les gains d'efficience ont permis d'embaucher 200 inspecteurs supplémentaires chargés de rehausser la santé et la sécurité en milieu de travail, sans augmentation des coûts indirects, et de réduire les heures de travail perdues à cause des accidents de travail.

- D'autres améliorations avantageuses pour les travailleurs comprennent un accès élargi, régional et en ligne, aux renseignements, ainsi que des publications multilingues sur les normes d'emploi qui aident les travailleurs les plus vulnérables à soumettre leurs demandes d'indemnité liées aux normes d'emploi.

Amélioration de l'accès et des délais d'exécution

La province a considérablement amélioré l'accès et les délais d'exécution des transactions courantes pour les particuliers, les familles et les entreprises en ciblant les ressources, en faisant un meilleur usage de la technologie et en collaborant avec d'autres paliers de gouvernement.

- ServiceOntario, réseau moderne de prestation à guichet unique mis en place par le gouvernement, offre des services de détail de haute qualité, efficaces et accessibles en ligne et par l'entremise des centres d'information du gouvernement pour les transactions courantes, y compris les demandes de certificats de naissance, de mariage et d'enregistrement d'une entreprise. De nouveaux centres ont ouvert leurs portes à Ottawa, Belleville, Peterborough, Geraldton, Owen Sound et Windsor, ce qui porte à 64 le nombre de centres dans la province.

- Après avoir hérité d'un système de délivrance de certificats de naissance paralysé par d'énormes retards et listes d'attente, l'Ontario a été le premier gouvernement en Amérique du Nord à offrir une garantie de remboursement lorsqu'un document n'est pas livré dans le délai prévu. Dans le cas d'une demande de certificat de naissance présentée en ligne, ce délai est de 15 jours ouvrables. Au 15 décembre 2006, 99,7 % des demandes avaient été traitées à temps. Auparavant, il fallait attendre jusqu'à 19 semaines pour obtenir un certificat de naissance. De plus, un processus en ligne unique permet désormais aux parents d'enregistrer la naissance de leur enfant et d'obtenir le certificat de naissance et la carte d'assurance sociale de leur enfant au même moment. Malgré une hausse de 20 % des demandes de certificats désormais exigés pour se rendre aux États-Unis, ServiceOntario a été en mesure de gérer cette surcharge de travail sans financement supplémentaire.

- En janvier 2007, la province a annoncé qu'elle élargissait la garantie de remboursement aux demandes de certificats de mariage et de décès. En février 2007, elle a annoncé une garantie de remboursement en cas de non-délivrance dans un délai de deux jours du permis principal

d'entreprise, dont une entreprise doit se munir pour ouvrir un compte bancaire et exercer ses activités en Ontario.

- Les Ontariennes et Ontariens peuvent modifier leur adresse en ligne pour le permis de conduire, la carte Santé et la carte Plein air et obtenir des services courants, par exemple renouveler la plaque de leur véhicule et obtenir des renseignements sur les véhicules d'occasion ou commander une plaque d'immatriculation personnalisée, grâce à de nouvelles fonctions offertes par ServiceOntario.

- Le gouvernement a élargi l'accès aux renseignements en ligne sur les services publics avec la collaboration de 42 bibliothèques publiques et de 13 bibliothèques des Premières nations. Le présent budget investit un montant supplémentaire de 5 millions de dollars dans les bibliothèques de la province.

Assurer l'accès à la justice est l'une des pierres angulaires du système juridique de la province et fait partie des obligations du gouvernement. Les modifications proposées à la *Loi sur les juges de paix* permettront de simplifier le processus d'examen des candidatures du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix.

Plus grande transparence et responsabilité

Afin d'accroître la transparence et la responsabilité du gouvernement, la province a :

- promulgué la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, qui établit de nouvelles normes en matière de planification des ressources et de soumission de rapports et exige que le ministère des Finances présente, avant les élections, un rapport sur les finances provinciales aux fins d'examen par le vérificateur général;

- élargi le mandat du vérificateur général afin qu'il vérifie les comptes des organismes du secteur parapublic;

- regroupé les résultats des hôpitaux, écoles et collèges dans ses états financiers.

Compte tenu des prochaines élections dont la date vient d'être fixée, comme il est indiqué au chapitre II, *Perspectives économiques et plan financier de l'Ontario*, le gouvernement entend rehausser davantage la transparence et la responsabilité en proposant la loi portant affectation anticipée de crédits. Si cette loi est promulguée, elle donnera au gouvernement l'autorité légale d'engager des dépenses dès le début de l'exercice financier et pendant les élections générales.

GESTION DES RESSOURCES DU GOUVERNEMENT

Information et technologie de l'information

Depuis deux ans, l'Ontario progresse dans ses efforts pour instaurer un cybergouvernement, s'appliquant notamment à élargir la prestation des services électroniques de façon efficiente afin que les renseignements et services gouvernementaux soient disponibles 24 heures sur 24, sept jours sur sept. En réduisant les coûts et en accroissant l'efficience, le gouvernement a réduit les dépenses consacrées à l'information et à la technologie de l'information de 100 millions de dollars.

L'Ontario obtient les meilleures notes pour ses kiosques

La plupart des Ontariennes et Ontariens interrogés se disent satisfaits ou très satisfaits des systèmes qui leur permettent d'accéder électroniquement aux services gouvernementaux, notamment les kiosques (comptoirs électroniques libre-service placés dans les centres commerciaux et d'autres lieux publics) et le renouvellement en ligne du permis de conduire et de la carte Santé. Par exemple, 73 % des usagers des kiosques en Ontario jugent le service satisfaisant ou très satisfaisant, comparativement à 67 % dans les autres provinces.

Les opérations à haut volume coûtent désormais moins cher et se font plus rapidement, étant traitées électroniquement plutôt que manuellement :

- La facturation de l'aide juridique en ligne a permis de réduire les coûts de 25 % et les délais de traitement de 69 % entre avril 2005 et mai 2006;
- Le traitement des paiements des pensions alimentaires en ligne coûte 85 % de moins que le traitement des paiements par chèque, et l'argent est déposé dans le compte des clients dans les 36 heures qui suivent comparativement à 10 jours pour les paiements par chèque.

De plus en plus de gens utilisent l Internet pour obtenir des services gouvernementaux. Les nouveaux portails Internet de la Province, dont le site central se trouve à www.ontario.ca, gagnent en popularité. D'autres portails à guichet unique répondent aux besoins de diverses clientèles. Par exemple, www.ontarioimmigration.ca offre des renseignements fiables aux immigrants éventuels sur ce qu'ils ont besoin de savoir avant de s'installer dans notre province et fournit des liens et des services pour les aider à bien s'intégrer une fois arrivés. L'initiative Expérience Globale Ontario, qui a été lancée récemment grâce aux gains d'efficience réalisés à l'interne, est un centre de ressources à guichet unique visant à aider les professionnels formés à l'étranger, sauf les médecins, à se renseigner sur les compétences et les formalités nécessaires pour exercer leur profession en Ontario.

La mise en place du Système intégré de gestion de l'information financière à l'échelle du gouvernement a été déterminante pour améliorer le fonctionnement et l'efficacité des programmes. Ce système a remplacé trois systèmes financiers de base et 73 anciens systèmes informatiques. Les législateurs et le grand public reçoivent désormais des renseignements financiers complets et exacts. Les synthèses financières sont

réalisées en deux fois moins de temps, et la province a pu réduire ses coûts d'emprunt grâce à l'amélioration des prévisions et des méthodes de gestion de trésorerie.

L'informatisation du système d'enregistrement immobilier de l'Ontario en vertu d'un contrat avec Teranet a permis d'accroître l'efficience de manière appréciable : 85 % des enregistrements immobiliers sont désormais effectués par voie électronique et 87 % des dossiers des biens de la province sont maintenant informatisés. Bien que la demande d'enregistrements immobiliers ait augmenté de 50 % au cours des cinq dernières années, des méthodes plus efficaces ont permis de répondre à cette demande sans financement supplémentaire.

Le gouvernement accroît l'utilisation des vidéoconférences afin de réduire les coûts associés aux réunions et aux entretiens entre bureaux, évitant ainsi les frais de voyage et les pertes de temps, surtout pour les bureaux situés dans les régions éloignées.

Ressources humaines

Une fonction publique moderne respecte ses employés et les encourage à apprendre, à diriger et à s'épanouir dans un cadre en évolution. Le gouvernement forme ses futurs dirigeantes et dirigeants, préconise des partenariats efficaces avec les agents négociateurs et fait le nécessaire pour que les fonctionnaires possèdent les compétences dont ils ont besoin pour transformer le gouvernement et dispenser des services de premier ordre, maintenant et dans l'avenir. Par exemple :

- La mise à jour des mesures législatives relatives à la fonction publique renforce les principes fondamentaux qui la sous-tendent : transparence, responsabilité, impartialité politique, compétence et professionnalisme.

- Grâce aux conventions conclues avec les principaux agents négociateurs du gouvernement, les services publics n'ont pas été interrompus et les coûts de la main-d'oeuvre ont augmenté dans une moindre mesure que dans le secteur parapublic.

- Le Fonds pour l'innovation de la FPO, qui a été établi pour promouvoir l'innovation et la transformation à l'échelle du gouvernement, a financé 35 projets au cours des deux dernières années, susceptibles de réaliser des économies annuelles allant jusqu'à 5 millions de dollars; ces projets incluent notamment un portail offrant des services aux personnes victimes d'actes criminels, accessible également aux fournisseurs de service et au public, une vidéo d'information destinée aux personnes handicapées qui font une demande de soutien et l'accès à des images par satellite pour aider la population en cas d'urgence, comme un incendie de forêt.

- La Fonction publique de l'Ontario (FPO) a lancé une Stratégie visant les jeunes et les nouveaux professionnels pour attirer et garder les fonctionnaires compétents; cette stratégie vise particulièrement les étudiantes et étudiants, ainsi que les jeunes autochtones et les professionnels formés à l'étranger.

Les gains d'efficience ont permis au gouvernement de réinvestir dans la FPO en recrutant du personnel pour les programmes prioritaires, à savoir :

- 160 travailleurs de la santé
- 185 travailleurs sociaux
- 285 agents de sécurité, de probation et de libération conditionnelle
- 120 préposés à la salubrité de l'eau potable et à la gestion des éléments nutritifs
- 155 préposés à la salubrité des aliments et inspecteurs des viandes
- 200 inspecteurs pour vérifier la santé et la sécurité au travail
- 650 personnes transférées du gouvernement fédéral pour dispenser de la formation et des services d'emploi
- 130 personnes dans le domaine des richesses naturelles

En outre, le gouvernement a embauché 470 personnes pour donner suite à sa décision d'administrer le Centre correctionnel du Centre-Nord.

En même temps, l'Ontario se place en deuxième position parmi les provinces et les territoires dont la proportion de fonctionnaires par tranche de 1 000 habitants est la plus basse[1].

Pour diminuer les dépenses et retenir les employés compétents, le gouvernement a réduit le nombre de contrats octroyés à des consultants onéreux pour les services essentiels à la population en approuvant la conversion de 944 postes temporaires en postes à plein temps, avec pour résultat des gains d'efficience annuels d'environ 37 millions de dollars.

La transformation de l'Ontario en un gouvernement moderne et efficace nécessite une culture d'amélioration continue. Les ministères examinent régulièrement leurs programmes, services et processus administratifs afin de s'assurer que le gouvernement saisit toutes les occasions d'améliorer l'efficience et qu'il réinvestit dans des services publics efficaces et durables.

[1] Statistique Canada, Statistiques sur le secteur public, Système de gestion financière 2005-2006. Recettes et dépenses consolidées des administrations publiques provinciales et territoriales.

CHAPITRE II

Perspectives économiques et plan financier de l'Ontario

SECTION A : APERÇU

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DE L'ONTARIO

Le gouvernement de l'Ontario a réussi à éliminer le déficit tout en investissant dans les secteurs prioritaires clés qui comptent pour les Ontariennes et Ontariens.

Lorsque le gouvernement a pris le pouvoir en 2003, un examen indépendant des finances de l'Ontario concluait que la province était en voie d'accuser un important déficit en 2003-2004. Comme prévu, un déficit budgétaire a été enregistré. Il s'établissait à 5,5 milliards de dollars. En 2006-2007, en dépit d'une croissance économique plus faible que prévu, la province devrait afficher son deuxième excédent de suite, tout en investissant dans des secteurs prioritaires clés comme la santé, l'éducation, l'infrastructure et l'éducation postsecondaire.

On prévoit que l'exercice 2007-2008 se terminera avec un excédent de 350 millions de dollars si, comme ce fut le cas au cours des trois dernières années, la réserve n'est pas utilisée. Selon les perspectives pour 2008 et les exercices suivants, la croissance économique prendra de la vigueur grâce à un contexte mondial plus favorable. Cette croissance sera stimulée par une reprise attendue dans le secteur de l'automobile. Parallèlement à cette consolidation projetée de la croissance économique, la province est en voie d'afficher des excédents de 1,3 milliard de dollars en 2008-2009 et de 1,6 milliard de dollars en 2009-2010. Cette amélioration considérable de la situation financière de la province signifie que, si la réserve n'est pas utilisée en 2007-2008, la province est en voie d'afficher cinq excédents budgétaires consécutifs entre 2005-2006 et 2009-2010.

Le présent budget démontre que le plan du gouvernement fonctionne. Des excédents consécutifs et l'amélioration du rapport dette-PIB, conjugués à des investissements stratégiques continus dans les secteurs prioritaires clés, continueront de consolider l'économie. En outre, des mesures importantes, exposées au chapitre I, section H, *Accroître les possibilités grâce à une administration publique moderne et efficiente*, ont été prises pour assurer le fonctionnement efficace du gouvernement tout en augmentant la transparence, la responsabilité et la gestion financières afin de confirmer aux Ontariennes et aux Ontariens que leur argent est dépensé sagement.

Les réalisations du gouvernement, conjuguées au travail diligent de la population, font en sorte que la province est en bonne situation économique.

Progrès économiques de l'Ontario

Malgré les soubresauts qui ont secoué l'économie mondiale, l'économie de l'Ontario a progressé et des emplois ont été créés au cours des trois dernières années. Certains secteurs ont été touchés par la flambée des prix du pétrole, la vigueur du dollar canadien, la hausse des taux d'intérêt et la concurrence émergente de nouvelles économies en voie d'industrialisation. En 2006, l'économie de l'Ontario a également été touchée par la restructuration du secteur de l'automobile et la baisse de la demande américaine d'automobiles et de produits forestiers de l'Ontario. Malgré ces difficultés, le produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ontario a affiché une hausse de 7,5 % en 2006 par rapport à 2003. La création d'emplois en Ontario a été forte, 327 000 emplois nets ayant été créés depuis octobre 2003, dont 74 % sont des emplois à plein temps. L'économie de l'Ontario est très résiliente, la croissance de la production et de l'emploi ayant été supérieure aux prévisions moyennes du secteur privé pendant deux des trois dernières années.

PIB réel de l'Ontario et emploi — **Graphique 1**

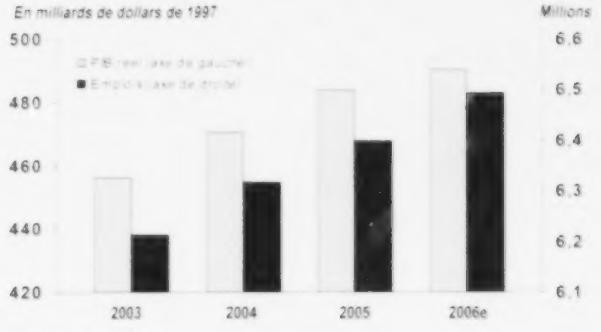

e = estimation du PIB réel
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario

L'économie de l'Ontario se dirige vraisemblablement vers une croissance plus forte dans les années à venir. Au cours des trois dernières années, les entreprises sont demeurées confiantes, investissant presque 147 milliards de dollars en capital physique. Le gouvernement de l'Ontario a également fait des investissements importants dans l'économie, comme le montre la section G du chapitre I, *Investir dans l'infrastructure de l'Ontario*. Ces investissements contribueront à transformer l'économie de l'Ontario et permettront à la province d'être compétitive et de réussir au XXIe siècle.

La hausse de l'emploi et des salaires a fait augmenter le revenu disponible de plus de 12 % au cours des trois dernières années. La croissance de l'emploi a été très forte dans les secteurs où les salaires sont plus élevés que la moyenne comme les finances, l'éducation, la santé, la construction et les services professionnels. Les dépenses à la consommation sont demeurées élevées, augmentant de plus de 11 % en dollars constants depuis 2003. Les exportations de l'Ontario ont continué d'augmenter et les échanges interprovinciaux ont été considérables puisque les industries de l'Ontario ont profité de l'économie florissante des provinces de l'Ouest.

La capacité de l'économie ontarienne de croître et d'attirer des investissements malgré les récentes difficultés extérieures témoigne de la vigueur des facteurs économiques fondamentaux et d'une saine gestion économique. La main-d'œuvre hautement qualifiée de la province, l'excellente qualité de vie, le système universel de santé, l'infrastructure publique solide et des impôts concurrentiels font partie de ses avantages sur le plan de la concurrence. Ces atouts aideront l'Ontario à prospérer grâce à une économie novatrice, fondée sur la technologie. Le rôle du gouvernement dans la promotion d'un environnement propice à la croissance à long terme est analysé plus en détail à la section F du chapitre I, *Accroître les possibilités de croissance économique*.

Équilibre budgétaire

Lorsque le gouvernement a pris le pouvoir en 2003, un examen indépendant des finances de l'Ontario concluait que la province était en voie d'accuser un important déficit en 2003-2004. Comme prévu, un déficit budgétaire a été enregistré. Il s'établissait à 5,5 milliards de dollars. L'Ontario a fait des progrès en vue d'éliminer le déficit structurel grâce à une gestion financière prudente et disciplinée et à des investissements équilibrés dans les secteurs prioritaires clés.

Rendement financier de l'Ontario **Graphique 2**

Équilibre financier (en milliards de dollars)

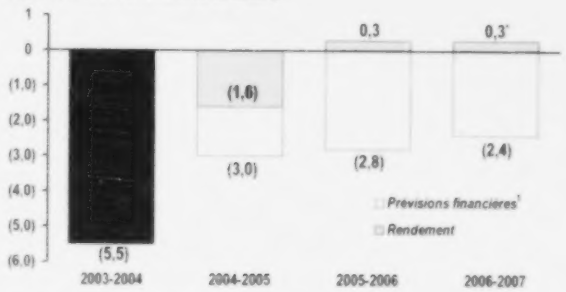

† En fonction du plan financier décrit dans le budget de l'Ontario de 2005.
* Prévisions provisoires indiquées dans le budget de l'Ontario de 2007.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Ce plan discipliné a porté ses fruits. Le gouvernement a dépassé ses objectifs quant à l'élimination du déficit à chaque exercice depuis 2003-2004. En 2004-2005, le déficit a été réduit et est passé à 1,6 milliard de dollars et, en 2005-2006, la province a affiché un excédent de 0,3 milliard de dollars.

La hausse des revenus et la baisse des taux d'intérêt sur la dette enregistrées au cours du présent exercice permettent au gouvernement de projeter un excédent de 0,3 milliard de dollars pour 2006-2007 tout en continuant d'investir dans les secteurs prioritaires comme la santé, l'éducation, l'infrastructure et l'éducation postsecondaire. Il s'agit là d'une amélioration majeure par rapport aux projections du budget de 2006, qui prévoyait un déficit de 2,4 milliards de dollars en 2006-2007, et cela marquerait le deuxième excédent d'affilée de la province.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES À MOYEN TERME DE L'ONTARIO

Perspectives de forte croissance économique pour l'Ontario

On s'attend à ce que la croissance de l'économie de l'Ontario s'amplifie au cours de la période de 2007 à 2009. Ces projections s'appuient sur des signes indiquant que la croissance économique de l'Ontario s'est améliorée à la fin de 2006 et sur l'évolution positive du contexte économique mondial. Les perspectives de croissance sont également plus positives en raison des investissements économiques importants, notamment plus de 190 millions de dollars pour un programme de relance économique annoncé dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2006* visant à accélérer les investissements dans l'infrastructure tout en créant des emplois locaux, à investir dans le

Croissance du PIB réel de l'Ontario **Graphique 3**

En pourcentage

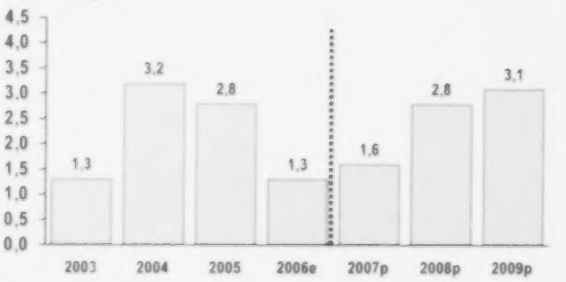

e = estimation, p = projection.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

tourisme de l'Ontario, à favoriser les échanges commerciaux entre les provinces et à aider les travailleurs mis à pied au moyen de programmes de formation et de réemploi.

Des indicateurs économiques récents témoignent d'un renforcement de la croissance économique en Ontario. Des estimations préliminaires révèlent que la croissance du PIB réel s'est améliorée pendant le trimestre d'octobre à décembre 2006. La croissance de l'emploi s'est accélérée au cours des derniers mois de 2006 et se poursuit en 2007; il s'est créé plus de 70 000 emplois depuis septembre dernier. Les ventes au détail ont progressé pendant les deux derniers mois de l'année, affichant une augmentation cumulative de 3,6 %. Les exportations de l'Ontario à l'étranger ont rebondi, augmentant de plus de 5 % au quatrième trimestre de 2006.

Le contexte économique mondial évolue également de manière plus favorable pour l'Ontario. Les perspectives concernant les prix du pétrole, le dollar canadien et la croissance économique aux États-Unis sont toutes plus positives qu'elles ne l'étaient il y a quelques mois. Les prévisionnistes du secteur privé prévoient maintenant que les prix du pétrole seront plus bas au cours des trois prochaines années qu'à l'automne dernier, ce qui serait positif pour l'économie de la province puisque les prix plus bas du pétrole contribuent à réduire les coûts des entreprises et laissent aux consommateurs plus de revenus disponibles qu'ils peuvent dépenser pour se procurer des biens et des services. On s'attend à ce que le dollar canadien soit un peu plus faible au cours des trois prochaines années qu'en 2006, réduisant une partie des difficultés que les entreprises manufacturières de l'Ontario qui font de l'exportation ont dû surmonter. Les perspectives touchant l'économie américaine se sont améliorées au cours des derniers mois. L'inflation est bien contrôlée et il appert que la Banque du Canada maintiendra les taux d'intérêt stables au cours de l'année à venir.

On s'attend à ce qu'il se crée en Ontario 270 000 emplois de plus au cours des trois prochaines années et que le taux de chômage recule pour s'établir à une moyenne de 6,1 % en 2009, le plus bas depuis 2000. Les investissements du gouvernement dans l'infrastructure et ses initiatives en matière d'énergie, exposés à la section G du chapitre I, *Investir dans l'infrastructure de l'Ontario*, créeront près de un demi-million d'emplois au cours des prochaines années. Une forte croissance de l'emploi et des gains solides au niveau des salaires se traduiront par une forte croissance des revenus. Les revenus croissants, les taux d'intérêt peu élevés et la richesse accrue favoriseront la hausse des dépenses des ménages. Les investissements des entreprises devraient demeurer soutenus, car les entreprises investiront pour améliorer leur position concurrentielle. Le commerce de l'Ontario devrait rebondir à mesure que la demande d'automobiles reprend aux États-Unis et que la production de nouvelles gammes d'automobiles débutera. Pour plus de renseignements, voir la section C, *Perspectives économiques de l'Ontario*.

Le présent budget ne comprend aucune hausse d'impôt. L'économie florissante de l'Ontario stimulera la hausse des revenus fiscaux au cours des trois prochaines années. Les baisses d'impôt instaurées précédemment conjuguées à celles qui sont proposées dans le présent budget se traduiront par une légère réduction de la croissance des revenus fiscaux prévus au cours des trois prochaines années. La croissance des revenus permettra au gouvernement de continuer à faire des investissements clés en Ontario tout en équilibrant le budget. Voir la section D, *Perspectives de revenus de l'Ontario*, pour plus de précisions.

Perspectives financières à moyen terme de l'Ontario

La hausse des revenus et la baisse des frais d'intérêt sur la dette au cours du présent exercice ont permis au gouvernement de prévoir un excédent de 0,3 milliard de dollars pour 2006-2007, le deuxième excédent de suite de la province. Il s'agit d'une amélioration importante par rapport au budget de l'Ontario de 2006, qui prévoyait un déficit de 2,4 milliards de dollars pour 2006-2007.

Le gouvernement est résolu à maintenir l'équilibre budgétaire. Les perspectives financières à moyen terme prévoient maintenant un excédent de 0,4 milliard de dollars en 2007-2008, si la réserve n'est pas utilisée, de même que des excédents de 1,3 milliard de dollars en 2008-2009 et de 1,6 milliard de dollars en 2009-2010. Cette amélioration considérable de la situation financière de la province signifie qu'à moins qu'il ne soit nécessaire de puiser dans la réserve en 2007-2008, la province est en voie d'afficher cinq excédents financiers consécutifs entre 2005-2006 et 2009-2010.

Les perspectives financières à moyen terme confirment l'engagement du gouvernement de faire en sorte que la croissance générale des dépenses s'aligne de plus près sur la croissance des revenus. On s'attend à ce que la croissance annuelle des charges totales à moyen terme se situe en moyenne à 2,7 %, ce qui est moins que la croissance annuelle moyenne de 3,4 % des revenus qui est prévue pour la même période.

Le rapport dette-PIB de la province prévu devrait continuer de s'améliorer pour passer à 17,4 % d'ici 2009-2010, comparativement à 25,2 % en 2003-2004.

Plan financier à moyen terme de l'Ontario **Graphique 4**

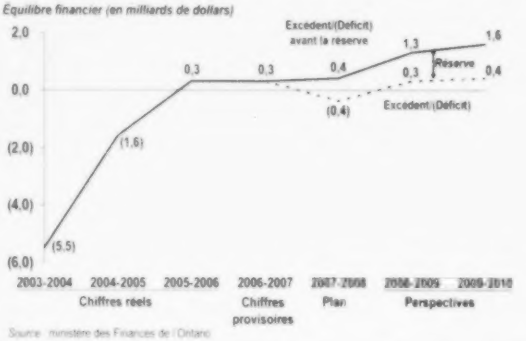

Source : ministère des Finances de l'Ontario

Cinq excédents financiers consécutifs, un rapport dette-PIB prudent et qui s'améliore, ainsi que des investissements stratégiques soutenus dans les principales priorités, continueront à renforcer l'économie et à assurer que l'Ontario sera en bonne position pour relever les défis et saisir les occasions de l'avenir.

Pour renseignements supplémentaires, voir la section E, *Perspectives financières de l'Ontario*. Les tableaux financiers et les graphiques sont résumés à la section G, *Détails des finances de l'Ontario*.

SECTION B : RÉSULTATS FINANCIERS PROVISOIRES DE 2006-2007

Le gouvernement a éliminé le déficit de 5,5 milliards de dollars dont il avait hérité et il prévoit son deuxième excédent consécutif en 2006-2007. En fait, même si le budget de 2006 prévoyait un déficit de 2 350 millions de dollars cette année, la province est actuellement en voie d'afficher un modeste excédent de 310 millions de dollars pour 2006-2007.

Le total des revenus pour 2006-2007 devrait être de 89 143 millions de dollars, soit une augmentation de 4,0 % par rapport aux projections du budget de 2006.

Le total des charges devrait passer à 88 833 millions de dollars, soit une hausse de 1 753 millions de dollars par rapport aux chiffres du plan budgétaire de 2006.

RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2006-2007 **TABLEAU 1**
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	Plan budgétaire	Chiffres provisoires	Variation en cours d'exercice
Revenus	**85 730**	**89 143**	**3 413**
Charges			
Programmes	77 651	79 992	2 341
Intérêt sur la dette	9 429	8 841	(588)
Total des charges	87 080	88 833	1 753
Excédent/(Déficit) avant la réserve	**(1 350)**	**310**	**1 660**
Réserve	1 000	–	(1 000)
Excédent/(Déficit)	**(2 350)**	**310**	**2 660**

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Il n'a pas été nécessaire de puiser dans la réserve de 1,0 milliard de dollars comprise dans le plan budgétaire de 2006 afin d'atteindre l'objectif budgétaire global du gouvernement et de protéger le plan financier contre une détérioration imprévue des perspectives économiques et financières.

Les résultats provisoires de 2006-2007 indiqués dans le présent budget sont fondés sur les meilleurs renseignements disponibles au début de mars 2007. Puisqu'elles sont provisoires, ces projections pourront être modifiées lorsque les revenus et les charges réels de fin d'exercice seront déterminés de façon définitive dans les *Comptes publics de l'Ontario 2006-2007*.

Revenus au cours de l'exercice

En 2006-2007, les revenus devraient totaliser 89 143 millions de dollars, soit une hausse de 3 413 millions de dollars par rapport au plan budgétaire de 2006.

SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DES REVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2006-2007 **TABLEAU 2**
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

		Chiffres provisoires 2006-2007
Revenus fiscaux		
Impôt sur le revenu des particuliers	1 614	
Impôt sur les sociétés	631	
Impôt-santé des employeurs	62	
Taxe sur le tabac	(217)	
Droits de cession immobilière	78	
Paiements tenant lieu d'impôt (électricité)	(84)	
Tous les autres impôts et taxes combinés	132	
		2 216
Gouvernement du Canada		
Fiducies annoncées dans le budget fédéral de 2006	456	
Tous les autres revenus provenant du gouvernement du Canada	140	
		596
Revenus des entreprises publiques		
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	84	
Régie des alcools de l'Ontario	36	
Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc.	(46)	
Toutes les autres entreprises publiques combinées	(6)	
		68
Autres revenus non fiscaux		
Ventes et locations	595	
Ventes d'électricité	(181)	
Autres	119	
		533
Total des changements de revenus		**3 413**

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Évolution des revenus

- Les revenus tirés de l'**impôt sur le revenu des particuliers** devraient être de 1 614 millions de dollars supérieurs aux prévisions. Depuis la publication du budget de 2006, de nouveaux renseignements provenant du traitement des déclarations de revenus des particuliers de 2005 et des années précédentes ont entraîné une révision à la hausse des revenus par rapport aux estimations du budget de 2006 et des *Comptes publics de l'Ontario 2005-2006*. En 2005-2006, les revenus plus élevés que prévu dans le budget de 2006 ont eu pour effet de faire monter le montant de base servant à déterminer les revenus estimatifs tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers pour 2006-2007 et par la suite. Cette hausse du montant de base a été compensée en partie par l'incidence d'une croissance des traitements et salaires plus faible que celle prévue dans le budget de 2006. Des revenus supérieurs à ceux prévus dans les *Comptes publics de l'Ontario 2005-2006* se sont traduits par une hausse ponctuelle des revenus de 1 137 millions de dollars en 2006-2007, étant donné que les résultats de l'exercice en cours tiennent compte d'exercices antérieurs,

qui étaient supérieurs à ce qui était indiqué dans les Comptes publics précédents. De plus, un nouveau calcul, par le gouvernement fédéral, des montants d'impôts non imputés dus à l'Ontario pour l'année d'imposition 2003 a donné lieu à un paiement ponctuel de 134 millions de dollars à la province en 2006-2007.

- Les revenus générés par l'**impôt sur les sociétés** (IS) pour 2006-2007 devraient être de 631 millions de dollars supérieurs aux prévisions. Cette hausse ne comprend pas un redressement ponctuel négatif de 114 millions de dollars résultant d'une surévaluation des revenus tirés de l'IS pour 2005-2006 dans les Comptes publics. Les revenus tirés de l'IS ont été particulièrement élevés en décembre et en février, ce qui s'explique par le fait que la plupart des sociétés ontariennes ont fait leurs derniers versements d'impôts pour 2006. Des revenus plus élevés que prévu provenant de l'IS malgré les bénéfices moindres des sociétés en 2006 donnent à penser que la composition des bénéfices avant impôts des sociétés a eu une incidence plus marquée que d'habitude sur le lien entre les revenus tirés de l'IS et les bénéfices.

- Les revenus générés par l'**impôt-santé des employeurs** devraient être de 62 millions de dollars supérieurs aux prévisions du budget de 2006, si l'on se fie aux impôts perçus plus élevés que prévu, ce qui est probablement lié aux impôts payés sur les options d'achat d'actions.

- On estime que les revenus provenant de la **taxe sur le tabac** seront inférieurs de 217 millions de dollars par rapport aux prévisions, ce qui s'explique par le fait que la population a adopté des modes de vie plus sains ainsi que par l'incidence de la *Loi favorisant un Ontario sans fumée*, qui est entrée en vigueur le 31 mai 2006. Le marché illicite des cigarettes de contrebande, qui est un problème dans de nombreuses parties de l'Amérique du Nord et de l'Europe, a également eu une incidence sur les revenus. L'Ontario continue à renforcer l'application de la loi afin de lutter contre le commerce illicite de tabac. Pour obtenir plus de détails, voir le chapitre III, *Le régime fiscal de l'Ontario favorise une prospérité accrue*.

- On estime que les revenus tirés des **droits de cession immobilière** seront de 78 millions de dollars supérieurs aux prévisions parce que, en 2006, la croissance combinée de la revente de logements et des prix de revente a dépassé ce qui avait été prévu dans le budget de 2006.

- Les **paiements tenant lieu d'impôt (électricité)** devraient être de 84 millions de dollars inférieurs aux prévisions, ce qui est en grande partie attribuable à la demande et aux tarifs d'électricité plus bas que prévu.

- Le montant de la variation nette de tous les **autres revenus fiscaux** combinés devrait être de 132 millions de dollars supérieur aux prévisions, ce qui s'explique surtout par la hausse des revenus tirés de l'impôt sur l'exploitation minière découlant des profits élevés dans ce secteur.

- Les **transferts provenant du gouvernement du Canada** sont de 596 millions de dollars supérieurs aux prévisions. Cette hausse est en grande partie attribuable aux fiducies annoncées dans le budget fédéral de 2006. En 2006-2007, la valeur de ces fiducies représente pour l'Ontario 456 millions de dollars qui sont répartis ainsi : 195 millions de dollars de la fiducie pour l'infrastructure en matière d'éducation postsecondaire; 117 millions de dollars de la fiducie pour l'infrastructure du transport en commun;

117 millions dollars de la fiducie pour le logement abordable; 27 millions de dollars de la fiducie pour le logement des Autochtones hors-réserve. Les versements calculés selon la formule du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux sont également supérieurs aux prévisions en raison des changements dans les parts provinciales des assiettes nationales de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés.

- Le revenu net tiré des **entreprises publiques** devrait être de 68 millions de dollars supérieur aux prévisions. Les revenus nets plus élevés que prévu de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO) et de la Société des alcools de l'Ontario (LCBO) sont en partie neutralisés par les revenus nets combinés moindres que prévu de Ontario Power Generation Inc. (OPG) et de Hydro One Inc. (HOI). La hausse des revenus nets de la SLJO est surtout attribuable au rendement des casinos de Niagara et des loteries. L'augmentation des revenus nets de la LCBO s'explique par des ventes plus fortes que prévu, l'évolution des préférences des consommateurs qui se tournent vers des produits à marge bénéficiaire plus élevée, et une amélioration du contrôle des dépenses. Les revenus nets combinés de OPG et de HOI en 2006-2007 sont inférieurs à ceux prévus dans le budget de 2006, ce qui découle principalement de la demande et des tarifs d'électricité plus bas.

- Les **autres revenus non fiscaux** devraient être supérieurs de 533 millions de dollars aux prévisions du budget de 2006, en raison surtout d'une hausse de 595 millions de dollars des revenus tirés des ventes et locations, découlant principalement du produit de 573 millions de dollars du premier appel public à l'épargne (PAPE) de Teranet annoncé auparavant, qui a eu lieu le 16 juin 2006. Cette augmentation est neutralisée en partie par les ventes d'électricité moindres que prévu dans le cadre de conventions d'achat d'électricité que la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) a passées avec des producteurs privés. La diminution des ventes d'électricité est neutre sur le plan financier étant donné qu'elle est entièrement compensée par une baisse des charges assumées par la SFIEO pour l'achat d'électricité auprès de producteurs privés. Les autres revenus augmentent principalement en raison des remboursements plus élevés pour les services fournis par la province et des recouvrements supérieurs des dépenses de l'exercice précédent.

Charges au cours de l'exercice

Le total des charges pour 2006-2007 est actuellement estimé à 88 833 millions de dollars, soit une hausse de 1 753 millions de dollars par rapport au plan budgétaire de 2006. Cette hausse est attribuable principalement à des investissements supplémentaires dans le secteur ontarien de la santé et à des dépenses dans les domaines prioritaires, qui sont financés par le produit ponctuel associé au PAPE de Teranet et les revenus provenant des fiducies fédérales annoncées dans le budget fédéral de 2006, dont la valeur s'élève à environ 1 milliard de dollars. Les autres principaux domaines où les charges sont accrues en 2006-2007 comprennent le transport en commun et les routes, les services sociaux, les municipalités, l'infrastructure rurale et l'éducation.

SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DES REVENUS AU COURS DE L'EXERCICE EN 2006-2007 **TABLEAU 3**
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	Chiffres provisoires[1] 2006-2007
Évolution des charges de programmes :	
Transport en commun et routes	819
Financement du secteur de la santé	568
Soutien au secteur agricole, rural et des ressources naturelles	279
Services sociaux	199
Formation, collèges et universités	191
Municipalités et logement	157
Secteur de l'éducation	114
Secteur de la justice	98
Toute autre évolution des charges de programmes (nettes)	(84)
Total de l'évolution des charges de programmes[2]	**2 341**
Économies au titre de l'intérêt sur la dette	**(588)**
Total de l'évolution des charges au cours de l'exercice	**1 753**

[1] Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'incidence des redressements apportés dans le budget de 2007 relativement aux transferts de divers ministères aux conseils scolaires, aux hôpitaux et aux collèges.

[2] Comprend une charge ponctuelle d'environ 1,0 milliard de dollars financée par le PAPE de Teranet et les fiducies fédérales de 2006.

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et ministère du Renouvellement de l'infrastructure de l'Ontario.

Évolution des charges

Les charges totales ont augmenté de 1 753 millions de dollars en cours d'exercice par rapport aux prévisions du budget de 2006. Cette augmentation s'explique par une hausse des charges de programmes de 2 341 millions de dollars, compensée par des économies de 588 millions de dollars au titre de l'intérêt sur la dette.

- Voici les détails des principales variations des charges se rapportant aux **transports en commun et aux routes** sous la responsabilité du ministère des Transports :

  - Un investissement de 277 millions de dollars dans l'infrastructure des transports en commun par l'Ontario, en 2006-2007, qui sera réparti entre les municipalités en fonction du nombre d'usagers. L'Ontario versera également la somme de 75 millions de dollars aux municipalités pour des projets d'immobilisations relatifs aux transports en commun et qui sera aussi répartie en fonction du nombre d'usagers.

  - Une augmentation de 150 millions de dollars à la ville de Toronto afin d'aider à financer le remplacement et la remise en état des véhicules de la Commission de transport de Toronto (CTT). Cette contribution tient compte des besoins uniques en matière de financement de la CTT, l'organisme municipal de transport en commun le plus grand du Canada.

  - Une somme supplémentaire de 197 millions de dollars pour respecter les engagements d'améliorer et d'agrandir le réseau de transport de la CTT.

- Une augmentation de 568 millions de dollars pour le **financement du secteur de la santé**, dont la somme de 109 millions de dollars pour renforcer la Stratégie de réduction des temps d'attente, 115 millions de dollars aux hôpitaux pour améliorer l'efficience et alléger les pressions opérationnelles, et 104 millions de dollars pour mettre en oeuvre le Plan d'action pour les services des urgences et parer aux pressions associées au régime de médicaments de l'Ontario.

- Voici les détails des principales variations des charges se rapportant au financement pour le **secteur agricole, rural et des ressources** :

  - Une hausse ponctuelle de 96 millions de dollars sous forme d'aide aux agriculteurs en contrepartie des fonds consentis dans le cadre de l'initiative de transition du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, 5 millions de dollars au profit des horticulteurs et 3 millions de dollars pour appuyer les initiatives de promotion des produits agricoles ontariens.

  - Un investissement de 140 millions de dollars dans le ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique pour aider les **collectivités rurales** à financer des projets comme l'infrastructure d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées ainsi que les routes et les ponts; une tranche de 70 millions de dollars de ce financement a été annoncée en septembre 2006 et le présent budget prévoit un montant supplémentaire de 70 millions de dollars à cet égard.

  - Un montant supplémentaire de 28 millions de dollars qui a été versé au **ministère des Richesses naturelles** en cours d'exercice pour lancer le Programme de transition et de réduction des coûts d'électricité pour l'industrie des pâtes et papiers du Nord de l'Ontario.

- Une augmentation de 199 millions de dollars en cours d'exercice du financement destiné au **secteur des services à l'enfance et des services sociaux**, pour financer la prestation des services d'aide sociale et de protection de l'enfance et des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

- Une augmentation en cours d'exercice des charges relatives au **ministère de la Formation et des Collèges et Universités**, y compris les charges nettes des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, d'un montant net de 191 millions de dollars en cours d'exercice. Cette hausse est surtout attribuable à un financement ponctuel supplémentaire de 210 millions de dollars versé aux universités et à un montant supplémentaire de 51 millions de dollars consenti dans le cadre de l'Entente Canada-Ontario sur le développement du marché du travail. Ce financement supplémentaire a été partiellement neutralisé par l'élimination des fonds qui devaient être versés au titre de l'Entente Canada-Ontario de partenariat sur le marché du travail, qui n'a pas été conclue.

- Une augmentation de 157 millions de dollars pour les **municipalités et le logement**, attribuable principalement aux subventions d'immobilisations de 127 millions de dollars qui ont été versées aux responsables des services municipaux pour des initiatives de logements abordables.

- Une hausse des charges relatives au **secteur de l'éducation** d'un montant net de 114 millions de dollars; cette hausse s'explique essentiellement par une augmentation de 12 millions de dollars en cours

d'exercice de l'aide consentie aux partenaires en éducation et par une hausse de 108 millions de dollars en cours d'exercice des charges nettes des **conseils scolaires**. La hausse des charges nettes des conseils scolaires est attribuable principalement à l'augmentation des subventions provinciales accordées pour les aider à améliorer les résultats scolaires, et aux dépenses plus élevées que celles qui avaient été prévues dans le budget de 2006.

- Les charges relatives au **secteur de la justice** ont augmenté de 98 millions de dollars en 2006-2007, en raison principalement des coûts extraordinaires associés à l'accroissement des services fournis aux victimes, au déploiement des forces de police à Caledonia, aux tribunaux et aux services correctionnels.

- Les **autres variations**, qui consistent en une diminution nette de 84 millions de dollars en 2006-2007, sont surtout le résultat de la baisse des charges relatives aux prestations de retraite attribuable aux coûts inférieurs projetés pour les prestations de la période en cours, et à la réduction des charges associées aux achats d'électricité à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) dans le cadre de conventions d'achat d'électricité. Cette réduction est neutre sur le plan financier car elle est entièrement compensée par les ventes plus faibles que prévu réalisées dans le cadre de conventions d'achat d'électricité.

- Les charges liées à l'**intérêt sur la dette** ont diminué de 588 millions de dollars en cours d'exercice grâce à une gestion efficace de la dette et à des taux d'intérêt à long terme plus bas que prévu.

Section C : Perspectives économiques de l'Ontario

La présente section décrit les perspectives macroéconomiques actuelles de l'Ontario qui sont à la base des perspectives de revenus fournies dans la section D, *Perspectives de revenus de l'Ontario*. Les prévisions économiques sur lesquelles repose le plan financier sont prudentes à dessein. La prévision de planification du ministère des Finances quant à la croissance du PIB réel est inférieure aux prévisions économiques moyennes du secteur privé pour chaque année.

Le ministère des Finances prévoit une croissance du PIB réel de l'Ontario de 1,6 % en 2007. La croissance de l'Ontario a repris au quatrième trimestre de 2006, et on prévoit qu'elle s'amplifiera au cours de 2007 puisque la demande augmentera aux États-Unis et que la valeur moindre du dollar canadien ainsi que la baisse des prix du pétrole stimuleront l'activité économique. La croissance du PIB réel devrait s'améliorer à moyen terme, et le ministère des Finances prévoit une croissance de 2,8 % en 2008 et de 3,1 % en 2009. La hausse de la croissance à moyen terme résulte d'un environnement économique global plus favorable ainsi que de la vigueur des facteurs économiques fondamentaux de l'Ontario. Les investissements des entreprises seront vraisemblablement le principal facteur d'entraînement de la croissance, car les entreprises investiront afin d'améliorer leur compétitivité. De fortes hausses des revenus, les faibles taux d'intérêt et l'accroissement de la richesse soutiendront une hausse des dépenses des ménages. Les échanges commerciaux de l'Ontario devraient bénéficier de la reprise de la demande d'automobiles aux États-Unis ainsi que de l'arrivée de nouvelles gammes d'automobiles sur le marché.

La modération des prix du pétrole et la baisse du dollar canadien sont deux changements favorablement accueillis. Le pétrole se transige actuellement à environ 60 $US le baril, en baisse par rapport au sommet de plus de 78 $US atteint en juillet dernier. Selon les prévisions du secteur privé, les prix du pétrole seront en moyenne de 60 $US le baril en 2007, ce qui représente une baisse de plus de 6 $US comparativement à 2006. La valeur du dollar canadien a récemment diminué, et il vaut environ 85 cents américains, par rapport au sommet de plus de 91 cents américains atteint en mai 2006. Les prévisionnistes du secteur privé estiment que le taux de change se situera à moins de 86 cents américains en moyenne pour 2007, soit plus de 2 cents américains sous le taux de 2006. On s'attend à ce que la croissance économique américaine s'améliore au cours de 2007 et à ce qu'elle reprenne de la vigueur à moyen terme. On peut penser que les taux d'intérêt resteront faibles dans un avenir prévisible.

Perspectives économiques de l'Ontario
(en pourcentage)

Tableau 4

	2004	2005	2006	2007p	2008p	2009p
Croissance du PIB réel	3,2	2,8	1,3e	1,6	2,8	3,1
Croissance du PIB nominal	4,9	3,9	2,9e	3,1	4,7	4,7
Taux de chômage	6,8	6,6	6,3	6,3	6,2	6,1
Inflation de l'IPC	1,9	2,2	1,8	1,3	1,9	1,9

e = estimation ; p = projection.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Prévisions économiques du secteur privé

Les prévisions économiques forment la composante de base sur laquelle le gouvernement fonde son plan financier. Pour établir des prévisions économiques raisonnables et responsables, le ministère des Finances de l'Ontario mène de vastes consultations auprès de prévisionnistes du secteur privé. Le ministre des Finances a rencontré le Conseil ontarien des prévisions économiques ainsi que d'autres prévisionnistes du secteur privé deux fois au cours de l'année passée, dans le cadre de la préparation du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2006* et du budget de 2007. À la faveur de ces rencontres, le ministre a recueilli l'avis d'experts indépendants sur les perspectives de l'économie ontarienne, ainsi que leurs conseils sur les politiques économiques.

Conseil ontarien des prévisions économiques

Dans le cadre de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, le ministre des Finances a établi le Conseil ontarien des prévisions économiques et l'a chargé de lui fournir des conseils sur les hypothèses et projections économiques. Les membres du conseil sont Peter Dungan, de l'Université de Toronto, Ernie Stokes, du Centre for Spatial Economics, Dale Orr, de Global Insight, et Glen Hodgson, du Conference Board du Canada. La formation du conseil fait en sorte que les prévisions économiques du gouvernement de l'Ontario tiennent compte des connaissances spécialisées et des points de vue de spécialistes de l'extérieur du gouvernement. On a demandé aux membres du conseil de passer en revue les hypothèses économiques sous-jacentes au présent budget au 1er mars 2007. Les membres qui ont été en mesure de donner suite à cette demande ont produit des lettres indiquant que les prévisions étaient raisonnables.

Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent dans l'ensemble à ce que la croissance du PIB réel de l'Ontario s'intensifie au cours des trois prochaines années. La moyenne des prévisions du secteur privé en ce qui concerne la croissance de l'Ontario est de 1,7 % en 2007, de 2,9 % en 2008 et de 3,2 % en 2009. Les hypothèses sur lesquelles le ministère des Finances s'appuie pour préparer le plan financier sont à dessein prudentes, et situées chaque année sous la moyenne établie par le secteur privé.

PRÉVISIONS DU SECTEUR PRIVÉ CONCERNANT LA CROISSANCE DU PIB RÉEL DE L'ONTARIO **TABLEAU 5**
(%)

	2007	2008	2009
Conference Board du Canada (février)	1,9	3,3	3,3
Global Insight (janvier)	1,4	3,1	3,0
Centre for Spatial Economics (janvier)	1,8	2,9	3,2
Université de Toronto (janvier)	1,6	3,0	3,4
RBC Groupe financier (janvier)	2,0	3,1	–
Groupe Banque Scotia (février)	1,6	2,4	–
Groupe financier Banque TD (janvier)	1,6	3,4	–
BMO Marchés des capitaux (janvier)	1,7	2,4	–
Marchés mondiaux CIBC (février)	1,4	2,6	–
Moyenne selon l'enquête sur les prévisions du secteur privé	1,7	2,9	3,2
Hypothèse de planification de l'Ontario	1,6	2,8	3,1

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario (1er mars 2007).

UN ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE PLUS FAVORABLE

Les perspectives économiques à court terme de l'Ontario sont fortement influencées par des facteurs externes, par exemple les prix du pétrole, la valeur du dollar canadien, la croissance économique des États-Unis et les taux d'intérêt. La prochaine section examine plus en détail les perspectives plus favorables liées à ces facteurs externes ainsi que les prévisions concernant les exportations de l'Ontario. On analyse ensuite les perspectives en ce qui a trait aux emplois, aux dépenses des ménages et aux investissements.

La baisse des prix du pétrole et du gaz donne du répit aux consommateurs et aux entreprises de l'Ontario

Une baisse des prix du pétrole se pointe à l'horizon prévisionnel en raison de la hausse prévue de la capacité de raffinage et de production. L'Ontario fait appel à l'importation pour satisfaire la presque totalité de ses besoins en pétrole et en gaz. Une baisse des prix du pétrole et du gaz réduit les coûts pour les entreprises et les ménages, ce qui se traduit par un revenu disponible réel plus élevé. Cela signifie qu'il y a plus d'argent à dépenser pour d'autres biens et services.

Prix du pétrole brut **Graphique 5**

En dollars américains le baril, West Texas Intermediate

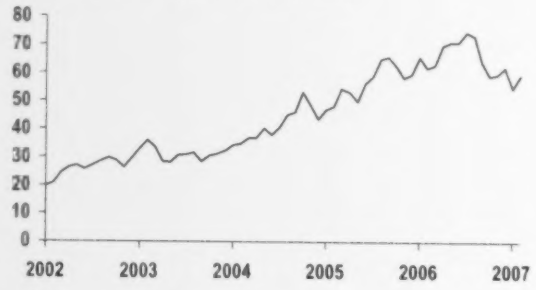

Source : New York Mercantile Exchange.

Les prix du pétrole brut ont été en moyenne de 66,10 $US le baril en 2006, ce qui marque cinq années consécutives d'augmentation des prix du pétrole. Cependant, nous avons fait des progrès pour amoindrir les effets des prix plus élevés de l'énergie. L'économie de l'Ontario est maintenant 50 % plus écoénergétique qu'au moment des chocs pétroliers des années 1970.

Les prévisions moyennes du secteur privé relatives aux prix du pétrole sont actuellement de 60 $US le baril pour 2007. Ce serait la première baisse annuelle des prix du pétrole depuis 2001. Les prévisions concernant les prix du pétrole en 2007 varient de 57 $US à 69 $US le baril. Selon les prévisionnistes, lorsque la nouvelle capacité mondiale de production et de raffinage entrera en jeu à moyen terme, les prix du pétrole devraient s'établir en moyenne à environ 60 $US le baril chaque année de 2007 jusqu'en 2009.

Les prix du gaz naturel se sont établis en moyenne à 6,99 $US par million de British Thermal Units (BTU) en 2006, une baisse par rapport à la moyenne annuelle record de 9,00 $US par million de BTU enregistrée en 2005. Les prévisionnistes s'attendent généralement à ce que les prix du gaz naturel se situent en moyenne à environ 7,50 $US par million de BTU chaque année au cours de l'horizon prévisionnel.

PRIX DU PÉTROLE PRÉVUS ($US LE BARIL) **TABLEAU 6**

	2007p	2008p	2009p
Moyenne du secteur privé	60,0	59,7	60,0
Prix maximal	69,0	68,0	62,5
Prix minimal	57,0	50,0	55,3
Ministère des Finances	61,0	61,0	61,0

p = projection.

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario (1er mars 2007).

Renforcement de la croissance économique aux États-Unis

Les économistes s'attendent à ce que la croissance économique des États-Unis se renforce tout au long de 2007 et qu'elle prenne de l'ampleur à un rythme stable à moyen terme. L'économie américaine est vitale pour le rendement économique de l'Ontario, surtout parce que c'est le plus grand marché d'exportation de la province.

Croissance du PIB réel des États-Unis **Graphique 6**

En pourcentage

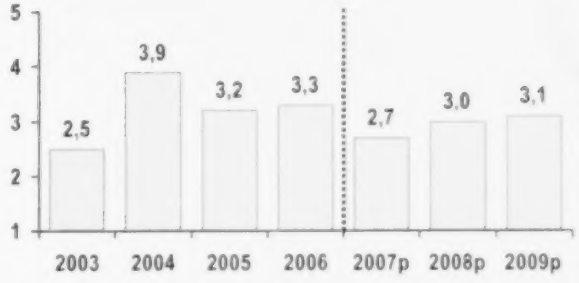

p = moyenne des prévisions du secteur privé
Sources : U.S. Bureau of Economic Analysis et Blue Chip Economic Indicators (février 2007)

Selon des prévisionnistes du secteur privé, le PIB réel des États-Unis devrait augmenter en moyenne de 2,7 % en 2007, de 3,0 % en 2008 et de 3,1 % en 2009. Cependant, les perspectives économiques des États-Unis sont exposées à des risques considérables. Les prix du logement ont atteint leur sommet, et le ralentissement et la baisse fulgurante constatés récemment dans certaines régions du pays ont affaibli le secteur de la construction résidentielle. En outre, les prix moins élevés des habitations ont réduit le financement fondé sur la valeur nette des logements que les propriétaires peuvent obtenir pour les dépenses de consommation. Toutefois, les répercussions néfastes de la détérioration du marché du logement ont été compensées par une croissance robuste des revenus du travail et une réduction des prix de l'énergie, deux facteurs qui ont soutenu les dépenses de consommation.

Stabilisation prévue du taux de change Canada–États-Unis

Après un renforcement continu de quatre ans par rapport au dollar américain, on prévoit un fléchissement du dollar canadien en 2007, suivi d'une appréciation graduelle en 2008 et 2009. Ce ralentissement profitera au secteur manufacturier de l'Ontario axé sur l'exportation, en améliorant sa compétitivité. Il devrait également attirer un plus grand nombre de visiteurs américains en Ontario.

Dollar canadien **Graphique 7**

En cents américains

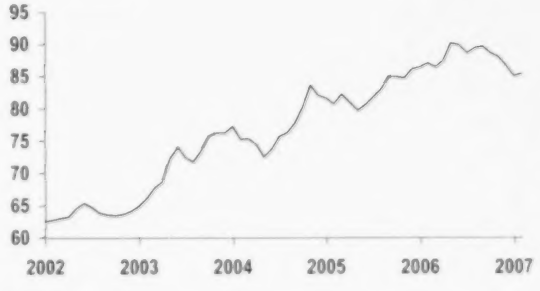

Source : Statistique Canada

Le dollar canadien, qui valait 61,8 cents américains en janvier 2002, a dépassé 91 cents américains en mai 2006, un sommet inégalé en 28 ans. Depuis, la valeur du dollar a quelque peu diminué et oscille actuellement autour de 85 cents américains. Après pondération en fonction des échanges, le dollar canadien s'est tout de même apprécié davantage que toute autre grande devise depuis le début de 2002 en raison surtout du prix élevé des produits de base.

Les prévisionnistes prédisent un affaiblissement des prix du pétrole, ce qui devrait garder le dollar près de sa valeur actuelle et améliorer la compétitivité des industries ontariennes. Les analystes du secteur privé croient que le dollar canadien s'établira en moyenne à 85,8 cents américains en 2007, à 87,2 cents américains en 2008 et à 87,3 cents

américains en 2009. Aux fins de la planification, on suppose que le dollar canadien s'établira en moyenne à 86,0 cents américains en 2007, à 87,5 cents américains en 2008 et à 88,0 cents américains en 2009.

Remontée vigoureuse des exportations prévue

Les exportateurs ontariens feront face aux pressions concurrentielles que continueront d'exercer les économies nouvellement industrialisées, mais ils profiteront de l'affaiblissement du dollar canadien. Les exportations représentent environ 60 % de l'économie de l'Ontario. Les exportations internationales constituent environ 70 % des exportations, et le reste est destiné aux autres provinces.

PRÉVISIONS CONCERNANT LE DOLLAR CANADIEN (EN CENTS AMÉRICAINS) **TABLEAU 7**

	2007p	2008p	2009p
Moyenne du secteur privé	85,8	87,2	87,3
Valeur supérieure	89,0	90,0	88,6
Valeur inférieure	83,7	85,3	86,2
Ministère des Finances	86,0	87,5	88,0

p = projection.

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario (1er mars 2007).

Les exportations ont connu une forte remontée au quatrième trimestre de 2006, et elles devraient continuer à croître durant la période de prévision, alors que la demande américaine reprend dans le secteur de l'automobile et que de nouvelles gammes de produits seront lancées. On prévoit que les exportations augmenteront de 1,5 % en 2007 et, en moyenne, de 3,6 % en 2008 et 2009.

La vigueur du dollar canadien, le déclin de la demande des États-Unis et les pressions concurrentielles dans l'industrie de l'automobile ont eu un effet négatif sur les exportations ontariennes en 2006. Le volume des exportations a augmenté de 0,2 % seulement en 2006, après une hausse de 1,7 % en 2005.

En 2006, 41 % des exportations internationales de marchandises de l'Ontario étaient attribuables au secteur de l'automobile, et 97 % d'entre elles étaient destinées aux États-Unis. Les exportations ontariennes ont baissé de 7,6 % en 2006, en raison de la faiblesse de la demande américaine et de la restructuration au sein de cette industrie. Les perspectives pour 2007 font présager des difficultés persistantes, mais la croissance devrait reprendre en 2008. Les ventes américaines d'automobiles devraient chuter à 16,3 millions d'unités en 2007, une baisse par rapport aux 16,5 millions d'unités en 2006, pour revenir au niveau des 16,5 millions d'unités en 2008.

Commerce international et interprovincial réel de l'Ontario **Graphique 8**

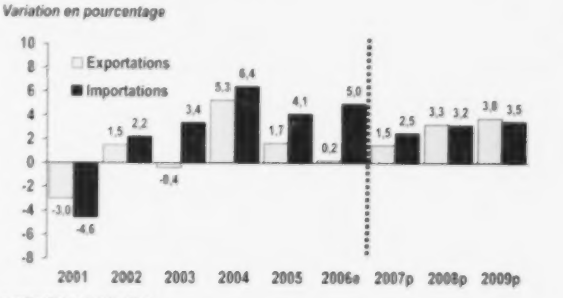

e = estimation, p = projection
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario

On prévoit que la production d'automobiles restera au même niveau en Ontario en 2007, après un déclin de plus de 4,0 % en 2006. Grâce à l'ouverture de nouvelles usines de production et au renforcement prévu de la demande venant des États-Unis, les bases sont jetées pour une forte croissance des exportations en 2008. L'Ontario continuera à supplanter le Michigan au titre de plus grand producteur d'automobiles en Amérique du Nord. La production automobile devrait connaître une remontée vigoureuse en 2008, à mesure que de nouvelles gammes de produits seront lancées, notamment à la nouvelle usine de Toyota à Woodstock.

La part des échanges interprovinciaux et des exportations vers des pays autres que les États-Unis continuera à augmenter, ce qui favorisera une diversification accrue du commerce de l'Ontario. Au cours des cinq dernières années, la valeur des exportations de marchandises vers tous les pays, sauf les États-Unis, a augmenté de 94 %. L'Union européenne (UE) est le deuxième partenaire commercial de l'Ontario et reçoit plus de 6 % des exportations internationales de la province. Les exportations vers l'UE ont augmenté de 110 % au cours des cinq dernières années et de 27 % en 2006. Les exportations ontariennes vers le Mexique sont en hausse de 52 % depuis les cinq dernières années. Elles ont augmenté de près de 25 % en 2006. La Chine reçoit 1 % des exportations internationales de l'Ontario, mais celles-ci ont augmenté de 80 % ces cinq dernières années et de 18 % en 2006.

Les six plus grands partenaires de l'Ontario sur le plan des exportations de marchandises **Graphique 9**

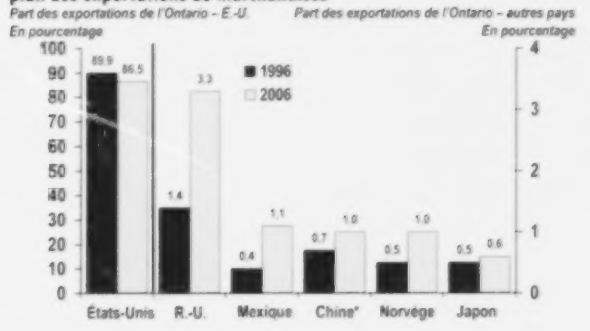

*Englobe la Chine, Hong Kong et la Mongolie.
Source : Statistique Canada.

Un certain nombre d'initiatives ont été prises pour améliorer le commerce international de l'Ontario. Par exemple, en janvier 2007, le premier ministre McGuinty a dirigé une mission commerciale en Inde et au Pakistan. Les délégués ontariens et leurs homologues indiens ont signé des dizaines d'ententes de coopération, y compris plusieurs ententes conclues par des universités, des collèges et des établissements de recherche. L'Ontario et le Punjab, la plus grande province du Pakistan, ont signé une déclaration conjointe de coopération conçue pour favoriser le commerce, l'investissement et les emplois, et ils ont convenu d'explorer des possibilités dans un vaste éventail de secteurs. Bien que les exportations vers l'Inde, consistant surtout en matériel et outillage, ne représentent que 0,1 % du total des exportations internationales de l'Ontario, elles ont augmenté de 231 % au cours des cinq dernières années.

La part des exportations ontariennes de marchandises et de services vers d'autres provinces et territoires a connu une croissance stable au cours des cinq dernières années, pour atteindre environ 30 % du total des exportations. Entre 2001 et 2006, les exportations vers d'autres provinces ont augmenté de près de 15 %, tandis que les exportations internationales sont restées les mêmes. Les exportations vers d'autres provinces ont augmenté de 1,2 % en 2006, comparativement à un déclin de 1,0 % des exportations internationales. L'Ontario prend un certain nombre de mesures pour donner un coup de pouce au commerce interprovincial, en effectuant notamment des missions commerciales en Alberta et en explorant la possibilité de se joindre à l'accord sur le commerce, les investissements et la mobilité de la main-d'oeuvre conclu par l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Part des exportations interprovinciales, 2003 **Graphique 10**

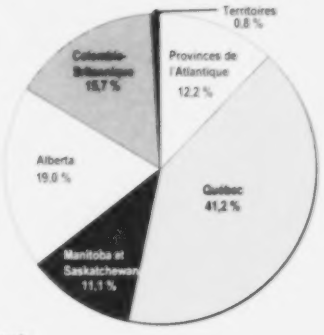

Source : Statistique Canada.

Les importations de l'Ontario ont augmenté en 2006, à la faveur d'une forte demande intérieure. La vitalité du dollar a encouragé les importations de matériel et d'outillage, en raison de forts investissements des entreprises. La plus grande part de la croissance des importations de marchandises provient des États-Unis, mais d'autres régions commencent aussi à prendre de l'importance. Les importations de Chine, comprenant surtout des articles électroniques de consommation, comme les ordinateurs, représentent près de 8 % du total des importations internationales et ont augmenté de 16 % en 2006. La croissance des importations devrait descendre à 2,5 % en 2007, pour passer ensuite à 3,4 % en moyenne en 2008 et 2009 respectivement.

Les six plus grands partenaires de l'Ontario sur le plan des importations de marchandises **Graphique 11**

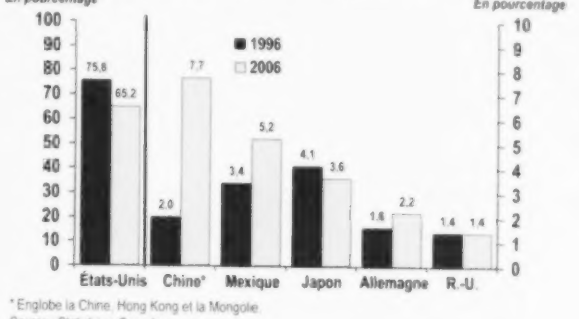

* Englobe la Chine, Hong Kong et la Mongolie.
Source : Statistique Canada

Les taux d'intérêt et d'inflation resteront bas

Les taux d'intérêt devraient rester bas et l'inflation se maintenir à moins de 2,0 % à moyen terme, formant une conjoncture favorable pour les entreprises de la province, encourageant les nouveaux investissements et stimulant la productivité.

Depuis mai 2006, la Banque du Canada laisse son taux de référence à 4,25 % pour le taux du financement à un jour. La Banque estime que l'économie canadienne fonctionne à un niveau égal ou tout juste supérieur à sa capacité de production et que les risques entourant sa projection à propos d'un taux d'inflation à la hausse ou à la baisse sont équilibrés.

Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent en général à ce que les taux d'intérêt restent au même niveau en 2007 pour augmenter légèrement en 2008. Les taux des bons du Trésor de trois mois du Canada devraient passer, en moyenne, à 4,1 % en 2007, à 4,3 % en 2008 et à 4,5 % en 2009. Le taux de rendement des obligations de dix ans du gouvernement du Canada devrait s'établir, en moyenne, à 4,2 % en 2007, à 4,7 % en 2008 et à 5,1 % en 2009. Malgré la légère hausse prévue pour les taux d'intérêt à moyen terme, on s'attend à ce qu'ils se maintiennent bien en deçà de leurs moyennes historiques.

Taux des obligations de 10 ans du gouvernement du Canada **Graphique 12**

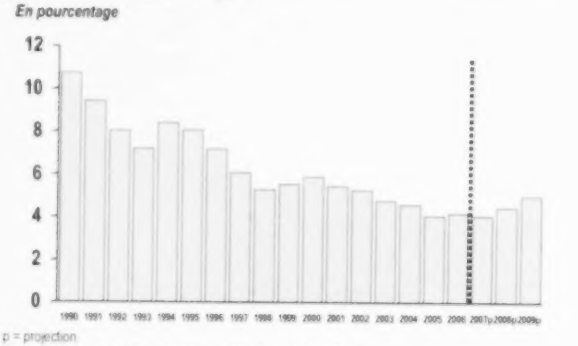

p = projection
Sources : Banque du Canada et ministère des Finances de l'Ontario

Malgré l'augmentation des prix de l'énergie en 2006, le taux d'inflation global s'est établi en moyenne à 1,8 % en Ontario, alors qu'il était de 2,2 % en 2005. Compte non tenu des prix de l'énergie, le taux d'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) en Ontario s'est maintenu à moins de 2 % depuis le début de 2004.

L'appréciation du dollar canadien a permis de neutraliser certains des effets de l'augmentation des prix de l'énergie sur le taux d'inflation de l'IPC en Ontario, ce qui a fait reculer le prix des biens importés. Règle générale, les analystes s'attendent à ce que le taux de change demeure relativement stable et qu'il ait peu d'incidence sur l'inflation.

Le taux d'inflation de l'IPC de l'Ontario devrait chuter pour s'établir à 1,3 % en 2007, soit le taux le plus bas en neuf ans, en raison de la baisse des prix de l'énergie, de l'incidence de la réduction de un point de pourcentage de la TPS introduite le 1er juillet 2006, et du ralentissement graduel des coûts du logement. À la mi-février 2007, un incendie à la raffinerie de pétrole Imperial Oil de Nanticoke a contribué à une pénurie d'essence et à la flambée des prix. Les répercussions sur l'inflation seront probablement temporaires. Une fois que l'incidence de la réduction du taux de la TPS cessera d'influer sur l'évolution des prix d'une année à l'autre et que les prix de l'énergie se seront stabilisés, le taux d'inflation de l'IPC devrait s'établir à 1,9 % en moyenne en 2008 et en 2009 respectivement.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT ET DU TAUX D'INFLATION AU CANADA **TABLEAU 8**
(POURCENTAGE ANNUEL)

	2006	2007p	2008p	2009p
Taux des bons du Trésor de trois mois	4,0	4,1	4,3	4,5
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement	4,2	4,2	4,7	5,1
Taux d'inflation de l'IPC – Ontario	1,8	1,3	1,9	1,9

p = projection.
Sources : Banque du Canada, Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Répercussions de l'évolution de la conjoncture économique externe

Le taux de croissance de l'économie américaine, les prix du pétrole brut, les taux d'intérêt et le taux de change peuvent avoir des répercussions importantes sur l'économie de l'Ontario. Le tableau 9 montre les répercussions typiques sur la croissance du PIB réel de l'Ontario des changements subis par les facteurs externes pendant la première et la deuxième année. Ces estimations reposent sur des relations traditionnelles et illustrent les limites supérieures et inférieures de la réaction moyenne. Elles indiquent les répercussions des changements aux hypothèses clés isolément des changements subis par d'autres facteurs externes. La combinaison des circonstances changeantes peut également avoir d'importants effets sur les résultats réels.

RÉPERCUSSIONS DES CHANGEMENTS AUX PRINCIPALES HYPOTHÈSES SUR LA CROISSANCE DU PIB RÉEL DE L'ONTARIO[1] **TABLEAU 9**
(HAUSSE EN POINTS DE POURCENTAGE)

	Première année	Deuxième année
Dépréciation du dollar canadien de 5 cents US	0,2 à 0,9	0,7 à 1,4
Diminution du prix mondial du pétrole brut de 10 $US le baril	0,3 à 0,7	0,1 à 0,5
Augmentation de la croissance du PIB réel des É.-U. de un point de pourcentage	0,3 à 0,7	0,4 à 0,8
Diminution des taux d'intérêt canadiens de un point de pourcentage	0,1 à 0,5	0,2 à 0,6

[1] Répercussions fondées sur des changements soutenus.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'ONTARIO

La section qui suit présente les projections concernant la création d'emplois, la croissance des revenus, les dépenses des ménages et les investissements des entreprises.

270 000 emplois de plus prévus pour les trois prochaines années

Des emplois devraient continuer de se créer en Ontario tant que la conjoncture économique sera à la hausse. Depuis octobre 2003, il s'est créé 327 000 emplois, dont près des trois quarts sont des postes à plein temps. Pendant la période de 2007 à 2009, il devrait se créer 270 000 emplois additionnels, ce qui correspond aux prévisions du secteur privé. Le taux de chômage devrait baisser en Ontario, puisque le nombre de nouveaux postes excède la hausse prévue de la population active.

Emplois en Ontario **Graphique 13**

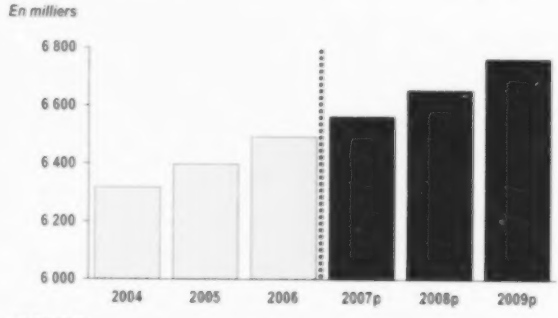

p = projection
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario

L'économie de l'Ontario a généré 95 000 emplois nets en 2006, ce qui représente une hausse de 1,5 %. Ces gains ont fait reculer le taux de chômage à 6,3 % en Ontario, soit le taux annuel le plus bas enregistré en cinq ans. La vigueur du marché de l'emploi s'est traduite par une croissance solide des salaires. Le salaire horaire moyen de tous les travailleurs, permanents et temporaires, s'est établi à 20,65 $ en 2006, en hausse de 2,9 % par rapport à 2005.

L'Ontario devrait enregistrer 71 000 emplois de plus cette année, ce qui représente une hausse de 1,1 %. Le taux de croissance de l'emploi devrait passer à 1,4 % en 2008, représentant 90 000 emplois, et à 1,6 % en 2009, représentant 109 000 emplois. Il est plus difficile de prévoir l'évolution du taux de chômage, celui-ci étant tributaire des hypothèses en matière de croissance démographique et de variation des taux d'activité. La solide croissance de l'emploi et les prévisions du ministère des Finances, qui projette un fléchissement relatif de la croissance de la population active, devraient faire tomber le taux de chômage à 6,1 % dans la province d'ici 2009. La hausse régulière de l'emploi et les solides augmentations de salaire auront pour effet d'accroître le revenu des travailleurs ontariens. On s'attend à ce que le revenu du travail augmente de 3,9 % cette année et de 4,9 % en moyenne en 2008 et en 2009.

Taux de chômage en Ontario **Graphique 14**

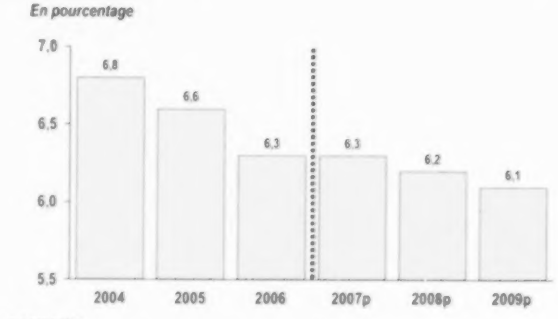

p = projection
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario

Le revenu des particuliers a grimpé de 4,6 % en 2006, grâce à une hausse de 4,2 % du revenu du travail et à une forte croissance du rendement des revenus de placement. Par comparaison, le taux d'inflation s'est accru de 1,8 %

seulement. Le revenu des particuliers devrait augmenter de 3,9 % en 2007 et de 4,8 % en moyenne en 2008 et en 2009.

Les dépenses des ménages resteront solides

Les revenus croissants, les taux d'intérêt peu élevés et la richesse accrue favoriseront la hausse des dépenses des ménages. Toutefois, le taux des dépenses devrait baisser, car on s'attend à ce que les achats associés au logement fléchissent en raison de la diminution du nombre de personnes qui accèdent à la propriété.

Frais d'intérêt sur la dette des ménages canadiens **Graphique 15**

En pourcentage du revenu disponible des particuliers

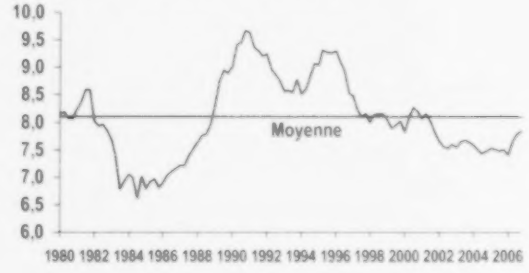

Sources : ministère des Finances du Canada et Statistique Canada

La bonne situation financière des ménages ontariens devrait soutenir les dépenses de consommation à moyen terme. La dette des ménages canadiens, en tant que pourcentage du revenu après impôts des particuliers, s'établissait à 7,8 % pendant le quatrième trimestre de 2006 comparativement au pourcentage moyen de 8,1 % enregistré de 1980 à 2006. La hausse régulière des revenus et les taux d'intérêt historiquement faibles ont contribué à maintenir les frais d'intérêt à un faible pourcentage du revenu.

Les dépenses de consommation réelles se sont accrues d'environ 4,0 % l'an dernier, soutenues par de fortes hausses des revenus et des taux d'intérêts peu élevés. Les dépenses de consommation associées aux biens et aux services devraient s'atténuer pour augmenter de 2,8 % en 2007, en raison du ralentissement de la croissance du revenu du travail. On prévoit que les dépenses de consommation augmenteront en moyenne de 2,9 % par année en 2008 et en 2009, ce qui correspond à la hausse du revenu disponible réel des particuliers.

Les ventes au détail ont augmenté de 4,1 % en 2006, comparativement à 4,7 % en 2005. La plupart des magasins d'articles pour la maison ont affiché une croissance dynamique, l'engouement des consommateurs pour la rénovation et la décoration d'intérieur ne s'étant pas atténué. Cependant, le fléchissement du marché du logement devrait se répercuter sur ces achats dans l'avenir. Les ventes se sont accrues de 3,8 % dans le secteur de l'automobile en 2006, en raison de la vigueur des ventes d'essence, de véhicules d'occasion et de plaisance et de pièces, compensant la faiblesse des ventes de véhicules neufs, qui n'ont augmenté que de 0,1 %. Le fléchissement des ventes de voitures neuves devrait se poursuivre en 2007, ce qui freinera la croissance générale du secteur ontarien des ventes au détail, les ventes de voitures neuves constituant environ 20 % du total de ces ventes. Les ventes au détail devraient progresser de 3,6 % cette année et s'accélérer à moyen terme pour atteindre une moyenne de 4,6 % pour 2008 et 2009.

La hausse modérée des prix des logements, les projections favorables concernant les taux des prêts hypothécaires et la croissance relativement forte des revenus continuent de rendre le marché du logement abordable pour les personnes qui souhaitent accéder à la propriété. De plus, le taux d'immigration en provenance de l'étranger, qui demeure élevé, entraîne un essor démographique et l'établissement de près de 280 000 nouveaux ménages en Ontario au cours des quatre années à venir, ce qui crée un fondement solide propice au marché du logement. Bien qu'on s'attende à ce que ce marché reste vigoureux, il continuera probablement à fléchir comparativement aux sommets atteints récemment. Le nombre de mises en chantier devrait s'établir à 68 000 logements en 2007 et à 67 000 en 2008, puis remonter à 68 000 logements en 2009. On s'attend à ce que les reventes de logements baissent de 2,7 % en 2007 et de 3,5 % en 2008, puis qu'elles rebondissent de 4,0 % en 2009.

Paiements d'hypothèque **Graphique 16**

En pourcentage du revenu des ménages après impôts

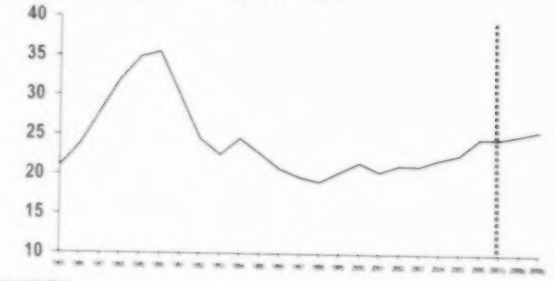

p = projection

Note : Coût moyen mensuel de possession d'un logement de prix moyen en pourcentage du revenu du ménage après impôts, paiements amortis sur 25 ans, versement initial de 25 %.

Sources : Banque du Canada, Association canadienne de l'immeuble, Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Le fléchissement de la demande a donné lieu à une augmentation plus modérée du prix des logements. La valeur moyenne de revente d'une maison en Ontario a augmenté de 5,9 % en 2006 comparativement à une hausse moyenne de 7,7 % au cours des deux années précédentes. Les prix de revente devraient croître de 3,0 % en 2007 et de 2,7 % en moyenne en 2008 et en 2009.

Les investissements demeurent élevés

La hausse des investissements en Ontario se traduit par de meilleurs emplois, qui font augmenter la productivité et le niveau de vie. Grâce à ses investissements stratégiques dans l'éducation et la formation de la population, un système de santé de haute qualité, une infrastructure moderne et fiable, et des secteurs clés, le gouvernement a créé un environnement fortement concurrentiel qui attire les investissements. Le gouvernement propose également d'améliorer le contexte fiscal de l'Ontario, déjà concurrentiel, comme l'explique le chapitre III, *Le régime fiscal de l'Ontario favorise une prospérité accrue*. On s'attend à ce que les investissements des entreprises jouent un rôle prédominant dans la croissance, témoignant d'un climat d'investissement positif. Les bilans des entreprises demeurent très sains. En effet, le ratio d'endettement continue de diminuer et le ratio de couverture des intérêts, qui mesure les gains disponibles pour assumer les frais d'intérêts, demeure élevé, ce qui indique que les taux d'intérêt sont peu élevés et les niveaux d'endettement, raisonnables.

Bilan positif des entreprises **Graphique 17**

Ratio d'endettement au Canada

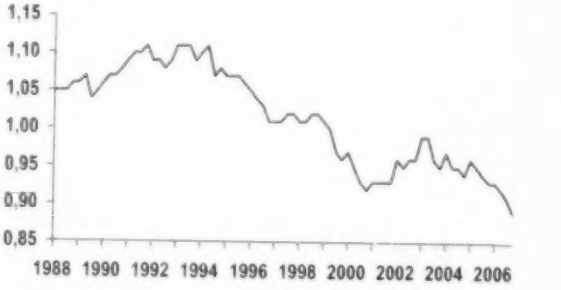

Source : Statistique Canada

L'an dernier a été une autre grosse année d'investissements pour les entreprises. Les dépenses au titre du matériel et de l'outillage sont demeurées élevées, affichant un taux estimatif de croissance réelle de 8,3 % en 2006. Il y a eu parallèlement une hausse considérable des investissements dans la construction commerciale et industrielle, d'un pourcentage estimatif de 7,4 %.

Investissements réels des entreprises **Graphique 18**

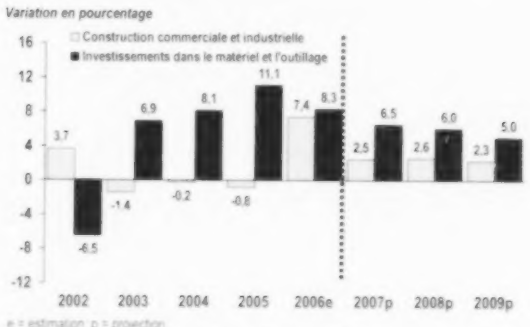

e = estimation; p = projection
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario

Les investissements dans le matériel et l'outillage sont un important facteur de croissance de la productivité, étant donné qu'ils permettent souvent de concrétiser de nouveaux progrès technologiques. Ce type d'investissements réels devrait croître à un solide rythme de 6,5 % en 2007 et de 5,5 %, en moyenne, en 2008 et en 2009.

La construction commerciale et industrielle continuera elle aussi de progresser, en raison de la forte croissance dont jouissent les services publics, le transport et l'entreposage, le commerce de détail et les finances, l'assurance et l'immobilier. Les dépenses dans ce secteur devraient croître en moyenne de 2,5 % par année de 2007 à 2009.

Les bénéfices des entreprises ont baissé de 0,2 % en 2006, en raison surtout de la faiblesse du secteur manufacturier et des retombées négatives de l'appréciation du dollar. Les bénéfices en tant que pourcentage du PIB ont augmenté de 11,6 % en 2006, soit un pourcentage nettement au-dessus de la moyenne historique de 9,9 %. Les bénéfices des sociétés devraient croître de 1,1 % en 2007 et reprendre de la vigueur en 2008 et en 2009, augmentant en moyenne de 2,5 %. Il est particulièrement difficile de prévoir les bénéfices des entreprises, étant donné leur volatilité d'une année à l'autre. À des fins de planification, le ministère des Finances prévoit des hausses très modestes et prudentes des bénéfices des entreprises, fondées en grande partie sur les prévisions du secteur privé relativement au ratio bénéfices/PIB nominal. Les projections au titre des bénéfices des entreprises sont très prudentes, comparativement à la forte croissance des bénéfices affichée en Ontario pendant de récentes périodes comparables de solide croissance économique.

Détails des perspectives économiques de l'Ontario

Le tableau ci-après indique les principaux détails des perspectives économiques actualisées pour la période allant de 2007 à 2009.

Économie de l'Ontario, de 2005 à 2009
(variation en pourcentage)

Tableau 10

	Chiffres réels		Projections		
	2005	2006	2007	2008	2009
Produit intérieur brut réel	2,8	1,3e	1,6	2,8	3,1
Consommation personnelle	3,7	4,0e	2,8	2,8	2,9
Construction résidentielle	1,8	0,3e	(3,0)	0,9	2,5
Construction non résidentielle	(0,8)	7,4e	2,5	2,6	2,3
Matériel et outillage	11,1	8,3e	6,5	6,0	5,0
Exportations	1,7	0,2e	1,5	3,3	3,8
Importations	4,1	5,0e	2,5	3,2	3,5
Produit intérieur brut nominal	3,9	2,9e	3,1	4,7	4,7
Autres indicateurs économiques					
Ventes au détail	4,7	4,1	3,6	4,6	4,6
Mises en chantiers de logements (en milliers d'unités)	78,8	73,4	68,0	67,0	68,0
Revenu des particuliers	4,5	4,6e	3,9	4,7	4,9
Traitements et salaires[1]	4,8	4,2e	3,9	4,8	4,9
Bénéfices des sociétés	(1,7)	(0,2)e	1,1	2,4	2,5
Indice des prix à la consommation	2,2	1,8	1,3	1,9	1,9
Marché du travail					
Emploi	1,3	1,5	1,1	1,4	1,6
Création d'emplois (en milliers)	81	95	71	90	109
Taux de chômage (en pourcentage)	6,6	6,3	6,3	6,2	6,1

[1] Y compris le revenu supplémentaire du travail.

e = estimation.

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances de l'Ontario.

Comparaison avec le budget de l'Ontario de 2006

En 2006, le rythme de la croissance économique de l'Ontario a été plus lent que ce qui avait été prévu dans le budget de 2006, principalement en raison de la hausse des prix du pétrole brut, de l'appréciation du dollar canadien et de la baisse de la demande américaine d'automobiles et de pièces ainsi que de produits forestiers. Le PIB réel a augmenté de 1,3 % en 2006, selon les estimations. Les exportations, les traitements et salaires et les bénéfices des sociétés ont été plus bas que prévu dans le budget de 2006. Toutefois, il y a eu un certain nombre de circonstances favorables. Ainsi, les investissements dans le matériel et l'outillage ont augmenté de 8,3 % selon les estimations, soit 0,4 point de pourcentage de plus que ce qui avait été prévu dans le budget de 2006. L'investissement dans la construction non résidentielle a augmenté d'un taux estimatif de 7,4 % , soit 1,5 point de pourcentage de plus que ce qui avait été prévu dans le budget de 2006. Le marché du travail a lui aussi connu une forte progression avec un gain de 95 000 emplois en 2006, ce qui représente 10 000 emplois de plus que ce qui avait été prévu au moment du budget. Les dépenses de consommation ont augmenté de 4,0 % en 2006, soit 1,2 point de pourcentage de plus par

rapport aux projections du budget, ce qui constitue une hausse appréciable. Quant aux investissements dans le secteur résidentiel, ils se sont accrus d'un taux estimatif de 0,3 % en 2006; ces résultats sont supérieurs aux prévisions en raison du plus grand nombre de reventes de maisons que prévu.

Selon les prévisions actuelles, la croissance économique sera plus faible en Ontario en 2007 que ce qui avait été prévu dans le budget de 2006, en raison notamment de la restructuration continue du secteur de l'automobile, de la croissance plus faible aux États-Unis et des prix plus élevés du pétrole. En 2007, la croissance du PIB réel devrait être de 0,9 point de pourcentage inférieure à ce qui était prévu dans le budget de 2006. On prévoit également que la croissance du PIB nominal devrait être inférieure de 1,2 point de pourcentage en 2007. Quant aux principaux indicateurs du revenu, qui incluent les traitements et salaires, les bénéfices des sociétés et les ventes au détail, leur croissance sera plus faible que ce qui avait été prévu dans le budget de 2006. Le tableau suivant illustre les changements aux principales hypothèses faites pour le budget de 2007 comparativement à celles du budget de 2006.

CHANGEMENTS AUX PRINCIPALES HYPOTHÈSES ÉCONOMIQUES DU BUDGET DE 2006 COMPARATIVEMENT AU BUDGET DE 2007 (VARIATION EN POURCENTAGE) **TABLEAU 11**

	2006		2007		2008	
	Budget de 2006	Chiffres réels	Budget de 2006	Budget de 2007	Budget de 2006	Budget de 2007
Produit intérieur brut réel	2,3	1,3e	2,5	1,6	2,9	2,8
Produit intérieur brut nominal	4,5	2,9e	4,3	3,1	4,7	4,7
Ventes au détail	4,2	4,1	4,5	3,6	4,7	4,6
Mises en chantier de logements (en milliers)	73,5	73,4	74,5	68,0	75,5	67,0
Revenu des particuliers	4,7	4,6e	4,8	3,9	5,0	4,7
Traitements et salaires[1]	4,7	4,2e	4,7	3,9	4,9	4,8
Bénéfices des sociétés	3,8	(0,2)e	4,3	1,1	4,5	2,4
Emploi	1,3	1,5	1,5	1,1	1,7	1,4
Création d'emplois (en milliers)	85	95	97	71	112	90
Facteurs externes importants						
Pétrole brut ($US le baril)	61,0	66,1	57,0	61,0	52,0	61,0
Produit intérieur brut réel américain	3,4	3,3	3,0	2,7	3,1	3,0
Dollar canadien (cents américains)	87,0	88,2	87,0	86,0	87,0	87,5
Taux des bons du Trésor de trois mois	4,0	4,0	4,3	4,1	4,5	4,3
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement	4,5	4,2	4,8	4,2	5,2	4,7

[1] Y compris le revenu supplémentaire du travail.

e = estimation.

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Banque du Canada, New York Mercantile Exchange, U.S. Bureau of Economic Analysis, *Blue Chip Economic Indicators* et ministère des Finances de l'Ontario.

SECTION D : PERSPECTIVES DE REVENUS DE L'ONTARIO

PERSPECTIVES DE REVENUS À MOYEN TERME

Les perspectives de revenus de l'Ontario reposent sur les perspectives économiques présentées à la section C, *Perspectives économiques de l'Ontario*, qui prévoient un renforcement de la croissance économique au cours de la période de 2007 à 2009.

La totalité des revenus devrait s'établir à 91,5 milliards de dollars en 2007-2008, soit un accroissement de 2,4 milliards de dollars, ou 2,6 %, par rapport à l'année précédente. D'ici 2009-2010, la totalité des revenus devrait atteindre 97,8 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 6,3 milliards de dollars par rapport aux prévisions de 2007-2008 et un taux de croissance moyen de 3,4 % par année.

PERSPECTIVES DE REVENUS À MOYEN TERME
(EN MILLIARDS DE DOLLARS)

TABLEAU 12

	Chiffres provisoires	Plan	Perspectives	
Revenus	**2006-2007**	**2007-2008**	**2008-2009**	**2009-2010**
Revenus fiscaux				
Impôt sur le revenu des particuliers	23,3	23,3	24,7	26,4
Taxe de vente au détail	16,2	16,7	17,5	18,4
Impôt sur les sociétés	10,5	10,6	10,7	10,6
Contribution-santé de l'Ontario	2,6	2,6	2,8	2,9
Autres impôts	10,9	11,1	11,5	12,0
Total des revenus fiscaux	63,5	64,3	67,2	70,1
Gouvernement du Canada	14,2	16,1	15,8	15,9
Revenus des entreprises publiques	4,0	4,0	4,5	4,5
Autres revenus non fiscaux	7,5	7,1	7,3	7,3
Total des revenus	89,1	91,5	94,7	97,8

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Les prévisions concernant les revenus tirés de l'**impôt sur le revenu des particuliers (IRP)** sont conformes aux perspectives économiques relatives à la hausse de l'emploi et des revenus. Les revenus ponctuels de 1,1 milliard de dollars se rapportant à l'estimation insuffisante des revenus dans les Comptes publics des années précédentes inclus en 2006-2007 masquent la hausse de l'assiette fiscale en 2007-2008. Les prévisions relatives aux revenus à moyen terme tiennent compte de l'incidence prévue d'un certain nombre de mesures fiscales que le gouvernement de l'Ontario a annoncées antérieurement et dans le présent budget. Elles tiennent compte également de l'incidence prévue des mesures parallèles annoncées par le gouvernement fédéral en ce qui a trait au fractionnement du revenu de pension. L'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers tend à augmenter plus rapidement que les revenus des particuliers en raison de la nature progressive du régime fiscal.

REVENUS TIRÉS DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS **TABLEAU 13**

(EN MILLIARDS DE DOLLARS)

	Chiffres provisoires	Plan	Perspectives	
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Revenus réels	23,3	23,3	24,7	26,4
Mesures incluses ci-dessus	–	(0,1)	(0,2)	(0,2)
Redressements pour revenus d'exercices précédents	1,1	–	–	–
Assiette de base	22,3	23,5	25,0	26,7
Croissance de l'assiette de base (en pourcentage)	–	5,4	6,3	6,7
Croissance des salaires et de la rémunération (en pourcentage)	–	4,2	4,8	4,9

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

« Mesures incluses ci-dessus » correspond à l'incidence cumulative sur les revenus de toutes les mesures fiscales annoncées antérieurement et dans le présent budget, par rapport à leur incidence sur les revenus de 2006-2007.

Source : ministère des Finances de l'Ontario

La croissance des revenus tirés de la **taxe de vente au détail (TVD)** repose sur des prévisions à la hausse des dépenses des ménages et des entreprises. Cette croissance est atténuée en 2007-2008 par les perspectives concernant les investissements résidentiels et les dépenses associées aux biens de consommation durables. La croissance des revenus devrait reprendre en 2008-2009 et en 2009-2010 conformément aux perspectives relatives au renforcement de la croissance économique.

La croissance des revenus tirés de l'**impôt sur les sociétés (IS)** est fondée sur les prévisions à moyen terme prudentes relatives aux bénéfices des sociétés avant impôt. La croissance des revenus tirés de l'impôt sur les sociétés subit le contrecoup d'un certain nombre de mesures fiscales annoncées dans le présent budget et les budgets précédents, notamment l'élimination graduelle de l'impôt sur le capital et l'incidence prévue de l'entente fédérale-provinciale visant à rationaliser l'administration du régime d'imposition des sociétés de l'Ontario. Pour plus de précisions sur les modifications apportées à la politique fiscale de l'Ontario, voir le chapitre III, *Le régime fiscal de l'Ontario favorise une prospérité accrue*. Les prévisions relatives aux revenus tirés de l'impôt sur les sociétés de 2006-2007 comprennent un rajustement ponctuel négatif de 114 millions de dollars attribuable à la surestimation des revenus de 2005-2006 dans les Comptes publics. Les revenus tirés de l'impôt sur les sociétés ont tendance à croître plus lentement que les bénéfices en raison de la latitude dont les sociétés disposent pour se prévaloir de certaines déductions fiscales et de la croissance généralement lente de l'assiette de l'impôt sur le capital.

REVENUS TIRÉS DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(EN MILLIARDS DE DOLLARS) **TABLEAU 14**

	Chiffres provisoires	Plan	Perspectives	
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Revenus réels	10,5	10,6	10,7	10,6
Mesures incluses ci-dessus	–	(0,1)	(0,2)	(0,6)
Redressements pour revenus d'exercices précédents	(0,1)	–	–	–
Assiette de base	10,6	10,7	10,9	11,2
Croissance de l'assiette de base (en pourcentage)	–	1,3	2,0	2,2
Croissance du bénéfice (en pourcentage)	–	1,1	2,4	2,5

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
« Mesures incluses ci-dessus » correspond à l'incidence cumulative sur les revenus de toutes les mesures fiscales annoncées antérieurement et dans le présent budget, par rapport à leur incidence sur les revenus de 2006-2007.

Source : ministère des Finances de l'Ontario

Les prévisions concernant la **Contribution-santé de l'Ontario** sont conformes aux perspectives de croissance de l'emploi et des revenus des particuliers.

Les prévisions relatives à la croissance des **autres impôts** reposent sur les perspectives de croissance économique présentées à la section C, *Perspectives économiques de l'Ontario*. Les prévisions sont établies poste par poste. Par exemple, les prévisions relatives aux revenus tirés de l'impôt-santé des employeurs reposent sur les perspectives de croissance des traitements et des salaires.

Le **total des revenus fiscaux** devrait augmenter de 0,8 milliard de dollars, soit 1,3 %, en 2007-2008 et de 5,8 milliards de dollars entre 2007-2008 et 2009-2010, soit un taux de croissance moyen de 4,4 % par année. La croissance des revenus fiscaux correspond plus ou moins au taux moyen de croissance annuelle du PIB nominal entre 2007 et 2009, qui sera de 4,7 %.

Les prévisions relatives aux **transferts du gouvernement du Canada** sont fondées sur les ententes de financement existantes entre les gouvernements fédéral et provincial, et sur l'entendement de la province en ce qui a trait aux nouveaux fonds promis par le gouvernement fédéral, notamment le produit des fiducies C-48 et de la fiducie pour la qualité de l'air et la lutte contre le changement climatique, d'autres fonds de contrepartie au titre de l'Entente Canada-Ontario et les hausses apportées au Transfert canadien en matière de programmes sociaux, attribuables à la tendance à déterminer l'argent auquel les provinces ont droit en fonction de leur population.

Les renseignements relatifs aux **revenus des entreprises publiques** sont fondés sur les données fournies par ces dernières. Les prévisions devraient se maintenir à 4,0 milliards de dollars entre 2006-2007 et 2007-2008, le bénéfice net à la hausse de la Régie des alcools de l'Ontario et de Hydro One Inc. (HOI) étant neutralisé par le bénéfice net légèrement à la baisse de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO) et de Ontario Power Generation Inc. (OPG). Pour ce qui est de la SLJO, la baisse est en grande partie attribuable aux problèmes qui persistent aux passages frontaliers, à la valeur du dollar canadien, aux interruptions des travaux de construction au Casino de Windsor et à l'incidence sur douze mois de la loi provinciale antitabac. En ce qui concerne OPG, la baisse est principalement attribuable à la réduction prévue des prix de l'électricité et à la hausse des coûts associés aux prestations de retraite et à d'autres avantages après emploi, en raison essentiellement de l'évolution de facteurs externes qui influent, par exemple, sur les taux d'escompte utilisés pour déterminer ces coûts. Le bénéfice net des

entreprises publiques devrait passer à 4,5 milliards de dollars en 2008-2009 et en 2009-1010, les plus importantes de ces entreprises devant toutes afficher des résultats à la hausse.

Les prévisions relatives aux **autres revenus non fiscaux** sont fondées sur les renseignements fournis par les ministères et les organismes provinciaux. Ces revenus devraient diminuer de 0,4 milliard de dollars, ou 5,3 %, en 2007-2008, en raison essentiellement de l'inclusion en 2006-2007 du montant de 573 millions de dollars provenant du PAPE de Teranet annoncé le 16 juin 2006. Les autres revenus non fiscaux augmenteront de 0,2 milliard de dollars, ou 1,1 %, en moyenne par an, entre 2007-2008 et 2009-2010, par suite des hausses prévues pour un certain nombre de sources de revenus, dont le remboursement des dépenses engagées par la province pour divers services, les ventes d'électricité et les droits perçus pour les permis et licences. En général, les revenus non fiscaux sont surtout influencés par les facteurs démographiques, les politiques relatives aux revenus et les facteurs cycliques ayant une incidence sur certains revenus, notamment les redevances provenant du bois de la Couronne.

Respect des engagements au titre de l'Entente Canada-Ontario

Dans le budget de l'Ontario de 2006, la province avait inclus des revenus de 2,2 milliards de dollars dans son plan financier à moyen terme entre 2006-2007 et 2008-2009 au titre de l'Entente Canada-Ontario. Ce montant a été redressé et porté à 3,1 milliards de dollars afin de tenir compte de la période actuelle de planification de la province qui comprend 2009-2010.

Bien que le gouvernement fédéral ait modifié la durée, la nature et les objectifs de l'Entente Canada-Ontario, l'Ontario en a déduit que le gouvernement fédéral s'est engagé à fournir suffisamment de fonds à la province pour lui permettre de faire face à ses obligations (tableau 15). Ces revenus ponctuels et réguliers serviront principalement à financer des projets et programmes existants.

REVENUS CORRESPONDANT AUX ENGAGEMENTS EN VERTU DE L'ENTENTE CANADA-ONTARIO, 2006-2007 À 2009-2010 **TABLEAU 15**

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Total
Immigration	2	2	2	2	**8**
Perception de l'impôt sur les revenus des sociétés	–	400	–	–	**400**
Fiducies C-48	428	430	196	–	**1 054**
Fiducie fédérale pour la qualité de l'air et la lutte contre le changement climatique	–	195	195	196	**586**
Autres financements promis par le gouvernement fédéral	–	577	510	504	**1 591**
Total des revenus équivalents aux engagements en vertu de l'Entente Canada-Ontario inclus dans le plan financier	**430**	**1 604**	**903**	**702**	**3 639**

ÉVOLUTION DES REVENUS À MOYEN TERME DEPUIS LA PUBLICATION DU BUDGET DE 2006

SOURCES DE L'ÉVOLUTION DES REVENUS À MOYEN TERME DEPUIS LA PUBLICATION DU BUDGET DE 2006 **TABLEAU 16**
(EN MILLIARDS DE DOLLARS)

	Chiffres provisoires	Plan	Perspectives
	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Principales variations des revenus depuis la publication du budget de 2006			
Ralentissement de la croissance économique	(0,7)	(1,5)	(1,7)
Revenus enregistrés en 2006-2007	1,1	1,1	1,1
Traitement des déclarations de revenus des années antérieures	2,0	0,8	0,8
Évolution de la politique fiscale	(0,1)	(0,2)	(0,3)
Transferts fédéraux	0,6	1,2	0,5
Revenus générés par le secteur de l'électricité	(0,4)	(0,3)	0,1
Autre	0,9	0,2	0,2
Total de l'évolution des revenus	3,4	1,2	0,7

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Les prévisions à moyen terme relatives au total des revenus sont plus élevées chaque année que celles publiées dans le budget de 2006. Les changements les plus importants sont décrits ci-dessous.

Les variations au chapitre des perspectives de **croissance économique** par rapport au budget de 2006 donnent lieu à des revenus fiscaux plus faibles que prévus pour le moyen terme. Voir la section C, *Perspectives économiques de l'Ontario*, pour plus de détails.

Les **revenus fiscaux plus élevés que prévus en 2006-2007**, en particulier ceux provenant de l'impôt sur les sociétés, font augmenter l'assiette de revenu à laquelle est appliquée la croissance prévue. Voir la section B, *Résultats financiers provisoires de 2006-2007*, pour plus de précisions.

Les **revenus plus élevés découlant du traitement**, en 2006, des déclarations de revenus de 2005 et des années précédentes et la hausse des revenus tirés de l'impôt sur les sociétés par rapport aux prévisions de 2005-2006 se traduisent par des revenus ponctuels considérables en 2006-2007 et font aussi augmenter l'assiette de revenu à laquelle est appliquée la croissance prévue, entraînant une hausse des revenus fiscaux pour l'ensemble de la période de prévision.

Les **changements apportés à la politique fiscale** depuis la publication du budget de 2006 entraînent une baisse des perspectives de revenus fiscaux de 0,1 milliard de dollars en 2006-2007 et de 0,3 milliard de dollars d'ici 2008-2009. Ces changements comprennent l'alignement des mesures relatives à la politique fiscale annoncées dans le budget fédéral de 2006, la bonification du crédit d'impôt pour dividendes de l'Ontario annoncée en août 2006, l'incidence estimative de l'entente entre les gouvernements fédéral et provincial visant à rationaliser l'administration du régime fiscal des sociétés de l'Ontario et l'incidence prévue des mesures fédérales annoncées le 31 octobre 2006 en ce qui a trait au fractionnement du revenu de pension. Pour plus de renseignements sur les

changements proposés au régime fiscal de l'Ontario, voir le chapitre III, *Le régime fiscal de l'Ontario favorise une prospérité accrue*.

Les **transferts du gouvernement du Canada** sont plus élevés chaque année à moyen terme que les prévisions présentées dans le budget de 2006. Ces perspectives sont fondées sur les ententes de financement fédérales-provinciales existantes, et sur l'entendement de la province en ce qui a trait aux nouveaux financements promis par le gouvernement fédéral.

La baisse des **revenus générés par le secteur de l'électricité** en 2006-2007 comparativement aux chiffres présentés dans le budget de 2006 s'explique surtout par le fait que la demande d'électricité et les prix ont été plus bas que prévu. La baisse prévue pour 2007-2008 est essentiellement attribuable à la diminution des ventes de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) dans le cadre de conventions d'achat d'électricité. L'incidence sur les finances de la baisse des ventes d'électricité est neutre, cette baisse étant entièrement neutralisée par la diminution du nombre d'achats effectués dans le cadre de conventions d'achat, et s'explique par l'amélioration des méthodes de prévision des ventes et des achats d'électricité par la SFIEO. En 2008-2009, la baisse des ventes d'électricité par rapport aux prévisions présentées dans le budget de 2006 est également entièrement compensée par la diminution des achats d'électricité dans le cadre de conventions d'achat et plus que compensée par le bénéfice net combiné plus élevé de OPG et de HOI et par les paiements tenant lieu d'impôt plus élevés que prévus du secteur de l'électricité.

Les autres variations au chapitre des revenus depuis le budget de 2006 comprennent les revenus plus élevés à moyen terme provenant d'autres sources de revenus non fiscaux, dont le remboursement des dépenses engagées par la province pour divers services, d'autres droits perçus pour les permis et licences et d'autres revenus divers. Les autres revenus en 2006-2007 ont augmenté en raison de l'incidence favorable de l'inclusion en 2006-2007 des revenus ponctuels de 573 millions de dollars générés par le PAPE de Teranet annoncé le 16 juin 2006.

Risques éventuels pour les revenus provinciaux

Une économie croissante, caractérisée par une hausse des revenus de la population, des bénéfices des sociétés et des dépenses de consommation, génère des revenus plus élevés qui permettent de financer les services publics. Les revenus fiscaux sont la plus importante catégorie de revenus du gouvernement provincial. Sur les 91,5 milliards de dollars prévus au titre des revenus totaux en 2007-2008, 64,3 milliards de dollars, ou environ 70 %, devraient provenir des revenus fiscaux. Trois impôts qui tombent dans cette catégorie, à savoir l'impôt sur le revenu des particuliers, la taxe de vente au détail et l'impôt sur les sociétés, représentent environ 55 % du total des revenus. L'incertitude face à l'avenir fait partie intégrante de toute projection pluriannuelle des revenus. En conséquence, tout projet de gestion des finances publiques doit reposer en très grande partie sur une planification prudente.

La présente section met en relief certains risques et sensibilités clés qui pourraient avoir une incidence sur le plan financier si la conjoncture économique subissait des changements inattendus. Il convient de signaler que ces estimations, bien qu'elles soient utiles, ne sont que des indications et qu'elles peuvent varier selon la nature et la forme des risques éventuels. Les risques ainsi déterminés sont ceux qui pourraient avoir le plus de conséquences sur les sources de revenus les plus importantes. Il existe une gamme plus vaste de risques éventuels qui n'ont pas été inclus car ils ne sont pas aussi importants ou sont difficiles à chiffrer. Par exemple, le bénéfice des entreprises publiques, qui s'établit à plus ou moins 5 % de la totalité des revenus, pourrait être affecté par toutes sortes de facteurs complexes et parfois reliés entre eux, dont la conjoncture économique, le marché, les coûts et les

nouveaux règlements et politiques touchant les entreprises. De même, les paiements de transfert fédéraux sont tributaires des futures négociations et mesures législatives, de sorte que les risques sont difficiles à chiffrer.

CERTAINS RISQUES ET SENSIBILITÉS – ÉCONOMIE ET REVENUS — **TABLEAU 17**

Éléments clés	Hypothèses 2007-2008	Sensibilités 2007-2008
Total des revenus		
– PIB réel	Croissance de 1,6 % en 2007	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB réel modifie les revenus de 670 millions de dollars. Ce montant peut varier grandement selon la nature et la source de la variation du taux de croissance du PIB.
– Déflateur du PIB	Croissance de 1,5 % en 2007	
– Taux d'intérêt au Canada	Taux des bons du Trésor de 3 mois fixé à 4,1 % en 2007	Une augmentation de un point de pourcentage des taux d'intérêt fait diminuer les revenus de 70 à 345 millions de dollars, et l'inverse est aussi vrai.
– PIB réel des États-Unis	Croissance de 2,7 % en 2007	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB réel des États-Unis modifie les revenus de 205 à 480 millions de dollars.
– Taux de change du dollar canadien	86,0 cents américains en 2007	Une augmentation de un cent du taux de change du dollar canadien fait diminuer les revenus de 25 à 125 millions de dollars, et l'inverse est aussi vrai.
Total des revenus fiscaux		
– Assiette de revenu[1]	Croissance de 3,1 % en 2007-2008	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB nominal modifie les revenus de 565 millions de dollars. Ce montant peut varier grandement selon la nature et la source de la variation du taux de croissance du PIB.
– PIB nominal	Croissance de 3,1 % en 2007	
Revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers		
– Assiette de revenu	Croissance de 5,4 % en 2007-2008	
Principales hypothèses économiques		
– Traitements et salaires	Croissance de 3,9 % en 2007	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des traitements et salaires modifie les revenus de 285 millions de dollars.
– Emplois	Croissance de 1,1 % en 2007	
– Revenu des entreprises non constituées en personne morale	Croissance de 3,8 % en 2007	
Principales hypothèses en matière de revenus		
– Revenus nets - gains en capital	Augmentation de 6,2 % en 2007	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des gains en capital nets modifie les revenus de 10 millions de dollars.
– Déductions au titre des REER	Croissance de 3,9 % en 2007	Une augmentation de un point de pourcentage du taux de croissance des déductions au titre des REER fait diminuer les revenus de 16 millions de dollars, et l'inverse est aussi vrai.
– Cotisations pour l'année d'imposition 2006[2]	20,6 milliards de dollars	Une variation de un point de pourcentage des cotisations fiscales des particuliers en 2006 modifie les revenus de 206 millions de dollars[3].
– Cotisations pour l'année d'imposition 2005 et les années antérieures[2]	1,1 milliard de dollars	Une variation de un point de pourcentage des cotisations fiscales des particuliers en 2005 et au cours des années antérieures modifie les revenus de 11 millions de dollars[3].
Revenus tirés de la taxe de vente au détail		
– Assiette de revenu	Croissance de 2,7 % en 2007-2008	
Comprend :		
▪ – Dépenses des ménages imposables	Croissance de 2,3 % en 2007-2008	
– Autres dépenses imposables	Croissance de 3,1 % en 2007-2008	

CERTAINS RISQUES ET SENSIBILITÉS – ÉCONOMIE ET REVENUS **TABLEAU 17**

Éléments clés	Hypothèses 2007-2008	Sensibilités 2007-2008
Revenus tirés de la taxe de vente au détail (suite)		
Principales hypothèses économiques		
– Ventes au détail	Croissance de 3,6 % en 2007	
– Dépenses de consommation nominales	Croissance de 3,5 % en 2007	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des dépenses de consommation nominales modifie les revenus de 110 millions de dollars.
Revenus tirés de l'impôt sur les sociétés		
– Assiette de revenu	Croissance de 1,3 % en 2007-2008	
– Bénéfices des sociétés	Croissance de 1,1 % en 2007	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des bénéfices des sociétés avant impôt modifie les revenus de 60 millions de dollars.
– Remboursements au titre des cotisations fiscales de 2006-2007[4]	1,5 milliard de dollars exigibles en 2007-2008	Une augmentation de un point de pourcentage des remboursements de 2005-2006 fait diminuer les revenus de 15 millions de dollars, et l'inverse est aussi vrai[3].
– Paiements d'impôt au moment de la production de la déclaration de 2006-2007	0,8 milliard de dollars à recevoir en 2007-2008	Une variation de un point de pourcentage des paiements d'impôt au moment de la production de la déclaration en 2006-2007 modifie les revenus de 8 millions de dollars[3].
– Paiements des cotisations d'impôt de 2006-2007	0,7 milliard de dollars à recevoir en 2007-2008	Une variation de un point de pourcentage des paiements des cotisations d'impôt en 2006-2007 modifie les revenus de 7 millions de dollars[3].
Revenus tirés de l'impôt-santé des employeurs		
– Assiette de revenu	Croissance de 3,6 % en 2007-2008	
– Traitements et salaires	Croissance de 3,9 % en 2007	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des traitements et salaires modifie les revenus de 40 millions de dollars.
Revenus tirés de la Contribution-santé de l'Ontario		
– Assiette de revenu	Croissance de 3,6 % en 2007-2008	
– Revenu des particuliers	Croissance de 3,9 % en 2007	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du revenu des particuliers modifie les revenus de 24 millions de dollars.
– Cotisations pour l'année d'imposition 2006	2,4 milliards de dollars en 2006	Une variation de un point de pourcentage des cotisations au titre de la Contribution-santé de l'Ontario de 2006 modifie les revenus de 24 millions de dollars.
Revenus tirés de la taxe sur l'essence		
– Assiette de revenu	Croissance de 2,2 % en 2007-2008	
– Prix de l'essence à la pompe	87,8 cents le litre en 2007	Une augmentation de un cent le litre du prix de l'essence à la pompe fait diminuer les revenus de 6 millions de dollars.
Revenus tirés de la taxe sur les carburants		
– Assiette de revenu	Croissance de 0,5 % en 2007-2008	
– PIB réel	Croissance de 1,6 % en 2007	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB réel modifie les revenus de 6 millions de dollars.
Revenus tirés des droits de cession immobilière		
– Assiette de revenu	Diminution de 1,8 % en 2007-2008	
– Reventes de logements	Diminution de 2,7 % en 2007	Une variation de un point de pourcentage du nombre de logements revendus et du prix de revente modifie les revenus de 14 millions de dollars.
– Prix de revente	Croissance de 3,0 % en 2007	

CERTAINS RISQUES ET SENSIBILITÉS – ÉCONOMIE ET REVENUS

TABLEAU 17

Éléments clés	Hypothèses 2007-2008	Sensibilités 2007-2008
Transferts – Santé et programmes sociaux		
– Assiette de revenu - Canada	30,1 milliards de dollars en 2007-2008	
– Part du revenu de l'Ontario	37,8 % en 2007-2008	
– Pourcentage de la population de l'Ontario	38,9 % en 2007-2008	Une variation de un dixième de point de pourcentage de la population modifie les revenus de 45 millions de dollars.
– Part de l'assiette de l'IRP fédéral de base de l'Ontario	43,4 % en 2007-2008	Une augmentation de un dixième de point de pourcentage de l'assiette de l'impôt fédéral de base sur le revenu des particuliers fait diminuer les revenus de 12 millions de dollars, et l'inverse est aussi vrai.
Autres transferts fédéraux – Entendement de l'Ontario en ce qui a trait aux hausses apportées aux transferts fédéraux résultant du budget fédéral de 2007	Les nouveaux financements promis par le gouvernement fédéral comprennent le produit de la fiducie fédérale pour la qualité de l'air et la lutte contre le changement climatique, les fonds de contrepartie au titre de l'Entente Canada-Ontario et les hausses apportées au Transfert canadien en matière de programmes sociaux.	On ne sait pas ce qu'il adviendra de cette augmentation des transferts si le gouvernement fédéral n'obtient pas les approbations législatives nécessaires.

[1] L'assiette de revenu est constituée des revenus, à l'exception de l'incidence des mesures, des rajustements pour les variations avec les estimations antérieures des Comptes publics et d'autres facteurs ponctuels.

[2] Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) de l'Ontario de 2006 sont estimatifs, car l'Agence du revenu du Canada doit toujours évaluer la plupart des déclarations de revenus de 2006. Certains montants d'impôt pour 2005 et les années antérieures doivent toujours être déterminés en 2007 et ces montants estimatifs sont aussi inclus dans les perspectives de revenus.

[3] Un changement dans les cotisations aux fins de l'IRP de 2006 ou d'années antérieures ou dans les revenus tirés de l'impôt sur les sociétés de 2006-2007 aura un effet sur les revenus de 2007-2008 en raison d'un changement à l'assiette de revenu à laquelle est appliquée la croissance pour le présent exercice.

[4] Les revenus tirés de l'impôt sur les sociétés pour 2006-2007 sont toujours incertains car une forte proportion des sociétés ont jusqu'au 30 juin 2007 pour produire leur déclaration de revenus de 2006 et une grande partie des activités en découlant (remboursements, sommes versées au titre des contributions) auront lieu pendant le second semestre de 2007.

SECTION E : PERSPECTIVES FINANCIÈRES DE L'ONTARIO

PERSPECTIVES FINANCIÈRES À MOYEN TERME

Le gouvernement est déterminé à continuer de faire sa planification financière avec prudence et discipline; pour la deuxième année de suite, on prévoit un excédent de 0,3 milliard de dollars en 2006-2007. Les perspectives financières à moyen terme de la province, qui comprennent des réserves de 0,8 milliard de dollars en 2007-2008, de 1,0 milliard de dollars en 2008-2009 et de 1,3 milliard de dollars en 2009-2010, prévoient un léger déficit de 0,4 milliard de dollars en 2007-2008, et des excédents de 0,3 milliard de dollars en 2008-2009 et de 0,4 milliard de dollars en 2009-2010. La province est en voie d'afficher un excédent de 0,4 milliard de dollars en 2007-2008 s'il n'est pas nécessaire de puiser dans la réserve. Cette amélioration considérable de la situation financière de la province signifie que, si la réserve n'est pas utilisée en 2007-2008, l'Ontario devrait enregistrer cinq excédents consécutifs entre 2005-2006 et 2009-2010.

Le tableau suivant fournit des précisions sur les perspectives financières des exercices 2006-2007 à 2009-2010 inclusivement. On trouvera plus de précisions à la section G, *Détails des finances de l'Ontario*.

PLAN FINANCIER ET PERSPECTIVES À MOYEN TERME **TABLEAU 18**

(EN MILLIARDS DE DOLLARS)

	Chiffres provisoires	Plan	Perspectives	
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Total des revenus	**89,1**	**91,5**	**94,7**	**97,8**
Charges				
Programmes				
Secteur de la santé	36,1	37,9	39,8	41,5
Secteur de l'éducation[1]	11,7	12,4	12,8	12,9
Secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation	5,4	5,9	6,0	6,1
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	10,5	10,9	11,2	11,3
Secteur de la justice	3,3	3,3	3,4	3,4
Autres programmes	12,9	11,6	11,2	11,6
Total des charges des programmes	**80,0**	**82,0**	**84,2**	**86,8**
Intérêt sur la dette	8,8	9,1	9,2	9,4
Total des charges	**88,8**	**91,2**	**93,4**	**96,2**
Excédent/(Déficit) avant la réserve	**0,3**	**0,4**	**1,3**	**1,6**
Réserve	–	0,8	1,0	1,3
Excédent/(Déficit)	**0,3**	**(0,4)**	**0,3**	**0,4**

[1] Le secteur de l'éducation ne comprend pas le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants (RREE). En incluant le RREE, les charges totales du secteur de l'éducation devraient s'établir à 12,1 milliards de dollars en 2006-2007, à 12,8 milliards de dollars en 2007-2008, à 12,8 milliards de dollars en 2008-2009 et à 12,6 milliards de dollars en 2009-2010.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Principaux éléments du plan financier à moyen terme de l'Ontario

La *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières* établit un certain nombre de critères que le plan financier de la province doit respecter. Ces critères assurent le plus haut niveau de transparence et de responsabilité dans le processus de planification financière et de présentation des rapports.

La loi exige que le gouvernement de l'Ontario planifie des budgets équilibrés. Le plan financier à moyen terme, qui favorisera l'établissement de budgets équilibrés, comprend les éléments clés suivants :

- prendre des décisions rigoureuses afin de maintenir le taux annuel moyen de croissance des dépenses en deçà du taux annuel moyen de croissance de la totalité des revenus;
- favoriser la vigueur de l'économie en investissant dans l'infrastructure, les soins de santé et les systèmes d'éducation, d'éducation postsecondaire et de formation de l'Ontario;
- promouvoir un ensemble de mesures financières fédérales-provinciales durables, fondées sur des principes;
- maintenir un rapport dette-PIB prudent;
- continuer de planifier les finances de façon responsable et prudente, notamment en maintenant une réserve annuelle.

PERSPECTIVES DE CHARGES À MOYEN TERME

Les perspectives de charges à moyen terme tiennent compte des nouveaux investissements annoncés dans le présent budget, et des investissements présentés dans les trois derniers budgets, notamment dans les domaines prioritaires comme la santé, l'éducation, l'éducation postsecondaire et la formation, l'infrastructure, et les programmes destinés aux personnes vulnérables.

Les perspectives de charges à moyen terme continuent de respecter l'engagement du gouvernement d'aligner la croissance des charges sur la croissance des revenus. À moyen terme, le total des charges passera de 91,2 milliards de dollars en 2007-2008 à 96,2 milliards de dollars en 2009-2010, ce qui représente une hausse de 5,0 milliards de dollars. La croissance annuelle du total des charges devrait atteindre en moyenne 2,7 % à moyen terme, comparativement à une croissance annuelle moyenne de 3,4 % prévue pour les revenus de cette période.

Détails des perspectives de charges

- Les dépenses totales dans le **secteur de la santé** augmenteront de 1,8 milliard de dollars, soit 5,0 %, pour atteindre 37,9 milliards de dollars en 2007-2008. Entre 2006-2007 et 2009-2010, les dépenses totales dans ce secteur augmenteront de 5,4 milliards de dollars au total, dont une tranche de 2,4 milliards de dollars est attribuable à la croissance des charges nettes des hôpitaux.
- Les dépenses totales dans le **secteur de l'éducation**, y compris les charges nettes des conseils scolaires de la province, augmenteront de 0,7 milliard de dollars, soit 5,9 %, pour passer à 12,4 milliards de dollars en 2007-2008 et à 12,9 milliards de dollars en 2009-2010, en raison principalement de la hausse des

subventions versées aux conseils scolaires afin qu'ils poursuivent leurs efforts pour améliorer les résultats scolaires.

- Les dépenses totales du **secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation**, y compris les charges nettes des 24 collèges d'arts appliqués et de technologie de la province, augmenteront de 0,4 milliard de dollars, soit 7,9 %, pour atteindre 5,9 milliards de dollars en 2007-2008 et 6,1 milliards de dollars en 2009-2010. La croissance en 2007-2008 est principalement attribuable au transfert de programmes fédéraux à la province en vertu de l'Entente Canada-Ontario sur le développement du marché du travail et au financement supplémentaire destiné aux collèges.

- Le financement du **secteur des services à l'enfance et des services sociaux** augmentera de 0,4 milliard de dollars en 2007-2008 et de 0,3 milliard de dollars en 2008-2009. Cette hausse du soutien accordé aux citoyens les plus vulnérables de la province comprend le coût supplémentaire de la nouvelle Prestation ontarienne pour enfants, l'augmentation du financement destiné au programme Meilleur départ, des fonds versés pour les enfants autistes et leurs familles, et des fonds consentis aux adultes ayant une déficience intellectuelle et à leurs familles, une nouvelle hausse de 2 % de l'aide sociale, ainsi que des fonds supplémentaires pour le renouvellement des installations.

- Les dépenses totales du **secteur de la justice** augmenteront de 1,2 % pour atteindre 3,3 milliards de dollars en 2007-2008, de 1,3 % pour s'établir à 3,4 milliards de dollars en 2008-2009 et de 2,0 % de plus pour atteindre 3,4 milliards de dollars en 2009-2010. Ce niveau de financement représente une hausse de 0,1 milliard de dollars en 2008-2009 comparativement à ce qui avait été consenti dans le budget de 2006.

- Les dépenses au titre des **autres programmes** baisseront de 1,3 milliard de dollars en 2007-2008 pour s'établir à 11,6 milliards de dollars et se maintenir plus ou moins à ce niveau en 2009-2010, en raison d'investissements ponctuels effectués en 2006-2007, comme ceux liés au produit net du PAPE de Teranet et aux fiducies fédérales en 2006.

- On prévoit que les charges liées à **l'intérêt sur la dette** augmenteront de 0,3 milliard de dollars entre 2007-2008 et 2009-2010, compte tenu des objectifs financiers du gouvernement et de la hausse prévue des taux d'intérêt par rapport à leurs niveaux exceptionnellement faibles. En 2007-2008, environ 10 % des revenus totaux de la province serviront à payer les frais d'intérêt sur la dette. Ce pourcentage se maintiendra à ce niveau à moyen terme. Il s'agit d'une amélioration par rapport à 2003-2004, lorsque 14 % des revenus totaux de la province servaient à payer les frais d'intérêt sur la dette.

Risques pour les perspectives de charges

Le plan financier de la province repose essentiellement sur des décisions rigoureuses visant à maîtriser la croissance des charges à moyen terme. Toutefois, un certain nombre de risques et d'inducteurs de coûts pourraient avoir une incidence sur la capacité de la province d'atteindre ses objectifs financiers à moyen terme.

Les programmes et services axés sur la demande découlant de l'évolution des perspectives économiques ou des taux d'utilisation constituent les principaux inducteurs de coûts qui influent sur les perspectives de charges de la province. Ces pressions sont manifestes dans les secteurs de la santé et des services sociaux. Par exemple, une augmentation de 1 % du nombre de bénéficiaires du programme Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées coûterait 42 millions de dollars de plus à la province chaque année.

En raison de l'envergure du secteur de la santé, la demande de services de santé peut constituer un risque important pour le plan financier. Entre 2003-2004 et 2006-2007, les dépenses totales de l'Ontario dans le secteur de la santé ont augmenté en moyenne de 7,1 % par année. En revanche, le taux de croissance du PIB nominal de l'Ontario a été en moyenne de 3,9 % par année et celui des revenus totaux a été en moyenne de 9,2 % par année pendant cette période. En 2007-2008, le gouvernement entend investir 1,8 milliard de dollars de plus dans le secteur de la santé de la province, pour un total de 37,9 milliards de dollars. Il s'agit d'une augmentation annuelle de 5,0 % par rapport à 2006-2007, ce qui est nettement supérieur au taux prévu de croissance annuelle des revenus totaux de la province, qui est de 2,6 %. En tenant compte de cette augmentation, les dépenses totales dans le secteur de la santé représenteront 46 % des charges de programmes totales de la province en 2007-2008.

Au fil du temps, la croissance perpétuelle des dépenses de santé à un taux supérieur au taux de croissance des revenus risque de réduire les fonds pouvant être affectés à d'autres programmes, services et investissements, ce qui menacera le potentiel de croissance économique à long terme de la province. Le présent budget prévoit des investissements ciblés supplémentaires dans le secteur de la santé à l'appui d'une stratégie visant à réduire la hausse des dépenses de santé à moyen terme. Plus particulièrement, le gouvernement fait des investissements pour stabiliser la situation financière du secteur hospitalier en renforçant les réseaux locaux d'intégration des services de santé, accroissant l'utilisation de la technologie de cybersanté et en faisant une meilleure utilisation des deniers publics investis dans le régime de médicaments.

La prudence financière fait partie intégrante du plan financier afin de le protéger contre ce type de risques. Le degré de prudence financière dont le plan financier à moyen terme fait actuellement l'objet est décrit de manière plus détaillée ci-après.

Risques possibles et inducteurs de coûts

Conformément à la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, ce qui suit met en relief les risques et sensibilités clés qui pourraient avoir une incidence sur le plan financier si la conjoncture économique et la demande liée aux programmes subissaient des changements imprévus. Il est à noter que ces risques et sensibilités ne sont que des indications et qu'ils peuvent varier selon la nature et la forme des risques possibles.

Risques et sensibilités liés aux charges

Un grand nombre de programmes dispensés par la province sont assujettis à des risques éventuels et des inducteurs de coûts tels que la hausse de l'utilisation ou de l'inscription et les variations du nombre de cas. Les sensibilités suivantes sont fournies à titre d'indication seulement et sont fondées sur les moyennes pour les secteurs de programmes, et peuvent varier selon la nature et la forme des risques éventuels.

CERTAINS RISQUES ET SENSIBILITÉS LIÉS AUX CHARGES — TABLEAU 19

Programme/Secteur	Hypothèse 2007-2008	Sensibilités 2007-2008
Santé	Croissance annuelle de 5,0 %	Variation de 1 % dans le secteur de la santé : 379 millions de dollars.
Charges nettes des hôpitaux	Croissance annuelle de 5,0 %	Variation de 1 % des charges nettes des hôpitaux : 175 millions de dollars.
Programmes de médicaments	Croissance annuelle de 9,0 %	Variation de 1 % dans l'utilisation de tous les programmes de médicaments : 39 millions de dollars (personnes âgées et bénéficiaires de l'aide sociale).
Centres de soins de longue durée	75 500 lits de soins de longue durée Le coût moyen de fonctionnement provincial d'un lit, déduction faite des revenus des quotes-parts versées par les pensionnaires, dans un centre de soins de longue durée est de 38 000 $ par année	Variation de 1 % du nombre de lits : environ 28 millions de dollars.
Soins à domicile	Plus de 17 millions d'heures de services d'aides familiales et de soutien; 9 millions de visites par du personnel infirmier et des professionnels de la santé	Variation de 1 % des heures de services d'aides familiales et de soutien : 4 millions de dollars Variation de 1 % des visites par du personnel infirmier et des professionnels de la santé : 6 millions de dollars
Écoles élémentaires et secondaires [1]	Effectif quotidien moyen : près de 2 millions d'élèves	Variation de 1 % de l'effectif : 160 millions de dollars de charges nettes des conseils scolaires
Étudiantes et étudiants universitaires [1]	322 000 étudiantes et étudiants à temps plein des premier, deuxième et troisième cycles	Variation de 1 % de l'effectif : 28 millions de dollars de charges nettes
Ontario au travail [1]	Moyenne annuelle de 199 000 cas	Variation de 1 % de l'effectif : 17 millions de dollars
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées [1]	Moyenne annuelle de 212 000 cas	Variation de 1 % de l'effectif : 25 millions de dollars
Étudiantes et étudiants collégiaux	151 000 étudiantes et étudiants à plein temps	Variation de 1 % de l'effectif : 7 millions de dollars
Intérêt sur la dette	Coût moyen d'emprunt prévu en 2007-2008 : environ 4,9 %	Incidence en 2007-2008 d'une variation de 100 points de base des taux d'emprunt : environ 250 millions de dollars
Système correctionnel	3,0 millions de jours-détenus adultes par année Coût moyen de 160 $ par détenu par jour	Variation de 1 % des jours-détenus : 5 millions de dollars.

[1] Chiffres de 2006-2007.

Coûts de rémunération

Les coûts de rémunération et les règlements salariaux constituent d'importants inducteurs de coûts et ont une incidence considérable tant sur les finances des partenaires du secteur parapublic que sur celles de la province.

CERTAINS COÛTS DE RÉMUNÉRATION — **TABLEAU 20**

SECTEUR	COÛT DE 1 % D'AUGMENTATION SALARIALE	TAILLE DU SECTEUR
Paiements versés aux médecins dans le cadre de l'Assurance-santé de l'Ontario	82 millions de dollars	Presque 22 000 médecins en Ontario, englobant 10 900 médecins de famille et 11 000 spécialistes
Infirmières et infirmiers dans les hôpitaux [1]	45 millions de dollars	Équivalents temps plein : plus de 54 000 infirmières et infirmiers dans les hôpitaux
Personnel des écoles élémentaires et secondaires [2]	140 millions de dollars	Plus de 195 000 membres du personnel, y compris le personnel enseignant, administratif, de direction, de soutien et chargé de l'entretien
Personnel des collèges [3]	12 millions de dollars	Environ 35 000 membres du personnel, y compris le corps professoral ainsi que le personnel administratif, de soutien et chargé de l'entretien
Fonction publique de l'Ontario [4]	52 millions de dollars	Plus de 64 000 fonctionnaires

[1] Chiffres de 2006-2007.

[2] Un pour cent d'augmentation des repères salariaux des Subventions pour les besoins des élèves en fonction de l'année scolaire 2006-2007.

[3] Chiffres de 2005-2006.

[4] Chiffres de 2005-2006; représentent les coûts totaux de rémunération.

RÉSERVE

En matière de planification financière, le gouvernement adopte une démarche axée sur la discipline tout en faisant des investissements stratégiques dans les secteurs prioritaires. Son plan financier à moyen terme témoigne aussi de sa prudence et tient compte des risques qui pourraient se matérialiser à la suite de changements imprévus dans les perspectives économiques des revenus et des charges.

Le plan financier à moyen terme du gouvernement comprend des réserves de 0,8 milliard de dollars en 2007-2008, de 1,0 milliard de dollars en 2008-2009 et de 1,3 milliard de dollars en 2009-2010. Le but des réserves est de protéger les objectifs financiers généraux du gouvernement et de faire en sorte que les objectifs financiers énoncés dans le présent budget soient atteints. Les réserves de 2008-2009 et de 2009-2010 sont supérieures à la réserve de 0,8 milliard de dollars prévue en 2007-2008 afin de mieux tenir compte des risques et de la nature incertaine des prévisions à moyen terme touchant les revenus et les charges.

Maintien d'un rapport dette-PIB prudent

Le plan financier à moyen terme comporte aussi l'engagement du gouvernement de maintenir un rapport prudent entre la dette de la province et la taille de l'économie ontarienne telle que mesurée par le PIB nominal. L'endettement constant peut réduire considérablement la capacité de financement des services publics essentiels, car la hausse des frais de la dette qui en découle réduit les fonds pouvant être affectés aux priorités du gouvernement. Par conséquent, la gestion responsable des finances doit se faire à long terme pour que les générations futures n'aient pas à subir la perte de programmes et services essentiels attribuable aux déficits élevés actuels.

En vertu de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, la dette provinciale désigne le déficit accumulé, qui représente la somme de tous les excédents et déficits passés de la province. L'élargissement des rapports financiers de la province afin d'inclure les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges signifie également que depuis 2005-2006, les excédents ou déficits de ces organismes sont désormais inclus dans son rapport dette-PIB.

Rapport dette-PIB prévu[1] **Graphique 19**

En pourcentage

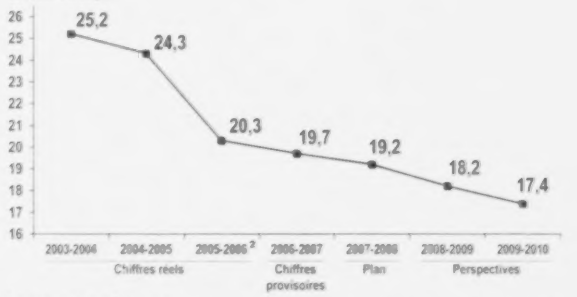

On entend par dette le déficit accumulé.
La baisse considérable enregistrée en 2005-2006 était essentiellement attribuable à une réduction ponctuelle de 16,3 milliards de dollars du déficit cumulatif de la province résultant de l'inclusion, dans les états financiers de la province, des résultats des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges, découlant de la différence entre les actifs et passifs de ces secteurs au 1er avril 2005.
Source : ministère des Finances de l'Ontario

Conformément aux perspectives financières à moyen terme que fournit la présente mise à jour, on prévoit une amélioration du rapport dette-PIB de la province qui passera à 17,4 % d'ici 2009-2010, alors qu'il était de 25,2 % en 2003-2004.

PRINCIPALES VARIATIONS DEPUIS LA PUBLICATION DU BUDGET DE L'ONTARIO DE 2006

Le tableau 21 donne un aperçu des principales variations des perspectives de revenus et de charges à moyen terme depuis la publication du budget de 2006.

RÉPERCUSSIONS DES PRINCIPALES VARIATIONS SUR LES OBFECTIFS FINANCIERS À MOYEN TERME **TABLEAU 21**
(EN MILLIARDS DE DOLLARS)

	Chiffres provisoires	Plan	Perspectives
	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Excédent/(Déficit) selon le budget de 2006	(2,4)	(1,5)	0,0
Total des variations des revenus depuis le budget de 2006	3,4	1,2	0,7
Principales variations des charges depuis le budget de 2006 :			
Transports en commun et routes	0,8	–	–
Investissements supplémentaires dans le secteur de la santé	0,6	0,5	0,8
Augmentation des dépenses dans les services à l'enfance et les services sociaux	0,2	0,5	0,6
Augmentation du financement de l'éducation	0,1	0,3	0,4
Soutien aux municipalités et au logement	0,2	0,1	0,1
Financement des municipalités (FPMO)	0,0	0,1	0,1
Soutien accru au secteur agricole, rural et des ressources	0,3	0,1	0,1
Financement du secteur de la justice	0,1	0,2	0,1
Économies au titre des frais d'intérêt sur la dette	(0,6)	(0,5)	(0,7)
Autres variations des charges	0,1	(0,3)	(0,6)
Total des variations des charges[1]	1,8	0,9	0,9
Variations de la réserve	(1,0)	(0,8)	(0,5)
Total des variations depuis la publication du budget de 2006	2,7	1,1	0,3
Excédent/(Déficit) indiqué dans le budget de 2007	0,3	(0,4)	0,3
Réserve	–	0,8	1,0
Excédent/(Déficit) indiqué dans le budget de 2007 avant la réserve	0,3	0,4	1,3

[1] Ne tient pas compte de l'incidence des redressements effectués dans le budget de 2007 relativement aux transferts des divers ministères aux conseils scolaires, hôpitaux et collèges.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Si le budget de 2006 décrivait un plan financier à moyen terme pour équilibrer le budget d'ici 2008-2009, ou un an plus tôt s'il n'est pas nécessaire d'utiliser la réserve en 2007-2008, le présent budget indique que le gouvernement prévoit que la province est en voie d'afficher cinq excédents consécutifs entre 2005-2006 et 2009-2010 s'il ne faut pas puiser dans la réserve en 2007-2008.

Les prévisions à moyen terme concernant le total des revenus ont augmenté depuis la publication du budget de 2006 en raison essentiellement de transferts fédéraux plus élevés que prévu et d'une assiette de revenu supérieure

aux prévisions en 2006-2007 à laquelle est appliquée la croissance projetée. On trouvera plus de précisions sur les principales modifications apportées aux perspectives financières dans la section D, *Perspectives de revenus de l'Ontario*.

Voici les principales variations apportées aux perspectives à moyen terme depuis la publication du budget de 2006 :

- **Transports en commun et routes** : En 2006-2007, l'Ontario investira la somme de 277 millions de dollars dans l'infrastructure de transport en commun, qui sera répartie entre les municipalités en fonction du nombre d'usagers des transports en commun; l'Ontario consentira également 75 millions de dollars aux municipalités, montant qui sera aussi réparti selon le nombre d'usagers des transports en commun aux fins de projets d'immobilisations; 150 millions de dollars à la ville de Toronto afin d'aider à financer le remplacement et la remise en état des véhicules de la Commission du transport de Toronto (CTT) et un montant supplémentaire de 197 millions de dollars pour respecter les engagements d'améliorer et d'accroître le réseau de la CTT.

- **Secteur de la santé** : Les dépenses totales dans le **secteur de la santé** augmenteront de 0,6 milliard de dollars en 2006-2007, de 0,5 milliard de dollars en 2007-2008 et de 0,8 milliard de dollars en 2008-2009, par rapport à ce qui avait été projeté dans le budget de 2006. Ce financement supplémentaire sera investi dans des programmes clés, comme le Plan d'action pour les services des urgences, la Stratégie de réduction des temps d'attente, les foyers de soins de longue durée, l'Assurance-santé de l'Ontario et l'aide aux soins communautaires.

- **Secteur des services à l'enfance et des services sociaux** : Les dépenses du secteur des services à l'enfance et des services sociaux augmenteront de 0,2 milliard de dollars en 2006-2007, de 0,5 milliard de dollars en 2007-2008 et de 0,6 milliard de dollars en 2008-2009. Cette hausse du soutien accordé aux citoyens les plus vulnérables de la province comprend le coût supplémentaire de la nouvelle Prestation ontarienne pour enfants, l'augmentation du financement destiné au programme Meilleur départ, des fonds versés pour les enfants autistes et leurs familles, et des fonds consentis aux adultes ayant une déficience intellectuelle et à leurs familles, une nouvelle hausse de 2 % de l'aide sociale, ainsi que des fonds supplémentaires pour le renouvellement des installations.

- Les dépenses dans le **secteur de l'éducation** augmenteront de 0,1 milliard de dollars en 2006-2007, de 0,3 milliard de dollars en 2007-2008 et de 0,4 milliard de dollars en 2008-2009 par rapport à ce qui avait été indiqué dans le budget de 2006, en raison principalement du financement supplémentaire octroyé aux conseils scolaires pour aider les élèves à améliorer leurs résultats.

- **Aide aux municipalités et au logement** : Le gouvernement versera un financement supplémentaire de 0,2 milliard de dollars en 2006-2007 et de 0,1 milliard de dollars en 2007-2008 et en 2008-2009 au profit de nouvelles initiatives de logements abordables et de logements destinés aux Autochtones à l'extérieur des réserves, dans le cadre de la répartition des fiducies de logement fédérales et d'autres soutiens octroyés aux municipalités.

- Les paiements au titre du **Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO)** augmenteront de 0,1 milliard de dollars en 2007-2008 par rapport à ce qui avait été projeté dans le budget de 2006. Cette hausse s'explique par l'augmentation des coûts des programmes sociaux et le soutien accru accordé aux municipalités dans le cadre du FPMO annoncé en décembre 2006. Le présent budget comprend également des redressements afin que l'aide accordée dans le cadre du FPMO continue de tenir

compte de l'évolution des coûts des programmes sociaux municipaux. En conséquence, les municipalités recevront 843 millions de dollars par l'entremise du FPMO en 2007, ce qui représente une augmentation de 80 millions de dollars, ou 10 %, par rapport au financement annoncé en mars 2006.

- **Le financement octroyé au secteur agricole et rural et des ressources** augmente de 0,3 milliard de dollars en 2006-2007 par rapport à ce qui avait été indiqué dans le budget de 2006, en raison principalement de l'aide accrue versée aux agriculteurs en contrepartie des fonds consentis dans le cadre de l'initiative de transition du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole de 2006, annoncée dans le budget fédéral de 2006, et de l'aide versée aux collectivités rurales pour les projets d'infrastructure.

- Le financement du **secteur de la justice** augmentera de 0,1 milliard de dollars en 2006-2007, de 0,2 milliard de dollars en 2007-2008 et de 0,1 milliard de dollars en 2008-2009 par rapport à ce qui avait été indiqué dans le budget de 2006; ce financement supplémentaire sera principalement investi dans les tribunaux, l'aide juridique et les installations des services correctionnels.

- Les **autres variations des charges**, qui correspondent à une hausse de 0,1 milliard de dollars en 2006-2007 et à une baisse de 0,3 milliard de dollars en 2007-2008 et de 0,6 milliard de dollars d'ici 2008-2009, sont essentiellement attribuables à la **baisse des charges associées aux achats d'électricité** par rapport à ce qui avait été indiqué dans le budget de 2006, ainsi qu'à la baisse des **charges liées aux prestations de retraite** attribuable en grande partie à des coûts plus bas que prévu pour la période en cours.

- **Les frais d'intérêt sur la dette** ont diminué de 0,6 milliard de dollars en 2006-2007, de 0,5 milliard de dollars en 2007-2008 et de 0,7 milliard de dollars en 2008-2009, traduisant principalement l'incidence de la baisse des taux d'intérêt sur le service de la dette par rapport aux prévisions présentées dans le budget de 2006.

- Il n'a pas été nécessaire d'utiliser la réserve de 1,0 milliard de dollars en 2006-2007. Le montant de la **réserve** est inférieur, pour chaque année de la période à moyen terme, au chiffre indiqué dans le plan financier présenté dans le budget de 2006, car les finances de la province se sont stabilisées comparativement à 2003-2004 et le gouvernement n'a pas eu à puiser considérablement dans la réserve au cours des 10 dernières années.

SECTION F : RESPONSABILITÉ, TRANSPARENCE ET GESTION FINANCIÈRES

Le gouvernement s'est engagé à accroître la transparence, la responsabilité et la gestion financières dans le secteur public. Il a déjà pris un certain nombre de mesures importantes à cette fin, et il s'emploie à rehausser davantage la responsabilité en ce qui a trait à la façon dont l'argent des contribuables est dépensé.

REHAUSSER LA TRANSPARENCE DANS LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Peu après son arrivée au pouvoir, le gouvernement a présenté la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, qui a été adoptée en décembre 2004.

Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières

Aux termes de la Loi, le gouvernement provincial est maintenant tenu de publier :

- un plan financier détaillé qui vise trois exercices et expose les hypothèses sous-jacentes aux prévisions économiques;
- une revue de mi-exercice du plan financier qui comprend un rapport sur les dépenses fiscales fournissant des renseignements sur le coût estimatif des dépenses fiscales engagées;
- un rapport préélectoral sur les finances de la province, qui doit être passé en revue par le vérificateur général;
- des perspectives économiques à long terme;
- des mises à jour trimestrielles sur les finances qui doivent être présentées au plus tard le 15 des mois d'août et de février pour les trimestres respectifs;
- les Comptes économiques de l'Ontario dans les 45 jours suivant la publication des comptes nationaux.

La Loi exige aussi que le gouvernement provincial :

- établisse un organisme consultatif, en l'occurrence le Conseil ontarien des prévisions économiques, ce qu'il a fait en 2006, pour conseiller le ministre sur les hypothèses et les prévisions macroéconomiques servant à la préparation du budget et des autres rapports économiques et financiers clés;
- fournisse, dans la revue de mi-exercice, des détails sur la manière dont le public peut participer aux consultations prébudgétaires du ministre.

Le gouvernement a également pris des mesures importantes afin d'accroître la rapidité de la publication de l'information financière de la province en déposant plus tôt ses budgets et rapports annuels. Les budgets de 2006 et de 2007 ont été déposés avant le début de l'exercice de la province, donnant ainsi aux partenaires de la province qui bénéficient de paiements de transfert des renseignements en temps plus opportun, ce qui leur permet de mieux planifier la prestation de leurs services au public. Le gouvernement a également publié son rapport annuel et ses états financiers consolidés de 2005-2006 plus tôt que les années précédentes, et il a l'intention de maintenir ce

calendrier pour son rapport annuel et ses états financiers consolidés de 2006-2007. En fournissant des renseignements financiers plus complets et à un moment plus opportun, le gouvernement démontre son engagement à accroître la transparence dans son processus de publication de l'information financière.

Accroître la responsabilité à l'égard du public

Chaque année, le ministre des Finances participe à une rencontre avec un comité omnipartite, le Comité permanent des finances et des affaires économiques, qui permet aux membres de l'Assemblée législative de s'informer de la situation financière de la province. Le ministre dirige également ses propres consultations prébudgétaires aux quatre coins de l'Ontario. Entre novembre 2006 et janvier 2007, le ministre s'est entretenu avec 928 intervenants dans 14 localités de la province.

Consciente que le public veut que les gouvernements soient tenus responsables de la gestion efficace de l'argent des contribuables, la province a pris de nouvelles mesures pour renforcer sa responsabilité à l'égard du public.

Rapport préélectoral

Conformément à la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, le gouvernement publiera son premier rapport préélectoral en avril 2007. Le rapport préélectoral aidera la population de l'Ontario à mieux comprendre les finances de la province avant les élections provinciales qui s'en viennent. Le rapport sera examiné par le vérificateur général de l'Ontario, et on s'attend à ce que les résultats de son examen soient publiés d'ici juin 2007.

Modifications à la *Loi électorale* et à la *Loi sur le financement des élections*

La *Loi électorale* a été modifiée de telle sorte qu'à compter de 2007, les élections générales provinciales auront normalement lieu tous les quatre ans, le premier jeudi d'octobre. En adoptant des dates fixes pour la tenue des élections générales, le gouvernement a rehaussé la transparence du processus électoral. Le gouvernement proposera des modifications à la *Loi électorale* afin de tenir compte du report au mercredi 10 octobre 2007 de la date des élections générales. Ce changement est conforme à la *Loi électorale* et il a été ordonné par le lieutenant-gouverneur en conseil, suivant la recommandation du directeur général des élections. Le gouvernement proposera également des modifications de forme à la *Loi sur le financement des élections* et à la *Loi sur l'Assemblée législative* afin, d'une part, de réduire les exigences liées aux minimums pour l'inscription à titre de parti politique aux termes de la Loi et, d'autre part, de veiller au maintien de l'intégrité du système de financement politique et d'inscription des partis politiques.

Loi portant affectation anticipée de crédits

Pour continuer, en cette ère d'élections à dates fixes, à accroître la transparence et la responsabilité enchâssées dans la loi depuis 2003, le gouvernement entend proposer une loi qui, si elle est promulguée, lui donnerait le pouvoir législatif de dépenser à partir du début de l'exercice jusqu'à la date des élections générales. Cette formule serait conforme à celle utilisée dans d'autres compétences et elle permettrait à l'Assemblée législative d'approuver les dépenses du gouvernement, ce qui constitue une méthode plus transparente que celle qui servait lors des années électorales antérieures.

Modifications à la *Loi sur les services en français*

Le gouvernement s'est engagé à fournir des services en français de qualité à la communauté francophone de l'Ontario. Le budget propose de modifier la *Loi sur les services en français* en vue de créer le Bureau du commissaire aux services en français en tant qu'organisme du gouvernement. Le commissaire assurera la liaison entre le gouvernement et la communauté francophone en ce qui concerne la prestation des services en français, comme le prescrit la Loi.

Améliorer la responsabilité du secteur parapublic

Le gouvernement provincial verse plus de 40 milliards de dollars en paiements de transfert aux organismes du secteur parapublic de toute la province en vue de la prestation de services à la population. Vu l'ampleur des sommes versées à ces organismes, le gouvernement a pris des mesures pour améliorer la responsabilité du secteur parapublic en apportant des modifications à la *Loi sur le vérificateur général* et en élargissant la portée des rapports financiers du gouvernement pour qu'ils intègrent les principales charges des organismes parapublics.

Modification à la *Loi sur le vérificateur général*

La *Loi sur le vérificateur général* a été modifiée en 2004 pour que le pouvoir du vérificateur général d'effectuer des vérifications de l'optimisation des ressources s'étende aux organismes du secteur parapublic ainsi qu'aux sociétés de la Couronne et à leurs filiales. Le vérificateur général peut désormais examiner les dépenses de ces organismes du secteur parapublic, afin d'assurer l'optimisation des fonds publics.

Consolidation des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges

À partir du budget de 2006 et des *Comptes publics de 2005–2006*, le gouvernement a élargi la portée des rapports financiers de la province pour qu'ils intègrent les résultats financiers de trois importants groupes de partenaires du secteur public : les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges d'arts appliqués et de technologie. L'intégration de ces groupes améliore la transparence des rapports financiers du gouvernement et rehausse leur responsabilité relativement à l'utilisation qu'ils font de l'argent des contribuables.

Renforcer la gestion financière dans la fonction publique de l'Ontario

Le gouvernement renforce également la gestion financière dans la fonction publique. En mettant davantage l'accent sur des processus rigoureux de gestion financière, le gouvernement accroît sa capacité d'optimiser ses services pour le profit des contribuables de l'Ontario.

Dans le cadre de ses initiatives, le gouvernement a institué le Bureau du Conseil du Trésor et restructuré le Bureau du contrôleur provincial. Le nouveau Bureau du Conseil du Trésor fournira un leadership à l'échelle de toute l'administration publique en matière de planification budgétaire et financière, tout en collaborant avec les ministères et les organismes afin d'appuyer la prise de décisions judicieuses et en temps opportun, ainsi que la réalisation des priorités du gouvernement. Le Bureau du contrôleur provincial jouera un rôle clé en renforçant les pratiques de gestion financière au sein du secteur public et en veillant à ce que les systèmes, processus et contrôles financiers nécessaires soient en place et qu'ils fonctionnent de manière efficiente et efficace.

Des améliorations considérables ont déjà été apportées au système afin de soutenir une gestion et une présentation de l'information financière plus efficaces. La qualité des rapports financiers externes du gouvernement a été rehaussée grâce à la mise en oeuvre du Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF) dans l'ensemble de l'administration publique. Ce système fait l'objet d'une mise à niveau afin d'améliorer la présentation de rapports sur la gestion financière et la comptabilité pour les éléments d'actif provinciaux, les revenus, et les charges dans le secteur parapublic.

Le gouvernement fait également des progrès pour ce qui est de promouvoir l'efficience et l'efficacité de la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour le secteur parapublic par l'entremise d'AchatsOntario. Voir la section H du chapitre I, *Accroître les possibilités grâce à une administration publique moderne et efficiente*, pour plus de précisions.

En outre, le gouvernement continue à améliorer ses pratiques en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière. Au cours des dernières années, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a apporté un certain nombre de modifications fondamentales aux normes comptables applicables aux gouvernements. Ces modifications ont entraîné une intégration élargie des organismes du secteur parapublic, ainsi que l'amortissement des immobilisations corporelles. Les charges nettes de ces organismes du secteur parapublic font maintenant partie des états financiers de la province selon la méthode comptable des résultats nets. Le gouvernement consulte le CCSP pour s'assurer que cette méthode de présentation de l'information financière pourra être maintenue dans l'avenir afin d'appuyer la transparence accrue de ces secteurs en ce qui a trait à la communication de l'information sur leurs charges nettes.

Le CCSP envisage un certain nombre d'autres modifications importantes relativement à la présentation de l'information financière des gouvernements. Ces modifications portent notamment sur les transferts gouvernementaux, les instruments financiers et les devises. Comme c'est le cas avec tous les changements éventuels, il importe de tenir compte de leur incidence possible sur la transparence et la qualité de la présentation de l'information financière du gouvernement, ainsi que sur les processus de prise de décisions en matière de planification et de politiques financières. Le gouvernement continuera à travailler avec le CCSP et d'autres parties intéressées afin que les normes comptables établies pour les gouvernements au Canada soient dans le meilleur intérêt des contribuables ontariens.

Enfin, le Bureau du contrôleur provincial a collaboré avec d'autres contrôleurs des paliers provincial, territorial et fédéral à l'établissement du Conseil canadien des contrôleurs. Ce conseil, qui vient d'être créé, permet aux contrôleurs des gouvernements d'examiner ensemble des questions et préoccupations communes. Il facilite aussi la communication des meilleures pratiques en gestion financière gouvernementale ainsi que l'échange d'information et d'expérience entre tous les contrôleurs des paliers supérieurs de gouvernement à l'échelle du Canada.

SECTION G : DÉTAILS DES FINANCES DE L'ONTARIO

Comme on le voit dans le présent chapitre, le gouvernement provincial a réussi à éliminer le déficit structurel dont il a hérité et prévoit que, s'il n'a pas à puiser dans la réserve en 2007-2008, le présent budget s'inscrira dans une série de cinq budgets excédentaires allant de 2005-2006 à 2009-2010.

Les pages suivantes renferment des renseignements sur les finances de l'Ontario, qui incluent des données historiques, des indicateurs financiers clés et des détails sur le plan et les perspectives à moyen terme de l'Ontario. En voici les grandes lignes :

- Tableaux et graphiques financiers;
- Soutien à la santé, à la Fondation Trillium de l'Ontario et aux collectivités découlant des activités de jeu;
- Passif éventuel.

TABLEAUX ET GRAPHIQUES FINANCIERS

PLAN ET PERSPECTIVES FINANCIÈRES À MOYEN TERME **TABLEAU 22**
(EN MILLIARDS DE DOLLARS)

	Chiffres provisoires	Plan	Perspectives	
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Revenus	**89,1**	**91,5**	**94,7**	**97,8**
Charges				
Programmes	80,0	82,0	84,2	86,8
Intérêt sur la dette	8,8	9,1	9,2	9,4
Total des charges	**88,8**	**91,2**	**93,4**	**96,2**
Excédent/(Déficit) avant la réserve	**0,3**	**0,4**	**1,3**	**1,6**
Réserve	–	0,8	1,0	1,3
Excédent/(Déficit)	**0,3**	**(0,4)**	**0,3**	**0,4**
Investissement dans les immobilisations	**2,6**	**3,3**	**3,5**	**4,0**
Dette nette[1]	143,0	145,3	147,0	149,2
Déficit accumulé[1]	108,8	109,2	108,9	108,6
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché	553,2	570,3	597,2	625,2
Dette nette en pourcentage du PIB	25,9	25,5	24,6	23,9
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	19,7	19,2	18,2	17,4

[1] La dette nette représente la différence entre les passifs et les actifs financiers. La variation annuelle de la dette nette équivaut à l'excédent ou au déficit de la province, compte tenu de la variation sur le plan des immobilisations corporelles et de la variation des actifs nets des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges. Le déficit accumulé représente la différence entre, d'une part, les passifs et, d'autre part, le total des actifs, lequel comprend les immobilisations corporelles ainsi que les actifs nets des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges. La variation annuelle du déficit accumulé équivaut à l'excédent ou au déficit.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES POUR 2007-2008

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

TABLEAU 23

	Chiffres provisoires	Plan	Variation	
	2006-2007	2007-2008	En millions de dollars	Pourcentage
Revenus	**89 143**	**91 503**	**2 360**	**2,6**
Charges				
Programmes	79 992	82 030	2 038	2,5
Intérêt sur la dette	8 841	9 123	282	3,2
Total des charges	**88 833**	**91 153**	**2 320**	**2,6**
Excédent/(Déficit) avant la réserve	**310**	**350**	**40**	**12,9**
Réserve	–	750	750	–
Excédent/(Déficit)	**310**	**(400)**	**(710)**	**–**
Investissements dans les immobilisations	**2 609**	**3 334**	**725**	**27,8**
Dette nette[1]	143 025	145 314	2 289	1,6
Déficit accumulé[1]	108 845	109 245	400	0,4

[1] La dette nette représente la différence entre les passifs et les actifs financiers. La variation annuelle de la dette nette équivaut à l'excédent ou au déficit de la province, compte tenu de la variation sur le plan des immobilisations corporelles et de la variation des actifs nets des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges. Le déficit accumulé représente la différence entre, d'une part, les passifs et, d'autre part, le total des actifs, lequel comprend les immobilisations corporelles ainsi que les actifs nets des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges. La variation annuelle du déficit accumulé équivaut à l'excédent ou au déficit.

REVENUS

TABLEAU 24

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2003-2004	2004-2005	Chiffres réels 2005-2006	Chiffres provisoires20 06-2007	Plan 2007-2008
Revenus fiscaux					
Impôt sur le revenu des particuliers	18 301	19 320	21 041	23 285	23 285
Taxe de vente au détail	14 258	14 855	15 554	16 194	16 682
Impôt sur les sociétés	6 658	9 883	9 984	10 476	10 605
Impôt-santé des employeurs	3 753	3 886	4 197	4 376	4 550
Contribution-santé de l'Ontario	–	1 737	2 350	2 589	2 638
Taxe sur l'essence	2 264	2 277	2 281	2 303	2 401
Taxe sur les carburants	681	727	729	735	741
Taxe sur le tabac	1 350	1 453	1 379	1 268	1 217
Droits de cession immobilière	909	1 043	1 159	1 203	1 187
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	627	511	951	706	706
Autres – revenus fiscaux	347	283	292	355	307
	49 148	**55 975**	**59 917**	**63 490**	**64 319**
Gouvernement du Canada					
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)	7 345	–	–	–	–
Transfert canadien en matière de santé (TCS)	–	5 640	7 148	7 732	8 104
Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS)[1]	–	2 912	3 324	3 499	3 740
Suppléments au titre du TCSPS	577	775	584	–	–
Logement social	528	522	520	530	528
Infrastructure	150	209	285	201	161
Fonds pour la réduction des temps d'attente	–	242	243	467	468
Fonds pour les appareils médicaux	192	387	194	–	–
Autres – gouvernement du Canada	1 101	1 195	953	1 749	3 105
	9 893	**11 882**	**13 251**	**14 178**	**16 106**
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques					
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	2 106	1 992	2 027	1 827	1 801
Régie des alcools de l'Ontario	1 045	1 147	1 197	1 290	1 343
Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc.	(17)	444	1 107	873	840
Autres – revenus d'investissement dans les entreprises publiques	(64)	(5)	(23)	(2)	2
	3 070	**3 578**	**4 308**	**3 988**	**3 986**
Autres revenus non fiscaux					
Remboursements	1 206	1 241	1 295	1 419	1 491
Redevance de liquidation de la dette (électricité)	1 000	997	1 021	1 000	1 013
Droits – permis de conduire et immatriculation des véhicules	985	976	763	1 021	1 032
Ventes d'électricité	510	610	779	807	831
Autres droits et permis	594	506	550	565	583
Revenus tirés des permis d'alcool	488	489	516	458	455
Réduction nette du passif lié aux conventions d'achat d'électricité	104	236	396	412	398
Ventes et locations	332	352	465	991	429
Redevances	248	278	191	222	217
Autres – revenus non fiscaux	627	721	773	592	643
	6 289	**6 406**	**6 749**	**7 487**	**7 092**
Total des revenus	**68 400**	**77 841**	**84 225**	**89 143**	**91 503**

[1] Inclut les revenus supplémentaires du budget fédéral de 2005 au titre de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, qui se chiffrent à 272 millions de dollars en 2005-2006 et à 254 millions de dollars en 2006-2007.

CHARGES TOTALES
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

TABLEAU 25

Charges des ministères	2003-2004	2004-2005	Chiffres réels[1] 2005-2006	Chiffres provisoires[2] 2006-2007	Plan 2007-2008
Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario	15	21	50	24	28
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	843	799	865	809	876
Procureur général	1 231	1 209	1 287	1 379	1 387
Commission de régie interne	196	145	150	168	245
Services à l'enfance et à la jeunesse[3]	2 595	2 786	3 267	3 284	3 574
Affaires civiques et Immigration[3]	55	64	92	118	86
Services sociaux et communautaires[3]	5 976	6 365	6 718	7 238	7 341
Sécurité communautaire et Services correctionnels[3]	1 701	1 739	1 750	1 895	1 927
Culture	327	344	475	400	350
Secrétariat du renouveau démocratique	–	2	2	9	8
Développement économique et Commerce	78	68	176	268	327
Éducation	352	368	440	445	437
Conseils scolaires – charges nettes	9 423	10 274	10 886	11 290	11 989
Énergie	169	194	207	247	290
Environnement	265	307	274	312	325
Bureaux du corps exécutif	24	19	19	19	18
Finances[3]	696	544	583	612	464
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario/Fonds de réinvestissement communautaire	651	626	714	758	917
Office des affaires francophones	3	3	4	4	4
Services gouvernementaux	467	898	625	817	818
Santé et Soins de longue durée[4]	16 233	17 573	17 841	19 033	20 043
Hôpitaux - charges nettes[4]	12 946	13 877	14 816	16 674	17 509
Promotion de la santé[3]	202	236	290	396	373
Affaires intergouvernementales	6	13	10	12	9
Travail	117	129	141	150	161
Affaires municipales et Logement	635	772	926	837	760
Richesses naturelles	627	563	628	762	726
Développement du Nord et Mines	189	320	337	322	356
Renouvellement de l'infrastructure publique[5]	(35)	41	107	403	138
Recherche et Innovation[3]	161	238	332	318	325
Revenu	533	523	442	551	578
Petites Entreprises et Entrepreneuriat	11	16	26	25	26
Tourisme	212	167	210	191	195
Formation, Collèges et Universités[3]	2 811	3 293	3 504	4 095	4 402
Collèges – charges nettes	1 090	1 289	1 185	1 331	1 453
Transports	1 816	1 831	2 188	2 753	1 977

CHARGES TOTALES (EN MILLIONS DE DOLLARS)

TABLEAU 25

Charges des ministères (suite)	2003-2004	2004-2005	Chiffres réels[1] 2005-2006	Chiffres provisoires[2] 2006-2007	Plan 2007-2008
Autres charges					
Fonds de prévoyance – immobilisations	–	–	–	–	175
Fonds de réinvestissement communautaire (financement unique de transition)	–	233	–	–	–
Fonds de protection des consommateurs contre les augmentations du prix de l'électricité	253	–	–	–	–
Intérêt sur la dette	9 604	9 368	9 019	8 841	9 123
Transports-Action Ontario	–	–	1 232	6	–
Aide unique et extraordinaire – secteur agricole	64	601	282	278	20*
Fonds de prévoyance – fonctionnement	–	–	–	40	580
Prestation de retraite et autres avantages sociaux futurs	309	458	729	567	533
Achat d'électricité	797	840	803	807	831
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants	235	240	295	345	349
Économies de fin d'exercice	–	–	–	–	(900)
Total des charges	**73 883**	**79 396**	**83 927**	**88 833**	**91 153**

[1] Depuis 2005-2006, la présentation de la situation financière de la province englobe les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges au moyen de la consolidation « sur une seule ligne ». Les chiffres des exercices antérieurs à 2005-2006 ont trait aux subventions accordées à ces organismes et sont fournis à des fins de comparaison.

[2] Les résultats financiers provisoires de 2006-2007 indiqués dans le présent budget sont fondés sur les meilleurs renseignements disponibles au début de mars 2007.

[3] Pour 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008, les charges totales de ces ministères ont été redressées pour tenir compte des transferts aux conseils scolaires, aux hôpitaux et aux collèges et elles sont consolidées dans les charges nettes de ces secteurs. Les chiffres des exercices antérieurs à 2005-2006 ont trait aux subventions accordées à ces organismes et sont fournis à des fins de comparaison.

[4] Les charges du ministère de la Santé et des Soins de longue durée et des hôpitaux en 2003-2004 incluent 824 millions de dollars au titre des dépenses rattachées au SRAS et d'importantes dépenses en santé ponctuelles. Les chiffres de 2006-2007 tiennent compte de la nouvelle présentation des charges dans le secteur de la santé adoptée par souci d'uniformité avec les Comptes publics de 2005-2006. Cette nouvelle présentation n'a pas d'incidence sur les charges totales.

[5] Les charges négatives découlent des redressements de consolidation, mettant en cause la Société immobilière de l'Ontario (SIO) et les ministères, auxquels on a procédé pour faire état des dépenses nettes de l'exercice.

* Les charges de 20 millions de dollars inscrites au plan ne comprennent pas les fonds de contrepartie provinciaux qui devront peut-être être payés en raison du nouveau programme fédéral annoncé le 9 mars 2007.

DÉPENSES LIÉES À L'INFRASTRUCTURE 2007-2008

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

TABLEAU 26

		Plan 2007-2008		
	Dépenses totales provisoires liées à l'infrastructure 2006-2007	Investissement dans les immobilisations corporelles	Transferts et autres dépenses liés à l'infrastructure[1]	Dépenses totales liées à l'infrastructure
Transports				
Transport en commun	1 691	598	394	992
Routes	1 442	1 549	154	1 703
Autres - transports	80	5	25	30
Santé				
Hôpitaux	343	623	5	628
Autres – santé	189	50	176	226
Éducation				
Conseils scolaires	1 110	–	1 016	1 016
Collèges	68	184	–	184
Universités	52	–	71	71
Eau/Environnement	290	32	226	258
Infrastructure municipale et locale[2]	556	2	249	251
Justice	111	89	42	131
Autres	713	202	253	455
Total[3]	**6 645**	**3 334**	**2 611**	**5 945**

[1] Consistent principalement en transferts pour immobilisations aux municipalités et aux universités, en dépenses pour le service de la dette liée aux immobilisations des écoles et en dépenses pour la réparation et la réhabilitation d'écoles. Ces montants sont inclus dans les charges totales de la province au tableau 25.

[2] Les investissements au titre de l'infrastructure municipale et locale des aqueducs et de traitement des eaux usées sont compris dans la catégorie Eau/Environnement.

[3] Les dépenses totales englobent des transferts de 86 millions de dollars au poste des investissements dans les immobilisations (pour les routes provinciales), 160 millions de dollars en transferts et autres dépenses liées à l'infrastructure (28 millions de dollars pour les transports, 45 millions de dollars pour l'eau et l'environnement, 87 millions de dollars pour l'infrastructure municipale et locale).

PRINCIPALES STATISTIQUES FINANCIÈRES ET ÉCONOMIQUES ÉTABLIES SUR DIX EXERCICES
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Opérations financières			
Revenus	**56 050**	**65 042**	**66 294**
Charges			
Programmes	49 036	53 347	53 519
Intérêt sur la dette	9 016	11 027	10 873
Total des charges	**58 052**	**64 374**	**64 392**
Excédent/(Déficit) avant la réserve	**(2 002)**	**668**	**1 902**
Réserve	–	–	–
Excédent/(Déficit)	**(2 002)**	**668**	**1 902**
Dette nette[3, 4]	**114 737**	**134 398**	**132 496**
Déficit accumulé[3]	**114 737**	**134 398**	**132 496**
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché	377 897	409 020	440 759
Revenu des particuliers	304 652	321 702	347 653
Population – Juillet (en milliers)	11 367	11 506	11 685
Dette nette par habitant (en dollars)	10 094	11 681	11 339
Revenu des particuliers par habitant (en dollars)	26 801	27 959	29 752
Total des charges en pourcentage du PIB	15,4	15,7	14,6
Intérêt sur la dette en pourcentage des revenus	16,1	17,0	16,4
Dette nette en pourcentage du PIB	30,4	32,9	30,1
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	30,4	32,9	30,1

[1] À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

[2] À compter de 2005-2006, la présentation de la situation financière de la province englobe les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges au moyen de la consolidation « sur une seule ligne ». Les chiffres des exercices antérieurs à 2005-2006 ont trait aux subventions accordées à ces organismes et sont fournis à des fins de comparaison.

[3] La dette nette représente la différence entre le passif et l'actif financiers. La variation annuelle de la dette nette équivaut à l'excédent ou au déficit de la province, compte tenu de la variation sur le plan des immobilisations corporelles et de la variation des actifs nets des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges. Le déficit accumulé représente la différence entre, d'une part, les passifs et, d'autre part, les actifs totaux, lesquels comprennent les immobilisations corporelles ainsi que les actifs nets des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges. La variation annuelle du déficit accumulé équivaut à l'excédent ou au déficit. Pour l'exercice 2005-2006, la variation du déficit accumulé découle, entre autres, des actifs d'ouverture nets combinés des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges qui ont été pris en compte lors de la consolidation de ces organismes parapublics.

[4] La dette nette a été redressée en 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006 pour tenir compte de la valeur des corridors de transmission électrique que Hydro One Inc. a transférés à la province.

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Statistique Canada.

TABLEAU 27

2001-2002	2002-2003[1]	2003-2004	2004-2005	Chiffres réels[2] 2005-2006	Chiffres provisoires 2006-2007	Plan 2007-2008
66 534	**68 891**	**68 400**	**77 841**	**84 225**	**89 143**	**91 503**
55 822	59 080	64 279	70 028	74 908	79 992	82 030
10 337	9 694	9 604	9 368	9 019	8 841	9 123
66 159	**68 774**	**73 883**	**79 396**	**83 927**	**88 833**	**91 153**
375	**117**	**(5 483)**	**(1 555)**	**298**	**310**	**350**
–	–	–	–	–	–	750
375	**117**	**(5 483)**	**(1 555)**	**298**	**310**	**(400)**
132 121	**132 647**	**138 816**	**140 921**	**141 928**	**143 025**	**145 314**
132 121	**118 705**	**124 188**	**125 743**	**109 155**	**108 845**	**109 245**
453 701	477 763	493 219	517 608	537 657	553 197	570 346
361 187	369 420	381 583	398 217	416 210	435 237	452 211
11 898	12 102	12 263	12 417	12 559	12 687	12 848
11 104	10 961	11 320	11 349	11 301	11 273	11 310
30 357	30 526	31 117	32 070	33 140	34 306	35 197
14,6	14,4	15,0	15,3	15,6	16,1	16,0
15,5	14,1	14,0	12,0	10,7	9,9	10,0
29,1	27,8	28,1	27,2	26,4	25,9	25,5
29,1	24,8	25,2	24,3	20,3	19,7	19,2

Composition des revenus 2007–2008 **Graphique 20**

En milliards de dollars

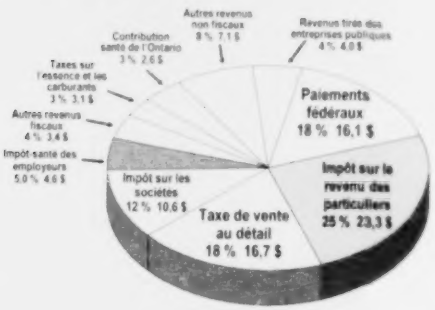

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Composition des charges totales — Graphique 21

2007–2008

En milliards de dollars

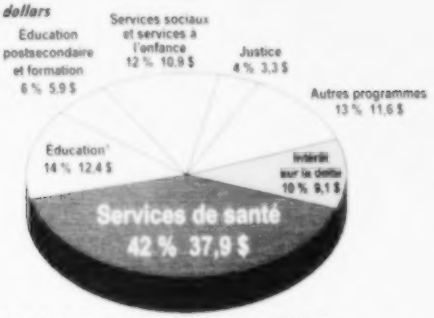

[1] Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Composition des charges de programmes[1] — Graphique 22

2007–2008

En milliards de dollars

[1] Les charges de programmes représentent le total des charges moins l'intérêt sur la dette.

[2] Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Soutien à la santé, à la Fondation Trillium de l'Ontario et aux collectivités découlant des activités de jeu

Le produit des activités de jeu qui revient à la province continue d'être utilisé pour soutenir les priorités provinciales, notamment le fonctionnement et le soutien des hôpitaux, les organismes de bienfaisance, les athlètes amateurs, les collectivités et le secteur agricole.

Soutien aux services de santé, aux organismes de bienfaisance et aux programmes de traitement du jeu problématique et aux programmes connexes (en millions de dollars) — **Tableau 28**

	Chiffres provisoires 2006-2007	Plan 2007-2008
Revenus tirés des loteries, des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes		
Fonctionnement des hôpitaux	1 512	1 481
Fondation Trillium de l'Ontario	100	105
Traitement du jeu problématique et programmes connexes	36	37
Athlètes amateurs de l'Ontario	10	10
Revenus générés par les casinos commerciaux		
Priorités générales du gouvernement	169	168
Total	**1 827**	**1 801**

Sources : ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Recettes tirées des loteries, des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes

Aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, les revenus provinciaux nets générés par les loteries, les casinos de bienfaisance et les machines à sous dans les hippodromes doivent être utilisés pour soutenir des services tels que le fonctionnement des hôpitaux, les programmes de traitement du jeu problématique et les programmes connexes, ainsi que le financement d'organismes de bienfaisance par l'entremise de la Fondation Trillium de l'Ontario.

En 2007-2008, on estime que des revenus nets de 1 481 millions de dollars provenant de loteries, de casinos de bienfaisance et de machines à sous dans les hippodromes seront affectés au fonctionnement des hôpitaux. Les fonds générés par le secteur des jeux qui sont versés aux hôpitaux sont légèrement inférieurs à ce qu'ils étaient l'année dernière, alors que les charges nettes des hôpitaux, après consolidation, augmenteront de 834 millions de dollars cette année, pour passer à 17,5 milliards de dollars. Les charges seront acquittées grâce à d'autres sources de revenus du gouvernement.

En 2007-2008, la Fondation Trillium de l'Ontario recevra 105 millions de dollars pour aider à bâtir des collectivités saines et dynamiques grâce à des contributions aux organismes de bienfaisance et aux organismes sans but lucratif.

Deux pour cent des revenus bruts tirés des machines à sous, ce qui devrait représenter 37 millions de dollars en 2007-2008, sont affectés à des programmes de recherche, de prévention et de traitement touchant le jeu problématique.

La loterie Quest for Gold permettra d'accorder, en 2007-2008, un soutien financier direct estimé à 10 millions de dollars aux athlètes amateurs ontariens de haut niveau. Ce financement leur permettra également d'avoir accès à des entraîneurs chevronnés et d'améliorer leur performance.

Profits des casinos commerciaux

En 2007-2008, les revenus provinciaux nets tirés des casinos commerciaux, estimés à 168 millions de dollars, seront utilisés pour soutenir les priorités générales du gouvernement, notamment les services de santé, l'éducation et l'infrastructure publique.

Les activités des casinos commerciaux procurent environ 12 000 emplois directs en Ontario. En plus de favoriser le développement économique local, on estime que les casinos commerciaux, et l'accroissement du tourisme qui en découle, ont des retombées annuelles de 2,4 milliards de dollars sur l'économie de la province.

Autres bénéficiaires des revenus générés par les casinos de bienfaisance et les machines à sous dans les hippodromes

Vingt pour cent des revenus bruts générés par les machines à sous dans les hippodromes visent à favoriser la croissance économique de l'industrie des courses de chevaux. Depuis 1998, cette initiative a permis de verser plus de 2 milliards de dollars à cette composante clé du secteur agricole de la province. Pour 2007-2008, on évalue à 329 millions de dollars le soutien supplémentaire qui sera accordé.

SOUTIEN AU SECTEUR AGRICOLE ET AUX MUNICIPALITÉS[1] (EN MILLIONS DE DOLLARS) — **TABLEAU 29**

	Chiffres provisoires 2006-2007	Plan 2007-2008
Secteur agricole	317	329
Municipalités	75	78
Total	**392**	**407**

[1] La part des revenus tirés des machines à sous des hippodromes qui revient au secteur agricole et la part des revenus tirés des machines à sous des casinos de bienfaisance et des hippodromes qui revient aux municipalités sont versées directement par la Société des loteries et des jeux de l'Ontario.

Source : ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique de l'Ontario.

Une partie des revenus bruts générés par les machines à sous, évaluée à 78 millions de dollars en 2007-2008, sera fournie aux municipalités où se trouvent des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes. Ces revenus compenseront en partie les coûts de l'infrastructure et des services locaux.

PASSIF ÉVENTUEL

Outre les principaux risques économiques et sensibilités liées à la demande auxquels il est exposé, le plan financier est aussi assujetti à des risques découlant du passif éventuel du gouvernement. La réalisation ou non de ces obligations échappe au contrôle du gouvernement. Des pertes pourraient survenir à la suite de règlements judiciaires, de manquements dans le cadre de projets et de garanties de prêt ou de financement. Les provisions pour pertes ayant de fortes chances de se réaliser et dont on peut raisonnablement faire une estimation sont imputées au titre des passifs dans les états financiers de la province. Les passifs éventuels importants sont décrits ci-après.

Ontario Nuclear Funds Agreement

La province a certaines responsabilités relativement à la gestion des déchets de combustion et au déclassement des centrales nucléaires. La province, Ontario Power Generation Inc. (OPG), une filiale appartenant entièrement à la province, et certaines filiales de OPG sont parties à l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA), qui vise à mettre sur pied, à financer et à gérer des fonds distincts de façon à pouvoir assumer les coûts de gestion des déchets de combustion et de déclassement des centrales nucléaires. Aux termes de l'ONFA, la province est tenue d'effectuer des paiements si les coûts estimatifs de gestion des déchets nucléaires dépassent les seuils établis pour un volume donné de combustible épuisé. En outre, la province garantit un rendement de 3,25 % au-dessus de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario pour le fonds de gestion des déchets de combustion des centrales nucléaires. Elle a également procuré une garantie provinciale directe à la Commission canadienne de sûreté nucléaire au nom de OPG jusqu'à concurrence de 1,5 milliard de dollars en ce qui a trait à la partie des obligations liées au déclassement et à la gestion des déchets nucléaires qui n'est pas couverte par les fonds distincts.

Obligations garanties par la province

La province fournit des garanties de prêts au nom de diverses parties. La limite autorisée pour les prêts garantis par la province au 31 mars 2006 était de 3,8 milliards de dollars. Les encours de prêts garantis et les autres éventualités s'élevaient à 3,3 milliards de dollars au 31 mars 2006. Une provision de 504 millions de dollars, fondée sur une estimation de la perte probable découlant de garanties données en vertu du Programme de soutien aux étudiants, a été comptabilisée dans les états financiers consolidés de 2005-2006 de la province.

Logement social – Ententes d'assurance-prêts

La province est tenue d'indemniser et de rembourser la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour tous frais nets, y compris tout passif environnemental résultant de manquements à des obligations, dans le cadre de tous les projets de logement sans but lucratif faisant partie du portefeuille de la province. Au 5 mars 2007, les prêts hypothécaires en cours étaient de 8,3 milliards de dollars.

Créances exigibles de la Couronne

Les créances exigibles de la Couronne découlent de poursuites judiciaires, en cours ou éventuelles, relatives à des revendications territoriales présentées par des Autochtones, à des inexécutions de contrats, à des dommages subis par des personnes ou des biens, ou à des éléments semblables. Au 5 mars 2007, il y avait 100 créances exigibles de la Couronne s'élevant à plus de 50 millions de dollars.

Société canadienne du sang

Les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada ont conclu une Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive avec la Société canadienne du sang et la Compagnie d'assurance captive de la Société canadienne du sang limitée, une filiale appartenant entièrement à la Société canadienne du sang établie en vertu des lois de la Colombie-Britannique. Selon cette entente, chaque gouvernement indemnise, au prorata, cette compagnie

d'assurance de tout paiement qu'elle est tenue de verser en vertu d'une police d'assurance tous risques liés au sang, police qu'elle fournit à la Société canadienne du sang. La police a un montant de garantie global de 750 millions de dollars, qui peut couvrir les règlements, les jugements et les frais juridiques de défense. La police est excédentaire et complémentaire à une police d'assurance tous risques de 250 millions de dollars souscrite par la CBS Insurance Company Limited, une filiale de la Société canadienne du sang établie aux Bermudes. Compte tenu de la population actuelle, l'obligation potentielle maximale de l'Ontario en vertu de l'Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive se chiffre à environ 376 millions de dollars. Aucune instance en cours, qui pourrait entraîner une demande de règlement à l'égard de la province en vertu de l'Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive, n'a été portée à la connaissance du gouvernement de l'Ontario.

CHAPITRE III

Le régime fiscal de l'Ontario favorise une prospérité accrue

Aperçu

Le régime fiscal joue un rôle important dans le plan du gouvernement McGuinty qui vise à offrir à tous les Ontariennes et Ontariens des occasions de réussir. Il génère les revenus nécessaires au financement des secteurs prioritaires qui comptent le plus pour la population de la province, comme la santé et l'éducation. Des mesures fiscales spécifiques contribuent également à la réalisation des objectifs des politiques économiques et sociales du gouvernement. Un régime fiscal moderne, efficace, concurrentiel et prospectif est crucial pour paver la voie à une économie plus vigoureuse.

Les impôts constituent un des éléments d'un contexte commercial concurrentiel qui contribue à attirer les investisseurs et à favoriser les emplois bien rémunérés. Les nouvelles mesures d'imposition proposées dans le présent budget contribueraient à stimuler une croissance économique vigoureuse et à long terme dans la province. En plus de réduire l'impôt scolaire applicable aux entreprises, le gouvernement propose d'accélérer l'élimination de l'impôt sur le capital. Il propose également de maintenir le soutien fiscal à des secteurs et activités clés de l'économie ontarienne. Le gouvernement continue de déployer des efforts pour moderniser et rationaliser le régime fiscal afin de permettre aux entreprises de consacrer moins de temps à remplir des formalités administratives et plus de temps à créer des emplois et à stimuler l'économie et la prospérité de la province.

Par ailleurs, le présent budget propose d'accroître le soutien offert aux personnes qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire les personnes vulnérables et les enfants qui vivent dans des familles à faible revenu. Ces mesures s'appuient sur les réalisations du gouvernement au cours des trois dernières années et s'inscrivent dans son plan de croissance économique à long terme. Pendant cette période, des mesures fiscales et autres ont été mises en œuvre pour aider les personnes âgées, les enfants et les personnes à faible revenu. Le gouvernement a également apporté des modifications d'envergure pour accroître la transparence, la reddition de comptes et l'efficacité administrative du régime fiscal.

Le présent chapitre fournit des renseignements sur des mesures proposées dans le budget. Pour obtenir des précisions sur ces mesures, on conseille au lecteur de consulter la loi modificative.

Amélioration du climat d'investissement en Ontario

Des taux d'imposition des sociétés plus bas attirent les investisseurs en Ontario et aident les entreprises à être compétitives sur les marchés mondiaux. Des investissements accrus signifient plus d'emplois, une plus grande productivité, des collectivités plus fortes et une meilleure qualité de vie pour les Ontariennes et Ontariens. Voir la section F du chapitre I, *Accroître les possibilités de croissance économique*, pour de plus amples renseignements.

Élimination de l'impôt sur le capital en 2010

On reconnaît généralement que l'impôt sur le capital, qui génère actuellement environ 1,3 milliard de dollars par année, est un obstacle aux investissements, parce qu'il est perçu sur les investissements des entreprises plutôt que sur leurs bénéfices. En 2004, le gouvernement a établi par voie législative un calendrier visant l'élimination de l'impôt sur le capital d'ici 2012. Ce plan procure aux entreprises des avantages immédiats. Les augmentations annuelles de la déduction de l'impôt sur le capital entraînent des économies fiscales pour toutes les entreprises qui paient l'impôt sur le capital et cet impôt aura été éliminé complètement pour plus de 14 000 petites et moyennes entreprises supplémentaires en Ontario d'ici 2008. De plus, la réduction accélérée du taux d'imposition du capital

annoncée dans le budget de l'Ontario de 2006 prévoyait une baisse de 5 %, deux ans plus tôt que prévu. Les réductions de l'impôt sur le capital effectuées depuis 2004 permettront aux entreprises ontariennes d'économiser plus de 475 millions de dollars globalement d'ici la fin de 2007-2008.

Dans le budget de l'Ontario de 2006, le gouvernement a annoncé son intention d'éliminer l'impôt sur le capital en 2010 si sa situation financière le lui permettait. Dans le présent budget, il propose d'atteindre ce but et déposera une loi prévoyant l'élimination de l'impôt sur le capital le 1er juillet 2010. Les entreprises pourraient réinvestir plus d'économies pour prendre de l'expansion, moderniser leur exploitation et créer plus d'emplois. L'augmentation des investissements et la création d'emplois favorisent la croissance économique qui, en retour, génère des revenus fiscaux supplémentaires qui permettent d'investir davantage dans la santé, l'éducation et l'infrastructure.

L'élimination de l'impôt sur le capital représentera pour le gouvernement fédéral des revenus supplémentaires parce que les sociétés ne déduiront plus l'impôt sur le capital de l'Ontario aux fins du calcul de l'impôt fédéral sur les sociétés. L'Ontario estime que l'élimination de l'impôt sur le capital représenterait pour le gouvernement fédéral un gain d'environ 400 millions de dollars par année.

Pour favoriser davantage la croissance économique, l'Ontario demande au gouvernement fédéral de lui retourner ces gains, pour que la province puisse faire des investissements supplémentaires afin de stimuler la prospérité de l'économie.

Le tableau 1 présente le plan proposé pour accélérer l'élimination de l'impôt sur le capital :

PLAN PROPOSÉ PAR L'ONTARIO POUR ACCÉLÉRER L'ÉLIMINATION DE L'IMPÔT SUR LE CAPITAL **TABLEAU 1**

	Déduction (en millions de dollars)	Taux (%)			
			Institutions financières		
			1re tranche de 400 millions $ du capital imposable	Capital imposable de plus de 400 millions $	
		Sociétés ordinaires		Dépôts non acceptés	Dépôts acceptés
1er janv. 2004	5	0.3	0.6	0.72	0.9
1er janv. 2005	7.5	0.3	0.6	0.72	0.9
1er janv. 2006	10	0.3	0.6	0.72	0.9
1er janv. 2007[1]	12.5	0.285	0.57	0.684	0.855
1er janv. 2008[1]	15	0.285	0.57	0.684	0.855
1er janv. 2009	15	0.225	0.45	0.54	0.675
1er janv. 2010	15	0.15	0.3	0.36	0.45
1er juill. 2010[2]	Date d'élimination en vertu du plan proposé				
1er janv. 2011[3]	10	0.225	0.45	0.54	0.675
1er janv. 2012					

Réductio de 5 %

[1] Les taux tiennent compte de la réduction de 5 % du taux d'imposition du capital annoncée dans le budget de l'Ontario de 2006 et adoptée le 18 mai 2006.
[2] L'élimination proposée serait calculée au prorata pour les années d'imposition qui chevauchent les dates d'entrée en vigueur.
[3] Les taux qui seraient en vigueur si on ne procédait pas à l'élimination accélérée qui est proposée dans le présent budget.

Harmonisation de l'impôt sur les sociétés

En octobre 2006, l'Ontario et le gouvernement fédéral ont conclu un protocole d'entente pour le transfert à l'Agence du revenu du Canada de l'administration de certains impôts sur les sociétés de l'Ontario pour les années d'imposition se terminant après 2008. Il s'agit de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le capital.

L'administration de l'impôt sur les sociétés par un seul ordre de gouvernement éliminerait les doubles emplois et simplifierait l'observation des règles fiscales. Les entreprises de l'Ontario économiseraient jusqu'à 100 millions de dollars par année car elles auraient une seule déclaration à produire et il y aurait une seule administration et un seul ensemble de règles. Elles consacreraient moins d'énergie aux formalités administratives pour se concentrer davantage sur ce qu'elles font le mieux : créer des emplois et favoriser une économie vigoureuse et prospère.

Dans le cadre de cette initiative, l'Ontario a accepté de s'aligner sur l'assiette de l'impôt sur les sociétés du gouvernement fédéral. Pour améliorer la compétitivité de l'Ontario et accroître les bénéfices générés par l'harmonisation de l'assiette fiscale, le gouvernement proposait dans *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2006* que seulement deux mesures propres à l'Ontario soient remplacées :

- un crédit d'impôt non remboursable de 4,5 % pour remplacer la déduction actuelle fondée sur la partie du crédit d'impôt fédéral à l'investissement liée à la recherche scientifique et au développement expérimental (RS&DE) effectués en Ontario;

- un crédit d'impôt et un mécanisme de débit proposés pour préserver l'effet de la déduction ontarienne actuelle relative au secteur minier et à celui du pétrole et du gaz.

L'harmonisation de l'assiette de l'impôt sur les sociétés se traduirait par une réduction de l'impôt sur les sociétés de l'Ontario de 90 millions de dollars par année en plus des économies réalisées au titre des coûts d'observation qui pourraient atteindre 100 millions de dollars.

Le présent budget propose d'autres mesures pour soutenir l'harmonisation de l'assiette de l'impôt sur les sociétés et réduire les coûts d'observation pour les entreprises. Ces mesures sont décrites plus loin dans le présent chapitre.

Hausse du crédit d'impôt pour dividendes

En novembre 2006, une loi était adoptée pour stimuler les investissements dans des entreprises ontariennes et mieux intégrer les régimes d'imposition des sociétés et du revenu des particuliers en augmentant le crédit d'impôt pour dividendes d'un taux équivalent à celui proposé par le gouvernement fédéral. En faisant mieux correspondre le taux d'imposition des dividendes aux taux d'imposition d'autres formes de revenus de placement, cette initiative encourage les Ontariennes et Ontariens à investir. Les contribuables de la province paieront moins d'impôt sur leurs dividendes provenant de grandes sociétés canadiennes, ce qui favorisera la concurrence et les investissements pour les entreprises.

Crédit d'impôt pour dividendes

Au Canada, les revenus des sociétés sont assujettis à l'impôt sur les sociétés fédéral et provincial. S'ils sont distribués à des particuliers sous forme de dividendes, ces revenus sont également assujettis à l'impôt sur le revenu des particuliers fédéral et provincial.

Avant 2006, le régime d'imposition du revenu des particuliers fournissait un allégement partiel de l'impôt sur les sociétés pour les dividendes payés par des sociétés canadiennes. Cet allégement était offert aux particuliers résidant au Canada (actionnaires admissibles), en vertu d'une majoration et d'un crédit d'impôt pour dividendes, comme suit :

- L'actionnaire admissible incluait le dividende imposable dans son revenu pour les besoins de l'impôt afin de représenter le revenu avant impôt touché par la société. Le dividende imposable était égal au montant du dividende reçu plus 25 % (la majoration).

- L'actionnaire admissible recevait un crédit d'impôt fédéral non remboursable égal à 13,33 % du dividende imposable et un crédit d'impôt non remboursable de l'Ontario égal à 5,13 % du dividende imposable pour compenser l'impôt sur le revenu payé au niveau de la société.

- Ce mécanisme supposait un taux nominal d'impôt fédéral-provincial sur les sociétés de 20 %.

Le taux combiné d'impôt fédéral-provincial touchant le revenu de la plupart des sociétés autres que les petites entreprises est supérieur à 20 %. Par conséquent, les dividendes distribués aux actionnaires par les grandes entreprises pourraient être assujettis à un taux combiné d'imposition du revenu des particuliers et des sociétés supérieur à celui s'appliquant à d'autres types de revenus de placement.

Bonification du crédit d'impôt dans le cas des dividendes admissibles

En novembre 2005, le gouvernement fédéral a proposé de réduire l'impôt fédéral sur le revenu payable sur les dividendes tirés d'un revenu assujetti au taux général d'imposition des sociétés du gouvernement fédéral (dividendes admissibles).

TAUX DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR DIVIDENDES DE L'ONTARIO — **TABLEAU 2**

Année d'imposition	Taux pour les dividendes admissibles (%)	Taux pour les autres dividendes canadiens (%)
2005	5,13	5,13
2006	6,5	5,13
2007	6,7	5,13
2008	7,0	5,13
2009	7,4	5,13
2010	7,7	5,13

À cette fin, il accorde une majoration et un crédit d'impôt bonifiés pour les dividendes admissibles. Pour les années d'imposition 2006 et suivantes, les dividendes admissibles sont majorés de 45 %, ce qui signifie que les actionnaires incluent dans leur revenu un dividende imposable égal à 145 % du dividende reçu. Le crédit d'impôt fédéral pour dividendes admissibles est de 18,97 % et est fondé sur le taux fédéral d'imposition des sociétés de 2010.

Pour mieux intégrer l'impôt sur le revenu des particuliers et celui des sociétés et assurer une plus grande cohérence avec l'imposition des autres types de placement, le gouvernement de l'Ontario accorde un crédit d'impôt provincial bonifié pour les dividendes admissibles, qui sera instauré progressivement entre 2006 et 2010 (voir le tableau 2 pour connaître les taux).

Une fois complètement mis en oeuvre, le crédit d'impôt pour dividendes bonifié compensera entièrement le taux d'imposition des sociétés de 12 % de l'Ontario s'appliquant aux entreprises des secteurs de la fabrication, de la transformation, de l'agriculture, de la pêche, de l'exploitation forestière et des mines dans le cas des particuliers qui paient l'impôt sur le revenu des particuliers au taux marginal d'imposition de l'Ontario le plus élevé.

La majoration de 25 % et le crédit d'impôt pour dividendes de 5,13 % continuent de s'appliquer aux dividendes *canadiens qui ne sont pas admissibles à la majoration* et au crédit d'impôt pour dividendes bonifiés.

Cette mesure permettra aux investisseurs de réaliser des économies au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario d'environ 40 millions de dollars en 2006-2007, montant qui passera à 120 millions de dollars en 2010-2011 lorsque la mesure aura été entièrement mise en oeuvre.

SOUTIEN AUX PRINCIPALES PRIORITÉS

En plus de maintenir un climat d'investissement favorable, le régime fiscal est un instrument essentiel pour appuyer les objectifs du gouvernement en matière de politiques sociales et économiques. Par exemple, le régime fiscal de l'Ontario fournit aux Ontariennes et aux Ontariens à faible revenu des ressources financières supplémentaires pour avoir une meilleure qualité de vie et davantage de possibilités.

Allégement fiscal pour les Ontariennes et Ontariens à faible revenu

Prestation ontarienne pour enfants

Dans le présent budget, le gouvernement propose une restructuration majeure du régime de prestations pour enfants de l'Ontario avec la création d'une nouvelle prestation visant à aider les enfants des familles à faible revenu.

En vertu du nouveau régime, des prestations supplémentaires cumulatives totalisant 2,1 milliards de dollars pendant les cinq premières années seraient versées à près de 1,3 million d'enfants dans plus de 600 000 familles. Voir la section A du chapitre I, *Accroître les possibilités pour les enfants et les familles*, pour de plus amples détails.

Crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes pour les personnes âgées de l'Ontario

Les crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes pour les personnes âgées de l'Ontario fournissent de l'aide aux personnes âgées à revenu modeste. Depuis 2003, le gouvernement bonifie ces crédits pour s'assurer qu'ils tiennent mieux compte de la situation des personnes âgées.

Le gouvernement de l'Ontario veut que les personnes âgées qui reçoivent le niveau de revenu minimal garanti par le gouvernement par l'entremise de la Sécurité de la vieillesse, de la sécurité du revenu et du Régime de revenu annuel garanti de l'Ontario bénéficient pleinement des crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes de l'Ontario. Étant donné que le niveau de revenu augmente, la province propose de relever le seuil de revenu pour les couples de personnes âgées relativement à ces crédits à compter de 2007. Le nouveau seuil serait déterminé quand le gouvernement fédéral aura établi les montants versés au titre de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti pour 2007. Voir la section A du chapitre I, *Accroître les possibilités pour les enfants et les familles*, pour de plus amples renseignements.

Programme ontarien d'aide pour les factures d'électricité résidentielle

Pour aider les personnes à faible revenu à assumer les coûts d'électricité plus élevés de la dernière année, le gouvernement a versé plus de 100 millions de dollars en paiements ponctuels à quelque 1,5 million de familles ontariennes à faible revenu. Dans le cadre du Programme ontarien d'aide pour les factures d'électricité résidentielle, on a versé des montants pouvant atteindre 60 $ pour une personne vivant seule et 120 $ pour les familles de deux personnes ou plus en comptant les enfants. La majorité des paiements ont été effectués à l'automne 2006.

Prestation universelle pour la garde d'enfants

Le gouvernement reconnaît l'importance de soutenir les familles et les enfants qui ont besoin de l'aide du gouvernement. Une loi a été promulguée pour faire en sorte que l'admissibilité au Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants, aux crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes et à d'autres programmes provinciaux fondés sur le revenu ne soit pas touchée par la nouvelle Prestation universelle pour la garde d'enfants du gouvernement fédéral. Le gouvernement a aussi veillé à ce que l'admissibilité aux programmes dont les prestations sont subordonnées aux moyens, comme l'aide sociale, ne change pas en raison de l'instauration de cette prestation fédérale.

Soutien à l'environnement

La protection de l'environnement est essentielle au bien-être et à la santé des collectivités de l'Ontario. La province a mis en œuvre un certain nombre d'initiatives pour améliorer la qualité de l'air et encourager l'économie de l'énergie, notamment des initiatives touchant la taxe de vente au détail. Par exemple, pour rendre les véhicules hybrides à haut rendement énergétique intéressants pour les Ontariennes et Ontariens et soutenir les efforts que déploie l'industrie de l'automobile pour fabriquer plus de véhicules à haut rendement énergétique, le gouvernement a doublé, dans le budget de 2006, la remise de la taxe de vente au détail perçue sur les véhicules hybrides admissibles pour la faire passer de 1 000 $ à 2 000 $.

Remise pour les systèmes d'énergie propre utilisés pour les locaux d'habitation

Pour continuer de soutenir la production d'une énergie plus propre, on propose que la date pour la remise temporaire de la taxe de vente au détail perçue sur les systèmes d'énergie solaire, les éoliennes, les microcentrales hydroélectriques et les systèmes d'énergie géothermique utilisés dans les locaux d'habitation soit devancée pour inclure les achats faits avant le 1er janvier 2010.

Soutien à une économie novatrice fondée sur le savoir

Le régime fiscal de l'Ontario sert également à encourager certaines activités économiques essentielles comme la formation professionnelle, la recherche et l'innovation. Les industries novatrices qui peuvent compter sur une main-d'œuvre à forte valeur ajoutée représentent le moteur de la croissance économique. Voir la section F du chapitre I, *Accroître les possibilités de croissance économique*, pour des renseignements supplémentaires.

Crédit d'impôt pour la formation en apprentissage

En 2004, le gouvernement a instauré un crédit d'impôt pour la formation en apprentissage afin d'inciter les entreprises à embaucher des apprentis dans certains métiers spécialisés. Il s'agit d'un crédit d'impôt remboursable de 25 à 30 % destiné aux entreprises au titre des traitements et salaires versés aux apprentis admissibles qui commencent à travailler avant le 1er janvier 2008. Les apprentis admissibles doivent être dans leurs 36 premiers mois d'un programme de formation en apprentissage dans des métiers désignés de la construction, du secteur des services et du secteur des forces motrices ainsi que des métiers industriels.

Pour soutenir la disponibilité de travailleurs qualifiés dans les secteurs clés de l'économie, le gouvernement propose d'étendre l'application du crédit d'impôt pour la formation en apprentissage aux apprentis admissibles qui commencent à travailler avant le 1er janvier 2012. Les dépenses admissibles seraient les salaires et traitements versés avant le 1er janvier 2015.

En outre, les six métiers suivants seront ajoutés à la liste des 117 métiers spécialisés qui sont actuellement admissibles au crédit d'impôt pour la formation en apprentissage :

- Technicien en électricité pour l'industrie du spectacle
- Opérateur de procédés industriels (secteur de l'énergie)
- Conducteur de semi-remorques commerciales
- Technicien de parements extérieurs isolants
- Vendeur sédentaire, centre d'appels de services informatiques
- Agent de service à la clientèle, centre d'appels de services informatiques

Le crédit d'impôt pour la formation en apprentissage sera mis à jour et l'admissibilité de chacun des métiers sera rétroactive à la date à laquelle le ministère de la Formation et des Collèges et Universités aura instauré le programme d'apprentissage.

Crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production

L'industrie du cinéma et de la télévision est essentielle au soutien du secteur du divertissement et de la création en Ontario. Le gouvernement propose de prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 mars 2008, le crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production de 18 % afin de respecter son engagement d'appuyer l'industrie ontarienne de la production cinématographique et télévisuelle et de veiller à ce qu'elle demeure vigoureuse et compétitive.

Crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques

Le gouvernement propose de modifier le crédit d'impôt remboursable de 20 % pour les effets spéciaux et l'animation informatiques afin de permettre aux filiales à 100 % de se prévaloir d'une déduction pour les dépenses de main-d'oeuvre admissibles engagées par la société mère pour des productions des filiales réalisées après le 22 mars 2007. Cette proposition simplifierait le processus de présentation des demandes qui serait semblable à celui des crédits d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle.

Exemption des frais de marketing de destinations

Pour continuer à soutenir l'industrie touristique de l'Ontario et l'initiative de l'industrie hôtelière qui consiste à financer le marketing de destinations, le gouvernement propose de prolonger d'une année l'exemption de la taxe de vente au détail applicable aux frais de marketing de destinations. Les frais facturés le 30 juin 2008 ou avant cette date seraient admissibles à l'exemption de la taxe de vente au détail de 5 % perçue sur les logements temporaires.

Harmonisation et simplification de l'impôt sur les sociétés

Le 13 décembre 2006, la *Loi de 2006 visant à renforcer les entreprises grâce à un régime fiscal plus simple* (projet de loi 174) a été déposée. Une fois adopté par l'Assemblée législative, le cas échéant, ce projet de loi concrétisera l'administration de l'impôt ontarien sur les sociétés par le gouvernement fédéral pour les années d'imposition se terminant après 2008.

Dans le présent budget, le gouvernement propose des mesures supplémentaires pour harmoniser davantage l'assiette de l'impôt sur les sociétés et simplifier le régime fiscal.

Soutien à la recherche et au développement

Crédit d'impôt de l'Ontario pour la recherche-développement

Lors du calcul du revenu imposable de l'Ontario, on peut actuellement se prévaloir d'une déduction égale à la partie du crédit d'impôt à l'investissement (CII) du gouvernement fédéral liée à la recherche scientifique et au développement expérimental (RS&DE) effectués en Ontario. En raison de l'harmonisation de l'assiette de l'impôt sur les sociétés, cet incitatif deviendra automatiquement caduc pour les années d'imposition se terminant après 2008.

Cependant, pour faire en sorte que l'Ontario maintienne son avantage concurrentiel sur le plan fiscal au titre de la recherche-développement (R-D), le gouvernement proposait, dans *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2006*, de remplacer cette déduction par un crédit d'impôt non remboursable de 4,5 %, qui entrerait en vigueur pour les années d'imposition se terminant après 2008. Le crédit d'impôt représenterait pour la RS&DE effectuée dans la province la même aide que la déduction, qui représente actuellement un montant estimatif de 200 millions de dollars par année.

On trouvera dans le présent budget des précisions sur le crédit d'impôt proposé.

- Pour être admissibles, les dépenses doivent :
  - être engagées par une société pendant une année d'imposition se terminant après 2008 pour de la RS&DE effectuée par l'entremise d'un établissement permanent situé en Ontario;
  - être des dépenses de RS&DE admissibles pour les besoins du CII fédéral.
- Le nouveau crédit d'impôt serait déterminé après application du mécanisme transitoire de crédit et de débit d'impôt et avant le crédit d'impôt relatif à l'impôt minimum sur les sociétés de l'Ontario.
- Une entreprise pourrait à son gré renoncer à une partie ou à la totalité de son droit au crédit d'impôt.
- Un report en avant de 20 ans et un report en arrière de trois ans seraient prévus pour les crédits d'impôt non utilisés, mais aucun report en arrière à une année d'imposition se terminant avant 2009 ne serait permis.
- À l'instar du CII fédéral, les sociétés de personnes auraient le droit de transmettre le nouveau crédit aux associés actifs de la société.
- Le nouveau crédit serait assujetti à des règles visant la récupération et le changement de contrôle semblables à celles qui s'appliquent au CII fédéral.
- Des règles de continuation seraient établies pour permettre le report en avant des crédits non utilisés après une fusion ou une liquidation assujettie au paragraphe 87 (1) ou 88 (1), selon le cas, de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

Rajustements au mécanisme transitoire pour la RS&DE

Pour les besoins de l'impôt sur les sociétés de l'Ontario et du gouvernement fédéral, les contribuables ont généralement des comptes relativement aux montants qui peuvent être reportés sur une autre année d'imposition.

Ces comptes s'appliquent à différents éléments, comme les déductions pour pertes et dépenses en RS&DE dont on ne s'est pas prévalu. À l'heure actuelle, les soldes des comptes peuvent être différents pour l'impôt fédéral et l'impôt de l'Ontario. Cependant, avec l'harmonisation du revenu imposable en fonction de la définition fédérale, chacun des soldes des comptes de l'impôt ontarien prendra la valeur du compte fédéral. Dans bien des cas, il faudra faire des rajustements à la hausse ou à la baisse aux comptes de l'Ontario, ce qui peut se traduire par de futurs gains ou pertes pour les entreprises. Le projet de loi 174, la *Loi de 2006 visant à renforcer les entreprises grâce à un régime fiscal plus simple*, propose un mécanisme transitoire de cinq ans conçu pour réduire au minimum les gains ou les pertes qui pourraient se produire à cause de l'utilisation des soldes des comptes fédéraux. En éliminant généralement ces pertes et gains fiscaux, on s'attend à ce que le mécanisme transitoire n'ait pas d'incidence sur les revenus de la province.

Le mécanisme transitoire proposé calcule d'abord la différence entre les soldes des comptes au fédéral et en Ontario. Si le solde total de l'Ontario dépasse le solde total fédéral, un crédit d'impôt est accordé pour tenir compte de la perte au niveau de l'impôt de l'Ontario pour l'entreprise qui découle de l'adoption du solde fédéral total inférieur. En revanche, si le solde fédéral dépasse celui de l'Ontario, un impôt ontarien supplémentaire est imputé pour tenir compte du gain de la société au niveau de l'impôt de l'Ontario. Le crédit d'impôt ou l'impôt supplémentaire (c.-à-d. le débit d'impôt) sont étalés uniformément sur cinq ans, à partir de la première année d'imposition de la société se terminant après 2008.

Deux modifications sont proposées à ce mécanisme afin de fournir un soutien transitoire aux sociétés de R-D de l'Ontario.

Comme il en est fait mention précédemment, l'incitatif actuel au titre de la RS&DE offert par l'Ontario qui consiste à exclure du revenu imposable de l'Ontario la partie du CII fédéral qui concerne la RS&DE de l'Ontario prend fin pour les années d'imposition se terminant après 2008. Cet incitatif est accordé pendant l'année d'imposition au cours de laquelle l'aide fournie par l'entremise du CII fédéral est reconnue aux fins de l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada; cette année d'imposition est généralement celle qui suit l'année d'imposition au cours de laquelle on s'est prévalu du CII fédéral correspondant. À cause de ce délai d'un an et des retards possibles dans la présentation de la demande du CII fédéral, il y aurait un écart entre l'incitatif fourni par le nouveau crédit d'impôt de 4,5 % et l'incitatif existant.

Pour éliminer cet écart, on propose d'ajouter le montant du CII fédéral pertinent acquis par la société dans les années d'imposition se terminant avant 2009 au solde total de l'Ontario pour la société, dans la mesure où ce CII n'est pas expiré pour les besoins de l'impôt fédéral, qu'il n'entre pas dans le calcul de l'incitatif de l'Ontario existant et qu'il n'a pas été acquis avant le dernier changement de contrôle de la société. Ce rajustement pour tenir compte du CII fédéral constituerait un allégement important pour de nombreuses sociétés de R-D de l'Ontario.

Cependant, même avec ce rajustement, le mécanisme transitoire pourrait encore se traduire par un débit d'impôt pour une société de RS&DE lorsque le solde de son compte de RS&DE fédéral dépasse celui de son compte de RS&DE de l'Ontario au début de sa première année d'imposition se terminant après 2008. Cette différence pourrait survenir, par exemple, lorsqu'une société a utilisé des CII fédéraux plutôt que son compte de RS&DE fédéral pour réduire l'impôt sur le revenu fédéral.

Pour fournir un allégement supplémentaire dans ces circonstances, on propose qu'une société soit autorisée à reporter les débits d'impôt découlant de son solde de compte de RS&DE fédéral. La société pourrait choisir de réduire le montant de son solde fédéral du plus bas de deux montants. Le premier montant serait égal au surplus de

son solde de compte de RS&DE fédéral par rapport à son solde de compte de RS&DE de l'Ontario déduction faite du montant de son rajustement pour les CII fédéraux. Le second montant serait la différence entre son solde fédéral total (déterminé sans tenir compte du choix) et son solde total de l'Ontario.

Si la société élective engage suffisamment de dépenses au titre de la RS&DE, les débits d'impôt liés à la réduction du solde fédéral total pourraient être reportés d'au moins sept années comme suit :

- Pour les années d'imposition se terminant après 2008 et avant 2016, les sociétés maintiendraient un solde cumulatif de leurs dépenses de RS&DE d'après 2008. Pour chacune de ces années d'imposition, la déduction fiscale de la société au titre de la RS&DE serait d'abord appliquée à ce solde cumulatif. Aucun débit d'impôt ne se produirait si la déduction fiscale du titre de la RS&DE ne dépassait pas le solde cumulatif. Dans le cas contraire, le débit d'impôt reposerait sur la mesure dans laquelle la déduction fiscale au titre de la RS&DE (jusqu'à concurrence du montant de la réduction du solde fédéral total) dépasse le solde cumulatif.

- Pour les années d'imposition se terminant après 2015, le débit d'impôt d'une société reposerait sur sa déduction fiscale au titre de la RS&DE pour l'année et non plus sur son solde cumulatif.

Autres améliorations à l'harmonisation et à la simplification des impôts

Impôt minimum sur les sociétés

L'impôt minimum sur les sociétés (IMS) contribue à faire en sorte que les grandes sociétés ne réduisent pas indûment leur impôt sur le revenu de l'Ontario en utilisant différentes préférences fiscales. L'IMS à payer est égal à la différence entre l'impôt sur les sociétés et 4 % du revenu net déterminé à des fins comptables. Pour faire en sorte que l'IMS représente généralement un paiement préalable de l'impôt sur les sociétés et n'entraîne pas d'autres obligations fiscales, un crédit est offert relativement au montant de l'IMS payé. Ce crédit d'impôt peut être reporté de manière à être appliqué dans les années où l'impôt sur les sociétés dépasse l'IMS. À l'heure actuelle, la période de report des crédits d'impôt au titre de l'IMS est de 10 ans. De même, les pertes aux fins de l'IMS peuvent être appliquées au revenu déclaré aux fins de l'IMS dans les 10 années suivantes.

Prolongation du report dans le cas des crédits et des pertes au titre de l'IMS

Dans le présent budget, le gouvernement propose de faire passer de 10 à 20 ans la période de report dans le cas des crédits et des pertes au titre de l'IMS. Cette mesure ferait pendant à la décision récente de prolonger la période de report dans le cas des pertes autres qu'en capital pour la faire passer de 10 à 20 ans pour les besoins de l'impôt sur les sociétés. Cela donnerait également plus de souplesse aux entreprises qui pourraient se prévaloir des crédits au titre de l'IMS en vertu d'une assiette de l'impôt sur les sociétés harmonisée.

La période de report des crédits et des pertes liés à l'IMS attribuables aux années d'imposition se terminant après le 22 mars 2007 serait prolongée pour passer de 10 à 20 ans.

Pour les années d'imposition se terminant après 2008, on propose en outre de prolonger de 10 ans la période de report des crédits aux fins de l'IMS ayant trait aux années d'imposition se terminant avant le 23 mars 2007, pour donner une période de report totale de 20 ans. Cette mesure s'appliquerait aux crédits liés à l'IMS en instance au début de la première année d'imposition d'une entreprise se terminant après 2008.

Simplification de l'observation et de l'administration de l'IMS

Pour faire en sorte que l'IMS n'entrave pas la capacité des entreprises à réorganiser leurs affaires, les sociétés peuvent exclure de leur revenu déclaré aux fins de l'IMS les gains comptables qui sont reportés relativement à la restructuration de la société pour les besoins de l'impôt sur le revenu. Les gains sont reportés jusqu'à ce que le bien soit cédé dans une transaction qui ne comporte pas la restructuration de la société. Ce report s'applique également aux gains découlant du remplacement des biens lorsqu'un report est accordé pour les besoins de l'impôt sur le revenu. Les règles qui s'appliquent à ces situations peuvent être complexes et exigent souvent des contribuables qu'ils comptabilisent des gains étalés sur de nombreuses années.

Afin de soutenir davantage les efforts déployés par le gouvernement pour réduire les coûts d'observation et simplifier l'administration de l'impôt, le gouvernement propose de simplifier ces règles, et notamment de supprimer la nécessité de comptabiliser les gains. Il propose également d'exempter de l'IMS les gains comptables découlant de restructurations ou du remplacement de biens. En outre, lorsque le bénéficiaire d'un transfert cède un bien qu'il a acquis de l'auteur du transfert qui avait reporté le gain pour les besoins de l'IMS, le bénéficiaire du transfert ne serait plus responsable de l'IMS sur ce gain reporté. Ces mesures s'appliqueraient à une cession, une fusion ou une liquidation conclue après le 21 mars 2007.

Des modifications sont également proposées pour empêcher qu'une société reçoive une double déduction pour des pertes lorsqu'une filiale fusionne avec la maison mère ou qu'elle est liquidée. Les modifications annuleraient les dispositions qui permettent le transfert des pertes d'une filiale à la société et permettraient à celle-ci de déduire la perte comptable au complet. Cette mesure s'appliquerait à une fusion ou à une liquidation se produisant après le 21 mars 2007.

Impôt supplémentaire spécial que paient les assureurs-vie

Les compagnies d'assurance-vie paient un impôt supplémentaire spécial (ISS). Pour conserver l'effet de l'ISS en vertu de l'assiette de l'impôt sur les sociétés harmonisée, l'Ontario propose d'instaurer un crédit à reporter pour les besoins de l'ISS qui entrerait en vigueur pour les années d'imposition se terminant après 2008. Le crédit serait égal au montant de l'ISS payé pendant une année d'imposition se terminant après 2008 et serait appliqué dans une année d'imposition ultérieure pour réduire l'impôt sur le revenu de l'Ontario payable en sus de l'impôt minimum (calculé sans tenir compte de l'impôt sur le revenu à payer pour l'année ultérieure) ou de l'ISS (calculé sans tenir compte de l'impôt sur le revenu et de l'impôt minimum à payer pour l'année ultérieure), en prenant le plus élevé des deux. Le crédit d'impôt pour les besoins de l'ISS pourrait être reporté sur une période de 20 ans, comme pour l'impôt minimum.

Modifications de forme

Un certain nombre de lois contiennent des renvois à la *Loi sur l'imposition des sociétés* et à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les modifications nécessaires seront proposées pour qu'il soit fait mention de la *Loi de 2006 sur les impôts*, s'il y a lieu.

FAIRE PENDANT AUX MESURES FISCALES FÉDÉRALES

Les changements effectués par le gouvernement fédéral qui touchent les assiettes fiscales communes peuvent avoir des répercussions sur les revenus fiscaux provinciaux et territoriaux. Dans son budget de 2006, le gouvernement fédéral annonçait plusieurs mesures qui réduisent les revenus de l'Ontario, notamment l'exonération du revenu provenant de bourses d'études, la déduction pour les dépenses d'outillage des gens de métier et certaines mesures

touchant les gains en capital. Le 31 octobre 2006, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il permettrait le fractionnement du revenu de pension entre conjoints et conjoints de fait pour les besoins de l'impôt.

Fractionnement du revenu de pension

À compter de l'année d'imposition 2007, les couples pourront fractionner certains types de revenus de pension pour les besoins de l'impôt sur le revenu de l'Ontario, si les propositions fédérales pertinentes reçoivent la sanction royale. Cette mesure représenterait des économies d'environ 170 millions de dollars au titre de l'impôt ontarien sur le revenu des particuliers pour les couples ayant un revenu admissible. Voir la section A du chapitre I, *Accroître les possibilités pour les enfants et les familles*, pour de plus amples détails.

MESURES ADMINISTRATIVES

Loi sur l'imposition des sociétés

Impôt minimum sur les sociétés – Profits et pertes latents

Des modifications apportées récemment aux normes comptables canadiennes exigent des sociétés qu'elles déclarent certains actifs selon leur juste valeur marchande plutôt que selon leur coût historique. En outre, ces normes exigent que les profits ou les pertes s'accumulant sur un bien détenu à la fin de la période financière soient constatés dans les revenus nets pour cette période. Les normes comptables pourraient avoir des répercussions importantes sur l'IMS d'une société.

L'Ontario propose de modifier les règles relatives à l'IMS pour éliminer les répercussions des modifications comptables récentes. Le revenu pour les besoins de l'IMS serait calculé sans tenir compte des profits et des pertes latents qu'il n'est pas nécessaire d'inclure dans le calcul du revenu pour les besoins de l'impôt sur le revenu.

Des redressements semblables seraient faits au moment de calculer les actifs totaux d'une société pour déterminer si elle est admissible à l'exemption de l'IMS pour les petites entreprises.

Ces mesures entreraient en vigueur l'année d'imposition se terminant après le 22 mars 2007.

Loi de 1998 sur l'électricité

Paiements tenant lieu d'impôt

La *Loi de 1998 sur l'électricité* exige des services publics d'électricité qui sont exonérés de l'impôt sur les sociétés de faire un paiement tenant lieu d'impôt, c'est-à-dire de verser une somme égale à l'impôt qu'ils seraient tenus de payer s'ils n'en étaient pas exonérés. Cette disposition assure un traitement équitable des services d'électricité publics et ceux du secteur privé.

À l'instar des sociétés du secteur privé, les services publics d'électricité profiteront des réductions prévues du taux fédéral d'imposition des sociétés, de l'élimination de l'impôt sur le capital fédéral et de l'élimination accélérée de l'impôt sur le capital de l'Ontario.

Dans le présent budget, on propose d'apporter les modifications suivantes afin de maintenir des règles du jeu équitables pour les services d'électricité publics et privés et leurs actionnaires :

- Des règles confirmeraient la pratique administrative actuelle qui permet aux services publics d'électricité de reporter leurs paiements tenant lieu d'impôt dans le cas de transferts prévus aux articles 85 et 97 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Ces règles confirmeraient que les transferts sont disponibles uniquement en cas de cession d'actifs à une personne morale devant faire des paiements tenant lieu d'impôt ou à une société de personnes dont tous les associés sont tenus de faire de tels paiements. En outre, à compter des années d'imposition se terminant après le 22 mars 2007, une société de personnes serait réputée céder ses actifs à une juste valeur marchande lorsqu'un associé n'a plus à faire de paiements tenant lieu d'impôts ou lorsqu'une entité qui n'est pas tenue de faire de tels paiements acquiert une participation dans la société de personnes.

- Même si les personnes morales peuvent généralement déduire de leur revenu imposable les intérêts qu'elles paient à leurs actionnaires, ces derniers doivent généralement inclure dans leur revenu imposable l'intérêt qu'ils touchent. Cependant, contrairement à la plupart des actionnaires, les municipalités sont exonérées de l'impôt ou de paiements tenant lieu d'impôt sur les intérêts. Pour éviter les possibilités de déductions excessives d'intérêts par les services municipaux d'électricité (SME), de nouvelles règles rendraient la déductibilité des intérêts par les SME conforme à ce que prévoient les règles proposées sur le coût du capital de la Commission de l'énergie de l'Ontario. Les nouvelles règles limiteraient le taux d'intérêt sur la dette aux municipalités et imposeraient un ratio emprunts/capitaux. Ces mesures entreraient en vigueur pour tous les paiements d'intérêts faits par les SME aux municipalités après le 22 mars 2007.

- Certains services municipaux d'électricité s'engagent dans des activités autres que la distribution d'électricité, et engendrent des déductions et des pertes importantes découlant de ces activités. De nouvelles règles seront proposées pour faire en sorte que les déductions et les pertes d'une activité particulière soient utilisées uniquement pour compenser les revenus tirés de cette activité. Ces mesures entreraient en vigueur l'année d'imposition se terminant après le 22 mars 2007.

Loi de la taxe sur les carburants

Carburant pour le matériel de chemin de fer

La *Loi de la taxe sur les carburants* exige des sociétés ferroviaires qu'elles utilisent du carburant incolore lorsqu'elles exploitent du matériel de chemin de fer en Ontario. Cependant, lorsque ces sociétés circulent ailleurs qu'en Ontario, d'autres territoires peuvent exiger qu'elles utilisent du carburant coloré. Pour atténuer le fardeau que les sociétés ferroviaires doivent assumer afin de se conformer aux différentes règles, l'Ontario a adopté une pratique administrative qui autorise les sociétés ferroviaires à utiliser du carburant coloré en Ontario.

Des modifications à la *Loi de la taxe sur les carburants* seront proposées pour tenir compte des pratiques administratives actuelles et faire en sorte que les sociétés ferroviaires soient inscrites en Ontario pour l'application de la taxe sur les carburants.

Le personnel du ministère du Revenu communiquera avec les sociétés ferroviaires qui exploitent du matériel de chemin de fer en Ontario pour élaborer un système d'inscription qui facilitera la déclaration et le paiement de la taxe sur les carburants.

Loi sur la taxe de vente au détail

Calcul simplifié pour les petites entreprises de logiciels

Comme on l'a annoncé dans le budget de 2005, le ministère des Finances a lancé un projet pilote touchant la taxe de vente au détail pour les petites entreprises de logiciels. Ce projet pilote reconnaît que les vendeurs de logiciels offrent souvent de multiples services logiciels et qu'ils doivent effectuer le calcul de la taxe ordinaire qui sépare les services assujettis à la taxe de ceux qui ne le sont pas. Le projet pilote visant à simplifier le calcul de la taxe, qui a débuté le 1er avril 2006, permet aux participants d'utiliser la méthode facultative de calcul simplifié de la TVD qui consiste à appliquer 6 % au prix total des services logiciels prévus dans le contrat. On propose de prolonger le projet pilote jusqu'au 31 mars 2009 afin de donner plus de temps pour en évaluer l'efficacité.

Crédit de taxe aux fins de conservation de carburant

Une modification est proposée au crédit pour faire face à un problème administratif découlant de certaines situations de financement par crédit-bail. En vertu de cette modification, le crédit pourrait être déduit de la remise du vendeur pour faire en sorte qu'il soit bien versé et comptabilisé par le vendeur.

Loi de la taxe sur le tabac

Application resserrée de la taxe sur le tabac

Pour accroître davantage les efforts de l'Ontario visant à assurer l'observation de la *Loi de la taxe sur le tabac* et à protéger les revenus fiscaux tirés du tabac, un certain nombre de mesures d'exécution sont proposées :

- affectation de ressources supplémentaires pour augmenter les activités d'exécution reliées à la distribution et à la vente au détail du tabac;
- hausse des sanctions et accroissement des mesures d'exécution associées à la distribution et à la possession de tabac de contrebande;
- suspension du droit des détaillants de vendre des produits du tabac en cas d'infractions répétées à la *Loi de la taxe sur le tabac*;
- suspensions d'autres types de permis en cas d'infractions répétées par un détaillant à la *Loi de la taxe sur le tabac*;
- modification de la *Loi de la taxe sur le tabac* pour permettre de conclure des ententes avec l'Agence des services frontaliers du Canada et autoriser la perception de la taxe sur les produits du tabac livrés en Ontario par la poste ou par messager.

Ces mesures s'appuient sur les modifications législatives promulguées en 2004 et en 2006.

Revenus non fiscaux

Redevance sur les diamants

Le diamant est un nouveau produit en Ontario et son exploitation diffère, à bien des égards, de l'exploitation minière plus traditionnelle. La plupart des produits miniéraux, y compris les diamants, sont assujettis à une taxe en vertu de la *Loi de l'impôt sur l'exploitation minière*. Cependant, contrairement aux autres produits dont la valeur est établie par les marchés mondiaux, les diamants bruts ne se transigent pas sur les marchés publics et leur valeur doit être déterminée en vertu d'un système distinct. Le gouvernement établira un nouveau cadre d'appréciation de la valeur des diamants en plus d'autres mesures conçues pour assurer la pérennité et la compétitivité mondiale de la production de diamants en Ontario.

Le gouvernement propose d'instaurer un système de redevance en vertu de la *Loi sur les mines* pour les producteurs de diamants semblable à ceux qui existent ailleurs au Canada. À compter du 22 mars 2007, l'exploitant d'une mine de diamants paierait une redevance sur la valeur de la production de la mine qui correspondrait au moindre des montants suivants :

- 13 % de la valeur annuelle de la production de la mine;
- le montant calculé sur la valeur de la production selon l'échelle graduelle suivante :
  - 5 % de la valeur annuelle de la production dépassant 10 000 $ jusqu'à concurrence de 5 millions de dollars;
  - 6 % de la valeur annuelle de la production dépassant 5 millions de dollars jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars;
  - un point de pourcentage de plus par tranche supplémentaire de 5 millions de dollars de la valeur de la production dépassant 10 millions de dollars jusqu'à concurrence de 14 % de la valeur de la production dépassant 45 millions de dollars par année.

Avec l'instauration d'une redevance sur les diamants, l'Ontario propose d'exclure, après le 22 mars 2007, les diamants des mesures d'imposition prévues dans la *Loi de l'impôt sur l'exploitation minière*.

Autres modifications de forme

Pour améliorer l'efficacité administrative, mieux appliquer la loi, maintenir l'intégrité et l'équité du régime fiscal de l'Ontario, clarifier les lois et assouplir les règlements afin qu'on puisse préserver l'intention des politiques, on proposera des mesures législatives, dont différentes modifications des lois suivantes :

- *Loi sur l'évaluation foncière*
- *Loi de 2006 sur la cité de Toronto*
- *Loi sur les fonds communautaires de placement dans les petites entreprises*
- *Loi sur l'imposition des sociétés*
- *Loi sur l'éducation*
- *Loi de 1998 sur l'électricité*
- *Loi de la taxe sur les carburants*
- *Loi de la taxe sur l'essence*
- *Loi de l'impôt sur le revenu*

- ☐ *Loi sur les droits de cession immobilière*
- ☐ *Loi sur les mines*
- ☐ *Loi de l'impôt sur l'exploitation minière*
- ☐ *Loi sur le ministère du Revenu*
- ☐ *Loi de 2001 sur les municipalités*
- ☐ *Loi sur les services policiers*
- ☐ *Loi de 2006 sur l'impôt foncier provincial*
- ☐ *Loi sur la taxe de vente au détail*
- ☐ *Loi de la taxe sur le tabac*

RÉSUMÉ DES INCIDENCES DU BUDGET DE 2007[1] **TABLEAU 3**

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Amélioration du climat d'investissement en Ontario			
Élimination de l'impôt sur le capital en 2010	–	–	(5)
Soutien aux principales priorités			
Crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes pour les personnes âgées de l'Ontario[2]	(6)	(6)	(6)
Remise pour les systèmes d'énergie propre utilisés pour les locaux d'habitation	–	(1)	(1)
Crédit d'impôt pour la formation en apprentissage	(20)	(95)	(95)
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production	(10)	–	–
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques	–	–	–
Application de l'exemption de la taxe de vente au détail aux frais de marketing de destinations	(2)	(1)	–
Harmonisation de l'impôt sur les sociétés			
Harmonisation et simplification de l'impôt sur les sociétés	(5)	(5)	(5)
Faire pendant aux mesures fiscales fédérales			
Fractionnement du revenu de pension	(170)	(185)	(200)
Mesures administratives	–	–	–
Revenus non fiscaux			
Redevance sur les diamants	–	–	–
Total des variations dans les revenus	**(213)**	**(293)**	**(312)**

– Petit montant, montant inexistant ou montant qui empêche la perte de revenus.

[1] Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

[2] Estimations fondées sur le rajustement prévu du seuil de revenu en 2007 pour les couples de personnes âgées.

CHAPITRE IV

Emprunt et gestion de la dette

EMPRUNT À LONG TERME SUR LES MARCHÉS PUBLICS

En tant qu'organisme du ministère des Finances, l'Office ontarien de financement (OOF) a comme responsabilité principale d'exécuter, de façon opportune et efficiente, les activités de la province et de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) en matière d'emprunt, de gestion de la dette, d'investissement et de trésorerie. La SFIEO est l'organisme de la province chargé de gérer la dette et certains autres passifs de l'ancienne société Ontario Hydro.

Emprunts – Marchés canadiens **Graphique 1**

Émissions : 14,2 milliards de dollars

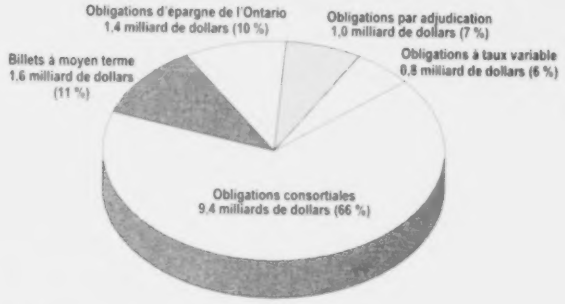

Source : Office ontarien de financement.

Les besoins provisoires d'emprunt à long terme sur les marchés publics pour 2006-2007 se chiffrent à 18,7 milliards de dollars, soit 2,1 milliards de moins que les 20,8 milliards estimés dans le plan budgétaire de 2006. Cette baisse est en grande partie attribuable à l'élimination du déficit.

La province a comblé environ 76 % de ses besoins en matière d'emprunt sur le marché canadien des obligations, soit une somme approximative de 14,2 milliards de dollars, en ayant recours à un certain nombre de titres de créances, dont les suivants :

- des obligations consortiales;
- des billets à moyen terme;
- des Obligations d'épargne de l'Ontario;
- des obligations par adjudication;
- des obligations à taux variable.

Emprunts – Tous les marchés **Graphique 2**

Emissions : 18,7 milliards de dollars

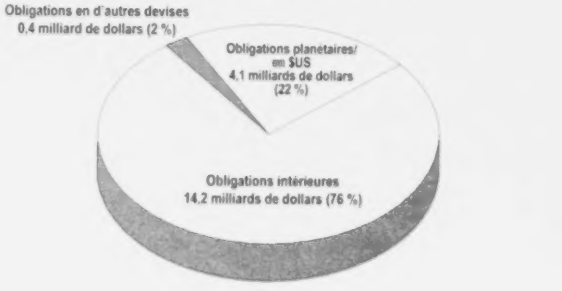

Source : Office ontarien de financement.

La province a aussi émis des obligations dans d'autres devises, dont :

- trois émissions d'obligations planétaires de 1 milliard de dollars américains;
- des euro-billets à moyen terme en dollars américains, en rand de l'Afrique du Sud et, pour la première fois, en livres turques;
- une première émission d'obligations en dollars australiens.

L'OOF a continué de gérer le programme d'emprunt en ayant recours à des démarches souples et en surveillant les marchés financiers canadiens et internationaux afin de minimiser les coûts de service de la

dette et de diversifier le programme d'emprunt. Vingt-quatre pour cent des emprunts nécessaires, soit environ 4,5 milliards de dollars, ont été effectués sur les marchés internationaux.

On a modifié la présentation du tableau sur les emprunts par rapport au budget de l'Ontario de 2006 afin d'illustrer plus clairement le programme d'emprunt de la province et les facteurs qui s'y rattachent. La première moitié du tableau renferme des postes qui constituent le total des besoins en matière de financement. Le total des emprunts à long terme sur les marchés publics est obtenu en rajustant le total des besoins en matière de financement en fonction des emprunts auprès du Régime de pensions du Canada et des changements nets subis par les emprunts à court terme et les espèces. Le poste Éléments sans effet sur la trésorerie compris dans le déficit est devenu le poste Redressements sans effet sur la trésorerie, qui inclut l'amortissement des immobilisations corporelles importantes. Le poste Autres utilisations/(sources) des espèces porte maintenant le nom de Prêts/Investissements nets.

PROGRAMME D'EMPRUNT 2006-2007 : PROVINCE ET SFIEO **TABLEAU 1**
(EN MILLIARDS DE DOLLARS)

	Plan budgét.	Chiffres provis.	Variat. en cours d'exer.
Déficit/(Excédent)	2,4	(0,3)	(2,7)
Redressements sans effet sur la trésorerie	(1,2)	0,2	1,4
Investissements dans des immobilisations corporelles	2,5	2,6	0,1
Prêts/Investissements nets	0,2	0,6	0,3
Dette arrivant à échéance :			
En cours	15,1	14,0	(1,2)
Impact différentiel du financement futur	–	–	–
Rachats de titres de créances	0,7	1,0	0,3
Total des besoins en matière de financement	**19,8**	**18,1**	**(1,7)**
Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada	(0,4)	(0,2)	0,2
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	1,4	1,3	(0,1)
Augmentation/(Diminution) des espèces et des quasi-espèces	–	(0,5)	(0,5)
Total des emprunts à long terme sur les marchés publics	**20,8**	**18,7**	**(2,1)**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

PERSPECTIVES DU PROGRAMME D'EMPRUNT À MOYEN TERME : PROVINCE ET SFIEO **TABLEAU 2**
(EN MILLIARDS DE DOLLARS)

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Déficit/(Excédent)	0,4	(0,3)	(0,4)
Redressements sans effet sur la trésorerie	(0,5)	(0,8)	(0,7)
Investissements dans des immobilisations corporelles	3,3	3,5	4,0
Prêts/Investissements nets	1,2	0,9	0,2
Dette arrivant à échéance :			
En cours	14,4	20,1	14,4
Impact différentiel du financement futur	–	–	0,6
Rachats de titres de créances	0,9	0,7	0,7
Besoins en matière de financement	**19,7**	**24,1**	**18,8**
Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada	(0,4)	(0,6)	(0,7)
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	(0,5)	(0,6)	0,9
Augmentation/(Diminution) des espèces et des quasi-espèces	–	–	–
Total des emprunts à long terme sur les marchés publics	**18,8**	**22,9**	**19,0**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Le refinancement de la dette arrivant à échéance continue de représenter l'élément principal des perspectives d'emprunt à moyen terme. La dette arrivant à échéance de la province et de la SFIEO devrait s'élever à 14,4 milliards de dollars en 2007-2008, à 20,1 milliards en 2008-2009 et à 15,0 milliards en 2009-2010.

S'il y a toujours des occasions avantageuses, au moins 25 % des besoins d'emprunt à long terme seront comblés sur les marchés internationaux.

Le gouvernement demandera à l'Assemblée législative l'autorisation de contracter des emprunts supplémentaires pour répondre aux exigences du programme. Il proposera de plus des modifications à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* afin d'aider l'OOF à exécuter le programme d'emprunt.

DETTE

La dette totale de la province devrait être de 157,1 milliards de dollars au 31 mars 2007, comparativement à 154,9 milliards de dollars au 31 mars 2006. Cette dette représente tous les emprunts, compte non tenu des actifs financiers qui la contrebalancent.

La dette nette de l'Ontario, qui équivaut à la différence entre le total des passifs et le total des actifs financiers, s'établissait à 141,9 milliards de dollars au 31 mars 2006. Elle devrait atteindre 143,0 milliards de dollars au 31 mars 2007.

Dette **Graphique 3**

(en milliards de dollars)

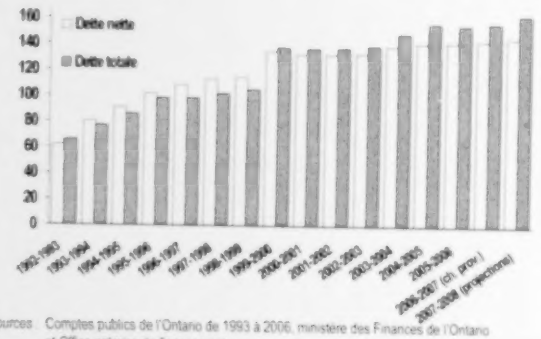

Sources : Comptes publics de l'Ontario de 1993 à 2006, ministère des Finances de l'Ontario et Office ontarien de financement

La province prévoit un excédent en 2006-2007, mais la dette totale devrait augmenter en raison des dépenses en immobilisations du gouvernement dans les secteurs prioritaires clés et des prêts accordés aux conseils scolaires pour des projets d'immobilisations. L'augmentation de la dette nette découle surtout des dépenses en immobilisations du gouvernement.

L'investissement du gouvernement dans des projets de ce genre est comparable à l'investissement qu'une famille ferait dans un logement en ayant recours à un prêt hypothécaire, qu'elle rembourserait sur une longue période. Tout comme les familles empruntent le montant total de l'hypothèque lors de l'achat du logement, le gouvernement emprunte la totalité du montant de l'investissement dans des immobilisations lors de la construction. Cela entraîne une augmentation de la dette totale et de la dette nette. Sur une base annuelle, l'incidence du déficit ou de l'excédent du gouvernement se limite aux coûts d'amortissement de ces investissements. L'amortissement a pour effet de répartir le coût de ces investissements pendant toute

la durée de vie utile des biens, évitant ainsi que le coût total d'un bien qui sera utilisé pendant de nombreuses années soit imputé dès le départ.

La dette de la Société ontarienne de travaux d'infrastructure (« SOTI » ou « Infrastructure Ontario ») devrait s'élever à 1,3 milliard de dollars au 31 mars 2007. Cette dette est comprise dans la dette totale. Toutefois, cela a une incidence minime sur la dette nette puisque la dette d'Infrastructure Ontario est neutralisée par des actifs nets prévus de 1,1 milliard de dollars. La dette d'Infrastructure Ontario n'est pas garantie par la province.

Les résultats provisoires de 2006-2007 pour la SFIEO indiquent que les revenus sont de 0,8 milliard de dollars supérieurs aux charges, ce qui réduit la dette non provisionnée ou insurmontable du secteur de l'électricité, pour la faire passer de 19,3 à 18,5 milliards de dollars au 31 mars 2007. La dette insurmontable diminue pour la troisième année consécutive. Pour 2007-2008, on prévoit que les revenus de la SFIEO seront supérieurs de 1,1 milliard de dollars à ses charges, ce qui aura pour effet de faire passer la dette non provisionnée à 17,4 milliards de dollars au 31 mars 2008.

Composition de la dette totale

La dette totale se compose d'obligations émises sur les marchés financiers publics à court et à long terme et de titres de créances internes.

Composition de la dette totale **Graphique 4**

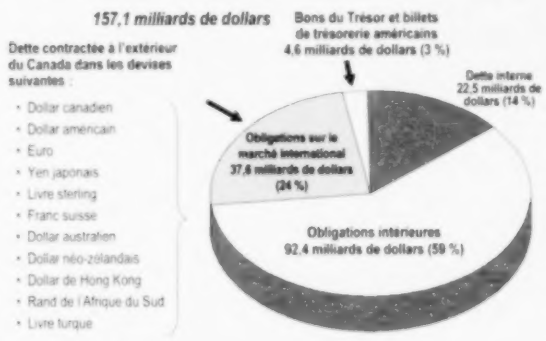

Source : Office ontarien de financement

La dette contractée sur les marchés publics de 134,6 milliards de dollars consiste principalement en obligations émises sur les marchés publics canadiens et internationaux à long terme en 11 devises. L'Ontario a également une dette interne de 22,5 milliards de dollars contractée en dollars canadiens. La dette interne est constituée de titres de créances non négociables, qui sont détenus par des régimes de retraite du secteur public et des organismes du gouvernement, dont le Régime de pensions du Canada (RPC).

Gestion de la dette

La province atténue les risques financiers associés à ses activités sur les marchés financiers en suivant des politiques de gestion prudente des risques et en limitant ses risques d'exposition.

La province limite son exposition aux risques associés aux changements des taux d'intérêt à 35 % de la dette contractée pour les besoins de la province et son exposition aux risques de change à 5 % de cette

dette. Durant l'exercice 2006-2007, on n'a pas limité à 25 % l'exposition maximale aux risques associés aux changements des taux d'intérêt pour permettre à la province de profiter des taux variables plus bas.

Au cours de l'exercice 2006-2007, l'exposition de la province était nettement inférieure aux limites prévues dans la politique.

Exposition aux risques associés aux changements des taux d'intérêt **Graphique 5**

Pourcentage de la dette contractée pour les besoins de la province

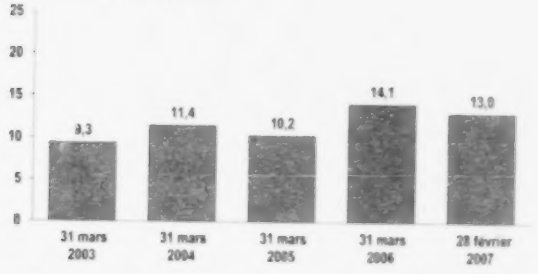

Source : Office ontarien de financement

Exclut la dette de la SFIEO

Exposition aux risques de change **Graphique 6**

Pourcentage de la dette contractée pour les besoins de la province

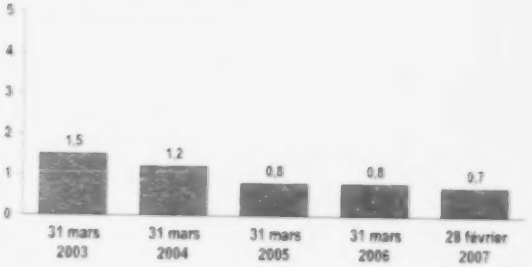

Source : Office ontarien de financement

Exclut la dette de la SFIEO

DETTE ARRIVANT À ÉCHÉANCE

Le refinancement de la dette arrivant à échéance représente l'élément le plus important du programme d'emprunt. L'OOF poursuivra ses efforts en vue d'équilibrer son profil d'échéances et de tirer profit de la répartition des échéances selon les années où le nombre de titres de créances arrivant à échéance est le moins élevé.

Dette arrivant à échéance **Graphique 7**

(en milliards de dollars canadiens)

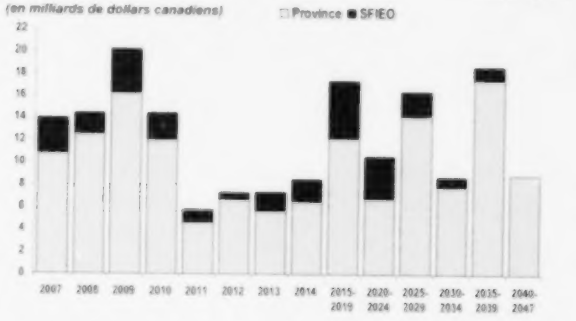

Exclut la dette à court terme et les autres passifs de la province de l'Ontario et de la SFIEO. Suppose que les titres de créances avec options seront rachetés le plus tôt possible. Exclut l'impact différentiel du financement futur.

Source : Office ontarien de financement

Coût de la dette

Le taux d'intérêt effectif (selon une moyenne pondérée) sur la dette totale est estimé à 6,02 % au 31 mars 2007 (6,14 % au 31 mars 2006). À titre de comparaison, au 31 mars 1993, le taux d'intérêt effectif sur la dette totale était de 10,14 %.

Au 31 mars 2007, le taux d'intérêt effectif sur la dette contractée sur les marchés publics est estimé à 5,48 % (5,52 % au 31 mars 2006), comparativement au pourcentage estimé à 9,24 % sur la dette interne (9,49 % au 31 mars 2006).

Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) de la dette **Graphique 8**

Sources : Comptes publics de l'Ontario de 1993 à 2006 et Office ontarien de financement

Jusqu'en mai 2006, la Banque du Canada a continué de hausser son objectif de référence pour le taux de financement à un jour. Le taux n'a pas changé depuis car la croissance économique a ralenti. Les taux à long terme restent à leurs niveaux les plus bas en 50 ans; la courbe de rendement est donc moins prononcée.

Rapport dette nette-PIB

Le rapport dette nette-PIB a atteint un sommet de 32,9 % en 1999-2000, soit l'année où la province a consolidé pour la première fois la dette non provisionnée ou insurmontable de la SFIEO. Depuis, le rapport dette nette-PIB de l'Ontario a suivi une tendance à la baisse, passant de 26,4 % en 2005-2006 à 25,9 % en 2006-2007. Selon les perspectives actuelles, ce rapport devrait être de 25,5 % en 2007-2008, de 24,6 % en 2008-2009 et de 23,9 % en 2009-2010.

Rapport dette nette-PIB **Graphique 9**

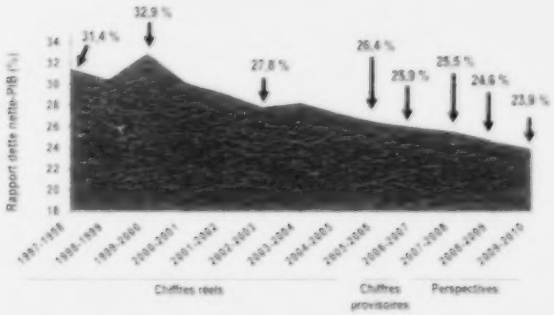

Source : ministère des Finances de l'Ontario

TABLEAUX FINANCIERS CONSOLIDÉS

DETTE NETTE ET DÉFICIT ACCUMULÉ

CHIFFRES PROVISOIRES POUR 2007

TABLEAU 3

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	Chiffres prov. 2006-2007	Plan 2007-2008
Dette[1]						
Dette contractée sur les marchés publics						
Obligations[2]	102 958	116 732	125 279	123 129	128 682	134 948
Bons du Trésor	6 274	3 359	3 747	5 215	4 398	4 948
Billets de trésorerie américains[2]	1 515	1 156	269	706	195	195
Société ontarienne de travaux d'infrastructure (SOTI)[3]	–	323	1 288	1 323	1 273	2 693
Autre	438	422	404	387	–	–
	111 185	121 992	130 987	130 760	134 548	142 784
Dette interne						
Fonds de plac. du Régime de pensions du Canada	10 746	10 233	10 233	10 233	10 233	10 233
Caisse de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	10 387	9 487	8 666	7 596	6 411	4 466
Caisse de retraite des fonctionnaires de l'Ontario	3 200	3 052	2 886	2 705	2 501	2 260
Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario	1 520	1 450	1 371	1 285	1 188	1 073
Société canadienne d'hypothèques et de logement	1 078	1 047	1 003	960	913	864
Autre[4]	356	1 096	1 231	1 367	1 308	1 289
	27 287	26 365	25 390	24 146	22 554	20 185
Dette totale	**138 472**	**148 357**	**156 377**	**154 906**	**157 102**	**162 969**
Espèces et placements temporaires	(7 252)	(8 139)	(13 422)	(6 258)	(5 726)	(5 750)
Autres (actifs) passifs nets[5]	1 427	(1 089)	(769)	(5 398)	(7 240)	(9 367)
(Actifs) passifs nets de la SOTI[3]	–	(313)	(1 265)	(1 322)	(1 111)	(2 538)
Dette nette	**132 647**	**138 816**	**140 921**	**141 928**	**143 025**	**145 314**
Actifs non financiers[6]	(13 942)	(14 628)	(15 178)	(32 773)	(34 180)	(36 069)
Déficit accumulé[7]	**118 705**	**124 188**	**125 743**	**109 155**	**108 845**	**109 245**

[1] Y compris la dette contractée par la province et les organismes du gouvernement, notamment la SFIEO.

[2] Tous les soldes sont exprimés en dollars canadiens. Les soldes ci-dessus tiennent compte de l'effet des contrats dérivés connexes.

[3] La dette provisoire de la SOTI pour 2006-2007 se compose des Obligations de financement de projets de l'Ontario (323 millions de dollars), des Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure (650 millions de dollars) et de billets de trésorerie à court terme (300 millions de dollars). Elle n'est pas garantie par la province. Les (actifs) passifs nets de la SOTI comprennent les espèces, les placements temporaires, les débiteurs, les prêts en cours, le coût des émissions obligataires, les créditeurs et les emprunts.

[4] Le poste « autre » de la dette interne comprend la Caisse de retraite des employés municipaux de l'Ontario, le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie, le régime de retraite de Ryerson, la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants et la dette indirecte des conseils scolaires. (La dette indirecte des conseils scolaires a été contractée en juin 2003 pour refinancer la dette de 55 conseils scolaires qui n'était pas financée de façon permanente. Un montant équivalent est inclus dans les actifs nets sous forme de paiements anticipés aux conseils scolaires.)

[5] Les autres (actifs) passifs nets comprennent les débiteurs, les prêts en cours, les avances et les investissements dans les entreprises publiques, les créditeurs, les charges à payer, les régimes de retraite et le passif associé aux conventions d'achat d'électricité passées avec les producteurs privés.

[6] Les actifs non financiers comprennent les immobilisations corporelles de la province et les actifs nets des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges qui, à partir de l'exercice 2005-2006, sont consolidés « sur une seule ligne ».

[7] Le déficit accumulé représente la dette nette redressée en fonction des actifs non financiers. À compter de 2005-2006, le déficit accumulé comprend les actifs nets combinés d'ouverture des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

ÉCHÉANCES DE LA DETTE

TABLEAU 4

CHIFFRES PROVISOIRES POUR 2007

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	Devise						
	Dollar canadien	**Dollar américain**	**Yen japonais**	**Euro[1]**	**Autres devises[2]**	**Total des chiffres provisoires 2006-2007**	**Total pour 2005-2006**
Exercice							
1er exercice	13 371	5 390	320	–	223	19 304	21 421
2e exercice	15 083	4 095	–	795	265	20 238	14 019
3e exercice	9 068	1 628	714	1 443	870	13 723	19 416
4e exercice	6 195	–	–	–	252	6 447	13 115
5e exercice	5 956	1 136	–	–	47	7 139	6 254
1–5 ans	49 673	12 249	1 034	2 238	1 657	66 851	74 225
6–10 ans	23 222	7 607	99	1 188	2 018	34 134	29 980
11–15 ans	6 424	–	–	–	–	6 424	4 694
16–20 ans	12 300	–	–	–	–	12 300	11 766
21–25 ans	13 606	–	–	–	–	13 606	12 843
26–40 ans[3]	23 787	–	–	–	–	23 787	21 398
Total[4]	**129 012**	**19 856**	**1 133**	**3 426**	**3 675**	**157 102**	**154 906**
Dette contractée pour les besoins de la province	104 060	16 562	1 133	3 426	2 748	127 929	125 550
Dette de la SFIEO	23 679	3 294	–	–	927	27 900	28 033
Dette de la SOTI	1 273	–	–	–	–	1 273	1 323
Total[5]	**129 012**	**19 856**	**1 133**	**3 426**	**3 675**	**157 102**	**154 906**

[1] Les emprunts en euros comprennent les emprunts contractés en euros et dans la devise antérieure, p. ex., le franc français.

[2] Les autres devises sont le dollar australien, le dollar néo-zélandais, la livre sterling, le franc suisse, le dollar de Hong Kong, le rand de l'Afrique du Sud et la livre turque.

[3] L'échéance la plus longue prend fin le 2 juin 2047.

[4] Au 31 mars 2007, la dette contractée en devises étrangères totalisait 28,1 milliards de dollars (27,4 milliards de dollars en 2006). De ce montant, 27,1 milliards de dollars, soit 96,4 % (26,3 milliards de dollars en 2006, soit 95,9 %), étaient entièrement couverts par un montant équivalent en dollars canadiens.

[5] La dette totale comprend des obligations totalisant 2,7 milliards de dollars (4,8 milliards de dollars en 2006) auxquelles sont intégrées des options dont la province ou le détenteur peuvent se prévaloir dans des conditions précises.

PERSPECTIVES À MOYEN TERME

TABLEAU 5

DETTE NETTE ET DÉFICIT ACCUMULÉ

(EN MILLIARDS DE DOLLARS)

	2008-2009	**2009-2010**
Dette totale	167,1	171,1
Espèces et placements temporaires	(5,8)	(5,8)
Autres (actifs) passifs nets	(10,9)	(11,7)
(Actifs) passifs nets de la SOTI	(3,4)	(4,4)
Dette nette	**147,0**	**149,2**
Actifs non financiers	(38,1)	(40,6)
Déficit accumulé	**108,9**	**108,6**

Note : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le tableau ci-dessous est un tableau préliminaire des échéances des instruments financiers dérivés de la province et de la SFIEO, par type, fondé sur le montant nominal des contrats. Les montants nominaux représentent la valeur nominale des contrats dérivés en cours; ils ne sont pas indicatifs du risque de crédit ou du marché ni des flux de trésorerie.

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient de l'actif sous-jacent. La province a recours aux instruments financiers dérivés pour couvrir et minimiser les frais d'intérêt. Les opérations de couverture sont effectuées principalement grâce à des échanges de séries de paiements entre deux contreparties. Les échanges permettent à la province de compenser ou, en fait, de convertir ses obligations actuelles en obligations ayant des caractéristiques financières plus intéressantes. Parmi les autres instruments financiers dérivés employés par la province figurent les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés, les contrats d'options et les garanties de taux plafond et plancher.

VALEUR NOMINALE DU PORTEFEUILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS — **TABLEAU 6**

CHIFFRES PROVISOIRES POUR 2007 — **(EN MILLIONS DE DOLLARS)**

Échéance durant l'exercice	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total des chiffres provis. 2006-2007	Total pour 2005-2006
Échanges :									
Taux d'intérêt	13 743	12 204	8 743	2 111	2 553	24 441	4 470	68 265	64 735
Crédit croisé	6 113	5 304	5 736	503	1 232	12 508	–	31 396	28 435
Contrats de change à terme	972	–	–	–	–	–	–	972	3 639
Garanties de taux plafond et plancher	50	–	88	–	–	–	–	138	532
Total	**20 878**	**17 508**	**14 567**	**2 614**	**3 785**	**36 949**	**4 470**	**100 771**	**97 341**

GLOSSAIRE

Nota : *La description des termes inclus dans le glossaire vise uniquement à aider les lecteurs des documents budgétaires de 2007. Ni ce glossaire ni ses définitions n'ont pour but de modifier les termes ou le sens des termes définis en vertu des lois.*

Actifs financiers : actifs pouvant servir à couvrir les passifs existants ou à financer des activités futures, mais qui ne doivent pas être utilisés dans le cours normal des activités. Les actifs financiers comprennent les espèces, les actifs convertibles en espèces, les droits contractuels de recevoir des espèces ou d'autres actifs financiers d'une tierce partie, les placements temporaires ou les portefeuilles de placements, les créances s'appliquant à un organisme non gouvernemental ou à un particulier et les stocks.

Amortissement : partie du coût d'un actif imputé à une période comptable par suite de sa radiation au cours de sa durée de vie utile estimative.

Augmentation/(Diminution) des espèces et des quasi-espèces : variation des espèces ou d'autres instruments de placement liquides à faible risque et à court terme qui peuvent être convertis rapidement en espèces, généralement à l'intérieur d'une période ne dépassant pas trois mois.

Billets à moyen terme : titres de créances offerts dans le cadre d'un programme et structurés de manière à répondre aux besoins de certains investisseurs.

Billets de trésorerie américains : instruments d'emprunt à court terme généralement émis aux États-Unis par un gouvernement ou une société à un prix inférieur à leur valeur nominale. Les billets de trésorerie américains comportent une échéance de 1 à 270 jours.

Bons du Trésor : instruments d'emprunt à court terme émis par les gouvernements, à un prix inférieur à leur valeur nominale.

Charges de programmes : charges relatives aux programmes de fonctionnement et d'immobilisations, incluant l'amortissement.

Compte immobilisé : instrument d'épargne-retraite prescrit en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite*, auquel les participants à un régime de retraite agréé peuvent transférer des fonds lorsqu'ils cessent de travailler ou d'adhérer à un régime de retraite. Les comptes immobilisés actuellement offerts en Ontario comprennent les comptes de retraite immobilisés (CRI), les fonds de revenu viager (FRV) et les fonds de revenu de retraite immobilisés (FRRI).

Comptes publics : états financiers consolidés et états et annexes y afférents que la province doit fournir en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, de la *Loi sur le Conseil du Trésor* et de la *Loi sur le Conseil de gestion du gouvernement*.

Consolidation : inclusion, dans les états financiers consolidés de la province, des résultats financiers d'organismes contrôlés par le gouvernement.

Contrat à terme normalisé : contrat négocié en bourse qui confère l'obligation de vendre ou d'acheter, à une date future, des marchandises à un prix et à un montant déterminés.

Contrat de garantie de taux d'intérêt : contrat à terme de gré à gré en vertu duquel une partie paie un taux d'intérêt fixe et reçoit des intérêts à taux variable.

Contrat d'options : contrat conférant le droit, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter un instrument désigné à un certain prix, à une date ultérieure déterminée.

Courbe de rendement : relation entre le rendement du marché et le rendement lorsque l'obligation arrive à échéance. La pente est souvent positive lorsque l'obligation arrive à échéance parce que les investisseurs exigent un meilleur rendement s'ils investissent des fonds à long terme.

Critère de revenu : dans le contexte des prestations gouvernementales en espèces ou en nature, détermination de l'admissibilité et des niveaux d'aide en fonction du revenu personnel ou familial.

Croissance de la productivité : hausse de la production unitaire d'un facteur de production dans l'économie.

Déficit : écart négatif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'une année donnée. Une réserve peut être incluse en prévision.

Déficit accumulé : dans l'état de la situation financière de la province, le déficit accumulé correspond à la différence entre les passifs et les actifs. Il représente le total de tous les déficits annuels antérieurs moins le total de tous les excédents annuels antérieurs, y compris les redressements de la période précédente.

Déficit structurel : peut se produire lorsque la croissance du total des charges du gouvernement dépasse régulièrement la croissance du total des revenus au cours de plusieurs années consécutives.

Dépenses en immobilisations : argent dépensé pour acquérir ou améliorer des biens corporels, notamment l'infrastructure de transport, les terrains et les immeubles.

Dette : obligation découlant de l'emprunt d'une somme d'argent.

Dette arrivant à échéance : montant total prévu de dette devant être remboursé à des dates précises.

Dette nette : différence entre le total des passifs et des actifs financiers de la province.

Dette totale : total des emprunts payables par la province, compte non tenu de ses actifs.

Durée d'une dette : échéance d'une dette à long terme.

Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada (RPC) : la province a la possibilité de contracter des emprunts à long terme auprès du Régime de pensions du Canada.

Euro-billets à moyen terme : titres de créances émis à l'extérieur des États-Unis et du Canada et structurés de manière à répondre aux besoins de certains investisseurs.

Excédent : écart positif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'une année donnée. Une réserve peut être incluse en prévision.

Exercice : l'exercice de la province de l'Ontario va du 1er avril au 31 mars.

Fonds : entité financière ou comptable autonome établie dans le but d'exécuter certaines activités ou de réaliser certains objectifs conformément à des restrictions, des limites ou des règlements particuliers.

Fonds de prévoyance : montant servant à parer aux dépenses imprévisibles, par exemple pour fournir une aide en cas de catastrophe.

Frais d'intérêt sur la dette : montant déclaré comme dépense associée aux emprunts. L'intérêt est calculé en pourcentage du montant de la dette pour une période donnée.

Friches contaminées : biens-fonds sous-développés ou ayant déjà été aménagés mais pouvant être contaminés. Ce sont généralement, mais pas exclusivement, d'anciens biens-fonds industriels ou commerciaux qui peuvent être sous-utilisés, abandonnés ou désaffectés.

Gain en capital : bénéfice résultant de la vente ou du transfert d'immobilisations ou d'investissements, soit le produit ou la valeur marchande reçus moins la valeur comptable nette de l'immobilisation ou de l'investissement.

Garantie de taux plancher : contrat qui permet à l'acheteur d'obtenir une limite inférieure sur le taux de rendement total d'un actif.

Gestion axée sur les résultats : démarche globale à l'échelle du gouvernement visant à éclairer le processus décisionnel fondé sur des résultats, afin que les activités financées par le gouvernement soient conformes aux stratégies qui contribuent à atteindre les objectifs prioritaires du gouvernement ou à satisfaire à d'importants intérêts publics.

Groupe des sept (G-7) : les sept principaux pays industrialisés du monde, soit les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et le Canada. Les chefs de ces pays se rencontrent une fois par an pour discuter de questions politiques et économiques qui les concernent tous. En outre, les ministres des Finances du G-7 se réunissent plusieurs fois par an pour traiter de politique économique. Des réunions périodiques des hauts fonctionnaires, dont les représentants des Finances du G-7, renforcent leurs initiatives.

Immobilisations corporelles : s'entend notamment des terrains acquis pour l'infrastructure des transports, les parcs, les immeubles et d'autres utilisations pour des programmes; des bâtiments, des biens corporels, y compris les routes et d'autres infrastructures de transport, terrains et immeubles.

Impôt scolaire applicable aux entreprises : impôts destinés à l'éducation dont le montant est établi en fonction de la valeur imposable des biens selon les catégories dans lesquelles ils sont classés, à savoir biens commerciaux, biens industriels ou pipelines.

Indice des prix à la consommation (IPC) : mesure des prix, publiée tous les mois par Statistique Canada. L'IPC mesure le prix au détail d'un « panier à provisions » composé d'environ 300 biens et services, dont les suivants : aliments, logement, transport, vêtements et loisirs. L'indice est pondéré afin de tenir compte des habitudes de consommation. Les variations des indices de prix, dont fait partie l'IPC, servent à évaluer l'inflation. Une augmentation de l'IPC signifie une hausse du coût de la vie.

Instruments financiers dérivés : contrats financiers dont la valeur provient d'autres actifs sous-jacents. La province a recours aux instruments financiers dérivés, par exemple des échanges, des contrats de change à terme, des contrats de garantie de taux d'intérêt, des contrats à terme normalisés et des contrats d'options, pour couvrir et minimiser les frais d'intérêt.

Investissements dans des immobilisations corporelles : montant engagé pendant l'exercice pour acquérir ou améliorer des immobilisations corporelles importantes, notamment les terrains, les immeubles, les routes et les ponts, qui appartiennent à la province ou aux organismes dont les résultats sont consolidés.

Justification fondée sur les moyens : détermination de l'admissibilité à des prestations gouvernementales en espèces ou en nature, fondée sur le revenu et les actifs du bénéficiaire éventuel. *Voir* Critère de revenu.

Liquidation : répartition des actifs d'une société entre ses actionnaires en prévision de sa dissolution.

Méthode de l'imputation : dans le contexte des prestations gouvernementales, il s'agit de la méthode utilisée par le gouvernement provincial, qui consiste à *ne pas déduire* une partie ou la totalité d'une prestation fédérale, par exemple le Supplément de la prestation nationale pour enfants, des prestations subordonnées au revenu ou aux moyens.

Municipalité de palier inférieur : ville ou localité ne faisant pas partie d'un comté ou d'une région.

Municipalité de palier supérieur : administration régionale ou de comté, qui comprend au moins deux municipalités de palier inférieur, notamment des villes, municipalités, villages ou cantons.

Obligations à taux variable : titres de créances portant un taux d'intérêt variable qui est fixé périodiquement en fonction d'un taux d'intérêt de référence.

Obligations consortiales : titres de créances souscrits et placés par un groupe de courtiers en valeurs mobilières.

Obligations intérieures : titres de créances émis sur le marché canadien qui passent par un système de compensation intérieur.

Obligations planétaires : titres de créances émis simultanément sur les marchés international et canadien qui passent par différents systèmes de compensation mondiaux. Ces titres peuvent être émis dans une variété de devises, notamment en dollars canadiens ou américains.

Ontario au travail : programme qui accorde un soutien du revenu et une aide à l'emploi aux personnes qui sont temporairement dans le besoin.

Les bénéficiaires du programme Ontario au travail doivent participer à une ou plusieurs activités d'aide à l'emploi pour pouvoir recevoir une aide financière. Ce programme aide les gens à trouver du travail et à devenir autonomes le plus rapidement possible.

Période comptable : période couverte par des états financiers, qui peut être de n'importe quelle durée mais qui correspond généralement à un exercice (du mois d'avril au mois de mars pour la province), un trimestre ou un mois.

PIB réel : produit intérieur brut calculé sans tenir compte de l'incidence des variations des prix.

Plan financier : description du plan des revenus et des charges consolidés du gouvernement pour l'exercice à venir et le moyen terme, qui comprend des renseignements sur l'excédent ou le déficit prévu. Le plan fait officiellement partie du budget, que le gouvernement présente au printemps de chaque année, et il est mis à jour, au besoin, au cours de l'exercice. Les chiffres présentés dans le plan financier peuvent différer de ceux décrits dans le Budget des dépenses.

Politique budgétaire : politique relative aux impôts, aux dépenses et aux emprunts du gouvernement.

Prêts/Investissements nets : total des fonds versés par la province pour des prêts ou des investissements desquels on a déduit les remboursements de prêts.

Produit intérieur brut (PIB) : valeur en dollars de tous les biens et services produits par l'économie sur une période telle qu'un trimestre ou une année.

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) : programme conçu pour répondre aux besoins particuliers des personnes handicapées qui sont dans le besoin, ou qui souhaitent travailler et en sont capables et ont besoin d'une aide. Les personnes âgées de 65 ou plus non admissibles à la Sécurité de la vieillesse peuvent également avoir droit à une aide dans le cadre du POSPH si elles sont dans le besoin.

Le POSPH comprend deux volets : soutien du revenu et soutien de l'emploi. Le volet « soutien du revenu » accorde une aide financière et d'autres prestations aux personnes handicapées admissibles et à leur famille. Le volet « soutien de l'emploi » emploie un personnel qui travaille avec les fournisseurs de services de la collectivité pour aider les personnes handicapées à se préparer au marché du travail, à trouver et à garder un emploi et à faire progresser leur carrière. Les personnes handicapées peuvent aussi recevoir de l'aide pour travailler à leur compte.

Rachats des titres de créances : montant total prévu découlant d'obligations devant être rachetées avant leur échéance. Les rachats des titres de créance ont essentiellement trait aux Obligations d'épargne de l'Ontario.

Rapport dette-PIB : mesure de la dette du gouvernement en pourcentage du produit intérieur brut. Cette mesure évalue la dette par rapport à l'économie et à la capacité d'assumer et de rembourser la dette.

Redressements sans effet sur la trésorerie : redressements requis afin de déterminer les flux de trésorerie résultant des activités de fonctionnement. Les redressements sans effet sur la trésorerie comprennent les variations des comptes du bilan comme les créditeurs et les débiteurs, les charges payées d'avance et le revenu reporté. L'amortissement des immobilisations est aussi un redressement sans effet sur la trésorerie.

Région élargie du Golden Horseshoe : région de l'Ontario qui englobe la région du Grand Toronto et une grande partie du Centre de la province dont Peterborough, Waterloo, Niagara et Simcoe.

Rendement : taux d'intérêt effectif d'un placement. Le rendement indique le taux annuel de rendement de tout investissement ou de toute créance et est exprimé en pourcentage.

Réserve : fonds inscrit dans le plan financier afin de se prémunir contre les variations imprévues et défavorables des perspectives économiques ou des revenus et des charges de la province. Toute partie de la réserve dont on n'a pas besoin à la fin de l'exercice est utilisée pour accroître l'excédent ou réduire le déficit.

Revenus non fiscaux : revenus que le gouvernement perçoit de sources extérieures. Cela comprend également les revenus tirés de la vente de biens et de services, des amendes et des pénalités associées à l'observation des lois et règlements gouvernementaux, de droits et permis; les redevances; les profits réalisés par un organisme de la Couronne autonome; et le produit de l'aliénation d'actifs.

Secteur parapublic : organismes qui reçoivent des paiements de transfert du gouvernement pour dispenser des services au public. Il s'agit notamment des universités, collèges, conseils scolaires, hôpitaux, établissements de soins de longue durée, centres d'accès aux soins communautaires et sociétés d'aide à l'enfance.

Supplément de la prestation nationale pour enfants : prestation en espèces du gouvernement fédéral, fondée sur le revenu. Elle s'ajoute à la Prestation fiscale canadienne pour enfants, prestation similaire versée à environ 80 % des familles canadiennes ayant des enfants. Le gouvernement fédéral verse le Supplément de la prestation nationale pour enfants à toutes les familles à faible revenu qui ont des enfants, qu'elles travaillent ou reçoivent de l'aide sociale.

Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants : supplément fondé sur le revenu et non imposable, versé aux familles travailleuses dont les revenus sont faibles et qui ont des enfants de moins de sept ans. Le but de ce supplément est d'inciter les gens à continuer de travailler.

Taux d'intérêt selon une moyenne pondérée : tient compte de la proportion de la dette à chaque niveau de taux d'intérêt dans le portefeuille de la dette.

Total des dépenses : somme des dépenses engagées au titre des programmes et de l'intérêt sur la dette.

Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) : transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, y compris le développement de la petite enfance, l'apprentissage durant la petite enfance et la garde des jeunes enfants.

Transfert canadien en matière de santé (TCS) : transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer les services de santé.

Trésor : ensemble des fonds que perçoit le ministère des Finances en son nom ou au nom d'un organisme de la Couronne approuvé par le lieutenant gouverneur de l'Ontario.

Valeur nominale : montant exprimé en dollars sans redressement pour les variations de prix attribuables à l'inflation ou à la déflation. Ne constitue pas un bon moyen de comparer les valeurs du PIB pour des années données, cette comparaison nécessitant une valeur « réelle » exprimée en dollars indexés (c.-à-d. redressés en fonction des prix). *Voir également* PIB réel.

Variation de la dette nette : la variation annuelle de la dette nette équivaut à l'excédent ou au déficit de la province, compte tenu de la variation sur le plan des immobilisations corporelles ainsi que de la variation des actifs nets des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2007

ISBN 978-1-4249-3554-3 (Imprimé)
ISBN 978-1-4249-3556-7 (PDF)
ISBN 978-1-4249-3555-0 (HTML)